3 1761 05104530 0

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

LA JEUNESSE DE FLÉCHIER

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHEON

LA JEUNESSE

DE

FLÉCHIER

PAR

L'ABBÉ A. FABRE

DOCTEUR ÈS LETTRES

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DU GARD

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1882

BX
4705
F605F33
t. 2

LIBRARY
JAN 9 1963
UNIVERSITY OF TORONTO

823226

LA

JEUNESSE DE FLÉCHIER

CHAPITRE IX

Mlle Dupré (suite). — Elle est liée particulièrement avec Conrart. — Elle le met en relation avec Bussy-Rabutin et fait durer ces relations. — Vers inédits de Conrart à Mlle Dupré. — De l'époque à laquelle on peut faire remonter la liaison de Fléchier avec Mlle Dupré. — Elle obtient que Bussy donne sa voix à Fléchier pour l'Académie. A partir de 1673, Fléchier n'a plus aucunes relations avec Bussy-Rabutin. — Du caractère général de la prose et des vers de Mlle Dupré.

L'un des meilleurs amis de Mlle Dupré, celui dont elle parle constamment, c'est Conrart, le protecteur éclairé de presque tous les écrivains de son temps. Grâce à la correspondance de Bussy-Rabutin, nous pourrons donner, sur les rapports de Mlle Dupré avec le secrétaire perpétuel de l'Académie française, quelques détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Nous l'avons dit, Mlle Dupré se plut à rapprocher les différents amis qu'elle avait. C'est ainsi que nous la voyons d'abord servir

d'intermédiaire entre Conrart et Bussy-Rabutin ; puis, peu de temps après, elle met en relation Bussy avec Mlle Descartes et Fléchier. La preuve de ce fait, qui n'est pas indifférent, nous la trouvons dans une lettre de Conrart. Sans doute, l'éloge de Mlle Dupré est exagéré. Comme Chapelain, Conrart était quelque peu excessif dans ses louanges ; mais qu'on en rabatte tant qu'on voudra, il n'en restera pas moins certain que de telles paroles sont l'expression d'une profonde estime. « Plus les trésors sont exquis, écrit-il d'Athis à Bussy-Rabutin, plus ils doivent être désirés. Il y a longtemps, monsieur, que vous en possédez un dont la propriété nous appartient ; et nous aurions trouvé mauvais qu'un autre que vous l'eût gardé si longtemps ; mais quelque intéressé que j'y sois, je me suis fait justice, monsieur, et dès que j'ai su que Mlle Dupré était dans votre voisinage, je n'ai point douté qu'elle ne devînt la vôtre, et que l'air de Bussy ne lui fît plus de bien que les eaux de Sainte-Reine. Je suis ravi que son voyage et ma conjecture aient si heureusement réussi pour elle et pour moi. Ses soins officieux m'ont procuré l'honneur de votre amitié, et votre générosité me l'a accordée (1). »

Une liaison ainsi improvisée ne reposait pas sur des bases bien solides ; aussi était-il fort à craindre que la correspondance ne se ralentît bientôt, et que l'on ne finît par s'oublier de part et d'autre. Mais Mlle Dupré était là qui veillait sur son œuvre, et qui savait

(1) Cette lettre porte la date du 13 octobre 1669. (*Correspondance de Bussy*, vol. V, p. 106.) — C'est la réponse à la lettre que Bussy lui écrivait le 24 septembre 1669. (Voy. cette lettre, un peu plus loin.)

écarter habilement tout ce qui aurait pu amener de l'indifférence ou de la froideur. Ce n'est pas sans intention, croyons-nous, qu'elle parle souvent de Conrart, et qu'elle profite de toutes les occasions pour consolider de plus en plus cette amitié qui commençait à peine. Conrart vient de faire un madrigal; elle l'envoie à l'exilé en exprimant, en termes flatteurs, le regret de ne pouvoir davantage pour le distraire dans sa solitude : « Nous avons bien résolu, M. Conrart et moi, d'essayer à frais communs de vous divertir; mais la saison est fort stérile; il n'y a que vous, monsieur, qui ayez le secret de faire naître des fleurs parmi les glaces (1). » Un jour, c'était un madrigal qu'apportait le courrier de Paris; quelque temps après, c'était tout un paquet de lettres et de vers que Mlle Dupré envoyait, et dans lequel Conrart avait placé, en outre, un petit présent, l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre par le P. Senault (2). Bussy, satisfait de toutes ces attentions, répondait à Mlle Dupré, et la chargeait de transmettre ses remerciements à l'obligeant secrétaire : « Je rends mille grâces à M. Conrart de ce qu'il m'envoye. L'oraison funèbre est belle; les stances ne valent pas grand'chose; mais le soin qu'il a de moi, et son souvenir m'obligent

(1) Lettre du 26 décembre 1669, vol. III, p. 172.

(2) Voir la lettre de Mlle Dupré, *Correspondance de Bussy*, vol. III, p. 198. Cette lettre est datée du 8 mai 1670. — Voir encore à ce sujet une autre lettre de Mlle Dupré, datée de Paris, *le* 1er *mars* 1670, vol. V, p. 136. La réponse de Bussy à cette dernière lettre, porte la date du 25 *février* 1670 : évidemment c'est une erreur de l'éditeur. (Voyez ce que nous disons vol. I, p. 266, note 2.)

infiniment, et je l'aime autant que je l'estime (1). »

Cette lettre, paraît-il, ne parvint pas à Mlle Dupré. Le 8 mai 1670, elle se plaignait de n'avoir rien reçu, au sujet du *paquet de lettres et de vers* qu'elle avait fait partir près de deux mois auparavant. Ce fut pour Bussy une occasion d'exprimer de nouveau la reconnaissance qu'il devait à Conrart, et l'affection qu'il avait pour lui. Le 11 mai 1670, il écrivait à Mlle Dupré, et lui disait combien il était surpris que sa première lettre ne lui eût pas été remise. « Du reste, ajoutait-il, je m'en vais vous mander ce que je vous mandois alors : ce qui vous fera voir que je conserve vos lettres. Je vous disois que l'oraison funèbre m'avoit fort satisfait ; que je n'estimois pas les stances de M. ***, que je rendois mille grâces à M. Conrart des soins qu'il avoit eus de m'envoyer tout cela, et que j'étois fort aise que ses douleurs fussent moindres.....

« J'écrirois à M. Conrart, si je savois qu'il eût des mains ; mais sachant combien il est honnête, j'aurois peur de lui donner de la peine sur ce qu'il ne pourroit me faire réponse. Cependant il verra ici, s'il vous plaît, que personne, pas même vous, ne l'aime plus que je fais (2). »

C'est là précisément ce que voulait Mlle Dupré, et c'est dans ce but qu'elle s'acquittait vaillamment de son rôle de secrétaire, contente d'être payée de ses peines, en voyant unis ensemble deux hommes dont elle appré-

(1) *Lettres de Bussy*, vol. III, p. 184.
(2) *Ibid.*, p. 201.

ciait l'esprit et le savoir. C'est à elle, en effet, que Conrart remet tous les paquets qu'il veut envoyer en Bourgogne; c'est elle aussi qui est chargée de répéter au secrétaire de l'Académie tout le bien que disait de lui le cousin de Mme de Sévigné. Il n'y a presque pas de lettres de Mlle Dupré, dans lesquelles il ne soit question de Conrart : on dirait même que le scrupule va chez elle, jusqu'à ne vouloir jamais écrire sans parler un peu de l'excellent académicien.

En 1673, après de nombreuses sollicitations, l'ancien maître de camp général, qu'une lettre de cachet tenait depuis longtemps éloigné de Paris (1), obtint enfin la permission de venir y faire un séjour de quelques mois. A cette heureuse nouvelle, elle envoie ses félicitations à Bussy; mais, en même temps, elle a soin de faire intervenir Conrart, qui joint ses compliments à ceux de son amie : « Trois semaines de campagne m'ont différé la joie que j'ai aujourd'hui de votre retour, monsieur;

(1) En 1659, Bussy-Rabutin fut exilé dans ses terres de Bourgogne, pour avoir composé une chanson satirique sur les amours de Louis XIV et de Mlle de la Vallière. Il profita de ses loisirs pour écrire, en 1660, son *Histoire amoureuse des Gaules*. Ce pamphlet, qu'il ne destinait à aucune publicité, fut bientôt connu, grâce à une trahison de la marquise de la Baume, à laquelle il en avait prêté le manuscrit. Au commencement de 1665, les presses de Liège répandirent le scandaleux libelle. Cet ouvrage provoqua la colère de Louis XIV. Bussy-Rabutin fut arrêté le 17 avril 1665, et jeté à la Bastille, où il demeura treize mois. Ce fut le 10 août 1666, qu'il reçut la permission *d'aller prendre l'air* chez lui, en Bourgogne. Pour ces différents détails, voir la remarquable édition de Mme de Sévigné, publiée sous la direction de M. Ad. Regnier, vol. I, p. 78 et suiv. Paris, Hachette, 1862. 13 vol. in-8°.

croyez bien que personne ne la sent mieux que moi. M. Conrart, à qui j'ai dit cette bonne nouvelle, me vouloit disputer quelque chose sur les sentiments ; mais après quelques réflexions que je lui ai fait faire, il est demeuré d'accord qu'il me devoit céder, à condition que je vous manderois de sa part, qu'après moi, personne ne s'intéresse plus que lui à tout ce qui vous touche. Tous vos amis vous attendent avec autant d'impatience que j'en ai (1). » De son côté, Bussy-Rabutin, touché de tant d'égards, ne manquait pas de répondre par un autre compliment à de si aimables paroles : « Je sais bon gré à M. Conrart, écrivait-il, de vous avoir voulu disputer quelque chose sur cela, et à vous de l'avoir emporté. C'est beaucoup pour lui qu'il approche de votre amitié pour moi. Je vous prie, mademoiselle, de l'en bien remercier (2). »

Les lettres de Bussy nous montrent combien furent suivies les relations de *Climène* et de *Théodamas*, relations qui durèrent jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée en 1675. Nous avions déjà vu, par les manuscrits de Conrart, que celui-ci avait été particulièrement lié avec Mlle de la Vigne, l'amie de Mlle Dupré; et dès lors, on pouvait supposer que l'estimable secrétaire n'avait pas eu de rapports littéraires avec l'une, sans en avoir aussi avec l'autre. Nous avions bien trouvé aussi, à la Bibliothèque de l'Arsenal, quelques pièces adressées par Conrart à Mlle Dupré; mais ces documents n'étaient ni assez

(1) Lettre du 20 juillet 1673, vol. V, p. 312.
(2) *Ibid.* du 23 juillet 1673, vol. V, p. 313.

nombreux, ni assez importants, pour nous permettre d'indiquer avec précision le rôle littéraire de Mlle Dupré, le genre de ses occupations et le caractère de ses amis. A ce titre, la correspondance de Bussy nous a été très utile.

Comme Mlle de la Vigne, Mlle Dupré fut au nombre de ces femmes distinguées que Conrart rencontrait d'ordinaire chez Mlle de Scudéry, qu'il visitait souvent lui-même, avec lesquelles il vécut dans une agréable intimité, et qu'il aimait à recevoir dans la maison qu'il possédait aux environs de Paris. Voici un billet inédit que Conrart adresse un jour à Mlle Dupré et à Mlle de la Vigne, pour les engager l'une et l'autre à venir le voir à Athis : l'invitation est collective et nous prouve, une fois de plus, l'étroite liaison qui existait entre les deux amies (1). Cette lettre, en vers et sous forme d'épître, ne ressemble assurément en rien pour la grâce naturelle aux épîtres d'Horace; ce sont simplement des vers de société, nullement destinés à voir le jour, dont tout le mérite était de venir à propos, et de n'avoir pas grandes prétentions. Tel était alors le genre de ces missives, pur badinage dont on excluait avec soin tout ce qui eût pu coûter du travail ou de la peine; on plaisantait, on riait de ces légères compositions improvisées à la hâte, sans s'inquiéter beaucoup si les vers en étaient corrects, élégants ou harmonieux.

On se trouvait en automne. Conrart était retiré à Athis, où il jouissait du repos de la campagne et goûtait à son

(1) La pièce porte l'adresse suivante : *à Mlles Dupré et de la Vigne.* (*Manuscrits de Conrart,* vol. X, p. 83; in-f^o^. Bibliothèque de l'Arsenal.)

aise le charme de cette belle époque de l'année. Mais l'hiver est arrivé subitement et a chassé le soleil des jardins et des bois :

Cette semaine tout entière,
Du soleil la vive lumière
Sur notre coteau, sans mentir,
Ne s'est fait voir ni sentir.

Conrart prie alors ses jeunes amies de venir le visiter, dans l'espérance qu'elles ramèneront la gaieté autour de lui. Jouant sur le nom de l'une et de l'autre, il leur dit d'une façon assez *galante :*

Nos pauvres Prés, nos pauvres Vignes
N'ont plus d'influences bénignes;
Les uns n'ont point donné de foin ;
Et les autres, malgré le soin
Que l'été s'est donné pour elles,
Ne sont ni bien faites ni belles.

Mais vous me ferez voir un pré,
Fleuri, gai, paré, diapré;
Une vigne délicieuse,
De qui la vue est amoureuse :
Et le cœur encor plus content,
S'il osoit, en diroit autant.

Conrart aimait beaucoup, paraît-il, la société des deux femmes poètes, si nous en jugeons par les vers suivants qu'il envoyait à Mlle de la Vigne, à peu près vers la même époque, et qui sont écrits dans ce ton de préciosité dont il ne se défit jamais :

Iris, pour trouver le temps doux,
Il faut se rapprocher de vous

Et de votre chère Climène (1).
Je suis toutefois bien en peine,
S'il n'est point un peu hasardeux
De s'approcher tant de vous deux.
On dit que la moindre étincelle,
Qui sort des yeux de cette belle,
Est capable, jugez quel jeu!
De mettre les cœurs tout en feu (2).

Une fois en veine de galanterie, un bel esprit ne s'arrête pas volontiers, et Conrart moins que tout autre : depuis trop longtemps, il était habitué à ce langage de politesse amoureuse, pour y renoncer dans ses vieux jours. A cette date, c'est-à-dire en 1665, le soleil jouait encore un rôle très actif dans toutes les harangues, et c'est à lui que des orateurs, même célèbres, empruntaient leurs plus fastueuses comparaisons. Mais dans le genre galant surtout, le soleil était du plus grand secours, et fournissait les rapprochements les plus flatteurs : astre vraiment débonnaire, et qui se pliait si bien à toutes les exigences, que Mascaron et Voiture pouvaient l'employer avec une égale facilité. C'est ainsi que, dans une autre pièce, adressée encore à Mlle de la Vigne, Conrart déclare que, par leurs *regards charmants et doux*, la belle *Iris* et *Climène* ont effacé l'éclat du soleil, qui, après leur départ, a perdu sa clarté :

Il la perdit par votre absence;
Et j'ai fait double pénitence,
Depuis alors jusqu'aujourd'hui,
Eloigné de vous et de lui.

(1) Cette *chère Climène* désigne très probablement Mlle Dupré.
(2) Inédit. (*Manuscrits de Conrart*, vol. X, p. 84; in-f°.)

Conrart les engage donc à retourner à Athis; seules, dit-il, elles sont capables de lui rendre la vie, et cette lumière du soleil qu'il regrette de ne plus voir :

Puisqu'en tous lieux il veut vous suivre,
Et que sans lui je ne puis vivre,
Sans vous je ne puis vivre aussi.

Iris, revenez donc ici!
Pour empêcher que je ne meure;
Ou j'en partirai tout à l'heure,
Pour revoir le soleil et vos divins appas,
Et pour éviter le trépas (1).

Nous ne citons pas ces vers de Conrart, parce que nous y attachons un grand prix. Nous croyons juste, cependant, de ne pas les apprécier trop sévèrement : prenons-les pour ce qu'ils sont en réalité, pour des vers de circonstance, écrits couramment, et dans le seul but d'égayer quelques amies. Au lieu d'une invitation banale, ou d'un compliment en modeste prose, on avait ainsi le plaisir de recevoir une petite pièce d'allure assez libre, presque négligée, dont la gaieté faisait tout le fonds et qui n'était pas tout à fait dépourvue d'esprit. A ce titre, ces vers de Conrart méritent quelque indulgence. De plus, comme ils nous permettaient de compléter ce que nous avions à dire sur Mlle Dupré, nous avons cru devoir en citer quelques-uns.

Et maintenant, à quel moment commencèrent les relations de Fléchier et de Mlle Dupré? Il est difficile de l'indiquer avec précision. Si, comme nous le croyons, ce fut Conrart qui servit d'intermédiaire entre l'abbé et la

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. X, p. 84, in-f°.

savante jeune fille, la liaison remonterait au plus tard vers 1664 ou 1665, époque à laquelle il invitait Mlles Dupré et de la Vigne, à venir passer quelques jours à Athis. Ce qui est certain, c'est qu'en 1669 Fléchier connaissait Mlle Dupré, à qui Huet donnait le titre de docte, *virgo erudita*, et dont on vantait déjà le savoir et le talent poétique. A cette date, nous trouvons Fléchier au milieu de l'un de ces cercles d'amis et d'amies, où il venait lire quelques-unes de ses compositions, jetant ainsi discrètement et sans bruit, et comme à huis clos, les premiers fondements de sa réputation de poète et d'écrivain. Voici ce que Mlle Dupré écrivait au comte de Bussy, le 27 décembre 1669 : « Un de mes amis me donna, il y a deux jours, un petit régal qui eût été bien à votre goût, monsieur; ce fut de me lire, et à quatre ou cinq autres personnes fort éclairées, une traduction faite de latin en françois de la vie du cardinal Commendon, Vénitien, qui fut le plus grand homme de son siècle, dans lequel il se passa quantité de beaux événements que le même historien rapporte. Cet ouvrage n'est que manuscrit, et ne sera pas sitôt imprimé; mais il est fort de saison aujourd'hui, car il écrit la promotion de deux ou trois papes, et nous sommes dans une conjoncture toute semblable, jusques aux circonstances (1). »

A l'époque où cette lettre fut écrite, Fléchier n'avait

(1) *Lettres de Bussy*, vol. III, p. 172. — L'ouvrage de Fléchier parut pour la première fois en 1671, chez Sébastien Mabre-Cramoisi. Le privilège est du 24 février 1669. Cette *Histoire du cardinal Commendon* est imprimée dans le second volume des *Œuvres complètes de Fléchier*. Edit. Ducreux.

encore aucune relation avec Bussy; mais laissons faire Mlle Dupré, et bientôt, grâce à ses soins officieux, l'abbé et l'ancien courtisan seront tous deux en correspondance : « Je suis depuis un mois en Beauce, écrit-elle à Bussy, chez une belle et jeune veuve de 30,000 livres de rente, qui me fait, et à une autre de mes amies, la plus grande chère du monde. Nous goûtons mille plaisirs innocents qu'on ne connoît point à la cour, et qui ne laissent pas de suites fâcheuses. » Puis, sans avoir l'air d'y prendre garde, elle glisse sa petite recommandation pour l'ami qu'elle veut obliger : « M. l'abbé Fléchier, ajoute-t-elle, est sur le point d'entrer à l'Académie, à la place de M. Godeau; il seroit bien glorieux, s'il pouvoit avoir votre voix (1). »

La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Après lui avoir adressé quelques compliments au sujet des dames qu'elle voit à la campagne, sur la société qu'elle a le plaisir d'y trouver, et à laquelle, dit-il, « un honnête homme ou deux ne gâteroient rien », Bussy disait à Mlle Dupré : « Je ne doute pas que M. l'abbé Fléchier n'ait dans l'Académie la place de M. Godeau : personne ne la pourroit mieux remplir que lui. Je lui donne ma voix de tout mon cœur. Je lui envoyerois en écrit, si on comptoit les absents pour quelque chose (2). »

Quelque temps après que cette lettre eut été écrite, presque au lendemain de sa réception à l'Académie, Fléchier, sous le patronage en quelque sorte de Mlle Dupré,

(1) Lettre du 15 juillet 1672, vol. III, p. 506. — Fléchier fut reçu à l'Académie française le 12 janvier 1673; Bussy-Rabutin avait été reçu en 1665.

(2) Lettre du 22 juillet 1672, vol. III, p. 507.

écrivit à son tour à Bussy-Rabutin, pour le prier de lui accorder son amitié. « Monsieur, la grâce que Messieurs de l'Académie viennent de me faire en me donnant une des places vacantes de leur compagnie, et la bonté que le roi a eue d'approuver le choix qu'ils ont fait, m'a touché très sensiblement; mais ma joie n'est point accomplie, et je ne me tiens ni bien choisi ni bien reçu, jusqu'à ce que vous ayez eu la bonté de confirmer mon élection et ma réception. Je sais de quel poids doit être votre suffrage; et je serai bien glorieux, quand je serai mis encore de votre main dans la place qu'on m'a donnée. J'espère que vous ne me refuserez pas votre agrément, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous : vous jugerez favorablement de moi, et vous voudrez bien vous tromper en ma faveur, après que tant d'autres, de qui j'ai l'honneur d'être connu, s'y sont trompés eux-mêmes. Ce qui me donne encore quelque confiance, c'est que Mlle Du*** (1), en qui vous en avez beaucoup, vous dira hardiment que je ne suis pas indigne de la grâce qu'on m'a faite, et ne croira point charger sa conscience quand elle corrompra votre jugement. Je l'ai priée de mêler à ses mensonges officieux au moins quelque vérité, en vous assurant, comme je fais ici, qu'il n'y a personne au monde qui vous honore plus que moi, et qui soit plus sincérement et plus respectueusement, etc. (2). »

(1) Mlle Dupré. — Ce nom est écrit en toutes lettres dans l'édition publiée par M. Lud. Lalanne, vol. III, p. 212.

(2) *Correspondance de Bussy-Rabutin*, vol. IV, p. 20. — Cette lettre, datée de Paris, le 28 janvier 1673, ne se trouve pas dans les *Œuvres complètes de Fléchier*.

A ce compliment de son nouveau confrère, Bussy-Rabutin répondit par un autre compliment, loua beaucoup le mérite du jeune académicien, bien persuadé, disait-il, « que Messieurs de l'Académie ne pouvoient choisir un plus digne sujet ». Puis, avec sa vanité ordinaire, vanité qu'il laissait toujours éclater dans ses paroles, il ajoutait : « Quand je vous parle ainsi, ne croyez pas que ce soit par reconnoissance : ce qui doit faire estimer les louanges que je donne, c'est un peu de connoissance et beaucoup de sincérité. Je ne suis ni flatteur, ni tout à fait ignorant, et vous me devez croire quand je vous assure que vous êtes à mon gré un des hommes de France dont j'estimerai autant la beauté de l'esprit, et que j'aimerai autant, etc. (1). »

Vers les premiers jours du mois suivant, Fléchier le remerciait de ce qu'il voulait bien lui accorder son suffrage et lui promettre son amitié. « Je vous envoye le discours que j'ai prononcé dans l'Académie, et je vous prie de le recevoir non pas comme un ouvrage qui mérite d'être estimé, mais comme une marque de l'estime et du respect que j'ai pour vous. Je m'assure que lorsque j'aurai l'honneur d'être plus connu de vous, vous vous détromperez peut-être de la bonne opinion que vous avez de moi sur le bel esprit ; mais vous trouverez que j'ai le cœur bon, et que personne n'est à vous avec plus de zèle, plus d'estime et plus de respect que moi (2). »

(1) Lettre du 2 février 1673, vol. IV, p. 23.

(2) Datée de Versailles, le 9 mars 1673. *Correspondance de Bussy*, vol. IV, p. 41. — Cette lettre ne se trouve pas non plus dans la *correspondance de Fléchier*.

Fléchier eût-il voulu être pris au mot? N'aurait-il pas été fâché, au contraire, que Bussy-Rabutin se détrompât de la bonne opinion qu'il avait de lui sur le *bel esprit?* A cette époque, en effet, prédicateur déjà célèbre, membre de l'Académie française, il tenait à sa réputation de bel esprit, réputation qu'il croyait avoir assez bien méritée pour espérer ne rien perdre à être mieux connu. Prenons donc cette petite modestie de Fléchier pour ce qu'elle est en réalité, pour la formule d'un *honnête homme*, c'est-à-dire d'un homme poli et bien élevé, qui ne veut pas avoir l'air de faire son propre éloge. Peut-être, Fléchier, avec la finesse et le tact que nous lui connaissons, s'est-il fait volontairement tout petit à côté de Bussy-Rabutin. Celui-ci, qui avait assez l'habitude de *parler rondement de soi*, comme eût dit la Rochefoucauld, et qui avait la prétention d'être le plus *bel esprit* de France, aurait pu accueillir sèchement un homme qui eût osé se faire hardiment son rival : le meilleur moyen, pour se concilier les bonnes grâces du vaniteux gentilhomme, était donc d'employer un langage modeste, en faisant entendre qu'on se croyait de beaucoup au-dessous de son mérite.

Comme l'affaire n'était pas de conséquence, Fléchier pouvait bien accorder à Bussy cette légère satisfaction, et lui laisser supposer adroitement qu'il le regardait comme un maître en l'art d'écrire. Le vieux courtisan fut ravi de ce ton si réservé et si humble. Aussi, cette fois, ne ménagea-t-il pas les éloges : il loua Fléchier généreusement et avec une sincérité presque convaincue, ce qui ne lui arrivait presque jamais, à moins toutefois qu'il ne

fût question de lui-même; car, à son endroit, il était aussi prodigue de louanges, qu'il en était avare pour les autres. *Ce vilain homme d'esprit*, comme l'appelle avec raison M. Sainte-Beuve (1), oublia un instant sa causticité et sa malice, pour distribuer quelques compliments à Fléchier : « Je viens de recevoir votre lettre, monsieur, et la harangue que vous avez faite à l'Académie. Je la trouve très belle : il y a du feu, il y a du jugement; mais surtout elle est naturelle et l'art y est bien caché. L'éloge du roi est admirable (2). »

Peu de jours après, il écrivait à Mlle Dupré : « Je vous suis très obligé, mademoiselle, et je vous rends mille grâces d'avoir fait tenir mes lettres à leurs adresses. Voici encore matière à de nouvelles obligations. J'ai trouvé fort belle la harangue de M. l'abbé Fléchier : elle m'a plu d'un bout à l'autre (3). » Décidément, Bussy était en veine d'indulgence et de bonne humeur. Que le futur prélat ait su plaire à ce caractère difficile, ou que Mlle Dupré ait bien servi Fléchier dans cette occasion, il est certain qu'on était très favorablement disposé à son égard. Dès le mois de février 1673, Bussy écrivait à son amie : « Tout ce que j'ai vu de M. l'abbé Fléchier m'a donné une idée bien agréable de la délicatesse de son esprit; je suis ravi qu'il veuille être de mes amis; je n'en ai pas assurément dont le mérite me touche

(1) *Port-Royal*, 2e édition, vol. IV, p. 17. Hachette, 1860.

(2) Lettre datée de Chaseu, le 14 mars 1673, vol. IV, p. 42. — Chaseu, l'une des terres de Bussy, située en Bourgogne, paroisse de Laizi, près Autun.

(3) Lettre du 28 mars 1673, vol. IV, p. 48.

davantage. Je plains celui qui aura été chargé de répondre à sa harangue (1). »

Ce qu'il y a de curieux, dans ces relations de Bussy-Rabutin avec Fléchier, c'est qu'elles ne paraissent pas avoir été de longue durée. A partir de 1673, il n'est plus question de Fléchier dans la correspondance de Bussy; Mlle Dupré, qui, pendant un certain temps, parlait presque toujours de son ami, n'en dit plus rien dans ses lettres. Quelle est la cause de ce brusque silence? Comment se fait-il qu'après avoir donné assez régulièrement des nou-

(1) Lettre du 4 février 1673, vol. V, p. 291. Nous ne savons pas qui répondit. Fléchier, l'abbé Gallois et Racine furent reçus le même jour, le 12 janvier 1673. Détail assez piquant, tandis que Fléchier *fut infiniment applaudi*, Racine fut si complètement éclipsé par le jeune orateur, qu'il ne voulut pas faire imprimer son discours de réception. Voici ce que raconte d'Alembert, dans son *Éloge de Fléchier :* « Il fut reçu, nous dit-il, le même jour que Racine; il parla le premier, et obtint de si grands applaudissements, que l'auteur d'*Andromaque* et de *Britannicus* désespéra de pouvoir atteindre au même succès. Le grand poète fut tellement intimidé et déconcerté en présence de ce public, qui tant de fois l'avoit couronné au théâtre, qu'il ne fit que balbutier en prononçant son discours; on l'entendit à peine, et on le jugea néanmoins comme si on l'avoit entendu. Sa chute, plus marquée encore par le succès de Fléchier, lui parut à lui-même si complète et si irréparable, que l'amour-propre d'auteur n'eut pas même en cette occasion sa ressource ordinaire, d'espérer à l'impression plus de justice; il supprima sans regret et sans murmure cette production infortunée; mais il dut être consolé, s'il en avoit besoin, par l'oubli où tomba bientôt le discours de Fléchier, comme tous les ouvrages qui n'ont que le mérite local et passager du moment et de l'à-propos. Cette petite disgrâce académique, arrivée au grand Racine, doit soulager ceux qui pourront en essuyer une semblable; il est vrai qu'il s'en trouvera peu qui soient aussi sûrs que lui de la faire oublier. » (D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie françoise*, vol. I, p. 408.)

velles de Fléchier, Mlle Dupré cesse d'en parler tout à coup, et ne dise pas un seul mot de ses plus célèbres discours, de l'oraison funèbre de Turenne, par exemple, ou de celle de Montausier (1)? Comment se fait-il qu'elle ne parle pas de sa nomination au poste d'aumônier de la Dauphine, ou de son élévation à l'épiscopat? Et cependant, il ne paraît pas que l'aimable femme et le brillant orateur se soient oubliés entièrement dans la suite. Vers 1687, Fléchier était encore en correspondance avec elle, et lui écrivait de Lavaur, où il résidait depuis peu de temps. Bien des années après, quand il apprit la triste nouvelle de la mort de M. de Monchamps, son beau-frère, il lui écrivit encore pour la consoler de cette perte (2). Faut-il donc croire qu'entre Bussy et Fléchier, il survint de bonne heure quelque froideur, et que Mlle Dupré fut condamnée à ne plus parler de son ami au courtisan disgracié? Quand on songe au caractère irascible et soupçonneux de Bussy-Rabutin, c'est là chose fort possible; mais rien n'autorise à admettre une semblable explication. D'ailleurs, nous n'avons pas toutes les lettres qui ont été écrites de part et d'autre, et qui nous serviraient à éclaircir ce point. Dans le doute, nous ne voulons rien décider : que

(1) L'oraison funèbre de Turenne fut prononcée le 10 janvier 1676; celle de Montausier, le 11 août 1690. Mlle Dupré, cependant, ne cessa jamais d'écrire à Bussy; celui-ci, qui mourut en 1693, lui écrivait encore le 8 janvier 1692. (Voir les *Lettres de Bussy-Rabutin*, vol. VII, p. 246.)

(2) Lettre du 10 janvier 1707; *Œuvres complètes*, vol. X, p. 359 et 360. — M. Ch. Livet, *Dictionnaire des précieuses*, vol. II, p. 225, art. *Dupré*, l'appelle *de Monchal*.

chacun suive l'opinion qui lui paraîtra la plus vraisemblable.

Par nos citations précédentes, on a pu juger du caractère des lettres de Mlle Dupré. Les sujets en sont variés : on y cause de toutes les nouvelles, on y parle de toutes sortes de questions, politiques, religieuses ou littéraires. Le style même n'est pas à dédaigner : il est simple, aisé, naturel; et, quoique généralement exempt de recherche, il n'a rien de négligé. Mlle Dupré a du goût, de la gaieté, de l'esprit : ce qui communique à ses épîtres un agrément incontestable. Aussi, quoique éparses çà et là dans la correspondance de Bussy-Rabutin, quoique disposées sans aucune méthode, et malgré les défauts d'un texte souvent incorrect, nous les avons lues avec un profit réel et un véritable plaisir. Nous nous attendions à un écrivain affecté et prétentieux; nous avons été tout surpris de ne trouver qu'une femme de bonne compagnie, causant simplement, avec une aisance remarquable, sans s'inquiéter beaucoup de montrer son esprit et d'en faire admirer les saillies.

Les vers de Mlle Dupré ressemblent assez à sa prose; ils sont coulants, faciles, et, ce qui surprendra dans une précieuse, presque toujours naturels. On en trouve un grand nombre dans la correspondance de Bussy-Rabutin. Ils sont, pour la plupart, élégants, bien tournés, et, sans paraître plus travaillés, ils sont plus corrects quelquefois que ceux de Mlle de la Vigne. Bussy avait pris la résolution de faire une guerre éternelle à *la cruelle Iris*, qui avait eu l'audace de l'abandonner. Sur ce sujet roulent plusieurs lettres adressées à Mlle Dupré. Celle-ci, de son

côté, dirigea ses traits contre l'amour, et c'est plaisir de voir avec quelle verve et quelle abondance elle développe cette matière inépuisable pour elle. De temps à autre, cette haine ne l'inspirait pas trop mal. Voici, par exemple, quelques bouts rimés qu'elle envoyait à Bussy au mois d'avril 1691. A cette époque, Mlle Dupré n'est plus jeune, mais la veine n'est pas encore tarie, et la vieille indignation d'autrefois inspire toujours le poète :

Avec ce petit dieu je veux vivre en *querelle,*
J'y gagne beaucoup plus que de sentir ses *feux;*

Comme une autre, peut-être, aurois-je été *perfide;*
Au lieu d'un œil riant, j'en aurois un *humide :*
Car aimer et pleurer se suivent bien *souvent.*

Le bonheur en amour dépend d'une *parole;*
Il est mal-assuré, peu constant et *frivole :*
Se faut-il étonner s'il fuit comme le *vent* (1)?

Bussy trouvait les vers *jolis;* et, à cet égard, nous sommes assez de son avis. « Tant que vous ferez d'aussi jolis vers, mademoiselle, lui écrivait-il, vous feriez grand tort à vos amis de les supprimer; remettons-nous en goût : il sera beau à nous de ne rien laisser dire à la postérité, sur les deux sujets que nous nous sommes prescrits (2). »

Mlle de la Vigne avait composé, en l'honneur du roi, une ode fort estimée des contemporains, mais faible en réalité : elle manque de la chaleur et de l'éclat que demande ce genre de poésie (3). A cette occasion, l'au-

(1) Lettre du 4 avril 1691. (*Correspondance de Bussy*, vol VII, p. 292.)

(2) Lettre du 7 avril 1691, vol. VII, p. 295.

(3) Voyez cette pièce de Mlle de la Vigne, intitulée : *Monseigneur le Daüphin au roi,* dans le *Recueil de vers choisis,* par le

teur reçut les applaudissements des beaux esprits du temps : Mlle de Scudéry la félicita par un madrigal et la compara à Corinne (1) ; un inconnu lui envoya une *petite boîte de coco*, renfermant une *lyre d'or émaillée*, et, à ce présent *galant et beau*, il joignit une ode, dans laquelle il décernait à Mlle de la Vigne le titre de *nouvelle Melpomène* (2). Celle-ci remercia aussitôt, mais en exprimant le regret de ne pouvoir connaître celui qui avait offert un semblable présent (3). Cette pièce, vraiment agréable, qui renferme des idées ingénieuses, finement rendues, est écrite avec facilité, sur ce ton libre et enjoué qui donne un attrait tout particulier aux vers de Mlle de la Vigne :

Que ne la gardiez-vous cette lyre galante,
Généreux inconnu? Pourquoi me la donner?
Ah! C'est sous votre main délicate et savante
Qu'elle doit résonner.

P. Bouhours, p. 41 ; 1 vol. in-12. Paris, George et Louis Josse, 1693.

(1) Voyez la pièce de Mlle de Scudéry : *Sapho à Climène*, sur le présent qu'un inconnu lui a fait. (*Recueil de vers choisis*, p. 50.)

(2) Cette ode se trouve dans le *Recueil de vers choisis*, p. 47, immédiatement après la pièce de Mlle de la Vigne : *Monseigneur le Dauphin au roi*. En cet endroit, nous lisons la petite note suivante : « Mlle de la Vigne ayant fait l'ode précédente qui fut fort estimée, elle reçut peu de temps après, de la main d'un inconnu, une petite boîte de coco, où étoit une lyre d'or émaillée, avec l'ode qui suit. »

(3) « Ce présent venait, dit-on, de Mlle Dupré, *fille de Desmarets de Saint-Sorlin*, encore une savante adonnée aux études philosophiques, à tel point qu'on la nommait *la Cartésienne*. Mlle de la Vigne se douta de la provenance. C'est ce qui la rendit plus hardie dans sa réponse qu'elle ne l'avait jamais été. La curiosité à satisfaire, la sécurité que lui donnait une certitude presque acquise, lui dictèrent des vers beaucoup plus ten-

Du moins, pour me la rendre encor plus précieuse,
Falloit-il à mes yeux soudain vous découvrir,
Et ne me cacher pas cette main généreuse
Qui daignoit me l'offrir.

Souvent mon cœur, flatté par la fausse apparence,
Presque en tous mes amis croit vous apercevoir;
Et pour eux tour à tour sent la reconnoissance
Que je crois vous devoir.

Quelle tranquillité ne le cède à la vôtre?
Quoi! Jamais de vos droits vous ne serez jaloux?
Et vous voudrez toujours que je donne à quelque autre
Ce qui n'est dû qu'à vous?

Pour vous, je le promets, j'aurai de la tendresse,
Pourvu que vous vouliez bientôt vous présenter;
Peut-être, est-il des gens qui, par cette promesse,
Se laisseroient tenter (1)...

. . . . . .

Voilà des vers réellement *jolis*, bien tournés, relevés par une plaisanterie de bon goût, et, dans leur genre, assez achevés, *pour être à couvert de toute correction*, comme le disait Bussy-Rabutin des vers de Mlle Dupré (2). Mais l'offre de Mlle de la Vigne à cet inconnu n'était-elle pas quelque peu téméraire? et n'y a-t-il pas

dres que de coutume, qu'elle envoya malignement comme une simple confidence d'amie à celle-là même qu'elle soupçonnait de l'envoi. » (*Recherches sur la vie et les œuvres d'une précieuse*, par M. Théry, recteur de l'académie de Caen, 1866. Brochure de 31 pages; se trouve à la Bibl. nationale.) — M. Théry nous dit que Mlle Dupré était *fille de Desmarets de Saint-Sorlin*. C'était sa nièce, et non sa fille. (Voy. vol. I, p. 255, et l'article de Moréri que nous citons, Pièces justificatives, XVII.)

(1) Cette pièce de Mlle de la Vigne, dont nous avons cité quelques strophes, porte le titre suivant : *A l'illustre auteur de l'ode pour Climène, quel qu'il soit*. Stances. (Voy. *Recueil de vers choisis* du P. Bouhours, p. 51.)

(2) *Lettres de Bussy*, vol. V, p, 166.

dans ce langage certaine liberté qu'on doit blâmer? Ce ton ne nous choque pas le moins du monde, et nous ne voyons pas ce qu'il faut y reprendre. Encore un coup, n'allons pas prendre au sérieux ces sortes d'amusements poétiques, ce passe-temps d'aimables personnes sensibles aux plaisirs de l'esprit, qui, dans ces plaisanteries innocentes, ne voyaient absolument rien de ce que l'on voudrait y découvrir aujourd'hui. Du reste, il n'est pas possible de se méprendre sur l'intention de Mlle de la Vigne. Dans quelques vers adressés à Mlle Dupré, elle a eu soin de nous faire connaître sa pensée :

Que votre austérité m'excuse,
Si j'ose à l'inconnu parler si tendrement.
Entre nous, ce n'est qu'une ruse,
Pour le tirer plutôt de son déguisement.
Ma promesse est un peu hardie;
Mais à la faire, Iris, je ne cours nul hasard.
Je lui dirai, s'il vient : Je me suis repentie,
Et vous venez trop tard (1).

Mais Mlle Dupré ne se rendit pas complètement à l'explication de son amie; elle garda quelque défiance à ce sujet, ou, du moins, fit semblant d'en garder encore, et répondit à Mlle de la Vigne :

Usez de quelque autre finesse;
La grandeur de votre promesse
Fait que je n'en croirai personne sur sa foi.
Pour gagner cette récompense,
Est-il un honnête homme en France,
Qui ne vous dise pas : C'est moi (2)?

(1) *A Iris, en lui envoyant ces vers.* Madrigal. Bouhours, *Recueil de vers choisis*, p. 53.

(2) *Réponse d'Iris à Climène, Recueil de vers choisis*, p. 53. —

Climène parait désigner ici Anne de la Vigne. On n'est pas très certain de l'année de sa naissance. Vigneul-Marville, Lefort de la Morinière se contentent de dire qu'elle mourut *encore assez jeune*. D'après Sauvigny, elle mourut en 1684; d'après l'abbé Lambert, en 1694. La *Biographie universelle* de Michaud nous dit qu'elle naquit à Paris en 1634, et mourut en 1684.

Marie Dupré était nièce de Desmarets de Saint-Sorlin. « Elle naquit *vers le milieu du dix-septième siècle*, nous dit l'abbé Lambert » (*Histoire littéraire du siècle de Louis XIV*); il termine en disant : « On ignore le temps de sa mort. » Tels sont les détails précis que l'auteur nous donne. Je trouve la même précision dans les biographes postérieurs : *Biographie universelle* de Michaud; *Biographie générale* de Didot; *Dictionnaire historique de la France*, par M. Lud. Lalanne, article *Dupré*. Toutefois, Mlle Dupré vivait encore en 1692; car à cette époque, elle écrivait à Bussy-Rabutin. (Voy. plus haut, p. 18, note 1.) — Bossuet lui écrivait, *le* 14 *février* 1693, à l'occasion de la mort de Pellisson (voy. vol. I, p. 268); et Fléchier lui écrivait à une date bien plus reculée encore, *le* 10 *janvier* 1707.

CHAPITRE X

Les amies de Fléchier (suite). — Mlle de la Vigne. Son portrait. Enjouement de son caractère. Elle est en relation avec tous les beaux esprits du temps : Ménage, Huet, Pellisson, Mlle de Scudéry, Cotin. Une énigme de Cotin à Mlle de la Vigne. — Correspondance *galante* de Mlle de la Vigne avec Conrart. Cette correspondance commence en 1665, et finit en 1668.

De Mlle Dupré, nous arrivons naturellement à Mlle de la Vigne, l'une des meilleures amies de Fléchier. Grâce aux découvertes de Sérieys et à celles plus récentes de M. Taschereau (1), nous pourrons faire connaître assez bien Mlle de la Vigne, marquer avec précision les agréables rapports qu'eurent ensemble l'ingénieux abbé et la *nouvelle Melpomène*. De plus, quelques vers charmants, inédits pour la plupart, et dont M. Sainte-Beuve, le premier, a révélé l'existence (2), nous fourniront

(1) On trouve trois lettres de Fléchier à Mlle de la Vigne, dans un volume publié par Sérieys, sous ce titre : *Lettres inédites de Henri IV et de plusieurs personnages célèbres*; in-8°, Paris, an X (1801-1802). — Dans la *Revue rétrospective*, vol. 1er (1833), M. Taschereau a publié une correspondance suivie entre Fléchier et Mlle de la Vigne, correspondance tirée des *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 407 et suiv.; in-f°. Bibl. de l'Arsenal.

(2) Voyez M. Sainte-Beuve : *Introduction* aux *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, p. XI. — Ces vers de Fléchier se trou-

certains détails intéressants, que nous tâcherons de compléter à l'aide de nouveaux documents que nous avons pu réunir.

Mlle de la Vigne, « l'une des plus belles, des plus savantes et des plus spirituelles filles de l'Europe (1) », naquit à Paris, en 1634, et non à Vernon, en Normandie, comme le prétendent la plupart des biographes, dont un critique distingué, M. Ch. Labitte, a reproduit aussi l'erreur (2). Son père, homme d'esprit et de mérite, d'abord professeur de rhétorique au collège du Cardinal-Lemoine, étudia ensuite la médecine, qu'il alla exercer à Vernon, sa patrie. Mais en 1617, il revint s'établir à Paris, chassé, nous dit Vigneul-Marville, par les tailles et les subsides. Grâce à son talent, grâce surtout à son habileté pour soigner les fièvres, il acquit du bien et de

vent à la Bibliothèque nationale, dans un manuscrit in-fo qui a appartenu à M. de Boze. Classé d'abord sous le no 1016, suppl. fr., ce manuscrit porte le no 1726-7688.

(1) Lefort de la Morinière, *Bibliothèque poétique*, vol. II, p. 404. — Lefort de la Morinière, né à Paris en 1698, mourut en 1768.

(2) C'est Vigneul-Marville qui, l'un des premiers, a accrédité cette erreur. (Voyez ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, vol. I, p. 73. Trois vol. in-12; Paris, 1700.) — On trouve cette erreur dans la *Biographie générale* de Didot, article *Lavigne*. — « Mlle Anne de *Lavigne*, nous dit à son tour Ch. Labitte, était tout bonnement une jeune personne qui, se piquant de poésie et de cartésianisme, était venue de Vernon à Paris, tout exprès pour trouver des rimes et pour pratiquer les beaux-esprits de l'époque. » (*Revue des Deux-Mondes*, mars 1845.) — Remarquons, en passant, que Ch. Labitte et l'auteur de l'article de la *Biographie générale* n'écrivent pas comme nous le nom de l'amie de Fléchier. Cependant Conrart, dans ses manuscrits; Sauvigny, dans le *Parnasse des dames*; Vigneul-Marville, l'abbé Lambert, tous écrivent : *Anne de la Vigne*.

la réputation : deux avantages qui ont leur prix, et auxquels on est rarement insensible. Il fut assez célèbre de son temps pour mériter de devenir médecin de Louis XIII, « qui n'en voulut point d'autre pendant sa dernière maladie » ; il fut enfin doyen de la faculté de médecine de Paris, dont il défendit les prérogatives avec fermeté (1).

Comme son amie Mlle Dupré, Mlle de la Vigne était donc Parisienne. Jeune, belle, spirituelle et assez riche, elle fut vite connue dans le monde des lettres, mais ne fut jamais *actrice*, comme l'a dit Sérieys, trompé par quelques vers de Fléchier, qu'il n'avait pas compris. De bonne heure en possession d'une fortune très suffisante, sinon considérable (2), douée d'un esprit distingué, elle cultiva les lettres avec succès, particulièrement la philosophie et la poésie, qu'elle ne cessa d'étudier toute sa

(1) « Elu doyen de la Faculté de Paris, il plaida pour elle contre les médecins étrangers, et obtint en sa faveur un arrêt de la Grand'Chambre, en 1644. Ses deux plaidoyers furent imprimés sous ce titre : *Orationes duæ adversus Th. Renaudot et medicos extraneos*. Paris, 1644, in-4°. » (*Biographie universelle* de Michaud, article : *Michel de la Vigne*.)

(2) Né le 5 juillet 1588, à Vernon, Michel de la Vigne mourut le 14 juin 1648, ne laissant que deux enfants : Mlle de la Vigne, dont nous nous occupons ici, et un fils, Michel de la Vigne, qui, plus tard, fut médecin comme son père. C'était un homme assez médiocre. Cette différence entre le frère et la sœur inspira au père une plaisante réflexion, citée par Lefort de la Morinière. (*Bibl. poétique*, vol. II, p. 404.) — Dans son *Histoire de Fléchier*, p. 55, M. Delacroix dit que Mlle de la Vigne était *nièce de Descartes*. Nulle part les biographes de Mlle de la Vigne ne parlent de cette parenté. Elle fut l'amie de Mlle Descartes, nièce du grand philosophe : c'est là, sans doute, ce qui aura trompé M. l'abbé Delacroix, et causé la confusion que nous relevons ici.

vie, malgré la faiblesse d'une santé qui demeura toujours chancelante. Nous comprenons sans peine que Mlle de la Vigne, fixée à Paris, libre de son temps, affranchie des nécessités de la vie, ait pu nouer facilement des relations avec les personnes les plus célèbres de l'époque, avec Pellisson, Huet, Conrart, Ménage, Mlle Dupré, Mlle Descartes et Magdeleine de Scudéry.

Ne nous étonnons pas de rencontrer tant d'honorables écrivains parmi les amis de Mlle de la Vigne. Celle-ci avait tout ce qu'il faut pour plaire : de la jeunesse, de la grâce, une beauté que relevaient davantage encore le charme de son esprit et l'aménité de son caractère. Peut-être nous soupçonnera-t-on de tracer un portrait de fantaisie, à l'exemple de ceux qui, par une disposition fort naturelle, se figurent que les dons de l'intelligence ne vont pas sans la beauté, et que l'on doit retrouver dans l'air du visage quelque chose de la distinction de l'esprit. Mais Mlle de la Vigne n'a besoin ni de cette indulgence, ni de ces flatteries posthumes. Nous ne sommes que vrai, lorsque nous disons que tout en elle fut dans une parfaite harmonie, et qu'on n'eut pas besoin de la *dédoubler*, comme Mme de Sévigné en exprimait plaisamment le désir à propos de Pellisson. Voici son portrait que Sauvigny nous a conservé. Nous avons tout lieu de le croire ressemblant, car certains détails nous sont confirmés par Lefort de la Morinière, qui l'appelait *une des plus belles filles de l'Europe*, et par Mlle Descartes, qui nous parle de sa *beauté divine*. Ce dernier éloge, nous pouvons le croire mérité, s'il est vrai, comme l'a finement remarqué Ch. Labitte, que

« les femmes ne se font guère qu'à bon escient de ces compliments-là (1) ». L'auteur du portrait que nous allons citer est un bel esprit dont nous aurions bien voulu connaître le nom ; c'est sous le nom de Célimène qu'il désigne Mlle de la Vigne. « Elle étoit, nous dit-il, de la plus belle taille du monde, l'air grand et de qualité, mêlé de beaucoup de modestie et de douceur ; elle avoit les yeux beaux et doux, le nez bien fait, la bouche agréable, le teint blanc, uni et délicat ; elle étoit naturellement éloquente et s'expliquoit avec autant de grâce que de facilité, sans être embarrassée dans le choix des expressions qu'elle trouvoit toujours heureusement et si propres au sujet, que la réflexion n'eût pas mieux réussi ; elle étoit fort civile, mais fière et peu caressante ; elle avoit le cœur généreux et rempli de sentiments honnêtes, mais peu tendres ; enfin, elle aimoit par l'esprit sans être touchée par le cœur (2). »

A ces différents traits, qu'une main bienveillante semble avoir tracés, ajoutez encore un caractère charmant, gai, vif, enjoué, et vous aurez une idée de l'agrément que l'on devait trouver dans la compagnie de cette aimable femme. Tandis que son amie, Mlle Dupré, se montrait d'ordinaire grave et sérieuse, Mlle de la Vigne, au contraire, était toute disposée à rire et à plaisanter. Lui arrive-t-il quelque

(1) *Etudes littéraires*, vol. II.

(2) Sauvigny, *Parnasse des dames*, vol. V, p. 56. — Pour tous ces détails sur Mlle de la Vigne, voir encore : Lefort de la Morinière, *Bibliothèque poétique*, vol. II, p. 404 ; Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, vol. I, p. 73 ; l'abbé Lambert, *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV*, vol. III, p. 28 ; *Biographie universelle* de Michaud, article : *Michel de la Vigne*.

aventure à elle ou à l'un de ses amis? aussitôt elle saisit l'occasion au vol, elle improvise des vers qui courent bientôt de main en main, et qui, pour un temps, font l'amusement de quelques amis. « Le sérieux n'étoit pas le défaut de Mlle de la Vigne, nous dit Huet dans ses *Mémoires*. Avec des infirmités corporelles et des douleurs qui ne lui donnoient presque pas de relâche, elle étoit d'une intarissable gaieté. Aussi tous ses écrits avoient un cachet d'agrément particulier, et une grande élévation d'esprit étoit le caractère de sa poésie (1). » Elle avoue elle-même qu'elle était fort rieuse, dans un madrigal que nous avons trouvé, et qu'elle composa dans une singulière occasion.

En 1668, paraît-il, pendant la guerre entre l'Espagne et la France (2), elle reçut la visite d'un moine espagnol, d'un noble *docteur de Salamanque*, désireux de présenter ses hommages à celle dont tout le monde faisait partout l'éloge. Cette petite aventure devint aussitôt matière à plaisanterie. Dans le cercle de Mlle de la Vigne, on se donna librement carrière à ce sujet : les madrigaux arrivèrent de tous côtés; et, comme celle-ci était fort vive à la réplique, elle répondit assez bien aux railleries de ses amis. Dans l'une de ces petites pièces demeurées inédites, et sur lesquelles nous reviendrons bientôt, on avait dit à Mlle de la Vigne :

Touchant ce moine d'Ibérie
Que tu mets dans l'idolâtrie,

(1) *Mémoires de Huet*, p. 133; traduction de M. Ch. Nisard.

(2) La guerre entreprise en 1667. Au nom de Marie-Thérèse, et en vertu du *droit de dévolution*, Louis XIV réclamait à l'Es-

Je ne te dis rien aujourd'hui.
Pardon, belle Iris que j'admire ;
Je ris, lorsque je songe en lui :
Quand je ris, je ne puis rien dire.

La réponse de Mlle de la Vigne est gentiment tournée, et nous montre, en effet, comme le disait l'évêque d'Avranches, que *le sérieux n'étoit pas son défaut :*

On parle fort bien, quoiqu'on rie;
Et bien m'en prend assurément :
Car, s'il en étoit autrement,
Je ne parlerois de ma vie (1).

Huet n'a donc rien exagéré. Si nous nous en rapportons à son propre témoignage, elle était, nous dit-elle, *d'une gaieté intarissable*, ce qui, joint à un caractère plein de douceur, à un esprit aimable et cultivé, devait rendre son commerce particulièrement attrayant. Aussi, eut-elle dans Paris d'excellentes relations : en correspondance avec Huet, recherchée de Conrart, estimée de Pellisson, et amie de Mlle de Scudéry, elle occupa une place distinguée dans les réunions dont la maison de *l'illustre Sapho* était le centre. Ménage, qui ne lui a pas épargné les éloges, ne craint pas de la comparer aux anciens et aux modernes, pour la préférer aux uns et l'égaler aux autres (2). Pellisson ne pouvait

pagne la Flandre, le Brabant et la Franche-Comté. Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 2 mai 1668, mit fin aux hostilités.

(1) Voyez plus loin les différents madrigaux composés à cette occasion.

(2) *Madamigella della Vigna la cui lira emula delle trombe da scorno agli antichi è invidia à noi* « Mademoiselle de la Vigne dont la lyre, retentissante comme la trompette, rend honteux les anciens et jaloux les modernes. » (Ménage, cité par l'abbé

s'empêcher d'admirer l'heureuse facilité de son talent et prétendait que *les Muses l'avaient allaitée* (1). De son côté, Huet qui la connut et l'estima, vantait l'agrément de ses vers et l'élévation de son esprit. Enfin, liée avec Mlle Descartes et Mlle Dupré, elle eut aussi l'avantage de vivre dans l'intimité de Mlle de Scudéry. Sauvigny nous l'affirme d'une manière positive, et tout nous autorise à nous en rapporter à ce témoignage : d'une part, les relations familières qu'elle eut avec Conrart, après Pellisson, le meilleur ami de Mlle de Scudéry ; et de l'autre, le soin attentif avec lequel les deux femmes poètes ne cessèrent jamais de se rendre les devoirs d'une bonne et tendre amitié.

En 1671, Mlle de Scudéry remporta le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, et, à cette occasion, elle reçut les félicitations empressées de la plupart de ses amis. Dans cette circonstance, Mlle de la Vigne se distingua d'une manière toute particulière. Non seulement elle composa à ce sujet une ode généralement applaudie, et jugée digne par Pellisson de paraître à la suite de son *Histoire de l'Académie françoise* (2), mais elle sut encore relever le mérite de ses éloges par un procédé plein de délicatesse, par une surprise assez semblable à

Lambert, *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV*, vol. III, p. 28; article *Anne* de la Vigne.)

(1) Vigneul-Marville : *Mélanges d'histoire et de littérature*, vol. I, p. 23. — *Vigneul-Marville*, pseudonyme de *Bonaventure d'Argonne;* il naquit à Paris, en 1634, et mourut en 1704. Il était entré de bonne heure, à l'âge de vingt-huit ans, dans l'ordre des Chartreux. Ses *Mélanges* forment un recueil intéressant.

(2) *Histoire de l'Académie françoise*, édition de 1672.

celles que Mme de Rambouillet ménageait autrefois à ses nobles invités : galanteries ingénieuses, fréquentes au dix-septième siècle entre gens d'esprit, et qui, pour être peu coûteuses, n'en étaient pas moins bien reçues.

Désirant ne pas se faire connaître à Mlle de Scudéry, Mlle de la Vigne essaya d'abord de cacher son nom ; et voici le moyen qu'elle employa pour faire parvenir la pièce qu'elle avait composée. « Quelque temps après que le prix eut été adjugé à Mlle de Scudéry, nous raconte Sauvigny, un homme inconnu vint à sa porte, y laissa un petit paquet de la grosseur d'une montre, qui lui étoit adressé, et dit qu'il étoit venu par le courrier de Provence. Elle l'ouvrit, et y trouva une boîte fort jolie, qui contenoit l'ode attachée avec des rubans de diverses couleurs à une petite guirlande de lauriers d'or, émaillés de vert (1). » Mlle de Scudéry, ajoute Sauvigny, ne pouvant deviner d'où lui venait ce présent, témoigna sa reconnaissance, au hasard, *par une réponse qu'elle répandit dans le public* (2).

(1) Sauvigny, *Parnasse des dames*, vol. V, p. 56.

(2) On se rappelle que la même surprise délicate avait été ménagée à Mlle de la Vigne. (Voyez plus haut, p. 21.) — « C'était vers le mois de décembre 1653. Un des samedis précédents, *Théodamas* avait remis à *Sapho*, avant de se retirer, un petit paquet parfumé, en lui recommandant de ne l'ouvrir que lorsqu'il serait parti. Or, le paquet contenait un cachet de cristal aux chiffres de Théodamas et de Sapho entrelacés, ce qui ressemblait fort à une déclaration catégorique. Mlle de Scudéry se hâta de remercier Conrart dès le lendemain en lui envoyant ce madrigal :

Pour mériter un cachet si joli,
Si bien gravé, si brillant, si poli,
Il faudroit avoir, ce me semble,
Quelque joli secret ensemble.

Dans ces occasions, les coupables suivent assez fidèlement l'exemple de la nymphe dont nous parle Virgile : ils s'enfuient bien vers les saules, mais avec le secret désir de se laisser apercevoir. Ils ont beau se cacher : avec un peu de bonne volonté, on découvre aisément leur retraite. On sut bientôt que c'était à Mlle de la Vigne que l'on devait à la fois l'*Ode*, et le présent qui l'avait accompagnée. L'illustre Sapho remercia publiquement son amie ; et lorsque celle-ci, à son tour, fit paraître l'Ode qu'elle avait adressée au Dauphin, Mlle de Scudéry ne manqua pas de venir mêler ses éloges à ceux de tous les beaux esprits du temps : elle l'appela *une fille divine*, et la déclara supérieure à *Corinne* elle-même pour la douceur et la beauté de ses accents (1). C'est ainsi que Mlle de Scudéry payait généreusement sa dette à la nouvelle muse. Elle a mis sans doute une exagération réelle dans l'expression de sa reconnaissance ; mais soyons indulgents, et ne la blâmons pas d'un excès aussi pardonnable.

Car enfin les jolis cachets
Demandent de jolis secrets
Ou, du moins, de jolis billets.
Mais comme je n'en sais point faire,
Que je n'ai rien qu'il faille taire
Ni qui mérite aucun mystère,
Il faut vous dire seulement
Que vous donnez si galamment,
Qu'on ne peut se défendre
De vous donner son cœur ou de le laisser prendre.

MM. Kerviler et Ed. de Barthélemy, p. 176, *Valentin Conrart*. — Cachet de cristal, guirlande de lauriers d'or, lyre émaillée, comme tout cela procède bien de la même école et du même milieu !

(1) Voir plus haut, p. 21.

M. Ch. Labitte soupçonne Fléchier d'avoir imaginé la petite surprise faite un jour à Mlle de la Vigne (1): les goûts de notre orateur, l'amabilité de son caractère, son amitié avec cette charmante personne, donnent quelque vraisemblance à cette conjecture. « Fléchier, dit-il, en rimeur relaps de frivolités amoureuses, était très capable d'envoyer à Mlle de la Vigne cette lyre émaillée qui lui parvint mystérieusement dans une petite boîte de coco. Goujet n'en dit rien ; mais une prévenance si raffinée me semble tout à fait digne de cette imaginative fleurie (2). » Rien n'empêche d'admettre la supposition de l'ingénieux critique; nous croyons cependant qu'il y a plus de raison encore d'attribuer à Mlle de Scudéry une galanterie de ce genre. *La boîte de coco* et *la lyre émaillée* que reçut Mlle de la Vigne, nous paraissent ressembler singulièrement à *la jolie boîte et à la petite guirlande de lauriers d'or émaillés de vert* que Mlle de la Vigne fit remettre à Mlle de Scudéry. Il est permis de supposer qu'entre les deux femmes poètes, il y eut échange réciproque de politesse. Ce n'est là qu'une hypothèse, il est vrai, mais que nous proposons volontiers : elle nous semble mieux fondée que la précédente. Quoi qu'il en soit, les vers que *Sapho* composa à cette occasion, nous prouvent que Mlle de Scudéry ne demeura pas étrangère à une telle *galanterie;* peut-être n'en fut-elle pas l'auteur : nous ne serions pas surpris qu'elle en ait fourni l'idée.

Amie de Pellisson, de Huet, de Conrart, de Ménage

(1) A ce sujet, voir ce que nous disons plus haut, p. 21.
(2) *Etudes littéraires,* vol. II.

et de Fléchier, Mlle de la Vigne eut encore des relations avec un personnage fort goûté de son temps, et que nous ne connaissons aujourd'hui que par les satires de Boileau, ou les immortelles railleries sous lesquelles Molière l'a écrasé : il s'agit de l'abbé Cotin. Il ne faudrait pas s'en tenir au sévère jugement qu'ont porté contre lui notre satirique et le plus grand de nos poètes comiques. D'Olivet, qui n'a pas essayé de le réhabiliter, a montré que l'abbé Cotin valait mieux que la pauvre réputation qu'on lui a faite, et qu'il a soigneusement conservée. Au fond, c'était un homme de mérite, un bel esprit fort à la mode, admis parmi les plus illustres compagnies de l'époque, chez Mme de Guise, chez Mme de Nemours, à l'hôtel de Rambouillet, chez Mlle de Montpensier. A côté de bien des défauts, il avait aussi des qualités réelles : versé dans la philosophie et la théologie, il connaissait encore les langues anciennes, le grec, l'hébreu, et même le syriaque, et dans ses poésies, dont nous nous garderons bien de faire l'éloge, il y avait cependant *des choses très spirituelles et bien tournées* (1).

Quant à sa prose, d'Olivet était loin de la dédaigner. Il y trouvait, disait-il, « ce je ne sais quoi d'aisé, de naïf et de noble, qui sent son Parisien élevé avec soin (2) ». En vérité, un tel éloge a son prix; et si on s'en rapporte à l'opinion du judicieux d'Olivet, il est permis de croire que l'écrivain bafoué par Molière et Boileau,

(1) D'Olivet, *Notice sur Cotin. Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, édition de M. Ch. Livet, vol. II, p. 163.

(2) *Ibid.*, p. 163.

n'était pas aussi méprisable qu'on se l'imagine. En somme, dirons-nous avec le continuateur de Pellisson, le plus grand malheur de Cotin a été « de n'avoir pas eu le tranquille sort de tant d'autres écrivains qui, dans le fond, ne valent pas mieux que lui, ou peut-être valent moins (1) ». Harcelé par Boileau, *assommé* par Molière, qui, sous le nom de Trissotin, l'a rendu à jamais ridicule, l'auteur de tant de madrigaux oubliés aujourd'hui est tombé dans un discrédit dont il ne se relèvera pas.

Si Cotin, le poète privilégié des alcôves et des ruelles, l'ami des femmes les plus spirituelles et les plus distinguées de leur temps, se fût contenté d'improviser toutes sortes de vers, épigrammes ou sonnets, énigmes ou rondeaux, monnaie courante qu'il donnait en échange d'un sourire aimable ou d'un accueil bienveillant, il eût été fort excusable. Dans ce cas, nous n'eussions pas voulu reprocher au bel esprit ses faciles complaisances, comprenant bien que, pour amuser ou distraire les nobles dames qui le recevaient, il devait se prêter d'assez bonne grâce à leurs caprices et à leurs fantaisies. Mais le jour où il voulut prendre au sérieux cette humble poésie de salon, poésie dont l'à-propos faisait l'unique mérite, réunir en volume toutes ces pièces légères qu'il avait composées autrefois, alors il tomba sous le coup de la critique, qui ne lui épargna pas ses traits les plus rudes et les plus acérés (2). A cette époque, on eut pleinement raison de

(1) *Ibid.*, p. 163. — Voir, sur l'abbé Cotin, une étude intéressante de M. Ch. Livet : *Précieux et précieuses*, p. 113 et suiv. 1 vol. in-12. Paris, Didier.

(2) Charles Cotin, conseiller et aumônier du roi, naquit à

rejeter ces fadeurs d'un autre âge; ces plaisanteries qui ne sont pas déplacées dans l'intimité d'une conversation familière, qui souvent même peuvent servir à charmer un instant, deviennent ridicules dès qu'on veut leur procurer l'honneur de la publicité.

Pendant un certain temps, les énigmes furent très à la mode au dix-septième siècle. Cotin en a composé un grand nombre qu'il a eu le tort de faire imprimer. Cependant, il faut le dire, il n'a pas été trop malheureux dans ces frivoles essais. Comme le remarque M. Ch. Livet, « les vers en sont généralement bien tournés, préparent habilement les surprises et fournissent de spirituelles allusions à des événements ou des usages du temps (1) ». Voici une énigme adressée à Mlle de la Vigne, sous forme de sonnet. Nous aurions bien çà et là quelque bonne critique à faire, mais enfin, nous l'avouons, ce n'est pas trop mal pour Cotin. Notre bel esprit veut parler de la prunelle de l'œil. Dans des vers assez aimables et presque ingénieux, il dit à Mlle de la Vigne :

Plus petit, et plus grand que la terre et que l'onde,
Toujours vêtu de pourpre et toujours couronné,
Le prince des vivants, d'esprits environné,
Aujourd'hui fait sa cour aux plus beaux yeux du monde.

Du second univers où son trône se fonde,
Il vous a, belle Iris, le sceptre abandonné;

Paris, en 1604, fut reçu à l'Académie le 3 mai 1655, et mourut en 1682. Nous avons de lui : *Œuvres galantes en prose et en vers*, 2 vol. in-12. Paris, 1663; *Recueil de rondeaux*, 1650, in-12; des *Œuvres mêlées*, 1659, in-8°.

(1) M. Ch. Livet : *Précieux et précieuses*, p. 119.

Dans un palais de flamme il est emprisonné
Par une loi du ciel que la vôtre seconde.

Sans cesse combattu de contraires désirs,
Il mêle ses douleurs avecque ses plaisirs :
Ce soupir échappé vous dit son aventure.

Que vous aurez de peine à le bien secourir!
Il est, pour son malheur, d'une telle nature
Que si vous le voyez, vous le ferez mourir (1).

Le mérite était de deviner ces énigmes : les habiles envoyaient leurs réponses en vers, proposaient à leur tour une autre énigme qu'il fallait essayer de comprendre; et le plaisir consistait à embarrasser son correspondant. Mlle de la Vigne répondit donc à Cotin, en lui envoyant le petit billet qui suit :

« En m'acquittant de ma promesse, je vous rends énigme pour énigme (2). Vous verrez par ce qui suit, si j'ai deviné la vôtre :

Je connois votre prince, et je l'estime fort,
Quoique de sa prison je ne sois point fâchée :
A ses liens sa vie est si fort attachée,
Qu'on ne peut les couper sans lui donner la mort (3).

En parlant de Mlle Dupré, nous avons déjà dit un mot des relations de Conrart avec Mlle de la Vigne : il nous reste maintenant à compléter ce que nous n'avons fait

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 309, in-folio. On lit en tête de cette pièce : *Enigme de M. l'abbé Cotin à Mlle de la Vigne*. Sonnet.

(2) Nous ne donnons pas ici l'énigme de Mlle de la Vigne; les vers en sont fort médiocres, et ne valent pas la peine qu'on les publie.

(3) *Ibid.* En tête de ce petit billet, on lit ce qui suit : *Enigme de Mlle de la Vigne à M. l'abbé Cotin.*

qu'indiquer rapidement ailleurs. Pour cela, nous allons trouver d'utiles renseignements dans les papiers de Conrart, ces précieux manuscrits si patiemment exploités avant nous, mais qui sont si riches de leur propre fonds qu'il reste encore aux derniers venus bien des découvertes à faire. Pour ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire du dix-septième siècle, il y a là une mine presque inépuisable que l'on peut fouiller avec la confiance que l'on sera dédommagé de sa peine. Pour nous, nous devons dire que nous n'avons pas été déçu dans notre espoir; car, bien des fois, en feuilletant les nombreux volumes laissés par Conrart, nous avons trouvé tout à coup des détails inattendus et précis sur les personnes ou les choses dont nous avions à parler.

C'est ainsi que nous avons pu savoir que Mlle de la Vigne, en même temps qu'elle entretenait avec Fléchier une correspondance galante dont on aurait pu s'étonner, écoutait Conrart, déjà vieux et malade, lui tenir absolument le même langage. De là, nous avons été légitimement amené à conclure, que les libres propos de l'abbé sont tout aussi innocents que ceux de l'aimable vieillard : l'un et l'autre obéissaient à la mode; ils adoptaient un genre convenu, qui était généralement admis, et contre lequel les personnes les plus austères ne songeaient pas à réclamer. C'est qu'en effet les intentions étaient parfaitement honnêtes. Il ne faut pas l'oublier, tout bel esprit, écrivant alors à une femme, aimait à se servir des expressions les plus vives et les plus tendres; et ce que nous prendrions aujourd'hui pour la marque évidente d'une grande passion, n'était que simple poli-

tesse, que l'aimable badinage d'un homme bien élevé et habitué à fréquenter une société choisie. Parmi ces réunions s'était conservé le ton de la bonne compagnie, cet atticisme particulier à Athènes, comme l'a dit M. Cousin, « et qui, même à Athènes, était le signe de la distinction (1) ».

Dans la correspondance de Conrart avec Mlle de la Vigne, il n'est pas possible de voir autre chose : vers ou prose, *ce sont de simples lieux communs de ruelle*, du genre de ceux que Voiture développait, quand il écrivait à Mlle Paulet ou à Mlle de Rambouillet. Si, d'ailleurs, on s'obstinait encore à garder quelque défiance à ce sujet, nous aurions à faire une dernière réponse. Mlle de Scudéry, malgré de fort tendres amitiés, a joui constamment de l'estime publique. Mais, qu'on nous permette de le dire, sa haute réputation de vertu l'a moins protégée contre de malins propos, que sa laideur bien constatée. Sans elle, peut-être, eût-on essayé de jeter quelque doute sur sa sagesse, tandis que sa laideur a réduit les méchantes langues au silence; et, c'est dans ce désavantage que Mlle de Scudéry a trouvé *un puissant préservatif* non seulement contre l'amour, mais encore contre des suppositions aussi fausses qu'injurieuses pour sa noble mémoire.

Il est vrai, nous ne pouvons faire valoir le même argument à l'égard de Mlle de la Vigne. Mais si vous songez que Conrart avait plus de soixante ans, quand il écrivait des

(1) Sur le ton galant au dix-septième siècle, voyez M. Cousin. *La Société française*, vol. II, p. 272; et *la Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 122. Edition in-8°.

galanteries à la charmante amie de Mlle Dupré (1), vous n'aurez pas beaucoup de peine à reconnaître que toutes ces douceurs étaient entièrement innocentes; que ce sont là d'agréables plaisanteries entre gens d'esprit qui correspondent ensemble familièrement et sans contrainte, avec cette aimable et franche liberté qui donne tant d'attrait à une conversation intime d'où la gêne est exclue, sans que la plus sévère bienséance en reçoive l'atteinte la plus légère.

Ainsi avertis, nous pouvons sans inconvénient aborder les lettres et les vers que Conrart adressait à Mlle de la Vigne. N'allons pas nous effaroucher de ce style langoureux dont nous sommes déshabitués aujourd'hui; rappelons-nous qu'il était de mode au dix-septième siècle, qu'il était admis dans les meilleures compagnies du temps, et que, très compréhensible si on le regarde comme un simple amusement, il devient pleinement ridicule si on veut le prendre au sérieux. Déjà on a pu se former quelque idée du ton que Conrart adopta avec Mlle de la Vigne: nous avons cité ailleurs quelques-uns des vers que lui envoyait le galant secrétaire de l'Académie (2). Prose ou vers, nous ne sortons jamais du même cercle d'idées; comme au temps de sa jeunesse, Conrart conte encore *fleurette* et débite des flatteries, qui, prises à la lettre, paraîtraient singulièrement déplacées chez un homme de son âge. Qu'il écrive à Mlle Dupré, à Mlle de la Vigne,

(1) Les lettres de Conrart à Mlle de la Vigne sont de l'année 1668. Celui-ci était né en 1603; à l'époque où il écrivait toutes ces galanteries, il avait donc soixante-cinq ans. Il mourut à Paris, le 23 septembre 1675.

(2) Voyez plus haut, p. 7 et suiv.

ou à la marquise d'Andeville, son langage est invariable ; c'est le même accent vif et passionné, ce sont les mêmes tendresses, les mêmes empressements et les mêmes inquiétudes : amusements de bel esprit assurément, soupirs de convention qui ne viennent là que pour donner plus de variété, de piquant et d'intérêt à une correspondance qui, sans cette précaution, semblerait monotone aux amis.

Les lettres de Conrart ne manquent pas d'agrément; quoique vieux, l'obligeant académicien est toujours charmant, aimable, spirituel et enjoué. Voici un petit billet qu'il écrivait à Mlle de la Vigne un jour qu'il attendait sa visite :

« 28 septembre 1665, veille de Saint-Michel.

« Je souhaite, Mademoiselle, de n'avoir point aujourd'hui de vos nouvelles, puisque c'est ce qui me doit assurer que j'aurai l'honneur de vous voir demain. Je m'en vais offrir deux chandelles, comme la bonne femme : l'une à saint Michel, et l'autre à l'ennemi qu'il a sous les pieds; afin que le premier soit favorable à votre voyage, et que l'autre n'y apporte point d'obstacle (1). »

Le 3 novembre 1665, dans une pièce qui n'a d'autre mérite que d'être écrite facilement et sans prétention, Conrart arrivait à la galanterie avouée, et disait ouverte-à Mlle de la Vigne :

Puisque mon cœur vous accommode,
Gardez-le, Iris, il est à vous.
Ce n'est point un cœur à la mode,
Il est ardent, fidèle et doux.

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. X, p. 83. In-folio; inédit.

Il veut être aimé quand il aime;
Voyez si le vôtre est de même :
Car, sitôt qu'on ne l'aime pas,
Il revient à moi sur ses pas.

Il n'est ni jaloux, ni bizarre,
Il hait le faste et la fanfare :
Il fuit la peine et les travaux,
Et ne peut souffrir de rivaux.

Iris, s'il peut vous satisfaire,
En le prenant sur ce pied-là,
Son plaisir sera de vous plaire :
Il ne souhaite que cela (1).

Quelque temps auparavant, Conrart était moins exigeant et plus modeste. Le 19 octobre 1665, dans une autre pièce du même genre, qui ne vaut guère mieux pour le fond et qui ressemble assez à de la prose rimée, il ne se montrait nullement jaloux de ses rivaux, pourvu que son Iris voulût bien lui conserver son amitié :

Pour vous, Iris, toute la terre
Vous accuse et vous fait la guerre
D'embraser indifféremment
Tous les cœurs, sans discernement.
Mettez-y quelque différence!
Ne faites point par complaisance
Ce que doit faire votre choix.
Mais je me trompe toutefois,
Car le choix que vous pourriez faire,
Me seroit peut-être contraire;
Aimez donc, belle Iris, par choix ou par hasard,
Pourvu qu'en votre cœur, le mien ait quelque part (2).

Près de trois ans plus tard, Conrart se mettait encore en frais de politesse. Avec l'âge, il n'avait rien perdu de

(1) Inédit; *Manuscrits de Conrart*, vol. X, p. 83, in-folio.
(2) *Manuscrits de Conrart*, vol. X, p. 84. In-folio; inédit.

sa gaieté et de son esprit; comme autrefois, il savait exprimer ses sentiments avec une certaine délicatesse. donner à son style ce ton enjoué et plaisant qu'il conserva toujours, et qui est surprenant dans un homme qui souffrit constamment, et fut « horriblement goutteux les trente dernières années de sa vie (1) ».

Tallemant, qui ne l'aime pas trop, a dit de lui : « Son caractère, c'est d'écrire des lettres couramment; pour cela, il s'en acquittera bien. » Le malicieux auteur des *Historiettes* aurait dû s'en tenir à ce jugement; mais peu habitué à louer, il n'est pas content, si, à côté d'un éloge, il ne met aussitôt un correctif désagréable : « Encore y aura-t-il quelque chose de forcé, ajoute-t-il; mais où il faut quelque chose de soutenu ou de galant, il n'y a personne au logis (2). » Qu'il y ait *quelque chose de forcé* dans les nombreux billets que Conrart écrivait *couramment* à ses amis, nous ne le nierons pas; mais, n'en déplaise à Tallemant, à part un peu de recherche en quelques endroits, à part certains passages où, pour être trop sentimental, il devient subtil, Conrart est amusant, il plaisante agréablement, il sait donner une forme ingénieuse et piquante aux idées les plus communes et aux choses les plus simples; enfin, quoi qu'en dise Tallemant des Réaux, « où il faut quelque chose de soutenu ou de galant », il nous est arrivé très rarement de ne trouver *personne au logis*.

(1) D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, vol. II, p. 141. Edition de M. Ch. Livet.

(2) Tallemant des Réaux, vol. III, p. 3. Edition Techener, 6 vol. in-12. Paris, 1862.

Voici précisément une lettre qui a pour objet ce thème éternel de politesse amoureuse que Conrart aimait tant à développer. On ne peut s'empêcher de remarquer dans le style du vieil académicien un tour libre et aisé, de la délicatesse, un certain air de distinction qui sent son homme élevé avec soin, dirait l'abbé d'Olivet : de tels mérites ont bien leur valeur, et nous commandent au moins l'indulgence.

A Mademoiselle de la Vigne, en lui envoyant un madrigal (1).

« Du 17 mars 1668.

« Après ce que je fais aujourd'hui, vous ne pouvez pas douter que je ne sois le meilleur ami du monde ; mais je crains bien que la qualité de bon ami ne m'attire celle de mauvais galant. Je sers de confident auprès de vous à un homme dont le mérite est si grand, que vous n'avez garde de lui refuser votre estime, et peut-être quelque chose de plus. Je souhaiterois pourtant bien qu'il se contentât de votre estime, et que vous me gardassiez quelque chose de plus. Mais s'il faut incessamment qu'il entre dans votre cœur, faites qu'il ne m'en chasse pas. Il ne tiendra qu'à vous que nous n'y vivions bien ensemble ; et si nous n'y avons les premières places, faites du moins que nous y en ayons de commodes, car vous savez que des gens comme nous ont besoin d'être à leur aise. Mais y peut-on

(1) Quelques mots rongés à la marge nous ont empêché de lire entièrement le titre.

être avec une personne comme vous ? Que sait-on ce qui en arrivera, puisque ma prophétie est accomplie ?

« Mandez-moi, je vous prie, si votre sortie d'hier ne vous a point fait de mal. Je serois au désespoir, si j'avois part à votre malheur que je crains si fort ; et je ne souhaite jamais rien tant que de vous annoncer une parfaite santé, si je ne suis pas heureux assez pour vous la procurer (1). »

On croira peut-être que cet homme *dont le mérite est si grand* n'est autre que Fléchier ou bien Huet, tous deux amis de Conrart, tous deux liés avec Mlle de la Vigne. Non, il s'agit ici d'un autre bel esprit, d'un poète dont les vers faciles ne manquent ni de finesse ni d'agrément, et, dans dans leur vive et légère démarche, offrent une image assez fidèle de la liberté de son caractère et de la légèreté de sa vie : nous voulons parler de Saint-Pavin. Homme d'esprit et de bonne chère, d'un caractère plutôt indépendant qu'audacieux, il ne respecta pas toujours les choses de la religion ; aussi, avec Desbarreaux, des Yvetaux et quelques autres encore, est-il du nombre de ces *libertins* que Bossuet poursuivit plus d'une fois de ses éloquentes invectives. Quant au poète, que nous avons seulement à juger ici, nous déclarons l'estimer, comme l'estimèrent de son temps tous ceux « qui se piquaient de science, de délicatesse et de bon goût (2) ». Malgré les années, les

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 120, in-f° ; lettre publiée par MM. Kerviler et Ed. de Barthélemy : *Valentin Conrart*, p. 602.

(2) *Recueil des plus belles pièces des poètes françois depuis Villon jusqu'à Benserade*, vol. V, p. 136. Six volumes in-12. Paris, 1752. — *Denis* de Saint-Pavin, né à Paris, au commencement

vers de Saint-Pavin n'ont rien perdu de leur piquante gaieté, et aujourd'hui encore on les relit volontiers. La lettre qui suit, écrite le lendemain du jour où Conrart avait envoyé son madrigal à Mlle de la Vigne, nous prouve clairement qu'il s'agit du digne précurseur de La Fare et de Chaulieu, de l'aimable épicurien qui renonça à toute ambition, pour goûter « les délices de la vie du monde la la plus charmante et la plus commode (1) ».

du dix-septième siècle, mourut en 1670. Ses vers se trouvent dans les recueils du temps, surtout dans le *Recueil* cité plus haut. M. Paulin Paris les a publiés dans son édition de Tallemant des Réaux. Saint-Pavin, on ne s'en douterait guère, était *abbé* de Livry, où il fut loin de mener une vie exemplaire, au milieu de quelques amis, hommes d'esprit et libertins comme lui. Un jour, il présenta à Louis XIV le placet suivant :

Il ne m'appartient pas d'entrer dans vos affaires :
Ce seroit un peu trop de curiosité.
Cependant, l'autre jour, songeant à mes misères,
Je calculois le bien de Votre Majesté.
Tout bien compté (j'en ai la mémoire récente
Et le calcul en est facile et court),
Il vous doit revenir cent millions de rente,
Ce qui fait à peu près cent mille écus par jour.
Cent mille écus par jour en font quatre par heure.
Pour réparer les maux pressants
Que le tonnerre a faits à ma maison des champs,
Ne pourrois-je obtenir, Sire, avant que je meure,
Un quart d'heure de votre temps?

Manière bien ingénieuse de demander 3,000 francs. L'histoire ne dit pas l'accueil que fit le monarque à cette supplique d'un genre tout nouveau.

(1) *Ibid.*

A M. de Saint-Pavin.

« 18 mars (1).

« Je vous envoye la réponse à votre madrigal. Vous voyez, on vous paye comptant et en bonne monnoie. Vos affaires vont assez bien avec cette aimable personne ; mais je crains bien qu'il n'en soit pas ainsi des miennes, et que je ne me sois fait préjudice en vous servant auprès d'elle. Je me réjouis de la bonne fortune de mon ami ; et j'ai de l'inquiétude pour mes intérêts. Travaillez pour moi, comme j'ai travaillé pour vous ; et faites valoir notre communauté, même mieux que je n'ai tâché de faire. Mandez-moi, je vous prie, ce qu'il vous semble d'un méchant impromptu qui me vient de tomber de la plume. Je n'exprime jamais bien à mon gré ce que je sens ; mon esprit est un valet paresseux, et mon cœur un maître mal obéi. »

Voilà une agréable lettre de Conrart, que rend plus agréable encore le modeste aveu de la fin. Seulement, le bon académicien n'était pas le seul qui ne pouvait rendre ses pensées *à son gré;* pour se consoler de son impuis-

(1) Cette lettre à Saint-Pavin suit immédiatement dans le *Manuscrit* celle que nous venons de citer ; elle se rapporte parfaitement à ce que Conrart disait plus haut : il suffit de la lire pour s'en convaincre. (*Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 420 ; in-f°.) — Publiée comme la précédente, avec quelque légère différence, par MM. Kerviler et Ed. de Barthélemy ; *ibid*, p. 603.

sance, il n'avait qu'à songer aux plus illustres de ses contemporains, à Pascal, au grand Corneille ou à la Rochefoucauld, qui, eux aussi, connaissaient si bien ce *valet paresseux et ce maître mal obéi*. Il est difficile d'indiquer avec certitude quel est le madrigal dont il peut être question : comme nous trouvons dans Saint-Pavin bon nombre de ces petites pièces, il n'est pas fort aisé de se prononcer. Quoi qu'il en soit, Conrart, fidèle à son humble rôle de *confident*, écrivait à Mlle de la Vigne, en lui recommandant de ne pas négliger entièrement l'ancien ami en faveur du nouveau.

A Mlle de la Vigne.

Du même jour.

« Tyrsis vous a mieux reconnue à votre madrigal, qu'à votre santé. Je viens de recevoir la réponse qu'il m'a faite ; et je ne fais point de difficulté de vous l'envoyer, quoiqu'elle vous puisse faire trouver celui qui l'a écrite assez galant homme, pour vous imaginer que vous lui feriez tort, si vous ne m'en faisiez à moi, qui le suis beaucoup moins que lui. Néanmoins, je me fie en votre parole ; et si je ne vous sais pas si bien louer que lui, je ne cède ni à lui ni à personne en l'estime et en la passion de vous honorer. Je pense si souvent à vous et avec tant d'application, que, quand j'aurois le malheur d'être encore deux ans sans vous voir, il ne m'arrivera jamais de ne vous pas connoître. Mais,

Si l'on ne vous reconnoît pas
Avec tous vos nouveaux appas,

Iris, il n'y va rien du vôtre :
Vos galants ne sont pas si fous,
Que de vous prendre pour une autre,
Ni de prendre une autre pour vous (1). »

C'est là, sans doute, le *méchant impromptu* qui lui venait *de tomber de la plume*, et pour lequel il consultait Saint-Pavin. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'il revient sur cette petite pièce dans la lettre qu'il écrivait à Mlle de la Vigne, à la date du 22 mars 1668. Comme ces différentes lettres sont parfaitement liées entre elles, c'est avec raison que nous croyons que, sous le nom de *Tyrsis*, Conrart désigne Saint-Pavin. Il s'agit ici de l'une de ces querelles fort pacifiques au fond, assez semblables à celles dont l'hôtel de Rambouillet était autrefois le théâtre, et qui, sans troubler la tranquillité de la célèbre demeure, donnaient lieu à un échange d'explications, à d'amusantes et spirituelles plaisanteries (2).

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, in-f°, p. 420; publiée par les mêmes auteurs; *ibid.*, p. 604. — Ces derniers vers nous font supposer avec quelque raison que le madrigal de Saint-Pavin, dont Conrart nous parle au commencement de sa lettre, pourrait bien être celui que nous lisons dans le *Recueil des poètes françois* :

Quoique la jeune Iris, dans un lit retenue,
Languisse et souffre nuit et jour,
Et que sa beauté diminue
Sans nous flatter d'un prompt retour;
Amants, qui la plaignez dans cet état funeste,
Ne craignez rien pour ses appas,
Elle en aura toujours de reste :
Tremblez pour ses rigueurs, qui ne finiront pas.

Recueil des poètes françois, vol. V, p. 187, édit. de 1752.

(2) Les choses ne se passaient pas toujours d'une manière

Un jour Godeau, *le nain de Julie*, comme on l'appelait, provoqua Voiture à un combat singulier, mais à un combat *d'amour, de vers et de prose polie*. Celui-ci, d'ordinaire si disposé à batailler, et qui ne manqua jamais l'occasion de faire briller son esprit, n'accepta pas le défi. « Je vous supplie très humblement, écrivit-il à Mlle de Rambouillet, de faire que votre *nain* se contente de recevoir ici un compliment, au lieu d'une réponse au défi qu'il m'a envoyé. Je ne veux rien avoir à démêler avec ceux qui vous appartiennent, et, pour l'amour de sa maîtresse et de lui-même, je l'estime extrêmement et désire son amitié (1). »

Mlle de Rambouillet vit avec peine la timidité de Voiture, et l'en blâma vertement. La fille de l'illustre marquise n'aurait pas été fâchée de voir s'allumer une petite guerre dont elle eût été la cause, et qui, très probablement, aurait donné lieu à bon nombre de madrigaux en son honneur. Aussi, eut-elle soin de montrer une préférence marquée pour Godeau, dans le but de piquer la jalousie de Voiture. « Je ne croyois pas

aussi pacifique. Voiture avait cinquante ans, quand il devint amoureux de Mlle de Rambouillet, *Angélique-Clarisse* d'Angennes, dernière fille de Mme de Rambouillet, qui épousa le comte de Grignan, en 1658. Ce fut à son occasion que Voiture se battit, « dans le jardin de l'hôtel de Rambouillet, aux flambeaux contre Chavaroche, intendant dans la maison ». Tallemant des Réaux, qui nous raconte cette affaire, nous apprend que Voiture fut *blessé à la cuisse* par son adversaire. (Voy. Tallemant, vol. II, p. 356; édit. Techener. — Voyez encore *Œuvres de Voiture*, vol. I, p. xx; édit. de M. Ubicini, 2 vol. Charpentier, 1855.)

(1) Lettre de Voiture du 22 octobre 1633. (Voy. *Œuvres de Voiture*, vol. I, p. 194; édit. de M. Ubicini.)

pourtant, Mademoiselle, lui écrivait notre bel esprit, que pour avoir refusé une querelle avec votre *nain*, j'en dusse avoir une avec vous, ni que je fusse obligé de répondre à un défi, pour avoir fait réponse à des compliments. Si toutefois, il vous semble que j'aie manqué en cela, vous devriez appeler respect et crainte ce que vous appelez mépris, et croire que cette même créature qui a ôté l'épée à M. de Montausier (1), pouvoit bien m'avoir fait tomber la plume des mains. Quand même il auroit quelque raison de se plaindre, vous n'en aviez pas pour cela de prendre sa protection contre moi, et si vous me voulez du mal pour l'amour de lui, je pourrai dire que vous m'avez querellé pour le plus petit sujet du monde (2). »

Il ne faudrait donc pas s'y tromper, la plupart de ces querelles n'avaient rien de sérieux. Nous savons ce que signifient dans le style galant de l'époque les grands mots de défi, de désespoir, de jalousie, de persécution ou d'infidélité. C'est d'une brouille de ce genre qu'il s'agit dans la lettre de Conrart. Comme Godeau disait en riant qu'il était tout disposé à se battre pour *la princesse Julie*, de même aussi le secrétaire de l'Académie, dans un accès d'humeur belliqueuse, et malgré ses soixante-cinq ans, se constituait le défenseur de Mlle de la Vigne et se déclarait son *chevalier*.

(1) Allusion à une petite aventure dont on trouve l'explication dans un commentaire de Tallemant des Réaux. (Voy. *Voiture*, édit. de M. Ubicini, p. 199.)

(2) Lettre du 6 janvier 1634, p. 199.

A elle-même du 22 *mars* 1668.

« On ne sauroit s'attirer de plus mauvaise affaire, que celle de vouloir éviter d'en avoir avec vous; et je ne suis pas si mauvais politique, que d'entreprendre de justifier Tyrsis sur cet article. Vous jugez bien que je m'offrirai encore moins de lui servir de second, dans le démêlé dont on le menace sur votre sujet. Car, outre qu'il n'en a jamais besoin, je ne saurois prendre d'autre parti que le vôtre, sans me faire beaucoup plus de préjudice qu'à vous. C'est me faire une grande grâce que de me choisir pour votre chevalier; et il me semble, qu'en me donnant cette qualité, vous m'avez inspiré tant de valeur, que les défis et les cartels de tous ces braves qui se mettent sur les rangs avec tant de confiance, ne me font aucune peur. Ils diront sans doute, après leur défaite, que ce sont vos yeux qui l'ont causée, en ne leur étant pas favorables; mais ce sera me l'être beaucoup, que d'avoir produit un si grand effet en ma faveur. Sur ce fondement, ne me sera-t-il pas permis d'expliquer à mon avantage le dépit que vous auriez qu'un autre que moi eût fait l'impromptu que je vous envoyai hier? Je devine donc que vous enragez que ce ne fût pas l'homme du monde que vous croyez qui vous honore le plus, qui eût dit cette vérité : qu'on ne sauroit vous prendre pour une autre, et qu'on ne sauroit prendre une autre pour vous. Et je vous assure, en récompense, que cette douceur, quand même ce ne seroit qu'une flatterie, m'a

beaucoup mieux pénétré le cœur, que si elle fût venue de toute autre que vous (1). »

Dans ce débat, évidemment, l'esprit seul eut à fournir des armes; car, sans cela, comment Conrart, goutteux et déjà fort âgé, eût-il pu être de quelque secours à Mlle de la Vigne? C'était là une simple galanterie que le secrétaire de l'Académie faisait à son amie. Comme au temps de sa jeunesse, il continuait d'être aimable, poli, à l'égard des dames, auprès desquelles il réussissait par la tournure ingénieuse de son esprit, et par son habileté à glisser un compliment à leur adresse. Voici une lettre qui a bien ce caractère de finesse et d'amabilité dont nous parlons.

A Mlle de la Vigne, du 1er juin 1668.

Iris, votre entretien si charmant et si doux
Fait qu'on oublie avecque vous
Et le rhumatisme et la goutte;
Mais, à parler de bonne foi,
On gagne, en vous voyant, un plus grand mal sans doute,
Que celui qu'on sentoit en sortant de chez soi.

« Voilà, Mademoiselle, un effet de cette sincérité que vous me demandez si obligeamment. S'il y en a autant dans votre billet que dans le mien, je m'estime fort heureux; et je croirai volontiers que ce qu'on estime le plus grand des maux, est un fort grand bien. Je me réjouis de ce que vous recommencez à jouir de celui d'une

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, in-f°. — Publiée par MM. Kerviler et Edouard de Barthélemy, p. 604.

bonne santé, qui, galanterie à part, est bien aussi estimable que pas une autre. Je ne le sais que trop bien, par la longueur du temps qu'il y a que j'en suis privé. On me trouve pourtant bien mieux que je n'étois, avant que je n'eusse eu l'honneur de vous voir au bon état où je vous laissai dernièrement. Je dis qu'on me trouve bien mieux; mais moi, je n'en sais que dire. Je pense que vous le décideriez mieux que personne; parce que vous savez bien plus certainement si vous êtes pour moi telle que je le souhaite, que je ne le sais moi-même (1). »

Pour le fond, les lettres de Fléchier à Mlle de la Vigne ne diffèrent pas beaucoup de celles de Conrart : ce sont les mêmes idées, le même langage, et quelquefois le même style. Cependant, la correspondance de Conrart nous paraît avoir un caractère particulier : il y règne un ton plus calme et plus doux que dans celle de Fléchier. Dans l'une, on sent toute la confiante vivacité d'un homme, qui, jeune et spirituel, compte se faire valoir par lui-même, affecte avec son amie certains airs libres et dégagés, exige qu'on le traite au moins avec bienveillance, ne craint pas de se plaindre d'une marque d'indifférence ou de froideur, et déclare hardiment qu'il ne veut pas d'une amitié dont il serait obligé de faire seul les frais; dans l'autre, on sent l'indulgence d'un vieillard disposé à tout pardonner; qui, osant à peine hasarder une timide observation, est résigné à

(1) *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 423, in-fo; publiée, *ibid.*, p. 608.

accepter des rivaux qui le gênent, pourvu qu'un sourire affectueux vienne lui prouver quelquefois qu'on l'aime encore, et qu'il n'est pas oublié. Devenu vieux, Conrart songeait aux délassements de sa jeunesse et aux amusements de l'hôtel de Rambouillet ; il prenait ainsi plaisir à ressusciter en quelque sorte tout ce passé évanoui, tout ce monde de charmantes personnes au milieu desquelles il avait vécu, dont il avait aimé les bonnes manières, l'élégance, la politesse et la galanterie, et dont il continuait les traditions. Tous ces vers de Conrart, déjà vieux et tourmenté de la goutte, ne sont autre chose qu'un doux souvenir d'autrefois ; ils sont parfaitement innocents, et, une fois de plus, nous avons là une preuve que toutes ces petites cajoleries, ces fades compliments n'étaient qu'un jeu de la bonne société d'alors.

CHAPITRE XI

Mlle de la Vigne (suite). — Sa correspondance avec Fléchier. Caractère de ces lettres. Il lui envoie des vers latins. Une pièce inédite de Fléchier à Mlle de la Vigne. Dialogue inédit de Fléchier, adressé à Mlle de la Vigne. Série de madrigaux envoyés par des amis à Mlle de la Vigne. Elle doit être distinguée des *fausses précieuses*.

Est-il surprenant que Fléchier, l'ami des beaux esprits du temps, l'ami de Conrart, de Huet, de Mlle de Scudéry, ait écrit lui aussi à Mlle de la Vigne, des billets « tout empreints du parfum le plus galant de l'hôtel de Rambouillet »? Pour nous, nous serions surpris du contraire : on n'échappe pas facilement à l'influence régnante d'une époque, et, plus ou moins, on suit malgré soi les caprices de la mode. C'est ce que Fléchier a fait : on ne peut guère lui en faire un reproche sévère. « Les lettres de Fléchier à Mlle de la Vigne, a dit M. Ch. Labitte, sont écrites sur ce ton de galanterie exagérée, et assez innocente au fond, que les salons avaient mise en honneur. »

Comme l'observe l'excellent critique, cette correspondance ne prouve pas le moins du monde que Fléchier ait eu pour Mlle de la Vigne plus que de l'amitié. Les

lettres de Conrart expliquent pleinement celles dont nous allons parler : c'est absolument le même ton dans les unes comme dans les autres; et, si on n'a pas le droit de blâmer les premières, nous ne voyons pas pourquoi on réclamerait contre les secondes (1). Regardons tout cela comme un divertissement de bel esprit qui veut plaisanter et rire. La plaisanterie, il est vrai, est un peu libre quelquefois; les propos ne manquent pas d'une certaine vivacité, mais remarquons que la bienséance n'en souffre jamais, que notre abbé sait s'arrêter à temps, et que tous les honnêtes gens de cette époque, Godeau, Conrart, Pellisson, Montausier et Mme de Rambouillet ne parlaient pas autrement. Aussi, ne craignons-nous pas de le dire, si quelqu'un voulait s'appuyer sur certain passage de ces lettres, pour en tirer des preuves peu favorables à Fléchier, c'est évidemment qu'il ne comprendrait rien aux mœurs littéraires du dix-septième siècle, où, bien des choses que nous trouverions singulières aujourd'hui, étaient parfaitement autorisées (2). Ayons donc le bon goût de prendre les billets de Fléchier à Mlle de la Vigne pour ce qu'ils sont en réalité, pour un simple amusement, et rien de plus; lisons-les, sans songer à mal, bien persuadés « que toutes

(1) Sur les lettres de Conrart, et sur le ton galant en général, voyez ce que nous avons dit ailleurs, dans notre étude sur la *Correspondance de Fléchier avec Mme Des Houlières*, p. 115 et 139. — Voy. aussi vol. I., p. 257, et vol. II, p. 40.

(2) C'est ainsi qu'au dix-septième siècle, il fut de mode de faire son portrait : ce qui nous paraitrait aujourd'hui d'une exécution assez délicate. Voici ce que dit M. Cousin à ce sujet : « En 1659, chez Mademoiselle, les femmes du plus haut rang,

ces *tendretés* n'étaient pour Fléchier qu'une fantaisie littéraire, qui n'a jamais rien coûté à la gravité de sa vie, ni au sérieux de ses études (1) ».

Nous n'hésitons pas à regarder les lettres de Fléchier à Mlle de la Vigne, comme supérieures à celles de Conrart, pour l'agrément, la variété, l'enjouement, et même la correction. L'aimable abbé n'a pas toujours évité la recherche et l'afféterie; mais parmi ces quelques pages, mêlées de prose et de vers, il y en a de charmantes, où l'on retrouve quelque chose de ces *grâces affables* et de cet *art coquet* qui donnent tant d'attrait aux *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*. Nous avons ici comme un avant-goût de cette langue délicieuse qu'il parlera bientôt à Clermont, langue souple, fleurie, abondante, dont nous relèverons ailleurs les différents mérites. Un jour, Fléchier envoya à Mlle de la Vigne une lettre, dans laquelle, sous le nom de Tyrsis, il faisait l'éloge de *l'âge d'or* et vantait les mœurs douces et faciles des *bonnes gens* de cette époque, en les comparant malicieusement aux mœurs des farouches beautés du temps présent. Le commencement de la lettre qui est fort agréable, est bien digne de celui qui, dans cette correspondance, s'est montré « un héritier

et même d'une irréprochable vertu, n'hésitèrent pas à faire leur portrait physique et moral, et à décrire hardiment les principales beautés de leur personne, et cela, non seulement pour leur société intime, mais pour le public, car, Mademoiselle, un beau jour, imprima ces *Divers portraits*, avec le sien, tracé de sa propre main, et où elle ne s'était pas fort maltraitée. » (*Société française*, vol. II, p. 131.)

(1) M. A. Noël, professeur de rhétorique au lycée de Versailles; *Revue française* du 1er avril 1866.

perfectionné des coquetteries de Voiture, un précurseur des grâces de Mlle de Launay (1) ».

« Je vous envoye, Mademoiselle, le siècle d'or de cet honnête Tyrsis, de qui je vous parlay hier. Je l'ai prié de me le donner tout entier ; mais, c'est un homme qui n'a ni assez de soin pour conserver ces sortes de poésies, ni assez de mémoire pour les retenir. Vous n'y trouverez

(1) Ch. Labitte : *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1845. — Le 11 octobre 1669, une amie de Mlle de la Vigne, Mlle Dupré, écrit à Bussy, et lui vante elle aussi les délices du *siècle d'or*. Y aurait-il quelque rapport entre l'épître de Fléchier à Mlle de la Vigne, et la lettre à Bussy-Rabutin? Quoi qu'il en soit, de part et d'autre, ce sont les mêmes louanges et les mêmes regrets : « J'ai rempli aussi sur mon sujet, écrit Mlle Dupré, les rimes que vous m'avez données : j'y dépeins les amours du siècle d'or; peut-être que si j'avois vécu dans celui-là, je n'aurois pas été si farouche.

Description du siècle d'or par mademoiselle Dupré.

Lorsque ce siècle d'or étoit en sa *vigueur*,
A constamment aimer on mettoit son *courage;*
Sans crainte de trouver ni traître, ni *volage*,
L'on pouvoit sûrement abandonner son *cœur*.

D'amour on ne sentoit qu'une douce *langueur;*
Sans dépit, sans chagrin, sans crainte, sans *ombrage*,
L'on arrivoit au port sans essuyer *d'orage*,
Et l'on ne connaissoit ni fierté, ni *rigueur*.

L'amour ne trouvoit point alors de cœur *rebelle :*
Tout cœur étoit soumis, tout cœur étoit *fidèle*,
Et pour quoi que ce fût ne devenoit *suspect*.

L'amant, sans présumer de son propre *mérite*,
Bornoit sa récompense à rendre une *visite :*
Enfin, l'on accordoit l'amour et le *respect*.

Ver erat æternum, placidique tepentibus auris
Mulcebant Zephiri natos sine semine flores (1). »

(1) Le printemps était éternel, et les tranquilles zéphyrs, de leur souffle attiédi, caressaient les fleurs écloses sans semence. (Ovide, *Métamorph.* l. I. v. 107.) — Lettres de Bussy, vol. I, p. 213 ; édit. Ludovic Lalanne.

point de ces imaginations agréables qui divertissent, et qui ne touchent pas. Il ne fait point couler les ruisseaux de lait; il ne parle ni de la beauté des fleurs, ni de la douceur des fruits, et ne décrit pas toutes ces grâces qu'on dit que la nature avoit quand elle étoit jeune. Vous vous arrêteriez sans doute à faire de ces peintures ingénieuses, vous qui n'aimez que le lait, les fleurs et les fruits. Mais les Tyrsis qui aiment quelquefois quelque chose de plus, poussent le siècle d'or un peu plus loin; et tout ce que vous en diriez ne vaut pas la préface de ce qu'ils en disent. »

Ce Tyrsis parlait assez galamment, il faut l'avouer; et Mlle de la Vigne n'avait pas tort de l'appeler un *fort joli garçon*, tout en disant que ce siècle d'or tant regretté n'était pas le sien. Fléchier lançait ensuite quelques traits moqueurs contre ces *injustes beautés*, qui se faisaient un jeu cruel des maux dont elles étaient la cause. Les vers sont faciles, ils renferment de fines allusions à l'humeur quelque peu fière de Mlle de la Vigne; le dernier vers surtout est excellent, et contient une malice exprimée d'une façon piquante :

Au seul nom de l'amour, elles sont alarmées,
Feignent de n'aimer point dès qu'elles sont aimées;
Persécutent un cœur qu'elles ont arrêté,
Et font une vertu de cette cruauté.
Je sais bien qu'au moment qu'elles font les cruelles,
Elles souffrent souvent ce qu'on souffre pour elles,
Et que, lorsque leur sort nous paroit le plus doux,
Elles sont quelquefois plus à plaindre que nous.
Mais nous suivons les lois de leur cruel empire,
Et nous souffrons longtemps avant que de le dire;
Elles font leur plaisir de nous voir soupirer,
Nous donnent des rivaux pour nous désespérer,

Reçoivent leur encens et méprisent le nôtre,
Et trompent, bien souvent, et les uns et les autres (1).

« Certes, voilà d'assez jolies rimes, dirons-nous avec M. Ch. Labitte; tous ces vers, en somme, sentent assez leur *guirlande de Julie*, quelque chose de ces charmantes langueurs, de ces molles aspirations que Racine, plus tard, reprit en les épurant, et qu'il rendit divines dans Bérénice (2). »

Réponse de Mlle de la Vigne.

« Votre Tyrsis, Monsieur, est un fort joli garçon. Il faut avouer que son siècle d'or n'est pas tout à fait le mien; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les Tyrsis et les Climène ne sont pas d'accord. Il y a pourtant certains

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale, supplém. franç., 1016, in-f°, avec ce titre : Juvenilia Flecheriana; en tête de la première pièce, on lit : *Divertissements, jeux d'esprit, ou passe-temps de la jeunesse d'une des premières plumes de ce siècle. Amusements de la jeunesse d'un homme illustre.* — Cet intéressant manuscrit, qui autrefois a appartenu à M. de Boze, renferme *une pièce en vers* de Mlle de la Vigne, *trois autres* de Fléchier et *une lettre* de Fléchier, mêlée de prose et de vers. Ces différentes pièces sont sans aucune adresse : mais il est facile de se convaincre que *ces amusements de la jeunesse d'un homme illustre* étaient destinés à Mlle de la Vigne. Pour cette lettre en particulier, il ne peut y avoir aucun doute. Nous l'avons trouvée aussi dans les *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 407, in-f°, avec ce titre : *de M. l'abbé Fléchier à Mlle de la Vigne.* Cette lettre de Fléchier n'est pas inédite; elle a été publiée dans le volume premier de la *Revue rétrospective.*

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1845.

endroits de votre élégie qui ne s'accordent pas trop mal avec celui-ci :

Si le destin, par un bonheur extrême,
M'eût permis de vivre à moi-même,
Et selon mes justes désirs,
Mon âme, dans ces lieux pleinement satisfaite,
Méprisant les autres plaisirs,
N'auroit jamais quitté cette douce retraite.

« Si vous voulez de la moralité, Climène en fait tout de même que votre Tyrsis :

A juger sainement, tous les biens d'ici-bas
Ne sont que des maux véritables :
Ceux qu'on estime heureux
Sont les plus misérables,
Ils sont chargés de biens et n'en jouissent pas.
La plus abondante richesse
Est de la liberté le spécieux lien,
Et la beauté, ni la jeunesse,
Ni le renom, ni la noblesse,
Au vrai contentement ne nous servent de rien.

« Vous voyez bien que ma petite bergère ne fait pas plus d'estime des richesses que votre berger; encore qu'elle aime les prés, elle n'en fait pas son capital :

Que du ciel la douce influence
Remplisse nos champs de bonheur;
Que la terre, en notre faveur,
Donne ses fruits en abondance;
Que nos prés soient vastes et beaux,
Qu'une riche moisson couvre toute la plaine,
Et que nos fertiles coteaux
Ne puissent suffire qu'à peine
Au grand nombre de nos troupeaux :
Au milieu de cette opulence,
Si le cœur n'est pas satisfait,

On est heureux en apparence,
Et bien malheureux en effet.

« En voilà assez, et peut-être deux fois trop. De quelque façon que ce soit, vous voyez, Monsieur, que je tiens ma parole, et qu'il y a des siècles d'or pour tout le monde ; mais qu'il n'appartient pas à tout le monde de les bien décrire comme vous, ou comme votre Tyrsis (1).

« Anne-Marie de la Vigne. »

Mlle de la Vigne a-t-elle par hasard les yeux un peu malades? aussitôt Fléchier improvise un madrigal à ce sujet. A peine est-elle guérie? notre bel esprit s'empresse de composer une autre pièce du même genre, et l'envoie à *la nouvelle Melpomène*. Les vers ne sont pas fameux, ils ressemblent assez, pour le ton précieux, à ceux de Voiture ou de Conrart : mais il n'est pas inutile de les citer ici, afin que l'on puisse juger des habitudes littéraires de Fléchier. Voici deux petits billets qu'il écrivit, à cette occasion, à Mlle de la Vigne.

De M. l'abbé Fléchier à Mlle de la Vigne (2).

« Voici les deux madrigaux que j'ai faits pour vous, Mademoiselle. J'avois bien voulu les oublier, parce qu'ils

(1) Publiée par M. Taschereau, *Revue rétrospective*, t. Ier. — Cette lettre se trouve dans les *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, in-f°, p. 409.

(2) Nous copions fidèlement le *Manuscrit de Conrart*, vol. XIII, in-f°, p. 410. — Ces deux lettres se trouvent dans la *Revue rétrospective*, mais avec quelques légères différences.

me faisoient souvenir que vous avez été malade. Mais puisque vous voulez que j'aie de la mémoire, j'en aurai pour les vers que j'ai faits, et non pas pour les maux que vous avez soufferts.

Sur les yeux d'Iris malades.

MADRIGAL

Je vois les yeux d'Iris, ces astres animés
Qui jetoient de si vives flammes,
Et qui sembloient être formés
Pour troubler le repos des plus tranquilles âmes,
Ils pleurent leur propre malheur,
Pressés d'une extrême douleur,
Et couverts d'un triste nuage.
Je pardonne au destin cet accident fatal :
Quoiqu'ils souffrent beaucoup de mal,
Ils en ont fait encore davantage.

« Vous savez bien, Mademoiselle, que ce n'est pas là une médisance, et que mon madrigal est historique. Il falloit bien lui donner un nom, puisque vous avez donné au second le nom de prophétique, peut-être parce qu'il finit par une prophétie.

A Iris, sur ses yeux guéris.

MADRIGAL

Vos yeux, que le ciel fit si brillants et si beaux,
Reprennent leur éclat et leur beauté première,
Et l'on en voit déjà sortir des feux nouveaux
Et de nouveaux traits de lumière.
Leurs maux n'ont fait qu'augmenter leurs appas ;
Mais en sauvant des yeux comme les vôtres,
Iris, les dieux ne songent pas
Qu'ils en exposeront bien d'autres.

« Je vous en écrirois peut-être davantage, Mademoi-

selle, mais il faut ménager ces yeux convalescents. Je connois bien leur tempérament; il n'y a point de fluxion qui lui soit si contraire, que de méchants vers. Je vous prie de les conserver, et de les aimer comme vos yeux. Pour moi, quelque mal qu'ils me puissent faire, je ne veux point leur en faire souffrir. »

Cette fois, le chevalier de Cailly, esprit fin et cultivé (1), fut chargé de répondre à Fléchier; ou, peut-être, ce fut sous son nom que répondit Mlle de la Vigne. En tout cas, la lettre est charmante, vive, et bien tournée : on la lira volontiers.

« Je vous avertis, Monsieur, que je ne suis plus moi, et que Mlle de la Vigne veut bien que je sois elle pour aujourd'hui. Elle me fait bien de l'honneur, mais je crois que je ne lui fais pas de tort. Si elle a beaucoup plus de mérite que moi, je me porte aussi beaucoup mieux qu'elle, et j'ai de quoi la dédommager sur la santé de toutes les pertes qu'elle pourroit faire, et sur plusieurs autres belles qualités qu'elle a. Quoi qu'il en soit, je réponds à votre

(1) *Jacques* de Cailly, plus connu sous le nom d'*Aceilly*, anagramme du sien, naquit à Orléans en 1604, mourut en 1673. Sous le titre de : *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly* (Paris, 1667, in-12), il publia un recueil estimé de son temps. Dans le *Recueil des plus belles pièces des poètes françois*, vol. V, on trouve plusieurs de ses *petites poésies*. Ses épigrammes surtout ne manquent pas d'agrément; voici ce que nous lisons dans la courte notice qui lui a été consacrée : « De Cailly étoit propre pour l'épigramme : aussi voyons-nous qu'il y a très bien réussi. Ce que nous avons de lui est écrit d'un style simple, mais qui renferme en même temps quelque pensée fine et délicate; ou même une pensée commune, mais exprimée avec tant de naturel, que cette ingénuité seule tient lieu de pensée délicate. » (*Recueil des poètes françois*, vol. V, p. 1.)

dernier billet, et je vous dis, non pas en ami, mais en amie, que votre madrigal est fort galant; qu'il découvre assez bien le fond de votre pensée, et que, sous des termes de pitié, il cache quelque chose que nous autres filles n'oserions nommer. J'ai eu quelque peine à le lire, mais j'ai été fort satisfaite de l'avoir lu et d'avoir reconnu, ce que je croyois depuis longtemps, que vous souffriez un peu en me voyant souffrir, et que je ne vous étois pas indifférente.

« Voilà qui est assez doux, Monsieur : je ne sais si Mlle de la Vigne doit parler ainsi. Je ne songeois pas que j'étois elle, et que je parlois à un de mes galants. Il valoit bien mieux faire semblant de ne rien croire, et de ne rien entendre; mais on se trouve assez embarrassé, quand on n'a pas accoutumé d'être fille. Que faire? je rougis de deux ou trois rougeurs, et je me remets mon compliment dans les formes... Je n'ai pas assez bonne opinion de moi, Monsieur, pour croire que je puisse faire souffrir mes amis, quelques maux que je souffre moi-même. Vous avez voulu vous donner le divertissement de faire un madrigal, et vous me paroissez bien enjoué pour un homme qui veut qu'on juge qu'il souffre. Voulez-vous savoir ce que j'en ai pensé?

Lorsque, dans l'excès de mes maux,
Je sens une douleur extrême,
Tyrsis dit qu'il souffre de même;
Et cependant il rit, il fait des madrigaux.

Quoiqu'il proteste, quoiqu'il jure,
Un galant qui me plaint et qui se divertit,
On ne dit pas ce qu'il endure,
On n'endure pas ce qu'il dit.

« Voilà ce que j'avois à vous dire... Qu'il est difficile, Monsieur, de bien parler pour un autre que pour soi, et particulièrement pour les dames! J'aime bien mieux vous pouvoir dire de mon chef, et sans contrainte, que je vous aime de tout mon cœur, et que je vous prie de m'aimer de même (1). »

A l'exemple de Mlle de Scudéry et de Mlle Dupré, Mlle de la Vigne joignait la gravité du caractère à la gaîté de l'esprit. « Elle étoit fort civile, lisons-nous dans son portrait, mais fière et peu caressante; elle avoit le cœur généreux et rempli de sentiments honnêtes, mais peu tendres (2). » Dans sa correspondance, Fléchier lui reproche souvent d'avoir trop de froideur à son égard, et, à ce sujet, il ne craint pas de la plaisanter. Fléchier lui écrivant un jour, lui demandait si elle croyait pouvoir rendre avec vérité des sentiments passionnés, et jouer dignement *un personnage tendre*. Quant à lui, il déclarait conserver quelque doute sur ce point, persuadé que l'air sévère de Mlle de la Vigne ne convenait nullement à un semblable rôle. Il avouait qu'après avoir essayé de lui en trouver un lui-même, ses recherches avaient été sans résultat; et il se contentait de lui donner quelques conseils, sous lesquels se cachait une légère ironie assez facile à saisir : « Je vous cherche depuis trois jours un personnage tendre à représenter, Made-

(1) Cette lettre a été publiée par M. Taschereau, dans la *Revue rétrospective*, vol. I, 1833. — *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 411, avec ce titre : *Réponse de M. de Cailly pour Mlle de la Vigne*.

(2) Cité par Sauvigny, *Parnasse des dames*, vol. V, p. 56.

moiselle, et je viens de parcourir toutes les comédies de l'un et de l'autre Corneille. Je meurs d'envie de voir si vous pouvez parvenir à imiter ce caractère, et je crains bien que vous n'ayez trop bonne opinion de vous là-dessus, vous qui êtes si modeste en toute autre chose. Qui pourroit s'imaginer que vous fussiez une aussi bonne réciteuse de vers que vous le dites? Il y va pourtant de votre honneur de jouer ce rôle fort naïvement; et je m'intéresse trop à votre réputation, pour ne vous donner pas un avis que je crois nécessaire pour bien réussir dans votre dessein, avant que de choisir une passion à réciter. »

Dût-elle essayer sur *M. du Perrier* (1), Fléchier lui conseillait de *commencer par avoir un peu de tendresse*, par la raison bien simple qu'il était fort difficile d'exprimer avec vérité un sentiment qu'on n'avait pas :

Parlez d'amour en vers, en prose,
Faites-en toute la façon;
Croyez-moi, c'est tout autre chose
Quand on en parle tout de bon.

Pour réciter avec ardeur
Les sentiments d'une amoureuse peine,
Iris, il faudroit que la scène
Se pût passer dans votre cœur.

Mlle de la Vigne choisit, paraît-il, le rôle de Judith (2). A ce propos, Fléchier n'épargna pas les plaisanteries à

(1) Il s'agit sans doute ici de Charles du Perrier, poète latin, ami de Huet. (Voy. Pièces justificatives, I, note 2.)

(2) « La Judith de Boyer étant de 1695, c'était peut-être celle d'un poète de Langres, Gérard Bouvot, 1649. » (Note de M. Ch. Labitte.)

son amie; et, toujours fidèle à ses petits procédés de style, à son amour pour les antithèses, il déclara qu'il craignait bien plus *pour le cœur de Judith, que pour la tête d'Holopherne :* « Vous êtes fière, Mademoiselle, lui disait-il, vous êtes prude : je ne vous conseille pas d'entreprendre une expédition comme celle-là; il vous en coûteroit peut-être plus qu'au tyran : peut-être ne perdroit-il pas la vie, et vous pourriez perdre quelque autre chose que les demoiselles sages comme vous estiment autant. » Puis, en bel esprit qui savait raffiner sur les sentiments, et qui connaissait le secret d'être piquant sans cesser d'être poli, il faisait remarquer qu'on n'était plus *au siècle des héroïnes;* qu'il serait plus prudent pour Mlle de la Vigne de *demeurer en France*, parce qu'il y avait peu de Judith *aussi braves et aussi heureuses que l'autre;* et après cela, avec une intention malicieuse et une libre vivacité, il ajoutait hardiment :

Elle revint aussi chaste que belle;
Mais dans la loi nouvelle,
On vit un peu plus galamment
Qu'on ne vivoit dans l'Ancien Testament.
Je crois que vous irez comme elle,
Climène, mais apparemment
Vous en reviendrez autrement (1).

Peut-être trouvera-t-on que c'est pousser un peu loin le ton galant, et que, pour un futur prélat, c'est parler d'une façon bien dégagée. Pour nous, nous serons moins

(1) Sérieys, *Recueil de lettres inédites*, p. 151, in-8°, 1802. — A. Sérieys, né en 1755, à Pont-de-Ciron (Aveyron), mort à Paris, en 1829, a publié une multitude d'ouvrages. On en trouve la longue énumération dans les dictionnaires de biographie.

sévère, et en cela, nous croirons n'être que juste. Nous répéterons ici ce qu'on a dit à propos de Fléchier, racontant, dans ses *Mémoires sur les Grands-Jours*, l'idylle de *la belle Étiennette;* l'observation de M. Sainte-Beuve peut s'appliquer aux quelques passages que nous venons de citer : « Ceux qui, à la lecture, se sont effarouchés de cette espièglerie si gentiment racontée, et de quelques autres traits du même genre, ou de quelques mots francs et vifs à la rencontre, ignorent donc comment on causait alors dans la meilleure compagnie, et je dirai même, quand on s'y sent bien à l'aise et chez soi, comment on y cause aujourd'hui encore (1). »

Ces lettres de Fléchier, en effet, n'étaient autre chose qu'une simple causerie. Destinées seulement à être montrées à quelques amis intimes, elles ne devaient pas voir le jour. Si elles sont parvenues à la connaissance du public, ce n'est que par l'une de ces indiscrétions qu'un auteur ne peut pas toujours prévoir, et qu'il lui est souvent difficile d'éviter. Mais il serait injuste de s'appuyer sur des expressions un peu libres, pour en tirer des conclusions défavorables à Fléchier. Que d'hommes graves, et, au fond, de mœurs irréprochables, ne tiennent pas le moins du monde à ce que l'on répète au dehors les plaisanteries qu'ils se permettent chez eux! et combien seraient désagréablement surpris, si quelque indiscrétion venant à les trahir, ils voyaient

(1) *Introduction* aux *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, p. XXVII.

certains de leurs propos franchir le cercle de leur intimité ! C'est là précisément ce qui est arrivé à Fléchier ; seulement, au lieu de nous en plaindre, sachons gré à ceux qui nous ont conservé ces agréables lettres. Comme les *Mémoires sur les Grands-Jours*, elles nous indiquent le genre d'esprit que Fléchier déployait au milieu de ses amis, dans ces conversations qui avaient pour lui tant d'attrait. Nous ne sommes pas surpris que la cour ait loué sa politesse, et que les dames aient recherché sa compagnie : il leur eût été difficile de trouver un causeur plus gai, plus aimable, plus spirituel et plus fin.

Au milieu de ces délassements, en homme prudent qu'il était, il avait soin de sa réputation, il engageait Mlle de la Vigne à lui venir en aide, et à faire valoir un peu son mérite. Celle-ci, qui aimait le talent de Fléchier, ne demandait pas mieux que de faire son éloge, et promettait son concours de la meilleure grâce du monde.

De Mademoiselle de la Vigne à M. l'abbé Fléchier.

« Je vous suis très obligée, Monsieur, du présent que vous me faites. J'en fais tout le cas que j'en dois faire, et je vous en rends mille grâces très humbles. Mais en même temps, il faut que je me plaigne que, faisant si bien des vers, vous en fassiez si rarement. Cela ne se peut souffrir, en vérité, et, si j'étois de vos anciennes amies, je vous persécuterois cruellement, à moins que vous n'en fissiez

tous les jours; mais comme il n'y a que trois semaines que j'ai l'honneur de vous connoître, je sens bien que je ne suis pas en droit de vous rien demander, si ce n'est que vous me fassiez la grâce de croire que je vous estime infiniment, et que je suis de tout mon cœur, votre, etc., etc. (1).

« Anne-Marie de la Vigne ».

Quelque temps après, Fléchier s'empressait d'obéir à cette invitation, et répondait par un compliment aux reproches qu'on lui avait adressés :

« Je vous envoie les vers latins que je vous ai promis, Mademoiselle; si vous vouliez, vous me les rendriez beaucoup meilleurs (2). » Mais Mlle de la Vigne ne prit pas cette petite flatterie au sérieux : « Tout de bon, Monsieur, lui écrivit-elle, je crois que vous vous moquez un peu de moi. Ce qui me fâche, c'est que je ne me sens pas disposée à m'en mettre fort en colère. Il est juste que je souffre quelque raillerie, pour me punir de la témérité que j'ai eue de vous demander des vers, dont je ne suis pas capable de

(1) *Revue rétrospective*; *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 407.

(2) *Ibid.*, p. 414 : *De M. l'abbé Fléchier à Mlle de la Vigne.* Mlle de la Vigne pouvait sans pédanterie recevoir des *vers latins* de Fléchier, et les recommander. On n'ignore pas qu'au dix-septième siècle bon nombre de femmes distinguées lisaient couramment le latin et même le grec. Mlle Dupré, Mme des Houlières, l'abbesse de Malnoue, savaient le latin; Mme de Sévigné et Mme de la Fayette avaient eu Ménage pour maître dans cette langue. En 1662, Mme de la Fayette écrit à Huet, pour le remercier de quelques vers latins qu'il vient de lui envoyer. (Voy. *Pièces justificatives*, I, deux ou trois lettres de Mme de la Fayette à Huet.)

connoître toutes les beautés (1). » Une autre fois, Fléchier lui envoyait encore une pièce; en même temps, il y joignait quelques exemplaires, en la priant de les présenter elle-même à leurs amis communs. Notre bel esprit avait foi dans l'adresse de Mlle de la Vigne, et c'était avec une entière confiance dans son habileté qu'il la chargeait de cette mission délicate. Le langage de Fléchier, un peu embarrassé, comme l'est d'ordinaire celui d'un solliciteur, est assez traînant et maniéré; il ne manque pas cependant d'un certain agrément.

« Dussiez-vous mettre les papiers que je vous envoye au rang des papiers réprouvés, je vous les envoye, Mademoiselle, et je consens qu'ils soient jetés en un certain coin de la fenêtre où est la prison des méchants vers, et où l'on voit quelquefois des Odes et des Eglogues qui n'attendent que l'heure de leur supplice, et qui ne sont qu'à trois pas du lieu de leur exécution. Mais j'espère qu'après m'avoir dit du bien de cette poésie, vous ne lui ferez point de mal. Au moins vous épargnerez, s'il vous plaît, les exemplaires que je prends la liberté de vous adresser pour quelques-uns de nos amis. Si je voulois, je vous dirois qu'on les trouvera bons, si vous avez la bonté de les approuver, qu'on les recevra mieux quand ils auront passé par vos mains, et quand on pourra juger qu'ils ont trouvé grâce devant vous, ou, pour le moins, qu'ils se sont sauvés de votre justice (2). » Ce fut par une lettre

(1) *Revue rétrospective; Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 414, in-f°, avec ce titre : *Réponse de Mlle de la Vigne.*

(2) Publiée dans la *Revue rétrospective; Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 414, avec ce titre : *Du même à la même.*

charmante que Mlle de la Vigne remercia Fléchier des vers qu'il venait d'envoyer :

« Je n'ai point de prison pour eux, lui disait-elle, et, quand je devrois m'attirer le nom de *donna Bachillera*, je leur donnerai la liberté de ma propre main. On en dira ce que l'on voudra, je les présenterai moi-même. Il me semble, Monsieur, que vous me devez savoir quelque gré de ma résolution, et je trouve qu'une personne de mon humeur fait beaucoup pour les gens, quand elle se met au-dessus du *qu'en dira-t-on*, pour l'amour d'eux (1). »

Nous ne jugerons pas sévèrement cette correspondance, et nous n'en relèverons pas les défauts et les négligences. Fléchier était tout le premier à plaisanter de ce langage précieux qu'il ne parlait pas trop mal : en digne disciple de Voiture, il imitait assez bien le style badin du maître. C'est, du moins, ce que nous montre la lettre suivante, dans laquelle il semble faire allusion aux souffrances de Conrart : « Je ne veux pas attendre un second reproche, Mademoiselle, et je suis bien aise de vous faire voir que si je manque quelquefois à ce que je promets, je fais aussi quelquefois plus que je n'ai promis ; je vous envoie des vers anciens et des vers nouveaux. Voici ceux qui sont faits sur les aventures d'hier :

Lorsqu'après les douceurs d'un entretien charmant,
Philandre (2), cet illustre amant,
Qui souffre des rigueurs d'une goutte inhumaine,
Se traînoit avec peine,
Hors de la chambre de Climène,

(1) *Revue rétrospective*; *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 414, avec ce titre . *Réponse*.

(2) Conrart, à notre avis.

Elle se plaignit du malheur
Qui troubloit un galant d'un si rare mérite,
Et soupira de tout son cœur.
Je ressens la même douleur,
Toutes les fois qu'il faut que je la quitte.
Hélas! je meurs à chaque pas,
Et l'ingrate ne me plaint pas!
Elle ignore, sans doute,
Qu'il est des maux plus cruels que la goutte.

« Que dites-vous de cette poésie bizarre, Mademoiselle? Elle a le nombre des vers du sonnet, les hélas et quelques autres termes de tendresse de l'élégie, et une espèce de pointe du madrigal; et je crois qu'elle pourra vous divertir, au moins, par sa composition irrégulière (1). »

Nous aurions mauvaise grâce à nous montrer exigeants à l'égard d'un bel esprit qui fait si bon marché de sa poésie, qui avoue qu'elle est *bizarre*, qui ne prend pas la peine de la défendre, et déclare n'avoir écrit que pour divertir un instant une personne dont il aimait la conversation, et dont il estimait le talent. Du reste, avons-nous bien le droit de demander beaucoup à toutes ces petites pièces improvisées, composées à la hâte, sans prétention, pour l'unique amusement de quelques femmes de mérite? Fléchier était loin de croire que ces modestes billets, destinés à être lus dans l'intimité, seraient fidèlement recueillis par Conrart; qu'ils seraient retrouvés un jour dans les manuscrits du secrétaire de l'Académie française, et plus tard imprimés et connus de tout le monde.

(1) Lettre inédite qui a échappé à M. Taschereau. Elle se trouve dans les *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 415, in-f°, avec cette adresse : *de M. l'abbé Fléchier à Mlle de la Vigne.*

Cependant, il semble avoir prévu pareille mésaventure, et on croirait vraiment qu'il s'est résigné d'avance aux indiscrétions de la postérité. En effet, Fléchier aurait bien quelque raison de nous adresser aussi le reproche qu'il adressait autrefois à *Barbin*, à nous curieux dénicheurs de pièces inédites, amateurs de trouvailles, qui livrons ainsi à la publicité de charmantes frivolités qui ne devaient pas sortir de l'enceinte du salon auquel elles avaient été destinées. Car enfin, nous dira-t-on, ces tardives révélations peuvent avoir plus d'un inconvénient; malgré toutes vos remarques, il peut se rencontrer certains esprits qui prennent à la lettre les plaisanteries de Fléchier, et tirent de là des suppositions fausses ou malveillantes pour sa mémoire.

Mais, qu'on nous permette de le dire, juger avec rigueur ces légers amusements du célèbre orateur, ce serait faire preuve de peu de sens et de goût; ce serait soutenir qu'un homme doit conserver toujours une tenue grave, correcte et irréprochable, et qu'un peu de négligence, ou un certain laisser-aller, n'est jamais permis, même chez soi. Oui, si Fléchier revenait à la vie, peut-être se montrerait-il quelque peu contrarié du bruit de ces publications posthumes; peut-être ne pourrait-il s'empêcher de sourire en voyant l'importance que nous paraissons y attacher. Mais, nous aimons à le croire, s'il avait à nous blâmer d'avoir fait connaître certaines particularités qu'il eût laissées volontiers dans l'oubli, ses reproches du moins seraient sans amertume. Le bon prélat nous tiendrait compte de notre bienveillante appréciation, et ce n'est pas sur nous que retombe-

raient les traits malins qu'il dirigeait si gaîment contre le *terrible Barbin.*

Les vers qu'il envoyait, à cette occasion, à Mlle de la Vigne sont amusants, faciles, agréables; ils nous prouvent que Fléchier s'était bien attendu à voir un jour répéter tout haut ce qu'il avait dit autrefois tout bas, et dans le cercle de l'intimité.

Le terrible homme que Barbin (1)!
Il ne songe, soir et matin,
Qu'à débiter livre sur livre,
Recueil sur recueil amoureux :
Et, si Dieu ne nous en délivre,
Un jour, il nous vendra tous deux.
. . . . . .
De quoi sert-il d'être discrets?
Le palais saura nos secrets;
L'on en fera quelque histoire nouvelle.
Du moins, malgré moi, malgré vous,
On entendra parler de nous
Sur le second perron de la Sainte-Chapelle.

Juges, avocats, procureurs,
S'informant de nos vies et mœurs,
Voudront nous voir et nous connoître;
Et les vieux docteurs de la loi,
Et les plaideurs chagrins, peut-être,
Médiront de vous et de moi (2).

Il était impossible d'être meilleur prophète. Ce que

(1) *Claude* Barbin, libraire bien connu au dix-septième siècle, et qui avait sa boutique dans l'une des galeries du Palais de justice. — Les livres imprimés par Barbin portent l'adresse suivante : Paris, *chez Claude Barbin, au palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle.*

(2) Pièce inédite de Fléchier; elle se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale : *Juvenilia Flecheriana.* Nous la publions en entier aux Pièces justificatives II.

Barbin n'a pas essayé, d'autres l'ont fait longtemps après lui. Mais, en général, Fléchier a rencontré des juges qui ont compris que ces sortes de délassements n'ôtent absolument rien à la dignité de sa vie. Il a rencontré des défenseurs plutôt que des critiques, et, somme toute, il n'aurait pas trop lieu de se plaindre *des vieux docteurs* de la loi, qui, pour avoir parlé de lui ailleurs que *sur le second perron de la Sainte-Chapelle*, n'ont eu cependant la pensée de médire ni de lui, ni de Mlle de la Vigne.

C'est avec beaucoup de goût que M. Sainte-Beuve a apprécié cette partie de la jeunesse de Fléchier (1). De son côté, M. Ch. Labitte s'est demandé si « cette belle inclination se passa uniquement dans la région idéale des désespoirs convenus et des sentiments arrangés »; et, dans cette question assez délicate, il a montré la même mesure que le célèbre auteur des *Causeries du lundi*. Il a abordé nettement ce petit débat; et, dans le langage de Fléchier, il n'a guère vu *qu'une contenance obligée de soupirant de ruelle*.

Après avoir cité cet endroit du portrait de Fléchier : « La cour a loué sa politesse, et les dames les plus spirituelles ont trouvé ses lettres ingénieuses et délicates », M. Ch. Labitte ajoute aussitôt cette remarque d'une parfaite justesse : « Voilà bien, dit-il, le secret de cet étalage d'airs galants et d'aspirations passionnées : évidemment le gracieux abbé visait à passer dans les réduits à la mode pour la fleur des beaux esprits. Déjà les airs fins et spiri-

(1) Voyez : *Introduction aux Mémoires sur les Grands-Jours*, p. III, XI et suiv.

tuels de son visage, son éloquence d'orateur, son naturel doucement paresseux, les tours élégants de son style, l'abandon enjoué de ses causeries dans les petits cercles, toutes ces qualités lui avaient, dès son début, conquis bien des suffrages; mais ce n'était pas assez. Quoiqu'il fût arrivé à Paris en 1659, c'est-à-dire l'année même où Molière bafouait *les précieuses* à la scène, il voulut aussi être un homme des salons, et c'est ainsi qu'il subit l'autorité encore persistante des belles compagnies de Louis XIII. » Puis, il formule son jugement avec plus de précision encore, et exprime avec netteté son opinion à cet égard : « Décidément, continue-t-il, les fadeurs que le futur évêque écrivait à Mlle de la Vigne ne doivent pas trop nous effaroucher; ce n'est que le vocabulaire de ce *pays de Tendre*, dont Mlle de Scudéry lui avait prêté la carte (1). »

Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, on trouve quelques pièces de Fléchier, adressées évidemment à Mlle de la Vigne. L'une, publiée par M. Sainte-Beuve, écrite sur un ton libre et plaisant, est agréable à lire. C'est de la poésie dans le genre de l'abbé Cotin, mais de la meilleure du genre. Cette petite pièce a pour titre : *Nouvelle de l'autre monde*. Fléchier prend un tour ingénieux pour se plaindre des froideurs de Mlle de la Vigne : il suppose qu'il vient de ressusciter, et fait part à son amie de ses impressions de voyage.

Vers les bords du fleuve fatal
Qui porte les morts sur son onde,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1845.

Et qui roule son noir cristal
Dans les plaines de l'autre monde;

Dans une forêt de cyprès
Sont des routes froides et sombres,
Que la nature a fait exprès
Pour la promenade des ombres.

C'est dans cette sombre forêt, *douce retraite des amants*, que le spirituel voyageur se glisse discrètement, dans le dessein d'examiner comment tout se passe dans le *bas séjour*. Le changement n'était pas considérable : comme sur la terre, les uns *se contoient fleurettes*, les autres *poussoient de beaux sentiments*, tandis que de pâles et tristes beautés se plaignaient de leurs rivales. Mais parmi toutes ces ombres, le bel esprit en remarqua une surtout, qui ne faisait que pleurer et crier *dans le fond d'une sombre allée*. Désireux de connaître la cause de ce désespoir, il s'approche, et, sans autre préambule, interroge cette âme malheureuse :

Chez les morts, sans cérémonie
On se parle ainsi brusquement;
Et, dès qu'on sort de cette vie,
On ne fait plus de compliment.

Il apprend alors que, pour avoir fait *la précieuse* autrefois, pour n'avoir pas voulu aimer *quelque bon vivant sur la terre*, elle est maintenant condamnée à aimer des ingrats que ne peuvent toucher ni ses gémissements, ni ses larmes. L'application se présente d'elle-même : tout naturellement, *la cruelle* des Champs-Elysées fait songer à *une autre insensible* que l'on connaît bien dans le monde dont on est absent; et on lui prédit le

même sort, si elle ne se hâte de devenir désormais plus tendre pour ses amis. C'est pour éviter une semblable punition à Mlle de la Vigne, que Fléchier a pris la peine de ressusciter; et c'est par un conseil qu'il termine cette charmante fiction :

Les dieux veulent vous exempter,
Iris, de ce malheur extrême;
Et je viens de ressusciter
Pour vous en avertir moi-même.

Quittez l'erreur que vous suivez,
Craignez que le Ciel ne s'irrite;
Aimez pendant que vous vivez,
Et songez que je ressuscite (1).

(1) Cette pièce a été publiée en entier par M. Sainte-Beuve, dans les *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*; *Introduction*, p. XXXIV, édition in-12. Chose curieuse, cette pièce de Fléchier se trouve aussi dans les *Œuvres de Pavillon*; elle porte pour titre: *Relation de l'autre monde, à Mademoiselle de la Vigne*. En tête de cette pièce, on lit un petit billet, avec ce titre : *Billet en envoyant la relation* : « Je viens de ressusciter, Mademoiselle. Après avoir passé quelques jours en l'autre monde, je viens encore en celui-ci; et le premier plaisir que j'y aurai, sera de vous raconter une petite aventure, qui pourra vous divertir et vous instruire tout ensemble. Lisez-la : mais surtout profitez-en. » (*Œuvres d'Etienne Pavillon*, de l'Académie françoise. Amsterdam, 1747; un petit vol. in-12; *deuxième partie*, p. 73.) — Après cela, faut-il dire que les vers que nous avons cités, il y a un instant, ne sont pas de Fléchier? Nous ne le croyons pas; sans entrer dans une discussion à cet égard, qu'il nous suffise de faire connaître la réponse de M. Sainte-Beuve. « On me fait remarquer, dit-il, que la pièce attribuée, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, à Fléchier, se trouve imprimée dans le recueil de poésies d'Etienne Pavillon. Mais cela ne prouve rien : on sait que quantité de pièces insérées dans ce recueil de Pavillon ne sont pas de lui. Le manuscrit de De Boze fait autorité. » (*Causeries du lundi*, t. XV, p. 421.)

Mlle de la Vigne ne se montra nullement effrayée de ces terribles menaces. Comme ceux de Fléchier, ses vers ont un remarquable caractère d'aisance et de facilité. Si nous en croyons le P. Bouhours, Mlle de la Vigne avait été sérieusement malade; et, à cette occasion, Fléchier lui adressa la pièce que nous venons de citer en partie. Voici quelques vers de la réponse de Mlle de la Vigne :

Moi qui sus mourir et renoître,
J'ai vu l'autre monde de près;
Et n'ai point vu le myrte croître
Parmi les funestes cyprès.

Jusqu'au bord de l'onde infernale
L'Amour étend bien son pouvoir;
Mais passé la rive fatale,
Le pauvre enfant n'a plus que voir.

Là-bas, dans ces demeures sombres,
Rien ne sauroit toucher un cœur :
Croyez m'en plutôt que les ombres,
Car il n'est rien de plus menteur.

Il en est à mines discrètes
Et d'un entretien décevant;
Mais fiez-vous à leurs fleurettes,
Autant en emporte le vent.

Sans dessein, sans choix, sans étude,
D'autres soupirent tout le jour :
Un certain reste d'habitude
Leur fait encor parler d'amour.

Enfin la mort aux morts ne laisse
De leur amour qu'un souvenir,
Sans que leur défunte tendresse
Leur puisse jamais revenir.

. . . . . .

Sachant bien qu'elle ne sera jamais réduite à *s'entêter*

d'un vilain mort, la *cruelle Iris* se moque des châtiments qu'on lui annonce, et déclare ne pas croire un seul mot de tout ce qu'on vient de lui conter :

Si je craignois d'être affligée
De quelques véritables maux,
Je vous serois fort obligée;
Mais vous ressuscitez à faux (1).

Un autre jour, Fléchier voulut quereller Mlle de la Vigne sur les *jolis vers* et les *billets doux* qu'elle avait l'habitude d'écrire. Il eut l'air de condamner ce divertissement, et, à cette occasion, il composa un dialogue demeuré inédit, et que le manuscrit de la Bibliothèque nationale nous a conservé. Les deux personnages du dialogue sont *Tyrsis* et *Climène*. Celle-ci ne se défend pas trop mal; mais, nous l'avouons, Tyrsis attaque encore

(1) Cette pièce, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, n'est pas inédite. Elle a été publiée dans les *Œuvres de Pavillon*, deuxième partie, p. 83, sous ce titre : *Réponse de Mlle de la Vigne*. Bouhours l'a aussi insérée dans son *Recueil de vers choisis*, p. 9, avec le titre suivant : *Réponse de Mlle de la Vigne, à une lettre galante qui luy fut écrite des Champs-Elizées, après une grande maladie dont elle pensa mourir*. Ces quelques détails nous permettent de relever ici une légère erreur de M. Sainte-Beuve. A propos de la *Nouvelle de l'autre monde*, il fait la remarque suivante : « On peut supposer que Fléchier eut l'idée de cette pièce, après quelque maladie qu'il avait faite; il se supposait ressuscité. » (*Mémoires des Grands-Jours*, Introduction, p. xxxiv.) Mais la note du P. Bouhours fait disparaître toute incertitude : c'est Fléchier qui aura profité d'une maladie de Mlle de la Vigne pour lui faire la leçon. Les deux premiers vers de la réponse de Mlle de la Vigne confirment notre assertion; ils renferment une allusion évidente à sa récente maladie :

Moi, qui sus mourir et renoître,
J'ai vu l'autre monde de près.

mieux. Il n'est pas possible de faire plus finement le procès à tous ces poètes langoureux, habitués à étaler dans un style maniéré des sentiments de convention. Ce n'est pas la raillerie mordante et impitoyable de Boileau, non; Fléchier qui, sous ce rapport, sent bien qu'il n'a pas trop le droit de critiquer les autres, se contente de quelques épigrammes sans amertume, lancées avec ménagement, et justes plutôt que vigoureuses.

Il nous semble voir Fléchier en tête à tête avec Mlle de la Vigne. Ils sont tous deux seuls dans la maison où la jeune femme recevait quelquefois ses amis : il n'y a pas encore de visiteurs; Conrart et Cotin, les héros du genre galant, ne sont pas venus encore; les deux amis peuvent donc causer ensemble librement et sans façon. Mlle de la Vigne tient bon pour la mode; elle prétend qu'il n'y a pas grand mal à parler de *galanterie*, et à chercher quelques distractions dans ces amusements de bel esprit. Fléchier sourit agréablement en écoutant l'apologie tentée par son amie; de temps en temps, il laisse percer sur son visage certains airs d'incrédulité, et paraît tout disposé à avouer, mais à voix basse, qu'il trouve quelque peu ridicule cette livrée galante qu'il porte lui-même, et qu'il voit porter à tout le monde, jeunes ou vieux, courtisans ou bourgeois, hommes de robe ou bien hommes de guerre. Comme il n'ose rompre avec la mode, il se contente de protester doucement, avec sa discrétion ordinaire, dans l'intimité d'une conversation; et, c'est par quelques traits finement aiguisés qu'il se venge de la servitude qui lui est imposée.

CLIMÈNE

Est-ce contre la prudence
Que de rimer ainsi de temps en temps ?

TYRSIS

Qui peut aimer les vers galants,
Peut aimer la galanterie.

CLIMÈNE

L'amour en prose est dangereux;
En vers, il est sans conséquence.

TYRSIS

Composer des vers amoureux,
N'est pas marque d'indifférence.

CLIMÈNE

Dans tous ces ouvrages divers,
Qui dit aimer dit peu de chose.

TYRSIS

A force de le dire en vers,
On apprend à le dire en prose.

CLIMÈNE

Tout poète feint d'être amant,
Quoique sa froideur soit extrême.

TYRSIS

Croyez-moi, quelquefois on aime
Un peu moins poétiquement.

CLIMÈNE

Otez aimer, amour, estime,
On ne sait plus sur quoi rimer.

TYRSIS

Si l'on se sert du mot d'aimer,
Ce n'est pas toujours pour la rime.

CLIMÈNE

On cherche à faire bien ou mal
Un madrigal que l'on compose.

TYRSIS

Mais on voudroit faire autre chose,
Quand on a fait le madrigal.

CLIMÈNE

Tout cela n'est que jeu d'esprit,
Et fable qu'il ne faut pas croire.

TYRSIS

Souvent ce jeu va plus loin qu'on ne dit,
Et la fable devient histoire (1).

Est-il possible d'effleurer cette petite question d'une main plus délicate et plus légère? Le morceau que nous venons de citer est un vrai modèle de ce genre galant, si en faveur au dix-septième siècle, et que les beaux esprits du temps cultivaient pour la plupart, sinon avec le même succès, du moins avec un égal empressement. Les vers de Fléchier, assaisonnés d'une pointe de malice qui les rend encore plus agréables, semblent avoir quelque chose des *airs fins et spirituels* de son visage; ils ont, de plus, un tour naturel, vif, enjoué, qui ne pouvait manquer de plaire beaucoup, et que Voiture, s'il eût encore vécu, eût certainement envié.

Par tout ce que nous avons déjà dit, on a pu voir que Mlle de la Vigne était parfaitement connue des beaux

(1) Pièce inédite; manuscrit de la Bibliothèque nationale : *Juvenilia Flecheriana.*

esprits de son temps; qu'elle eut avec plusieurs d'entre eux des relations excellentes, et occupa une place distinguée au sein des meilleures compagnies de l'époque. Aussi ses nombreux amis, désireux de lui plaire et de célébrer son mérite, ne manquèrent-ils jamais l'occasion de vanter ses qualités, son talent, son esprit et sa beauté. Elle fut vraiment l'enfant gâtée de tout ce monde qui se réunissait d'ordinaire chez Mlle de Scudéry, et qui semble avoir pris à tâche de lui prodiguer les compliments les plus flatteurs, ou de lui ménager les plus aimables surprises. Vient-elle de composer une pièce en l'honneur du Dauphin? Aussitôt, tous les amis font entendre un murmure d'admiration : celui-ci s'ingénie pour lui faire un présent digne d'elle; celle-là l'appelle *une fille divine;* un autre lui décerne, sans hésiter, le nom glorieux de l'une des neuf Muses.

Il n'y a pas de circonstance si humble, de fait si petit, d'incident si vulgaire qui ne donne lieu à quelque politesse ou à un éloge des plus galants. Décidément, Mlle de la Vigne a un rôle assez considérable au milieu de cette petite cour de beaux esprits. Dans le cercle de ses amis, elle occupe le rang d'un véritable personnage : on la recherche, on écrit des vers en son honneur, et rien de ce qui la regarde ne passe inaperçu. A-t-elle par hasard un léger mal aux yeux? Conrart s'en inquiète, Fléchier improvise des madrigaux, tandis qu'un troisième compose gravement des *stances* pour pleurer ce malheur. Cette dernière pièce est trop longue et ne vaut guère la peine d'être citée en entier. Non seulement elle est pauvre de poésie, mais encore elle est gâtée

par toutes les fadeurs d'un style précieux et subtil. Voici cependant deux strophes qui sont assez bonnes; faites disparaître la mauvaise pointe qui dépare la fin de l'une et de l'autre, et vous y remarquerez quelques détails ingénieux, bien exprimés, et que relève encore une cadence agréable à l'oreille :

Quand un amas de pluie, en tombant sur des fleurs,
Ternit leurs plus vives couleurs,
Courbe leur foible tige, abat leur beau feuillage,
On les voit se flétrir sans honneur et sans prix;
Et ce peu qui leur reste après un tel débris,
Semble pleurer leur sort et maudire l'orage.

Tels voit-on les bouquets, où ses adroites mains,
Formant mille nouveaux dessins,
Savoient si bien mêler et la soie et la laine;
L'un n'est fait qu'à demi, l'autre à peine est tracé :
Ils sont à l'abandon, et leur lustre effacé
Semble plaindre Philis et ressentir sa peine.

Puis, comme il faut bien mêler quelque compliment aux regrets qu'on exprime, on console Mlle de la Vigne par une flatterie qui rappelle exactement celle de Fléchier :

Mais, s'il faut jamais croire aux discours des amants,
S'il faut s'arrêter aux serments
Que profère leur cœur dans ses douleurs extrêmes;
Par l'éclat de tes yeux dont j'ai senti l'effet,
Inhumaine Philis, je jure qu'ils m'ont fait
Mille fois plus de mal qu'ils n'en souffrent eux-mêmes (1).

Nous avons déjà dit un mot des madrigaux que reçut Mlle de la Vigne, au sujet de la visite que vint lui faire

(1) Pièce inédite, que nous avons trouvée dans les manuscrits de Conrart, avec ce titre : *Stances sur un mal d'yeux*, t. I, 151, *Bell.-Lettr. franç.*, p. 305. Bibl. de l'Arsenal. — Voy. p. 67.

un Espagnol (1). Cette circonstance, fort insignifiante en elle-même, fournit cependant aux amis l'occasion de célébrer le charme de Mlle de la Vigne, qui savait également séduire tout le monde, les étrangers aussi bien que les Français. Les pièces se succédèrent assez rapidement; chacun voulut alors dire son petit mot sur cette aventure, s'appliqua en toute hâte à tourner galamment une épigramme ou un compliment, heureux de faire ainsi sa cour à cette aimable femme. Selon son habitude, celle-ci répondit à ses nombreux amis *avec autant de grâce que de facilité* (2). Si l'on veut connaître notre opinion sur ces légers badinages, nous dirons que les vers de Mlle de la Vigne nous paraissent préférables. En général, ses répliques ont un tour vif et naturel qu'il est facile de remarquer :

Vous avez, belle Iris, commencé la campagne
Contre l'orgueil des Castillans;
Vos beaux yeux ont soumis, par leurs regards brillants,
Un de nos plus grands hommes d'Espagne.

Mlle de la Vigne répondit à cette douceur de la façon suivante :

Sur le pays de l'ennemi,
Il n'est pas défendu de faire une entreprise;

(1) Voir plus haut, p. 30.

(2) C'est Conrart qui nous a conservé ces madrigaux. On les trouve dans ses manuscrits, vol. II, 151, Bell.-Lett. franç. p. 195, avec ce titre : *A une dame de qui un grand moine espagnol étoit devenu amoureux en l'année* 1668. — Ce petit tournoi littéraire est une imitation évidente de *la Journée des madrigaux*, qui avait eu lieu le 20 décembre 1653, et que M. Cousin a si bien racontée. (*Société franç.*, vol. II, p. 277 et suiv.)

Un cœur d'Espagne, en ce temps-ci,
Est, sans doute, de bonne prise (1).

Un autre insinue malicieusement que notre *docteur de Salamanque*, comme on l'appelle dans l'un de ces madrigaux, pourrait bien, auprès de la belle, oublier quelque peu et sa patrie et son roi :

Ce bon moine espagnol a quitté sa province :
Et, depuis qu'il a vu Paris,
Il ne prend pas si fort l'intérêt de son prince,
Qu'avec l'incomparable Iris,
Et mille autres beautés qui règnent dans la France,
Il ne fit volontiers une étroite alliance.

La réponse est courte, d'une allure assez vive et assez dégagée :

L'amour est de toute province;
Comme l'Escurial, le Louvre est sous ses lois :
L'Espagnol en tous lieux peut aimer à son choix,
Sans être infidèle à son prince.

Un autre bel esprit dénonce la coupable, et déclare que c'est mettre la religion dans un singulier péril que de diriger ses traits contre ceux-mêmes qui sont chargés de la défendre :

Iris, allez-vous-en au pays de l'aurore,
Ou dans quelque autre région,

(1) Cité par M. Théry : *Recherches sur la vie et les œuvres d'une précieuse*, p. 16. — Les réponses de Mlle de la Vigne se trouvent dans les manuscrits de Conrart, vol. XIII, in-fo, p. 417. En tête de ces petites pièces, on lit ce qui suit : *Madrigaux de Mlle de la Vigne sur ce qu'un moine espagnol étoit devenu amoureux d'elle pendant la guerre entre la France et l'Espagne, en* 1668. Ces madrigaux sont au nombre de six; nous en citons quelques-uns seulement.

Où le vieux paganisme ait des autels encore.
Je vois que par contagion,
Iris, vous pourriez nuire à la religion :
Un de nos prêtres vous adore.

Mlle de la Vigne n'était pas fâchée de *donner de la tablature à quelque célèbre docteur*, mais elle était loin d'avoir des projets aussi séditieux. Aux graves remontrances qu'on lui adresse, elle répond gaiement :

Je n'ai pas les moines en tête :
Etrangers ou françois, je n'en veux point de tels;
Et, si l'humeur me prend de faire une conquête,
Je respecterai les autels.

Ces quelques citations, et celles que nous avons faites précédemment, suffisent pour donner une idée du talent de Mlle de la Vigne. Ses vers, comme ses lettres, ne révèlent pas un esprit très élevé ; mais le naturel, la vivacité, la finesse, l'enjouement, ne font pas défaut à ces petites compositions. Dans la poésie légère, le genre qui lui convient le mieux, elle a vraiment de l'esprit, avec beaucoup d'agrément et de gaîté. Une certaine dame, l'une de ses amies, sans doute, condamnée à porter le deuil, ne se résignait qu'à regret à sa triste et uniforme toilette ; elle déclarait tout haut trouver le noir *odieux*. Mlle de la Vigne prit alors la défense de la couleur méprisée, et composa là-dessus une jolie pièce dont nous citons les deux dernières strophes. Non seulement ces vers sont bien faits, mais ils sont encore remarquables par leur précision et leur vivacité :

Le noir de la beauté redouble la splendeur ;
Son éclat s'entretient dessous son ombre épaisse :

La blonde en a moins de fadeur,
Et la piquante brune en paroît éclaircie.

— C'est la couleur de deuil, me dites-vous, comtesse?
— Je vous le passe volontiers :
Mais, si le noir habille la tristesse,
Il pare bien les héritiers (1).

Ailleurs, nous avons cité la pièce que composa Mlle de la Vigne, pour remercier l'inconnu qui lui avait envoyé une *lyre d'or*, renfermée dans *une petite boîte de coco* (2). A cette occasion, nous avons remarqué ce qu'il y avait de libre, de facile et d'élégant dans ses vers. Mais si, en général, ses écrits ont quelque chose de naturel et d'aisé, tous cependant n'ont pas également ce caractère. Le style porte souvent des traces de recherche et d'affectation. On ne doit pas en être surpris, si on songe que Mlle de la Vigne appartient à la société des précieuses de son temps; non pas, peut-être, à la société précieuse qui se réunissait à l'hôtel de Rambouillet, mais à celle qui tenait régulièrement ses séances chez Mlle de Scudéry. Hâtons-nous de le dire, ce nom de *précieuse* n'a ici rien d'injurieux ; et nous n'avons nullement l'intention de confondre Mlle de la Vigne avec ces fausses savantes que Molière poursuivit de ses railleries, et qui

(1) Voyez Sauvigny, *Parnasse des dames*, vol. V, p. 56.

(2) Voir plus haut, p. 21. — Comme tout cela rappelle bien les anciens et gracieux usages de l'hôtel de Rambouillet, et les usages récents du *Samedi! Théodamas* avait donné jadis à *Sapho un je ne sais quoi enveloppé d'un papier bien parfumé*, « à la charge qu'elle ne le regarderoit que quand il seroit parti » (M. Cousin, *Soc. franç.*, vol. II, p. 279); de même, Mlle de la Vigne reçoit une *lyre d'or émaillée*, qu'un inconnu apporte renfermée *dans une petite boîte de coco*.

prenaient plaisir à faire étalage de pédanterie et de savoir.

Elle s'appelle bien quelque part *précieuse toute pure*, mais c'est dans le but de se rattacher aux femmes distinguées qui, depuis Mme de Rambouillet jusqu'à Mlle de Scudéry, s'étaient honorées du titre de précieuses, titre qu'elles avaient toujours su faire respecter, en se séparant soigneusement de celles qui, par leurs excès et leurs sottises, n'étaient dignes que du mépris de tous les hommes sensés. Par ses relations, Mlle de la Vigne appartient à la société de la rue de Beauce. Ce n'est pas parmi les fausses précieuses de son temps, parmi celles qui se rendirent ridicules par leurs prétentions ou leurs travers que nous l'avons trouvée, mais au Marais, chez Mlle Boquet ou Mme Arragonais, dans la maison de Mlle de Scudéry, au milieu d'amis distingués par l'étendue de leur savoir, ou par la finesse et l'enjouement de leur esprit : Huet, Conrart, Fléchier, Ménage et Montausier.

CHAPITRE XII

Mlle de la Vigne (suite). — Ce que Mlle de la Vigne a de commun avec *les précieuses*. Lettre en vers de Mlle Descartes à Mlle de la Vigne. Fléchier se moque du *cartésianisme* de son amie. On parle de Mlle de la Vigne, chez Bossuet, à Saint-Germain. Jolie lettre de Fléchier à ce sujet. Mlle de la Vigne refuse de prendre la défense du système de Descartes. Sa modestie. Elle est du nombre des *précieuses* respectées par Molière.

Nos réserves faites, nous pouvons indiquer par quels côtés Mlle de la Vigne ressemble à *une précieuse toute pure*. Fidèle au genre galant, elle prétendait donner des lois à ses amis, et n'acceptait pas aisément celles qu'on voulait ui imposer. Comme Mlle de Rambouillet prenait vis-à-vis de Voiture des airs d'autorité, et parlait en souveraine qui ne souffre pas qu'on résiste à ses volontés, Mlle de la Vigne adoptait aussi le même langage, et affectait la même hauteur que la fille de la célèbre marquise. Un jour, Fléchier avait écrit à son amie un billet assez peu soumis ; il s'était avisé de dire que si *la belle* avait les yeux malades, ce n'était là que le juste châtiment de tout le mal qu'elle avait fait par eux. Mlle de la Vigne s'indigne d'un ton si peu respectueux, répond fièrement, comme il convient à une personne qui sait de quelle manière on doit parler dans ces occasions :

« Ce n'est pas par là, Monsieur, que je suis redoutable,

et quand je veux qu'on me craigne, je ne prétends pas que ce soit pour mes beaux yeux. Cependant, je veux être crainte à quelque prix que ce soit; et, quoique le bon sens, le respect, l'amitié et la civilité se soient rendus à vos raisons d'intrépidité, je ne m'y rends nullement. »

Fanfaron, vous avez beau faire,
Il faut me craindre ou me déplaire :
Je pousse l'assurance à bout.
Je veux que l'on me considère;
Et je tiens qu'on n'estime guère
Les gens qu'on ne craint point du tout (1).

Mlle de la Vigne le savait : une vraie précieuse devait paraître quelque peu *inhumaine*, traiter ses amis avec une rudesse apparente; c'est pour cela, c'est pour se conformer aux usages reçus au sein des compagnies galantes, qu'elle adoptait le langage qui était alors à la mode.

Simple affaire de mode, en effet, car nous retrouvons le même ton dans la plupart de ses lettres. D'humeur *fière et peu caressante*, Mlle de la Vigne ne montrait pas plus de douceur à l'égard de ses autres amis, et n'avait pas l'habitude de les ménager davantage. Voici un billet qu'elle adresse à Huet; il nous prouve que ces brusqueries ne veulent pas être prises au sérieux :

« Le 17 mai 1665.

« Je veux bien, Monsieur, vous faire le plaisir de vous avertir que je viens d'écrire une lettre fort grondeuse à

(1) Publiée par M. Taschereau, *Revue rétrospective. — Manuscrits de Conrart*, vol. XIII, p. 412, in-f°.

M. du Mesnil ; mais de peur que vous ne vous laissiez transporter à un accès de joie qui seroit indigne d'un sage comme vous, je suis bien aise de vous apprendre en même temps que ma colère n'est que feinte, et que je suis aussi peu fâchée des douceurs qu'il me dit, que de la nouvelle amitié qu'il a faite (1)... »

On le voit, ces taquineries étaient souvent inoffensives, et n'avaient rien de bien alarmant. Voiture, l'ami de Mlle de Rambouillet et de Mlle Paulet, se plaignait souvent de la cruauté de l'une et de l'autre. Selon lui, la première était plus propre à *écrire un cartel qu'une lettre*, et ne se servait de ses *merveilleuses qualités* que pour lui *faire du mal* (2). Ailleurs, Voiture lui disait encore : « Quelque méchante que vous puissiez être, il me semble que vous ne me sauriez faire de plus grand mal, qui est celui de ne vous point voir. Je vous avoue, Mademoiselle, que je vous crains au delà de ce que vous ne sauriez imaginer, et plus que toutes les choses du monde (3). »

Mlle Paulet n'était guère plus commode que Mlle de Rambouillet ; aussi, Voiture l'avait-il surnommée *la lionne*,

(1) *Correspondance de Huet;* Suppl. fr. 5272 ; vol. I, p. 58 ; Bibl. nationale. Ce billet est inachevé ; en tête, on lit ces mots : *Anne de la Vigne à M. Huet, à Caen.* C'est la seule lettre que renferme la *Correspondance de Huet :* en cet endroit du manuscrit, il y a deux feuillets arrachés. C'est fort regrettable : avec ces feuillets, peut-être ont disparu des lettres qui auraient pu jeter un jour nouveau sur les relations de Mlle de la Vigne avec l'évêque d'Avranches.

(2) Lettre datée de Madrid, 1633, vol. I, p. 137 ; édition de M. Ubicini.

(3) *Lettres de Voiture,* vol. I, p. 193.

afin de faire comprendre quelle était l'aménité et la douceur de sa spirituelle amie. Voiture était en Afrique; voici la flatterie qu'il envoie à la terrible Mlle Paulet : « Je gravai hier vos chiffres, lui dit-il, sur une montagne qui n'est guère plus basse que les étoiles, et de laquelle on découvre sept royaumes ; et j'envoie demain des cartels aux Muses de Maroc et de Fez, où je m'offre à soutenir que l'Afrique n'a jamais rien produit de plus rare, ni de plus cruel que vous (1). »

Un autre trait du caractère de Mlle de la Vigne, trait qui lui est commun avec les précieuses de son temps, c'est qu'elle professa avec ardeur le cartésianisme, « qui agitait alors tous les esprits à Paris et en province, qu'on attaquait chez les Jésuites, qu'on défendait à Port-Royal et à l'Oratoire, qui pénétrait dans les universités et dans les cloîtres même, que Retz discutait dans sa retraite de Commercy, qui faisait enfin l'objet de tous les entretiens d'un bout de la France à l'autre, depuis les Rochers de Mme de Sévigné, dans le fond de la Bretagne, jusqu'au château de Mme de Grignan, sur les bords de la Durance (2) ». Mlle de la Vigne partagea l'enthousiasme général. Pouvait-elle faire autrement, elle, l'amie intime de Mlle Dupré et de la nièce même du grand philosophe? Aussi, lorsque Mlle Descartes chercha un écrivain capable de faire connaître la doctrine et les écrits de son oncle, ce fut à Mlle de la Vigne qu'elle vint s'adresser; et, pour la déterminer à prendre

(1) *Lettres de Voiture,* vol. I, p. 162.
(2) M. Cousin : *Mme de Sablé,* p. 107; édition in-8°.

publiquement la parole, elle envoya, en 1673, à *la nouvelle Melpomène*, une épître intitulée : *L'ombre de M. Descartes à Mlle de la Vigne* (1).

Cette pièce est assez bien faite; aussi, Bussy-Rabutin avait-il raison d'estimer les vers qu'on y trouve, et de les citer avec éloge à Corbinelli, cet ami fidèle et dévoué de Mme de Sévigné. « Mais à propos de Descartes, lui écrit-il, je vous envoie des vers qu'une fille de mes amies a faits en faveur de son ombre; vous les trouverez de bon sens à mon avis (2). » Corbinelli, cartésien passionné, lut les vers avec plaisir, et les trouva *très bons et très justes* (3). Mlle Descartes suppose que l'illustre philosophe vient de ressusciter. Celui-ci, heureux de voir

(1) Cette pièce se trouve dans le *Recueil de vers choisis* du P. Bouhours, p. 25. — Catherine Descartes était nièce du célèbre philosophe; elle mourut en 1706, nous dit Lefort de la Morinière. (*Bibl. poétique*, vol. III, p. 247.) — On trouve plusieurs pièces d'elle dans le *Recueil de vers choisis* du P. Bouhours.

(2) Lettre de Bussy, du 27 juillet 1673, vol. III, p. 96; *Lettres de Mme de Sévigné*, édition de M. de Monmerqué; 10 vol. in-8°. Le savant éditeur a cru à tort que cette *amie* dont parle Bussy-Rabutin était *Mlle Dupré*. La même erreur se trouve reproduite dans la nouvelle édition des *Lettres de Mme de Sévigné*. (Vol. III, p. 221. Paris, Hachette, 1862; 14 vol. gr. in-8°.) Lefort de la Morinière cite la pièce en question parmi les œuvres de Mlle Descartes. (*Bibliothèque poétique*, vol. III, p. 247, édit. in-12.)

(3) C'est lui qui, de Grignan où il était avec Mme de Sévigné, écrivait à Bussy-Rabutin : « Pendant votre séjour de Paris, je vous conseille de vous faire instruire de la philosophie de Descartes : Mlles de Bussy l'apprendront plus vite qu'aucun jeu. Pour moi, je la trouve délicieuse, non seulement parce qu'elle détrompe d'un million d'erreurs, où est tout le monde, mais encore parce qu'elle apprend à raisonner juste. Sans elle, nous serions morts d'ennui dans cette province. » (Lettre du 23 août 1673; nouvelle édition. Paris, Hachette, 1862; vol. III, p. 223.)

Mlle de la Vigne goûter ses écrits, et *chaque jour en feuilleter les pages*, se plaint cependant de voir régner encore sur la terre *cette fière et pénible ignorance*,

Par qui, d'un vain savoir flatté mal à propos,
Un esprit s'accoutume à se payer de mots.

C'est cette *ignorance* qu'il essaya de dissiper autrefois, qu'il attaque de nouveau en bons termes, dans un langage plein de clarté et de précision :

Partout, cette orgueilleuse avec son Aristote
Des savants de ce temps est encor la marotte;
Tout ce qu'on dit contre elle est une nouveauté;
Et, sans autre examen, doit être rejeté :
Comme si les erreurs où furent ces grands hommes,
Méritoient du respect dans le siècle où nous sommes;
Et, cessant d'être erreurs par leur antiquité,
Avoient enfin prescrit contre la vérité.

Mais Fléchier, moins enthousiaste que Mlle Descartes, se moque de ce goût de Mlle de la Vigne pour les matières philosophiques. Dans le dialogue que nous avons déjà cité en partie, *Tyrsis* engage *Climène* à employer ses loisirs à autre chose qu'à faire des madrigaux amoureux. Celle-ci voudrait bien *rimer de temps en temps;* elle ne se rend pas volontiers, et demande quelles seront désormais ses occupations, puisqu'on lui interdit les *jolis vers* et les *billets doux*.

CLIMÈNE.

Que faire donc des moments ennuyeux
De notre languissante vie?

TYRSIS.

Ce sont des moments précieux
Que vous devez à la philosophie.

Climène, contemplez les secrètes vertus
Des atômes carrés, ronds, droits, courbés, pointus,
Qui liés d'un ciment de subtile matière
De ce vaste univers forment la masse entière.

CLIMÈNE.

Ces atomes, Tyrsis, me troublent le cerveau.

TYRSIS.

Climène, un madrigal nouveau
Vous paroîtroit plus agréable ;
Mais il faut préférer l'utile au délectable.
Apprenez comme incessamment
Des tourbillons errants entraînent les planètes ;
Examinez le mouvement
Et la triste lueur des fatales comètes ;
Pensez d'où vient le flux, le reflux de la mer,
Comme se meut la terre, et combien pèse l'air :
Surtout du corps humain voyez l'anatomie.

CLIMÈNE.

Tyrsis, vous poussez loin votre philosophie ;
Considérons les effets merveilleux
Des petits corps que Descartes renomme ;
Examinons la mer, et la terre et les cieux,
Mais laissons-là le corps de l'homme (1).

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale ne nous dit pas à qui fut adressée cette jolie pièce. Pour nous, nous n'avons aucun doute à cet égard : nous sommes convaincu qu'elle était destinée à Mlle de la Vigne. Voici une autre lettre que Fléchier lui écrivait, et dans laquelle il rit finement des prétentions philosophiques de son amie : ce sont les mêmes idées, c'est le même enjouement et la même raillerie que dans la charmante pièce qui pré-

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale : *Juvenilia Flecheriana*, Supplém. franç. 1726.

cède. En plus d'un endroit aussi, on reconnaîtra la plume alerte et déliée qui a écrit les Mémoires sur les *Grands-Jours ;* Fléchier crayonne même sans y penser un ou deux portraits qui sont assez bien réussis.

A Mademoiselle...

« Saint-Germain-en-Laye, ce 21 mai

« Les pèlerins que vous savez arrivèrent hier ici, Mademoiselle, fort échauffés de la chaleur du soleil et de la chaleur d'une dispute, qui avoit été opiniâtre, depuis le faubourg Saint-Honoré, jusqu'à la porte du château de Saint-Germain. J'appris que chacun avoit soutenu ses opinions vigoureusement. M. l'abbé de la Broue et M. de Cordemoy (1) prirent un ton aigre, et firent des gestes violents pendant deux heures; et croiriez-vous que M. Régnier (2) fut scandalisé de leur opiniâtreté, et qu'il trouva que les cartésiens étoient des esprits trop contredisants? On l'a pourtant apaisé depuis; et il demande avec beaucoup de soumission à être initié aux mystères des petits corps, promettant pour le moins d'être aussi contredisant

(1) *Pierre* de la Broue, né à Toulouse en 1643, fut évêque de Mirepoix (Ariège) en 1679, et mourut en 1720. — *Géraud* de Cordemoy, né à Paris en 1626, reçu à l'Académie française le 12 décembre 1675, mourut en 1684. Il était *lecteur* du Dauphin en même temps que Fléchier.

(2) Il s'agit ici probablement de Regnier-Desmarais, né à Paris en 1632, mort en 1713; membre de l'Académie française en 1670; secrétaire perpétuel en 1684. Il était si *contredisant,* qu'il avait été surnommé *l'abbé Pertinax.*

qu'un autre, lorsqu'il s'agira de combattre pour la vérité. Je ne vois personne qui ne soit persuadé qu'il réussira admirablement, et qu'il fera grand honneur à la secte.

« Nous fûmes tous ensemble à la messe de monseigneur le Dauphin, et ils se retirèrent avec M. de Condom, qui leur donna très bien à dîner (1). Je reçus pendant ce temps-là une visite de M. de Maury, qui me chargea d'un grand exemplaire d'un poème latin qu'il a composé, et qu'il estime plus que toutes ses autres pièces latines. Il m'assura qu'il auroit l'honneur de vous en aller présenter, dès qu'il seroit arrivé; et il me témoigna une extrême joie, quand je lui dis que votre santé étoit entièrement revenue, et qu'il trouveroit en vous tout ce qu'il cherche en ses amis : que cela soit dit en passant, pour vous consoler de ce que vous l'aviez perdue. »

Fléchier ne fut pas du dîner de M. de Condom : il ne peut donc raconter ce qui eut lieu pendant le repas. Ce ne fut qu'après le dîner qu'il revint chez Bossuet, après avoir reçu *un grand exemplaire* de ce poème latin dont il nous parle un peu plus haut. A cet endroit, Fléchier reprend sa narration, en continuant de tourner agréablement en ridicule tous ces fervents disciples de Descartes. « J'allai, dit-il, joindre nos amis chez le prélat qui les avoit arrêtés, et je les trouvai sur une

(1) Bossuet avait été nommé évêque de Condom (Gers), en 1668; il en garda le titre jusqu'en 1670, époque à laquelle il se démit de son siège, quand il fut nommé précepteur du Dauphin. Cette lettre de Fléchier n'est donc pas postérieure à l'année 1670, ou aux premiers mois de l'année 1671.

grande question touchant les légumes, soit pour donner lieu à l'assemblée de disputer, soit pour donner lieu à ceux qui ne sont pas austères d'amplifier un peu la collation du soir. » Puis, Fléchier raconte que M. de Condom, voulant *régaler ses hôtes*, n'a rien trouvé de mieux que de faire lire des vers que Mlle de la Vigne venait de composer; que c'est *le lecteur du roi* qui en a donné lecture, et que toute la compagnie enfin a trouvé que les vers *cheminoient fort bien* (1).

Le spirituel abbé excelle toujours dans l'art de glisser un compliment; mais en même temps, à côté d'aimables flatteries, il trouve place encore pour de perfides malices, et, tout en louant son amie, il décoche quelques traits moqueurs à son adresse. « A peine fut-on hors de table, lui dit-il, qu'on chercha quelque sujet agréable qui pût servir d'entretien. M. de Condom, qui voulut régaler ses hôtes, leur donna deux papiers où étoient les vers de M. Descartes et la réponse que vous y avez faite; M. Régnier se chargea de les lire, et le lecteur du roi, qui étoit présent, les relut sans que personne s'ennuyât. Les uns disoient que vous aviez pris un tour très fin et très délicat; que vous aviez les parties du cerveau..... Je vous demande pardon : j'ai oublié comment il faut avoir le cerveau pour être bel esprit, suivant vos opinions. Les autres disoient que les premiers vers faisoient tort au reste de l'ouvrage; et qu'à quatre vers près, où il étoit parlé d'apparition, votre réponse étoit merveilleuse; enfin

(1) Il s'agit ici de la réponse que Mlle de la Vigne fit à la pièce de Mlle Descartes, intitulée : *L'ombre de Descartes à Mlle de la Vigne*. Voy. cette réponse, p. 110 et suiv.

les plus critiques furent d'avis que vous parliez un peu trop froidement à un mort.

« Du reste, ils s'écrièrent plusieurs fois que vous aviez le goût des anciens, et que vos vers cheminoient fort bien. Chacun parla ensuite de votre esprit, de votre capacité philosophique, de votre sagesse, de votre modestie et de quelques autres vertus qu'on louoit en vous. »

Quand la conversation fut finie, on alla visiter le cabinet du roi, rempli de *petits dieux* ou de *petits lutins*, que Fléchier montre à Mlle de la Vigne, le visage menaçant, armés de flèches et prêts à percer les cœurs les plus rebelles. Ici, les allusions se présentaient d'elles-mêmes, et Fléchier, on le comprend bien, ne les a pas ménagées. Ensuite, l'aimable narrateur termine sa lettre avec cette charmante et vive gaieté que nous avons déjà eu l'occasion de remarquer. « Après que nous eûmes rendu cette visite aux amours, dit-il, nous allâmes prendre le frais dans le boulingrin (1), où les disputes se renouvelèrent; néanmoins on ne fit qu'escarmoucher, parce que la machine vouloit se divertir, et la substance qui pense étoit un peu fatiguée par la grande application du matin. M. Régnier ne parla que d'esprit, de sensation et de petits corps, après quoi nous fîmes collation ensemble : il y eut des sensations, des sensations poivrées et de la philosophie.

« Voilà, Mademoiselle, la première journée du pèleri-

(1) « C'est une place longue, large et carrée en forme de tapis, couverte de petites herbes douces et fines où les honnêtes gens d'Angleterre jouent à la boule. » (*Dictionnaire de Richelet*, 2 vol. in-f°. Rouen, 1719.)

nage ; je vous ferai la relation de la journée d'aujourd'hui à la première occasion ; croyez cependant que je suis, à quelque journée et à quelque heure que ce soit, votre très humble et très dévoué serviteur (1). »

Nous n'avons pas trouvé la relation de la deuxième journée que Fléchier promettait à son amie. La lettre que nous venons de citer nous fait regretter la suite de ce pèlerinage : à moins cependant qu'il n'ait tenu parole, et que sa lettre ait été égarée, comme l'ont été malheureusement bien d'autres de celles qu'il avait écrites.

Ce n'est pas sans intention que Fléchier plaisante ainsi sur les cartésiens ; et, tout en raillant les disciples du célèbre philosophe, ce n'est pas contre eux seulement qu'il dirige ses traits moqueurs. Il ne faut pas croire cependant que Mlle de la Vigne ait été au nombre de ces précieuses qui faisaient étalage de science, et voulaient à tout prix passer pour savantes dans les cercles à la mode. Fidèle au précepte de Mlle de Scudéry, elle semble s'être appliquée *à cacher adroitement* les connaissances qu'elle pouvait avoir, sachant bien que le vrai mérite, pour se faire valoir, n'a pas besoin de recourir à une ostentation aussi ridicule que déplacée.

Nous l'avons déjà vu, Fléchier lui écrivait un jour pour la prier de remettre des exemplaires de ses vers latins à quelques-uns de leurs amis communs : « Ce petit présent, disait-il, seroit mieux accueilli, si on le recevoit de sa main. » Mais forcer ainsi Mlle de la Vigne

(1) Lettre de Fléchier à Mlle de la Vigne, publiée par Sérieys : *Lettres inédites de Henri IV et de plusieurs personnages célèbres.* Paris, an X (1802), 1 vol. in-8°.

à louer publiquement des pièces écrites dans une langue qu'elle ne possédait que d'une manière imparfaite, n'était-ce pas l'exposer à passer auprès de bien des gens pour une femme pédante et prétentieuse? Fléchier paraît l'avoir compris; et, dans la même lettre, où celui-ci engageait son amie à distribuer ces premiers et timides essais de sa muse, il ajoutait ces paroles qui nous montrent sous son vrai jour le caractère de Mlle de la Vigne : « Je sais, lui disait-il, que vous n'avez jamais donné pour des vers latins que des approbations fort secrètes; et je ne demande pas que vous donniez ceux-ci vous-même. Il suffit que vous les souffriez chez vous, et que vous les indiquiez sur votre fenêtre, quand l'occasion s'en présentera (1). » Avec une fausse précieuse, toutes ces petites précautions n'eussent pas été nécessaires : c'eût été là une bonne fortune dont celle-ci n'aurait pas manqué de se réjouir hautement. Mlle de la Vigne se rendit à la prière qu'on lui adressait; et, au risque de s'attirer le nom de *donna bachillera*, elle promit de recommander les vers qu'elle venait de recevoir.

Dans une pièce, dont nous avons dit un mot ailleurs (2), Descartes reproche à Mlle de la Vigne de n'oser parler de lui et de sa doctrine. Peu satisfait de se voir aimé *en cachette*, le philosophe voudrait que, renonçant à sa timidité, la *nouvelle Melpomène* prît publiquement sa défense et appuyât de son crédit les ouvrages qu'il

(1) *Revue rétrospective*, et *Manuscrits de Conrart*, vol. XIII. p. 414, in-f°.

(2) *L'Ombre de Descartes à Mlle de la Vigne; Recueil de vers choisis*, Bouhours, p. 25. — Voy. plus haut, p. 101.

avait composés. Descartes parle ainsi à la jeune Muse :

Bientôt tous les savants me vont avoir pour maître :
Tout suivra votre exemple, et par vous, quelque jour,
J'aurai de mon côté la Sorbonne et la cour.
Ces grandes vérités qui parurent nouvelles
Paroîtront désormais claires, solides, belles :
Tel docteur qui, sans vous, n'auroit jamais cédé,
Dès que vous parlerez sera persuadé.

Descartes ne ménageait pas les compliments pour stimuler le zèle de Mlle de la Vigne : c'était à elle, disait-il, que devait revenir la gloire de faire triompher la vérité, de dissiper l'erreur, de réunir l'univers dans une seule et même opinion. Mais l'illustre ressuscité ne comptait pas beaucoup sur l'efficacité de ses paroles; il prévoyait que Mlle de la Vigne ne se laisserait pas séduire par de si brillantes perspectives, et il ajoutait tristement :

Je sens pourtant troubler ces grandes espérances,
Quand je vous vois cacher ces belles connoissances,
A vos meilleurs amis en faire un grand secret,
Et quand vous en parlez, n'en parler qu'à regret.

Malgré ces instances, Mlle de la Vigne refusa de sortir du *modeste silence* qu'elle s'était imposé :

Je n'ai d'un vieux docteur ni l'air ni les façons,

disait-elle; aussi, tout en avouant son admiration pour les écrits du maître, elle déclarait abandonner à d'autres le soin de publier les grandes vérités qu'il avait enseignées. C'est dans des vers charmants, pleins de sens et de raison, qu'elle signifie sa résolution à cet égard :

Je laisse à nos savants l'art de les étaler,
Et je ne les apprends que pour n'en point parler.

Je sais que la plus belle et plus forte éloquence
Bien souvent ne vaut pas un modeste silence;
Que pour nous la coutume a fait presqu'un devoir
De parler rarement et de ne rien savoir (1).

Il y en a d'autres, continue Mlle de la Vigne, qui sauront défendre les ouvrages du philosophe, et montrer au barreau, à la Sorbonne, à la Cour, que la doctrine de Descartes est la seule véritable. Grâce aux généreux efforts de ces intrépides disciples, on finira par rendre à l'auteur du *Discours de la Méthode* la justice qu'il mérite, et un jour viendra où les *savants traités* qu'il a laissés,

Seront lus hautement sans être contestés.

Pour elle, sans être indifférente à cette victoire, elle aura soin de cacher sa joie, comme elle cachait autrefois l'admiration que lui inspirait le génie du grand philosophe :

Alors, sans faire bruit, sans me faire de fête,
Je chanterai tout bas votre illustre conquête;

(1) Dans ce morceau, Mlle de la Vigne imite assez heureusement un passage des *Femmes savantes*, comme Fléchier lui-même l'imitera plus tard dans ses *Dialogues sur le quiétisme*. (Voy. plus loin, ch. XXI.) Cette imitation est visible; il suffit de citer quelques vers de Molière pour s'en apercevoir :

Et les femmes docteurs ne sont point de mon goût...
. . . . . .
Et j'aime que souvent aux questions qu'on fait,
Elle sache ignorer les choses qu'elle sait :
De son étude, enfin, je veux qu'elle se cache,
Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache.

(*Femmes savantes*, act. Ier, sc. III.) — Rappelons que les *Femmes savantes* sont de 1672; et que la pièce adressée à Mlle de la Vigne : l'*Ombre de Descartes*, est de 1673. (Voy. plus haut, p. 101.)

Et je saurai, d'un zèle aussi grand que discret,
A ce noble triomphe applaudir en secret (1).

Ce n'est pas là, assurément, le ton de ces mauvaises précieuses qui prétendaient tout régenter, et que Molière a si justement poursuivies. Des expressions un peu contournées quelquefois, un langage un peu maniéré et d'où la recherche n'est pas exempte, tout cela eût pu faire prendre Mlle de la Vigne pour l'une de ces femmes qui eurent à essuyer les railleries de Cotin, de Somaize ou de l'abbé de Pure. Nous avons été heureux de rencontrer ces vers qui nous prouvent clairement que l'amie de Fléchier, de Conrart et de Mlle de Scudéry, doit être rangée parmi ces précieuses que Molière a respectées (2), et qui essayèrent de continuer les traditions de l'hôtel de Rambouillet.

En résumé, Mlle de la Vigne était une femme charmante, remarquable à la fois par son esprit et sa beauté, célèbre par la distinction de son talent, et liée avec des hommes, qui pour être moins illustres que Corneille, Racine ou Boileau, ne manquaient pas cependant de mérite. Charmé des qualités de Mlle de la Vigne, Fléchier rechercha son amitié et l'obtint. Le futur prélat prit

(1) Cette pièce se trouve dans le *Recueil de vers choisis* du P. Bouhours, p. 29, sous le titre suivant : *Réponse de Mlle de la Vigne à l'ombre de M. Descartes.*

(2) Molière, dans sa préface des *Précieuses ridicules* (1659), remarquait que « les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes qui méritent d'être bernés ». Après avoir dit que *les véritables savants et les vrais braves* ne s'offensaient ni du *Docteur de la comédie,* ni du *Capitan,* il ajoutait : « Aussi les véritables précieuses auroient tort de se piquer, lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent mal. »

plaisir à venir lui rendre visite ; il entretint avec elle un commerce fort agréable, et lui écrivit fréquemment des billets que *les dames les plus spirituelles* durent trouver *galants*.

Nous nous sommes bien gardé de condamner sévèrement ces jolies missives ; nous laissons à d'autres le soin de prouver, s'ils le peuvent, qu'il y aurait *à gloser* sur cette correspondance : comme s'il était permis de blâmer dans Fléchier un langage que l'on pardonne à celle qui fut plus tard Mme de Montausier, à l'austère Montausier lui-même, à Huet, à Mlle de Scudéry et à tant d'autres beaux esprits, fort honnêtes gens d'ailleurs, et soumis, pour la plupart, à cette *galanterie d'étiquette* dont il fallait subir le joug, pour peu qu'on voulût passer dans les salons en renom pour un homme de bonne compagnie, aimable, poli et bien élevé. « Précieuse à part sous le règne des précieuses, dirons-nous avec M. Théry, plus avancée qu'elles dans la voie de l'amour désintéressé, car elle ne veut pas même de l'adoration respectueuse, elle passe, à travers la société des premiers temps du dix-septième siècle, comme une figure tout à la fois grave et enjouée, et son langage pur, lucide, rarement coloré, reflète sa disposition morale. Mlle de la Vigne n'est point une gloire parisienne ou normande ; c'est un talent aimable, marqué d'un cachet particulier, qui ne déparera pas les annales littéraires, et qui méritait quelques lignes de bon souvenir. »

CHAPITRE XIII

Réunions que Fléchier fréquenta à Paris. — Fut-il au nombre des habitués de l'hôtel de Rambouillet? — Il va au *Samedi*. Influence de ces réunions sur le talent de Fléchier. — Des relations de Fléchier avec Mme de Sévigné. Est-il vrai qu'il vint fréquemment à Livry?

Au dix-septième siècle, on le sait, les réunions littéraires furent très nombreuses à Paris. Vers la fin du règne de Louis XIII, à l'aurore surtout de celui de Louis XIV, on vit tout à coup le goût des choses de l'esprit se répandre dans les rangs de la société française, préparer ainsi le glorieux mouvement qui allait illustrer cette époque mémorable, et la rendre digne de servir *d'exemple à la postérité* (1). C'est à des femmes distinguées par l'éclat de la naissance et de la fortune, par la noblesse du caractère et le charme d'un incontestable talent, que nous devons, en partie, ce réveil littéraire dont nous parlons. Mme de Rambouillet, Mlle de Montpensier, Mme de Sablé, Mlle de Scudéry, et bien d'autres encore, offrirent une hospitalité plus ou moins brillante, mais toujours cordiale aux beaux esprits du temps.

Nous n'avons pas à tracer ici le caractère de ces diffé-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV, Introduction.*

rentes réunions : d'autres l'ont essayé avant nous, et ils l'ont fait avec une si pénétrante sagacité, avec une si grande richesse de détails, enfin avec tant d'agrément et d'intérêt, qu'il serait téméraire de vouloir reprendre de si remarquables travaux (1). Sur ce sujet, *le plus beau et le meilleur est enlevé*, dirons-nous avec la Bruyère ; trop heureux encore, si nous savons *glaner* comme lui, et ramasser les rares *épis* négligés par nos devanciers !

Nous avons indiqué quels furent les maîtres de Fléchier, les auteurs qu'il sembla préférer, et les amis qu'il se fit à Paris. Nous avons pu ainsi faire connaître les goûts littéraires du futur évêque de Nîmes, et montrer d'une manière certaine qu'avant d'être orateur, il fut bel esprit, qu'il ne cessa même jamais de l'être, quand il fut devenu un homme célèbre et l'émule de Bossuet. Toutefois, il ne sera pas inutile de donner quelques détails sur les salons qu'il fréquenta dans sa jeunesse. Peut-être, dans le choix qu'il fit, trouverons-nous une nouvelle explication des reproches qu'on adresse à l'élégant orateur ; peut-être suffira-t-il d'indiquer le cercle des personnes qu'il rechercha, pour comprendre certains de ses défauts, les grâces étudiées de son langage, le soin excessif de l'harmonie, l'abus de l'esprit, la politesse un peu affectée de sa prose, en un mot, toutes ces finesses de style, que nous ne rencontrons ni dans Bossuet, ni

(1) Voy. M. Rœderer, *Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie en France* ; in-8°. Paris, 1835 ; — Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, 1 vol. in-12. Paris, Didier. — Voy. surtout les ouvrages de M. Cousin : *la Société française au dix-septième siècle ; la Jeunesse de Mme de Longueville* ; *Mme de Sablé*.

dans Bourdaloue, ni dans aucun des graves écrivains de ce temps.

On a dit que Fléchier avait été admis à l'hôtel de Rambouillet, et qu'il y reçut une empreinte que son talent conserva toujours. « Sorti de l'hôtel de Rambouillet, écrit M. Ch. Labitte, il en a gardé les délicatesses en les épurant. » Et, si nous en croyons le même critique, il paraîtrait que Conrart, son protecteur et son ami, le présenta à l'illustre marquise, et à celle qui devait être plus tard la duchesse de Montausier. Depuis, on ne cesse de répéter toujours la même chose. Peu à peu cette opinion a prévalu, et on a fini par croire que Fléchier avait été parmi les habitués des salons de la rue Saint-Thomas du Louvre (1).

Malgré toutes ces autorités, nous ne pouvons admettre que Fléchier ait assisté aux réunions de l'hôtel de Rambouillet. S'il y vint jamais, ce ne fut que fort tard, vers les dernières années de la vie de la marquise, à l'époque où, accablée par la vieillesse et les infirmités, elle ne recevait plus chez elle que de rares visiteurs. Or, au moment où les brillantes assemblées d'autrefois avaient cessé, alors que l'éloignement ou la mort avaient dispersé les amis les plus fidèles de *la belle Arthénice*, nous ne voyons pas quelle influence sérieuse le célèbre hôtel aurait pu exercer encore sur le talent de l'ancien Doctrinaire.

(1) Ch. Labitte : *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1845 : — Ménard, p. 12 ; — Ducreux, *Œuvres complètes de Fléchier*, vol. IV, p. xxx : — *Biographie universelle* de Didot, article : Fléchier ; — M. Ch. Livet, *Dictionnaire des Précieuses*, par Somaize, préface, p. x ; — M. A. Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 30 et suiv.

Que Fléchier appartienne, « par le goût et par la manière, à la société de l'hôtel de Rambouillet (1) », c'est là un fait incontestable, et que nous sommes loin de vouloir nier. Oui, le protégé de Conrart, l'ami de Mlle Des Houlières et de Mlle de la Vigne, se garda de rompre avec la mode. Au début de sa carrière, il eut pour conseillers et pour guides les membres les plus assidus de cet hôtel de Rambouillet, dont il continua les traditions de politesse, d'urbanité, d'élégante et ingénieuse galanterie. Voilà qui est parfaitement vrai; mais ce que nous ne pouvons croire, sans preuve et sur parole, c'est que le talent de Fléchier ait pris son pli à l'hôtel de Rambouillet; que ce soit dans ce cercle qu'il lut ses premiers essais et reçut ses premiers applaudissements (2); que ce soit là, enfin, qu'il contracta ces habitudes de bel esprit, dont il ne put jamais se défaire entièrement.

On a quelque peine à regarder Fléchier comme un habitué des célèbres *Mercredis;* on ne peut guère se le figurer, surtout, faisant admirer à la noble assemblée son art de poète et d'écrivain, et *payant sa bienvenue par des vers* (3), quand on songe, d'une part, à l'époque où cessèrent les réunions de l'hôtel et, d'autre part, au temps où Fléchier arriva à Paris. Nous savons d'une manière positive que le futur prélat vint à Paris, en 1659, l'année de la mort de son oncle. Or, à cette date, les beaux esprits du temps ne prennent plus le chemin

(1) M. Sainte-Beuve, *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne,* Introduction, p. xi.

(2) M. A. Delacroix, p. 32 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 32.

de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Les vrais amis seuls s'y rendent quelquefois, et encore n'y viennent-ils que pour consoler Mme de Rambouillet au milieu de ses tristesses, de son isolement et de ses douleurs. Nous ne pouvons guère fixer le moment précis où furent dissoutes ces assemblées qui eurent si longtemps le rare privilège de réunir tout ce que la cour, la ville ou l'Académie eurent de plus célèbre et de plus distingué. Toutefois, M. Cousin croit que les beaux jours de l'hôtel de Rambouillet ne vont pas au delà de l'année 1652. « Sans prétendre ici, dit-il, à des précisions qui nous échappent, il nous semble que c'est vers 1617 ou 1618, et très certainement avant 1620, qu'on doit placer les commencements de la célèbre société de Rambouillet. Née avant 1620, elle jette le plus grand éclat pendant trente années, jusqu'à ce qu'à la fin surviennent presque coup sur coup le mariage de Mme de Montausier en 1645, la Fronde en 1648, la mort de M. de Rambouillet en 1652, la vieillesse et les infirmités de la noble femme qui l'avait créée et si longtemps soutenue (1). »

De 1620 à 1652, telle fut la période de gloire de l'hôtel de Rambouillet, période dont Fléchier ne fut pas le témoin, et la seule cependant qui aurait pu exercer sur lui une influence réelle. En 1652, affirme M. Ch. Livet, les réunions de l'hôtel n'existent déjà plus (2). Mais, alors, qu'étaient donc ces réunions, sept ans plus tard, en 1659, lorsque Fléchier arriva à Paris? Si vous voulez

(1) M. Cousin, *la Société française*, vol. I, p. 271; édit. in-8°.
(2) *Précieux et précieuses*, p. 83; 1 vol. in-12. Paris, Didier.

vous en faire une idée, lisez le passage suivant qui nous montre ce qu'elles étaient déjà en 1648, onze ans avant que Fléchier ne quittât Narbonne, pour se rendre auprès de son oncle. « L'heure de la Fronde a sonné. Les amis se séparent selon des intérêts différents, ou les liens plus ou moins étroits qui les attachent, soit aux rebelles, soit à Mazarin. Montausier, forcé de rester dans son gouvernement de Saintonge, ne cessa de donner au parti du roi les preuves d'attachement les plus désintéressées, et ce désintéressement même ajourna bien longtemps sa grandeur future. Quand il revint à Paris, Voiture était mort, Mlle Paulet était morte, et la marquise, toujours souffrante, privée de ses filles, inquiète pour ses amis des deux camps, vivant dans la triste société de son mari, presque aveugle, n'avait plus, pour charmer sa solitude, les conversations agréables de ce monde, autrefois si empressé, que les circonstances dispersaient à tous les vents du ciel (1). » Ailleurs, nous parlant du trouble profond qu'apportèrent à ces réunions les agitations de l'État, le même écrivain nous dit nettement : « Les beaux jours de l'hôtel sont finis; quelques lueurs, qu'il jette encore à de rares intervalles, rappellent parfois son ancien éclat. Mais ne cherchons plus à suivre cette série jusqu'ici non interrompue de fêtes toutes galantes ou de plaisirs tout littéraires. Le temps est venu, où des circonstances pénibles doivent amener la lente, mais inévitable dissolution des assemblées de la marquise (2). »

(1) M. Ch. Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 82.
(2) *Ibid.*, p. 60.

C'est à ce moment de pleine dissolution que Fléchier se présenta à l'hôtel de Rambouillet, à la suite de quelque fidèle ami de la marquise : Huet, peut-être, Conrart ou Chapelain. Mais, alors, ces salons si animés autrefois, qui avaient été le rendez-vous de la plus haute société, où venait Richelieu, et que ne dédaignait pas l'illustre sœur du grand Condé, Mme de Longueville, ces salons que fréquentèrent tour à tour Malherbe, Balzac, Voiture, Godeau, Corneille et Bossuet, étaient alors solitaires et presque entièrement délaissés. Privée de son gendre et de sa fille, retenus tous deux dans leur gouvernement de Saintonge ou de Normandie, et, plus tard, obligés l'un et l'autre de demeurer à la cour à cause de leurs fonctions (1); accablée elle-même par toutes les infirmités d'une vieillesse avancée, Mme de Rambouillet renonça à des réceptions dont Julie d'Angennes ne faisait plus les honneurs, et qui eussent été beaucoup trop fatigantes pour son âge (2).

Dès lors, en admettant même que Fléchier soit allé à l'hôtel de Rambouillet, il est facile de se rendre compte du genre de réunions que notre jeune abbé y trouva, réunions nullement littéraires, et peu faites pour laisser une empreinte quelconque sur l'esprit d'un écrivain à ses débuts. Voilà ce qu'il est important de remarquer, quand on dit que Fléchier fut admis à l'hôtel de Rambouillet.

(1) Mme de Montausier fut nommée gouvernante des enfants de France, vers la fin de 1661. Le Dauphin naquit le 1er novembre de la même année. Montausier fut nommé gouverneur dans les premiers jours de septembre 1668.

(2) Née en 1588, Mme de Rambouillet avait soixante et onze ans en 1659.

Il y vint, cela est vrai; ses lettres à Mlle Des Houlières le prouvent d'une manière manifeste (1); mais il y vint à une époque où l'hôtel, jadis si célèbre, n'avait plus aucune influence; alors que les fameuses assemblées ne se tenaient plus, et que les salons, autrefois si fréquentés, demeuraient déserts. Aussi ne pouvons-nous accepter ce qui a été dit si souvent, que c'est à l'hôtel de Rambouillet que Fléchier se forma; que ce fut dans ces brillantes réunions, au contact de Chapelain, de Ménage ou de Conrart, que son talent prit ce caractère précieux qu'il ne perdit jamais : c'est là une confusion étrange, et il serait temps de la faire disparaître.

Il est plus vrai de dire qu'il se rendit aux *Samedis* de Mlle de Scudéry. Pour nous, il n'y a pas le moindre doute; c'est là, dans la rue de Beauce, dans la demeure de l'aimable romancière, et non ailleurs, que Fléchier se façonna aux manières galantes, et prit cet air de bel esprit, dont la plupart de ses écrits conservent encore la trace. Les amis de Fléchier, en effet, appartiennent particulièrement à la société de Mlle de Scudéry, et c'est dans les réunions de celle-ci qu'il fit connaissance avec les deux charmantes femmes dont nous avons déjà parlé, Mlle Dupré et Mlle de la Vigne.

M. Cousin, énumérant les amies de Mlle de Scudéry, ne dit rien de la première; mais il parle de la seconde que nous trouvons au *Samedi*, parmi la meilleure com-

(1) Fléchier dit en effet, dans ces lettres, qu'il est passé à *l'Hôtel de Rambouillet;* mais il faut se souvenir que cette correspondance commença vers 1677, et qu'à cette époque Mme de Rambouillet n'était plus : elle était morte le 2 décembre 1665.

pagnie du temps : M. de Montausier, Pellisson, Conrart, Mme de Sablé, Mme de Sévigné et l'aimable Eléonore de Rohan, d'abord abbesse de Caen, puis de Malnoue. « A mesure que le siècle avance, et que la renommée de Mlle de Scudéry s'accroît, toutes les femmes qui se piquaient de bel esprit et osaient mettre au jour des vers et de la prose, s'empressaient d'en faire hommage à celle qui les avait devancées dans la carrière : Mme de la Suze, Henriette de Coligny, le dernier reste du sang du grand amiral, qui ne sut régler ni sa vie, ni son talent, mais qui avait reçu le don de la poésie ; Mlle de la Vigne, qui a composé tant de jolis vers dispersés dans les recueils de poésies galantes ; Mlle Lhéritier, trop peu connue et trop peu appréciée, auteur d'un conte charmant, l'*Adroite Princesse*, et de petits écrits ingénieux en vers et en prose ; Mlle Chéron, à la fois poète, musicienne et peintre ; d'autres dames, enfin, qui avaient beaucoup d'esprit, écrivaient agréablement, et brillèrent dans leur temps (1). »

Vraisemblablement ce fut Conrart, le protecteur de Fléchier, dès son arrivée à Paris, Conrart, très assidu au *Samedi*, qui présenta le futur orateur à Mlle de Scudéry, et prépara ainsi entre l'excellent abbé et la noble femme cette amitié dont nous avons parlé (2). Ce fut là, et non à l'hôtel de Rambouillet, que Fléchier aima à se rendre souvent ; là, fut réellement l'école à laquelle il se forma, au milieu des beaux esprits du temps, les uns demeurés

(1) V. Cousin, *la Société française*, vol. II, p. 242 ; édit. in-8°.
(2) Voy. vol. I, p. 219 et suiv.

ses maîtres, les autres devenus ses amis. Tout, en effet, nous autorise à voir en lui un habitué du *Samedi :* et les éloges qu'il distribue si adroitement à l'illustre Sapho, dans ses *Mémoires sur les Grands-Jours*, et la correspondance suivie qu'il eut avec elle, et enfin le caractère même de ses amis qui appartiennent tous au cercle de Mlle de Scudéry : Montausier, Conrart, Huet, Chapelain, et Mlle de la Vigne. On nous dira peut-être qu'il put connaître ces divers personnages à l'hôtel de Rambouillet ; non : qu'on n'oublie pas que dès 1652, et à plus forte raison vers 1659 ou 1660, quelques années seulement avant la mort de Mme de Rambouillet, la rue Saint-Thomas du Louvre n'était plus fréquentée, et que c'était ailleurs que se réunissaient, pour leurs assemblées littéraires, bourgeois, grandes dames, seigneurs ou écrivains.

Que Fléchier ait d'abord connu Montausier à l'hôtel de Rambouillet, passe encore, bien que ce ne soit pas là notre opinion. Le duc devait y venir assez souvent pour voir sa belle-mère souffrante et déjà fort avancée en âge; il aura pu ainsi lier connaissance avec le jeune abbé, dont il devint plus tard le plus puissant et le plus zélé protecteur. Mais les autres, où Fléchier les connut-il? où se lia-t-il d'amitié avec eux? Dira-t-on que ce fut à l'hôtel de Rambouillet, où ils ne venaient évidemment qu'à de rares intervalles? Pour nous, nous n'en doutons nullement, ce fut aux *Samedis*, chez Mlle de Scudéry, que Fléchier rencontra ceux qui, dans la suite, furent ses meilleurs amis; c'est là qu'il les vit régulièrement, qu'il se lia avec eux, qu'il leur fit connaître peu à peu les belles qualités d'esprit et de cœur dont il était doué,

et noua ces relations amicales ou intimes dont nous avons parlé (1).

Cette supposition paraît d'autant plus naturelle, qu'à l'époque où les réunions de l'hôtel de Rambouillet étaient devenues moins fréquentes, Mlle de Scudéry eut le privilège de recueillir chez elle, dans son humble maison de la rue de Beauce, les hôtes ordinaires de la célèbre marquise (2). « Elle y recevait, nous dit M. Cousin, les lettrés éminents, formés, comme elle, à l'école de Mme de Rambouillet, et dont elle était depuis longtemps l'amie, avec d'autres lettrés moins célèbres, mais fort estimables encore; et, en femmes, des bourgeoises riches et spirituelles, qui avaient du loisir et du goût, et seulement un fort petit nombre de dames auteurs; le tout relevé par les fréquentes visites d'hommes du monde, d'un esprit cultivé et agréable, et de temps en temps par la présence de personnages illustres, tels que Montausier et sa femme, la marquise de Sablé et la comtesse de Maure, dont l'amitié hautement déclarée donnait, au modeste salon et à toute la société un peu mêlée qui s'y rassemblait, de la considération et même un certain éclat (3). »

Enfin, c'est l'influence des *Samedis*, et non celle de l'hôtel de Rambouillet, que Fléchier subit dans sa jeunesse. Passant en revue les différents salons devenus célèbres au dix-septième siècle, M. Cousin a indiqué

(1) V. Cousin, *la Société française*, vol. I, ch. IV et V.

(2) Dès 1653, Mlle de Scudéry recevait beaucoup chez elle. (V. Cousin, *Société franç.*, vol. II, p. 277.) — Sur les amis de Mlle de Scudéry, voir aussi M. Cousin, *ibid.*, p. 187 et suiv.

(3) V. Cousin, *ibid.*, p. 130.

avec une remarquable précision le caractère de chacune de ces réunions. « L'hôtel de Rambouillet, dit-il, a particulièrement favorisé le genre épistolaire, que l'un de ses plus anciens et de ses plus illustres habitués, Balzac, a créé, et qu'une de ses dernières écolières, Mme de Sévigné, a porté à la perfection. Les réunions de Mlle de Scudéry, et celles qui en sont sorties, ont cultivé avec passion la littérature légère, et donné à Voiture une innombrable famille d'imitateurs plus ou moins heureux (1). » Tous ces vers galants de Fléchier, ces madrigaux sur *les yeux d'Iris malades*, ces pièces légères qu'il compose si aisément et qu'il adresse à Mlle de la Vigne, sont en effet d'un habitué des *Samedis*, et parfaitement en rapport avec le genre en honneur dans la société de Mlle de Scudéry. Jusque dans sa manière d'exprimer la galanterie, Fléchier nous paraît reproduire le ton généralement admis dans les réunions de la rue de Beauce : son langage a quelque chose de familier, de libre et de dégagé que l'on chercherait en vain à l'hôtel de Rambouillet, où la galanterie était de mode, il est vrai, mais où elle avait toujours eu un caractère plus réservé, plus noble et plus solennel.

Sur la foi de Ménard, M. Delacroix, dans son estimable histoire de Fléchier, affirme que Mme de Sévigné reçut chez elle l'auteur des *Mémoires sur les Grands-Jours*. « Mme de Sévigné lui ouvrit aussi ses salons, nous dit-il. Il allait souvent la voir à Livry, où s'assemblaient les beaux esprits du temps (2). » Voilà un fait que nous

(1) V. Cousin, *la Société française*, p. 110.
(2) *Histoire de Fléchier*, p. 21.

voudrions bien admettre; mais est-il certain? Rien de plus charmant, sans doute, que de se représenter Fléchier et Mme de Sévigné, deux personnes d'un esprit si distingué, si piquant et si fin, causant ensemble sous les ombrages de l'abbaye de Livry, à travers les allées de ce parc magnifique encore aujourd'hui, au milieu de quelques amis éclairés, venus de Paris pour rendre visite à l'abbé de Coulanges et à son adorable nièce (1). Oui, notre imagination s'arrête volontiers devant un tableau bien fait pour la séduire, et il nous en coûte de rejeter une si délicieuse illusion. En effet, nous ne croyons pas que Fléchier ait eu des relations suivies avec Mme de Sévigné, car nous n'avons trouvé aucun témoignage sérieux à ce sujet. Ce qui confirme encore nos doutes, c'est que, parmi les lettres de Fléchier, il n'y en a pas une seule adressée à Mme de Sévigné. On poura dire, il est vrai, que ces lettres ont peut-être disparu, comme tant d'autres que Fléchier avait écrites; mais, enfin, il y a place à un doute, et nous le signalons. D'autre part, si Fléchier a été admis, à Paris, chez Mme de Sévigné, s'il est allé *souvent la voir à Livry*, est-il naturel que Mme de Sévigné ne fasse jamais mention de ces visites à sa fille, à Bussy-Rabutin, ou à tout autre de ses correspondants? Or, sur ce point, on ne trouve absolument rien dans toute la volumineuse correspondance de la célèbre marquise. Celle-ci parle bien, dans ses lettres, de la beauté des orai-

(1) Livry est un village de Seine-et-Oise, à une faible distance de Paris. Il y avait autrefois une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin. Jusqu'en 1687, cette abbaye fut possédée par l'abbé de Coulanges, oncle de Mme de Sévigné.

sons funèbres de Fléchier, du mérite de son histoire de Théodose (1), mais nulle part on ne rencontre un seul mot qui fasse la plus légère allusion à ses relations personnelles avec Fléchier. On comprendra que devant un silence aussi étonnant, nous hésitions à croire, à moins de preuves certaines, que Fléchier ait eu des rapports fréquents avec Mme de Sévigné, autre chose que des rapports de simple politesse, échangés dans le salon de M. de Caumartin, où ils eurent l'un et l'autre l'occasion de se rencontrer assez souvent.

(1) Cette histoire de Théodose, composée pour l'éducation du Dauphin, fut terminée vers 1674, et publiée en 1679, sous ce titre : *Histoire de Théodose le Grand*, pour Mgr le Dauphin, par M. Fléchier, abbé de Saint-Séverin, de l'Académie françoise, à Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du roi, 1679; 1 beau vol. gr. in-4°. — Nous avons vu jadis cette belle édition dans la maison même de Fléchier, à Pernes. Y est-elle encore? ce n'est pas probable. Nous apprenons que cette maison de Fléchier, demeurée la propriété de sa famille jusque dans ces dernières années, vient d'être vendue. Il est à craindre que les ouvrages qui s'y trouvaient encore, et qui avaient fait certainement partie de la bibliothèque de l'Évêque de Nîmes, n'aient été dispersés. (Sur cette maison de Fléchier, à Pernes, voy. quelques détails, Pièces justificatives II.)

CHAPITRE XIV

M. de Caumartin. Noblesse de son caractère. Sa fidélité au cardinal de Retz. Ses goûts littéraires. En 1664, M. de Caumartin épouse en secondes noces la sœur de Mme de Guitaut, *Catherine-Magdeleine* de Verthamon. Fléchier chante ce mariage. Qualités d'esprit de la seconde Mme de Caumartin.

Pénétrons dans la demeure de M. de Caumartin, dans ce salon de la rue Sainte-Avoie (1), salon que Fléchier fréquenta si longtemps, où il trouva, comme chez Mlle de Scudéry et comme chez Mme Des Houlières, les plus gaies et les plus agréables causeries. D'abord, faisons connaissance avec le maître du logis, *Louis-François* de Caumartin, conseiller au Parlement, maître des Requêtes, plus tard intendant de Champagne, et conseiller d'État (2); puis, avec son aimable femme, et son jeune fils, qui va devenir l'élève de Fléchier. Chargé de l'éducation de *Louis-Urbain* de Caumartin, Fléchier passa quelques années dans la maison de ce magistrat, au milieu d'une

(1) La rue Sainte-Avoie, au Marais, commençait jadis rues Neuve-Saint-Merry et Sainte-Croix de la Bretonnerie, et finissait rues des Vieilles-Haudriettes et Michel-le-Comte. Cette partie se confond aujourd'hui avec la rue du Temple. L'hôtel de M. de Caumartin était rue Sainte-Avoie.

(2) Il mourut le 3 mars 1687. — Sur l'ancienne organisation du *Conseil d'État*, voy. Pièces justificatives V.

famille charmante, fort amie des plaisirs de l'esprit, au sein d'une société polie et distinguée, que nous allons essayer de faire connaître (1).

Il suffit de lire les *Mémoires* du cardinal de Retz, pour se faire une juste idée du noble caractère de M. de Caumartin. Ami dévoué de l'impétueux prélat, son confident et son conseil au milieu des agitations de la Fronde, il lui demeura fidèle quand il fut tombé dans le malheur. Retz, fait prisonnier le 19 décembre 1652, et enfermé aussitôt au château de Vincennes, reçut des preuves fréquentes de l'intrépide dévouement de son ami. « M. de Caumartin, dit-il dans ses *Mémoires*, fit dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire (2). » Dans un temps où il était périlleux de montrer quelque

(1) Fléchier devint précepteur d'Urbain de Caumartin vers 1662. Selon la *Biographie universelle* de Michaud, celui-ci naquit en 1653; en 1662, il n'aurait eu guère que neuf ans, et non pas *douze à treize ans*, comme le dit Ménard. (*Œuvr. de Fléchier*, p.xiv.) La date de 1653, pour la naissance d'*Urbain* de Caumartin, s'accorde parfaitement avec l'âge que Saint-Simon lui attribue, à l'époque de sa mort, arrivée le 2 décembre 1720. « Caumartin, conseiller d'État et intendant des finances, mourut aussi en ce même temps, à soixante-cinq ou six ans. » (*Mémoires de Saint-Simon*, vol. XI, p. 344, édit. Hachette; 13 vol. in-12.) — Si on admet que *Louis-Urbain* de Caumartin, l'élève de Fléchier, soit né en 1653, il avait en effet soixante-six ans en 1720. De plus, pour que le jeune Caumartin pût avoir *douze à treize ans* en 1662, il faudrait qu'il fût né en 1648 ou 1649. Or, d'après Moréri, ce n'est qu'en *novembre* 1652 qu'eut lieu le premier mariage de M. de Caumartin avec *Marie-Urbaine* de Sainte-Marthe, qui donna le jour à *Louis-Urbain* de Caumartin.

(2) *Mémoires du cardinal de Retz*, vol. IV, p. 171; 4 vol. in-12. Paris, Charpentier, 1866.

sympathie pour l'illustre frondeur, M. de Caumartin, au risque même de briser sa carrière, ou de compromettre sa fortune future, ne craignit pas de donner à son ami des marques publiques du plus inviolable attachement. En 1654, il vint le voir dans sa prison de Nantes; un peu plus tard, il l'aida de son argent, et ne cessa jamais d'avoir avec lui les relations les plus intimes et les plus suivies (1).

En 1675, quelques années avant la mort du cardinal (2), Mme de Sévigné écrivait à sa fille une lettre qui nous montre quelle étroite amitié existait entre l'ancien agitateur et le respectable magistrat. Le cardinal est sur le point de partir pour sa solitude de Commercy (3). Au moment d'une longue et lointaine séparation, c'est chez M. de Caumartin, dans la compagnie de quelques amis demeurés fidèles, qu'il vient passer les dernières heures dont il peut disposer encore. « Je vous assure, ma très chère enfant, qu'après l'adieu que je vous dis à Fontainebleau, auquel rien ne peut être comparé, je n'en pouvois faire un plus douloureux que celui que je fis hier à M. le cardinal de Retz, chez M. de Caumartin, à quatre lieues d'ici (4). J'y fus lundi dîner, je le trouvai au milieu de ses

(1) Voy. *Mémoires du cardinal de Retz*, vol. IV, p. 202 et 350; même édition. — Retz sortit de Vincennes le 30 mars 1654, pour être conduit à la prison de Nantes, d'où il s'échappa le 8 août, quatre mois après.

(2) Le cardinal de Retz mourut à Paris, le 24 août 1679.

(3) Le cardinal de Retz en était seigneur; c'est aujourd'hui une sous-préfecture du département de la Meuse.

(4) A Boissy-Saint-Léger, village de Seine-et-Oise, où M. de Caumartin avait une maison de campagne. Fléchier a fait une

trois fidèles amis (1); leur contenance triste me fit venir les larmes aux yeux; et quand je vis Son Eminence avec sa fermeté, mais avec sa tendresse et sa bonté pour moi, je ne pus soutenir cette vue. Après le dîner, nous allâmes causer dans les plus agréables bois du monde; nous y fûmes jusqu'à six heures dans plusieurs sortes de conversations si bonnes, si tendres, si aimables, si obligeantes et pour vous et pour moi, que j'en suis pénétrée; et je vous redis encore, mon enfant, que vous ne sauriez trop l'aimer ni l'honorer.

« Mme de Caumartin arriva de Paris (2) et, avec tous les hommes qui étoient restés au logis, elle vint nous trouver dans ce bois. Je voulus m'en retourner à Paris; ils m'arrêtèrent, et sans beaucoup de peine : j'ai mal dormi; le matin, j'ai embrassé notre cher cardinal avec beaucoup de larmes, et sans pouvoir dire un mot aux autres. Je suis revenue tristement ici, où je ne puis me remettre de cette séparation (3). »

A ces nobles qualités du cœur, Caumartin joignit les avantages d'un esprit fin et cultivé. *Nouvel Atticus*, comme l'appelle J.-B. Rousseau (4), aimant les lettres et les hommes de lettres, il venait chercher auprès d'eux un

belle description de ce domaine dans une de ses meilleures pièces de vers latins. (*Œuv. compl.*, vol. IX, p. 134.)

(1) D'Hacqueville, sans doute, dont il est si souvent question dans les *Lettres de Mme de Sévigné*, M. de Caumartin et l'abbé de Pontcarré, grand ami du cardinal.

(2) La seconde Mme de Caumartin, *Catherine-Madeleine* de Verthamon.

(3) Lettre du 19 juin 1675; édit. Hachette, vol. III, p. 483.

(4) J.-B. Rousseau adressa au fils de M. de Caumartin, à *Urbain* de Caumartin, l'élève de Fléchier, une ode remarquable

délassement à ses graves travaux. Doux, affable, indulgent, il avait tout ce qu'il fallait pour attirer et retenir près de lui une société d'élite. Tel nous le voyons aux *Grands-Jours* d'Auvergne, tel devait-il être partout : spirituel, obligeant, attentif à ne blesser personne, et, par sa modération, se tirant avec bonheur des situations délicates dans lesquelles il se trouva quelquefois. « M. de Caumartin, a dit M. Sainte-Beuve, nous représente, dans ces *Grands-Jours* de Clermont, l'homme éclairé, un magistrat de cour, probe, poli, non pédant, sans passion ni prévention, humain et toujours prêt à graduer la justice, à l'adoucir sans l'énerver (1). Il est en lutte sourde de prérogative avec ses collègues les commissaires, qui restent obstinément des gens de robe et de palais jusqu'au sein de cette commission royale extraordinaire, et qui résistent à l'idée de devoir être présidés par lui, par un maître des requêtes, en cas d'absence ou de récusation de M. de Novion (2). »

que nous citons plus loin, ch. XVI. Le poète s'adresse au fils de l'ancien ami du cardinal de Retz :

> Fils d'un père fameux, qui, même à nos frondeurs,
> Par sa dextérité fit respecter son zèle ;
> Et, nouvel Atticus, sut captiver les cœurs
> En demeurant sujet fidèle.

(*Œuv. choisies de J.-B. Rousseau*, édit. Didot, in-4°, p. 155.)

(1) Ainsi, dans le procès de M. de Montvallat, M. Talon demande *le bannissement perpétuel et la confiscation de tous les biens de l'accusé*; M. Nau veut *porter les choses à l'extrémité*, et c'est M. de Caumartin qui propose un avis beaucoup plus doux, avis qui est adopté par les juges. *Mémoires sur les Grands-Jours*, p. 169.

(2) *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, Introduction, p. XIX. — Sur la manière dont M. de Caumartin se conduisit dans ce différend, survenu entre lui et les commissaires des

Par ses préférences littéraires, M. de Caumartin est tout à fait de la même école que Fléchier, cette école dont Mlle de Scudéry, Conrart, Pellisson et Chapelain étaient les plus anciens et les plus fidèles représentants. Le grave magistrat, en effet, est bel esprit à ses heures. A Clermont, son salon devient le rendez-vous ordinaire de Messieurs des *Grands-Jours*, des principaux de la ville et de la noblesse de la province. Du fond de l'Auvergne, il continue d'écrire à ses amis demeurés à Paris; nous le voyons entretenir une correspondance divertissante avec Marigny, goûter avec plaisir le joyeux sel de ses plaisantes lettres (1), et défendre enfin avez zèle la gloire de Chapelain contre les attaques irrévérencieuses de quelques comédiens de campagne. Quand il nous parle de ses

Grands-Jours, voy. *Mémoires de Fléchier*, p. 152 et suiv. « La commission donnée par le roi à M. de Caumartin pour présider les Grands-Jours, en l'absence de M. de Novion, fut enregistrée par la Chambre le 14 novembre 1665. » (Note de M. Chéruel, p. 164, *Mémoires de Fléchier*.) — M. de Novion, président à mortier, avait été nommé président du tribunal des Grands-Jours, avec seize conseillers pour commissaires et assesseurs. M. Denis Talon, avocat général, devait exercer les fonctions de ministère public; et M. de Caumartin, maître des requêtes, désigné pour tenir les sceaux, devait représenter plus directement le pouvoir royal. « Le samedi 12 décembre (1665), j'ai su que M. de Caumartin, pressé par les ordres de cour, avoit présenté son arrêt pour présider aux Grands-Jours, en l'absence de M. de Novion; que cela avoit fort irrité ces messieurs contre lui, en sorte que personne ne l'alloit plus voir, quoiqu'il fasse très grande dépeuse. » (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, cité par M. Chéruel, Appendice des *Mémoires de Fléchier*, p. 331.)

(1) *Jacques* Carpentier de Marigny, né à Marigny, dans la Nièvre, très attaché au cardinal de Retz, « le servit de sa plume et l'amusa de son esprit », nous dit M. Sainte-Beuve. (*Mémoires sur les Grands-Jours*, p. 210.)

délassements littéraires à Clermont, délassements qui ne déplaisaient pas à M. de Caumartin, Fléchier semble moins exprimer son propre goût que celui de son élégant patron : « Il auroit été bien fâcheux de n'entendre parler que de condamnations et d'arrêts, et de n'entendre que les succès des jugements, et ne lire que des factums de parties. Nous étions assez heureux pour savoir quelques nouvelles du Parnasse, et pour entendre parler des Muses (1). » Il est vrai que les Muses de ce *Parnasse barbare*, comme l'appelle Fléchier, parlaient assez mal ; mais on s'accommodait comme on pouvait de ces pièces étranges dont il fallait subir la lecture, pièces si bizarres que l'on ne savait, ajoute le malicieux chroniqueur, « si c'étoient de grands vers ou des stances ; s'ils étoient françois ou auvergnats, s'ils étoient même vers ou prose (2) ».

Marié, en 1652, à Marie-Urbaine de Sainte-Marthe, M. de Caumartin en eut un fils, qui fut l'élève de Fléchier. Peu de temps après, le 15 janvier 1654, il perdit sa femme. M. de Caumartin, demeuré veuf pendant dix ans, épousa en secondes noces, le 23 février 1664, Catherine-Magdeleine de Verthamon, sœur de Mme de Guitaut, l'une des meilleures amies de Mme de Sévigné (3). De ce mariage sortit une magnifique famille d'enfants, distingués comme leur père, et qui tous occupèrent plus tard dans le monde une position élevée. L'un, *Jean-Fran-*

(1) *Mémoires des Grands-Jours*, p. 248.

(2) *Ibid.*, p. 248.

(3) François-Michel de Verthamon, beau-père de M. de Caumartin, était conseiller d'État ; il fut nommé premier président du *grand conseil*, le 28 février 1697.

çois de Caumartin, évêque de Vannes en 1717, transféré ensuite à l'évêché de Blois, était membre de l'Académie française en 1694, à l'âge de vingt-six ans; les autres occupèrent dans la magistrature ou l'armée des postes très honorables. Les cinq filles de M. de Caumartin, contractèrent toutes des alliances dignes de leur fortune; l'une, en particulier, se maria en 1693 à *Marc-René* de Voyer de Paulmi, marquis d'Argenson, conseiller d'État et garde des sceaux (1).

Ce second mariage, Fléchier l'avait appelé de ses vœux. A une certaine époque, son jeune élève, Louis-Urbain, était tombé gravement malade, et on avait craint de le perdre. Contre toutes les prévisions, l'enfant revint à la santé; et, à cette occasion, Fléchier adressa à M. de Caumartin une de ses meilleures pièces latines. Tout en partageant avec le père la joie de cette guérison inespérée, le précepteur ne dissimulait pas que les mêmes angoisses pouvaient revenir bientôt; il lui représentait qu'il est presque téméraire de compter sur la fragile

(1) Il était né en 1652; fut garde des sceaux en 1718, donna sa démission le 7 juin 1720, fut membre de l'Académie des sciences en 1716, de l'Académie française en 1718, et mourut en 1721. On lit, dans la *Biographie universelle* de Didot, que « ses talents furent appréciés par de Caumartin, qui parcourait les provinces en qualité de commissaire aux Grands-Jours. Celui-ci engagea d'Argenson à se rendre à Paris, et peu de temps après lui donna sa fille en mariage ». C'est là une erreur. Mlle de Caumartin se maria, en 1693, avec M. d'Argenson : or, son père étant mort le 3 mars 1687, ne put la marier à personne en 1693. Comme on le verra bientôt par une lettre de Mme de Sévigné, ce fut Urbain de Caumartin, l'élève de Fléchier, qui fit ce mariage. (Voy. plus loin, p. 162.)

existence d'un enfant, et terminait en lui conseillant de convoler à de nouvelles noces :

> Una nimis fragilis vita est. Quid jura secundi
> Detrectas thalami? . . . . . .
> ... Sobolem nulla tunc sorte timebis
> Deficere, et curam alterius solabitur alter (1).

Lorsqu'en 1664, M. de Caumartin parut céder aux sages avis du poète, Fléchier ne manqua pas de chanter ce mariage. Mais cette fois, par égard sans doute pour la mariée, il laissa le latin de côté, il écrivit en français, et composa des vers dans le goût du temps, dans ce style un peu mou, abondant et précieux qui était encore à la mode à cette époque : « Ces vers français de Fléchier, qui rappellent ceux de d'Urfé, de l'ancien évêque Bertaut, ou encore ceux de Godeau, évêque de Vence, sont ce que j'appelle des vers élégants et polis d'avant Despréaux (2). » Dans cette pièce, ce qui nous plaît surtout, ce qui dut plaire particulièrement à Mme de Caumartin, c'est le portrait flatteur que Fléchier traçait de la jeune femme. Il y a là des détails intéressants, que nous n'avons trouvés nulle part ailleurs, et que nous sommes heureux de rencontrer ici. De ce charmant petit tableau, tout en tenant compte de l'exagération poétique,

(1) « La vie d'un fils unique est chose trop fragile. Pourquoi ne pas contracter un autre mariage? Vous n'aurez plus à redouter alors l'extinction de votre famille; et la présence d'un second enfant adoucira le chagrin que peut causer la crainte de perdre le premier. » (*Œuvr. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 142.)

(2) Sainte-Beuve; *Mémoires sur les Grands-Jours*, Introduction, p. XI.

il en reste assez pour comprendre que Mme de Caumartin était une fort agréable personne :

En elle, les vertus et les grâces unies
Étalent à l'envi des beautés infinies.
Les plus vives couleurs dont la terre se peint,
N'ont rien de comparable à celles de son teint :
Sur un beau fond de lys une rose épandue,
A demi relevée, à demi confondue,
Mêle à son vif éclat une vive fraicheur,
Et confond la rougeur avecque la blancheur;
De ses cheveux dorés les tresses vagabondes
Se recueillent en nœuds, se répandent en ondes,
Et leurs flots précieux, à longs plis épandus,
Semblent des filets d'or que nous ayons tendus
Pour y lier les vœux des âmes fugitives,
Et pour y retenir des libertés captives (1).

Un détail à noter dans ce portrait, c'est que Mme de Caumartin, tout en aimant les lettres, ne veut pas cependant faire étalage de son savoir, et en tirer vanité :

La savante Pallas, les filles de Mémoire,
Ses plus chères amours, la combleroient de gloire;
Mais, sans faste et sans bruit, son esprit trop discret
Avec elles ne veut qu'un commerce secret.

Telle était la seconde Mme de Caumartin : brillante de jeunesse (2), belle, instruite, spirituelle comme son

(1) *Sur le mariage de M. de Caumartin,* en 1664. *Elégie.* (*Œuvr. compl. de Fléchier,* vol. IX, p. 177.)

(2) Je vois dans le *Dictionnaire de Moréri,* vol. V, article : Caumartin, qu'elle mourut le 29 octobre 1722, à l'âge de quatre-vingts ans. Elle serait donc née en 1642; elle avait vingt-deux ans en 1664, à l'époque de son mariage. M. de Caumartin était né en 1624 ; il avait alors quarante ans. « Telle Fléchier nous dépeint et nous montre à l'avance la seconde Mme de Caumartin, avec laquelle il fera, l'année suivante, le voyage d'Auvergne, et

mari, exempte de pédanterie, aimant beaucoup la compagnie des gens de lettres, et heureuse de les recevoir chez elle, à Boissy-Saint-Léger, ou dans son hôtel de la rue Sainte-Avoye, dans le faubourg du Marais, demeuré longtemps le centre de la société polie au dix-septième siècle.

pour qui il rédigera le récit des *Grands-Jours*. Ce fut très probablement pour elle aussi, et à sa demande, que le cardinal de Retz, quelques années après, entreprit d'écrire ses incomparables Mémoires. Mme de Caumartin avait en elle le don d'inspirer, et ce charme auquel on obéit. » (M. Sainte-Beuve, *Introduction* aux *Mémoires sur les Grands-Jours*, p. XI.)

CHAPITRE XV

Salon de M. de Caumartin (suite). — Les habitués de l'hôtel de Caumartin : Mlle de Scudéry, Mlle de la Vigne, Mme et Mlle Des Houlières, Mme de Sévigné, Chapelain, Pellisson, Huet, Conrart. — Soin avec lequel M. de Caumartin fait élever ses nombreux enfants. — Fléchier, précepteur du fils de M. de Caumartin. Influence du maître sur l'élève.

Dans la rue Sainte-Avoye, se trouvaient jadis de somptueuses demeures : l'hôtel Saint-Aignan, bâti sur les dessins de Lemuet, pour M. de Mesmes, comte d'Avaux ; l'hôtel Montholon, celui de la Trémouille, celui du connétable de Montmorency, où Henri II vint assez souvent.

Quand on parcourt cette ancienne rue *Sainte-Avoye*, qui comprend la partie de la rue du *Temple* allant aujourd'hui de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie à la rue des Vieilles-Haudriettes, on est frappé de l'aspect monumental de certaines habitations : des portes gigantesques, montant fièrement jusqu'à la hauteur d'un premier étage de nos jours ; une cour spacieuse et au fond, un corps de bâtiment, où tout est robuste, solide, où l'air circule librement à travers des fenêtres larges et élevées, rappellent une époque qui se fût mal accom-

modée de ces appartements bas, sombres, maussades, que nous habitons aujourd'hui.

Mais si les édifices sont restés les mêmes, comme la face des choses a changé ! Ces beaux hôtels ont conservé leurs *allures seigneuriales;* mais où ne passaient jadis qu'élégants cavaliers, belles dames ou grands seigneurs ; où l'on n'entendait que le roulement des carrosses ou le pas cadencé des porteurs, on n'entend plus que le bruit des lourds camions qui vont et qui viennent, que le cri des commis qui s'appellent, qui courent, soucieux, empressés, « à travers les marchandises de toutes sortes, les caisses, les paniers, la toile d'emballage dont la cour est encombrée ». On est dans une fabrique : l'hôtel des Sully, des Caumartin ou des Nicolaï est devenu un gymnase, un magasin dans lequel on débite des produits chimiques, du camphre ou de la canelle.

Dans l'un de ses contes les plus jolis et les plus fins, A. Daudet a décrit avec beaucoup de charme et de vérité un de ces grands hôtels d'autrefois, déchus de leur antique splendeur ; il a fort bien indiqué le contraste qui existe entre la destination présente de ces palais et leur fortune passée. « M. Majesté arrive chez lui. Il s'arrête devant un grand portail orné, où brille au clair de lune un écusson, doré de neuf, d'anciennes armoiries repeintes dont il a fait sa marque de fabrique :

HÔTEL CI-DEVANT DE NESMOND.

MAJESTÉ JEUNE

FABRICANT D'EAU DE SELTZ

« Sur tous les siphons de la fabrique, sur les borde-

reaux, les têtes de lettres, s'étalent ainsi et resplendissent les vieilles armes des Nesmond.

« Après le portail, c'est la cour, une large cour, aérée et claire, qui, dans le jour, en s'ouvrant, fait de la lumière à toute la rue. Au fond de la cour, une grande bâtisse très ancienne, des murailles noires, brodées, ouvragées; des balcons de fer arrondis, des balcons de pierre à pilastres; d'immenses fenêtres très hautes, surmontées de frontons, de chapiteaux qui s'élèvent aux derniers étages comme autant de petits toits; et enfin sur le faîte, au milieu des ardoises, les lucarnes des mansardes, rondes, coquettes, encadrées de guirlandes comme des miroirs; avec cela, un grand perron de pierre, rongé et verdi par la pluie, une vigne maigre qui s'accroche aux murs, aussi noire, aussi tordue que la corde qui se balance là-haut à la poulie du grenier, je ne sais quel grand air de vétusté et de tristesse... C'est l'ancien hôtel de Nesmond. » Mais, les mots : *Caisse, magasin, entrée des ateliers;* les camions des chemins de fer qui ébranlent le portail; « les commis qui s'avancent au perron, la plume à l'oreille, pour recevoir les marchandises », tout ce mouvement, toute cette agitation et tout ce bruit, avertissent qu'on n'est plus que dans l'officine d'un gros marchand (1).

C'est dans cet hôtel Caumartin, rue Sainte-Avoye, que dut venir assez souvent Mlle de Scudéry, dont le talent et les écrits étaient si fort du goût des maîtres du

(1) Voy. *Contes choisis,* par Alphonse Daudet : *Un réveillon dans le Marais*; 1 vol. in-32. Paris, Charpentier, 1881.

logis (1). Là, vinrent aussi quelques-unes des meilleures amies de Fléchier : Mlle de la Vigne, que nous avons déjà rencontrée au *Samedi*, et qui ne devait pas demeurer à une grande distance; Mme Des Houlières et sa charmante fille, qui avant d'aller demeurer dans le quartier Saint-Roch, rue de la Sourdière, habitèrent longtemps tout près de l'hôtel de Caumartin, rue de l'*Homme Armé*.

« Comme je n'eus pas le temps de vous parler chez vous, écrit Fléchier à Mlle Des Houlières, je me récompensai à parler de vous chez Mme de Caumartin. Votre éloge s'y fit, et je ne fus pas fâché qu'on remarquât que j'aimois à vous louer. Je me distinguerai toujours un peu des autres, quand j'aurai à traiter de pareils sujets. Au reste, cette dame est charmée de vous; elle vous trouve toute à son gré, sinon que vous lui paroissez un peu moins accessible qu'elle n'auroit souhaité pour sa satisfaction. Elle ne regarde pas cela comme un défaut en vous, mais comme un malheur pour elle: et, au hasard de ne pas vous trouver toujours, elle a résolu de vous chercher très souvent. Les excuses que vous lui fîtes de ce que vous n'aviez pas reçu sa dernière visite lui tiennent au cœur; elle soupçonne qu'on vous ait dit qu'elle s'en étoit plainte, et se sait mauvais gré de ne pas vous avoir répondu assez obligeamment sur ce point. Je suis chargé de vous faire ses protestations, et de vous assurer de l'estime qu'elle a pour vous (2). »

(1) Mlle de Scudéry habitait à une légère distance de l'hôtel de Caumartin, puisque sa maison se trouvait rue de Beauce.

(2) Voy. *Correspondance de Fléchier avec Mme Des Houlières et sa fille*, p. 112.

La plus aimable, la plus spirituelle, la plus illustre visiteuse fut sans contredit Mme de Sévigné, fort liée avec la famille de Caumartin, et qui, pour se rendre de l'hôtel Carnavalet à la rue Sainte-Avoye, n'avait qu'une faible distance à parcourir (1). Nul doute qu'elle ne soit venue fréquemment à ces assemblées. Elle était vraiment une amie de la maison ; elle y venait trop familièrement, elle avait avec Mme de Caumartin des relations trop suivies, pour qu'il soit possible d'admettre qu'elle n'assistait pas d'ordinaire à ces agréables réunions.

Ces deux nobles femmes ne se rencontraient pas seulement dans le monde, elles se virent aussi plus d'une fois à l'église, aux sermons des célèbres prédicateurs du temps. Un jour, elles assistent ensemble à un sermon de Bourdaloue. Ecrivant ensuite à M. de Guitaut, beau-frère de Mme de Caumartin (2), Mme de Sévigné déclare qu'elle est *plus entêtée que jamais* de cette mâle et forte éloquence ; elle lui indique les différentes idées développées par l'austère jésuite, dans un sujet très difficile : les dispositions qu'il faut avoir pour communier. « Tout cela fut traité, dit-elle, avec une justesse, une droiture, une

(1) On sait que l'hôtel Carnavalet appartient aujourd'hui à la ville de Paris, qui en a fait un musée. L'hôtel Carnavalet était situé rue Culture-Sainte-Catherine ; cette rue allait de la rue Saint-Antoine à la rue du Parc-Royal : c'est aujourd'hui la rue de Sévigné.

(2) M. de Guitaut, l'un des amis les plus intimes de Mme de Sévigné ; par sa première femme, il était marquis d'Epoisse. Sa seconde femme fut *Élisabeth-Antoinette* de Verthamon, sœur de la seconde Mme de Caumartin ; il l'avait épousée en octobre 1669. — Sur M. et Mme de Guitaut, voir la notice en tête des *Lettres de Mme de Sévigné*, p. 149 et suiv. ; édit. Hachette.

vérité, que les plus grands critiques n'auroient pas eu un mot à dire. M. Arnauld lui-même n'auroit pas parlé d'une autre manière (1). Tout le monde étoit enlevé, et disoit que c'étoit marcher sur des charbons ardents, sur des rasoirs, que de traiter cette matière si adroitement et avec tant d'esprit, qu'il n'y eût pas un mot à reprendre ni d'un côté ni d'autre. Mme de Caumartin étoit là qui recevoit les compliments. Pour moi, j'étois tout ébaubie d'entendre le P. Desmares avec une robe de jésuite (2). »

Quelque temps après, nous les retrouvons encore toutes les deux au sermon d'un ami de M. de Guitaut, d'un orateur à ses débuts, l'encourageant par leur présence, et travaillant de leur mieux pour lui *donner de la réputation*. « Je ne sais pas ce que vous me donnerez, écrit-elle à M. de Guitaut, mais je ne quitte pas d'un pas M. Trouvé ; il n'a qu'à monter en chaire pour me voir tout à l'heure au premier rang de ses dévotes. Mme de Caumartin n'y manque point non plus, et nous faisons toujours une petite commémoration de vous et de Mme de Guitaut (3). Nous aimons fort la manière de prêcher de notre ami ; il n'est pas encore fort bien achalandé, mais nous faisons

(1) Arnauld d'Andilly, le savant janséniste, l'auteur du *Traité de la fréquente communion*. Après une vie de luttes incessantes, il mourut loin de son pays, à Bruxelles, en 1694. C'est lui qui fit au doux Nicole, fatigué des luttes du jansénisme et aspirant au repos, cette héroïque réponse : « Eh ! monsieur, n'avons-nous pas l'éternité pour nous reposer? »

(2) Toussaint Desmares, de l'Oratoire, prédicateur célèbre, mourut en 1687. — Lettre du 5 mars 1683 ; *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. Hachette, vol. VII, p. 222.

(3) Mme de Guitaut était sœur de Mme de Caumartin.

bien ce que nous pouvons pour lui donner de la réputation (1). »

On peut maintenant se faire une idée exacte de la société que Fléchier rencontra chez M. de Caumartin, société qui, pour le goût, pour les habitudes littéraires, ne différa en rien des réunions qu'il avait trouvées chez Mlle de Scudéry, Mlle de la Vigne ou Mme Des Houlières. Les *Mémoires sur les Grands-Jours* nous indiqueront bientôt le ton des conversations tenues chez M. de Caumartin; et, par les causeries que nous entendrons à Clermont, dans le salon du maître des requêtes, il nous sera facile de juger de celles qui se tenaient à Paris, à l'hôtel de la rue Sainte-Avoye. Mais on voit déjà que Fléchier, en passant d'un cercle à un autre, n'a nullement besoin de modifier ses idées, ses manières ou la tournure de son esprit. En quelque endroit qu'il se trouve, qu'il vienne *au Samedi*, ou qu'il soit chez M. de Caumartin, la physionomie de l'assemblée est la même; pour lui, il n'y a guère que le lieu de changé. Quant aux amis, il va retrouver chez *Sapho* ceux qu'il a vus, il y a un instant, chez l'ingénieux magistrat : c'est d'abord Mme de Sévigné, qui allait rue de Beauce, et se rendait régulièrement chez M. de Caumartin; c'est Mme Des Houlières et sa fille, que nous voyons en relation avec Mme de Caumartin; c'est enfin Mlle de Scudéry,

(1) Lettre du 3 mai 1683; vol. VII, p. 232, même édition. — Simon-Michel Trouvé ou Treuvé, chanoine d'Epoisse, village de la Côte-d'Or, où M. de Guitaut avait son château. Il fut ensuite aumônier de Mme de Lesdiguières, puis vicaire à Paris, et plus tard chanoine de Meaux. Mme de Sévigné parle souvent de lui dans ses lettres.

qui, à sa suite, amena ses meilleurs amis, des hommes d'esprit, de talent et de savoir : Pellisson, Huet, Chapelain et Conrart, Conrart surtout, l'un des plus fidèles protecteurs de Fléchier.

Après le salon de Mlle de Scudéry, c'est là que Fléchier s'est réellement formé, au milieu de tous ces beaux esprits que nous venons de citer, dans la société d'un magistrat distingué, près d'une femme d'un rare mérite, recherchée pour le charme et l'agrément de son esprit : si hautement estimée que ce fut pour lui plaire que Fléchier écrivit ses *Grands-Jours*, et que ce sera encore à sa prière que le cardinal de Retz composera ces célèbres *Mémoires*, « écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité, qui sont l'image de sa conduite (1) ».

A la fin de ses *Mémoires*, Fléchier juge tour à tour MM. des Grands-Jours, M. de Novion, M. de Caumartin, M. Talon, le terrible M. Nau, etc... Il met adroitement l'éloge de M. de Caumartin, son Mécène, dans la bouche *d'un homme de considération*, avec qui il est censé s'entretenir en se promenant le long du canal de Briare. L'interlocuteur déclare qu'on n'a point remarqué de faible en M. de Caumartin, qui avait la commission des sceaux. « Il a su, ajoute-t-il, si bien mêler la civilité d'un galant homme avec la gravité d'un juge, les divertissements avec la bienséance, et la dépense avec la modestie, que ceux qu'il condamnoit même se louoient de lui, et que

(1) Voltaire ; *Siècle de Louis XIV*, ch. IV. — Voy. plus haut, p. 138, la note de M. Sainte-Beuve.

tout le monde trouvoit à faire bonne chère et se divertir chez lui, d'une manière que les heureux trouvoient fort agréable ce que les malheureux ne pouvoient pas désapprouver.

« Il vit comme trois scènes différentes dans sa maison : au commencement, tous les conseillers des Grands-Jours y étoient fort assidus, et il se piquoit d'y tenir une table qui étoit fort propre, et qui pouvoit même quelquefois s'appeler magnifique (1). La contestation de la présidence étant survenue, et ces messieurs, à la persuasion de quelques-uns des plus zélés, s'étant interdit la fréquentation et la familiarité qu'ils avoient avec lui, les principaux de la ville prirent leurs places, et témoignèrent une amitié fort tendre et fort sincère (2). La troisième fut

(1) Les bons rapports entre M. de Caumartin et MM. des Grands-Jours durèrent jusqu'au moment où s'éleva le conflipour la présidence, en cas de récusation de M. de Novion. « Cet pendant M. de Caumartin vivoit avec toute l'amitié et toute la bonne intelligence qu'on pouvoit souhaiter avec tous ces Messieurs, tenoit fort bonne table chez lui, et leur faisoit festin presque tous les jours ; lioit avec eux des parties de promenade ; recevoit d'eux et leur rendoit toutes les amitiés et toutes les marques d'estime imaginables. » (*Mémoires*, p. 157.)

(2) Il y a bien des détails piquants à noter dans cet incident de la présidence. Tout s'y passa « avec beaucoup de douceur et de civilité », nous dit Fléchier ; ce qui n'empêcha pas MM. des Grands-Jours, malgré toute leur considération, malgré toute leur estime pour M. de Caumartin, de se brouiller avec lui gravement, dignement, avec mille révérences de politesse. Dans ce petit débat de préséance, l'un des conseillers, M. de Vassan, « fort attaché à M. le Président », déclara qu'on ferait bien, dans les conjectures présentes, de s'éloigner un peu de M. de Caumartin, « de supprimer un peu de cette cordialité extérieure, et de dissimuler pour quelque temps la grande familiarité qu'on avoit avec lui, afin que la cour voyant qu'ils se séparoient en quelque

celle de la noblesse qui, s'étant venue rendre à Clermont, après avoir vu qu'on ne vouloit point dépeupler l'Auvergne, et qu'on faisoit quartier à bien des gens, ne trouvoit point de maison plus commode que la sienne, et où l'on reçût le monde avec plus d'accueil. La politique du président à ne lui donner aucune part du secret des affaires, lui donnoit occasion de servir avec plus de hardiesse ceux qu'il pouvoit assister honnêtement. Enfin, il se ménagea si bien et avec tant de modération dans le différend de la présidence, qu'il fit toujours connoître que c'étoit un différend de charge, qui ne devoit point passer jusqu'aux personnes, et s'acquit l'estime de toute l'Auvergne (1). »

façon de lui, elle jugeât la répugnance qu'ils avoient à consentir à sa présidence, et n'espérât pas qu'on fît rien en considération de sa personne, lorsqu'il faudroit soutenir les intérêts publics et tout leur corps. Cet avis fut suivi; et l'on résolut qu'on ne le verroit plus si souvent, et qu'on ne mangeroit plus du tout chez M. le maître des requêtes... »

Fléchier ajoute : « Après quelques petites contestations, chacun prit parti; les uns allèrent à la comédie, les autres chez eux. M. de Caumartin ayant appris leur délibération, en fut un peu surpris, et trouva quelques raisons de s'en consoler.

« Lorsqu'il fut au palais le lendemain, tous ces messieurs lui firent mille caresses, lui protestèrent qu'ils ne l'honoroient pas moins qu'auparavant, lui demandèrent congé de ne manger plus chez lui de quelque temps, et lui dirent mille choses fort obligeantes. Lui, de son côté, leur témoignoit en riant que cette excommunication politique le touchoit fort; mais qu'il se consoloit sur son innocence, quand il voyoit que son seul crime étoit d'être maître des requêtes, et eux conseillers... Tous l'assurèrent qu'ils étoient résolus de bien vivre éternellement avec lui, et qu'ils ne vouloient qu'essayer s'ils pourroient se passer quelques jours de venir manger avec lui : ce qu'ils exécutent ponctuellement. » (*Mémoires*, p. 162 et 163.)

(1) *Mémoires*, p. 316.

Ce que nous avons dit de M. de Caumartin, de l'étendue de ses lumières, de la distinction de son esprit, doit nous faire comprendre avec quel habile discernement un tel père dirigea les études de ses enfants. Moréri affirme que M. de Caumartin n'épargna aucuns soins, aucuns sacrifices, aucunes dépenses, pour leur procurer à tous une solide et brillante éducation. « Quoiqu'il eût une nombreuse famille, il vouloit que chacun de ses enfants eût un précepteur particulier ; il trouvoit que ce n'étoit pas trop d'un homme tout entier, quelque vigilant qu'il fût, pour former un seul élève. Mais quelque soin qu'il apportât dans le choix qu'il faisoit des personnes qu'il chargeoit de leur éducation, il s'en étoit réservé l'inspection. Il examinoit par lui-même, et avec des yeux connoisseurs, les progrès de ses enfants. C'étoit là un de ses plus agréables délassements, au milieu de ses occupations importantes, et de cette multitude d'affaires dont sa place au conseil et sa grande réputation le rendoient l'arbitre (1). »

Le choix le plus heureux que M. de Caumartin ait jamais fait, choix qui l'honore infiniment, et qui montre toute la rectitude de son jugement, c'est sans contredit

(1) Moréri, *Dictionnaire historique*, vol. V, article : *Jean-François-Paul* Lefèvre de Caumartin, celui qui fut membre de l'Académie française, et évêque de Blois. — Moréri, né en 1643, mourut à Paris en 1680. Son *Dictionnaire historique*, considérablement augmenté après sa mort, forme 10 vol. in-f°. On y trouve des renseignements précieux et abondants pour l'histoire littéraire du dix-septième siècle. — Voy. Pièces justificatives IV, sur *la famille de Caumartin*, l'article que nous avons spécialement consacré à Jean-François-Paul de Caumartin, d'abord évêque de Vannes, et peu après évêque de Blois.

celui de Fléchier, qu'il donna à son fils aîné, Louis-Urbain, en qualité de précepteur. Nous n'avons ni à rechercher ni à développer ici la méthode que le maître suivit dans l'éducation de son jeune élève. Cependant, si on était curieux de savoir quel fut le plan adopté, il suffirait de lire *le Mémoire* que Fléchier écrivit sur les desseins de M. de Périgny, pour l'éducation du Dauphin (1). Nous ne pensons pas nous tromper; dans ce *Mémoire*, Fléchier nous révèle ses théories personnelles sur l'éducation d'un gentilhomme ; et, en nous indiquant ce que M. de Périgny se proposait de faire pour le fils de Louis XIV, il nous apprend ce qu'il fit lui-même pour le fils de M. de Caumartin. M. Delacroix confirme pleinement notre opinion : « Ce n'est pas une vaine imagination que de chercher à découvrir, dans les vues attribuées à M. de Périgny, quelque chose de la pratique de Fléchier (2). » Versé dans l'étude des langues grecque et latine, familiarisé avec les ouvrages des écrivains italiens et espagnols, nullement étranger à ce qui touchait à la philosophie, à l'histoire ou à la poésie, l'ancien professeur de rhétorique dut exiger de son élève toutes ces connaissances qu'il déclarait *nécessaires* « à un gentilhomme qui se veut rendre recommandable entre les personnes de qualité (3) ». Quant aux résultats de cette éducation, ils furent couronnés du succès le plus complet. Aidé du

(1) Sur M. de Périgny, précepteur du Dauphin, avant Bossuet, voy. plus haut, p. 147, note 3. Voy. encore M. A. Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 134.

(2) *Histoire de Fléchier*, p. 80.

(3) *Desseins de M. le président de Périgny pour l'instruction de M. le Dauphin.* (Fléchier, *Œuv. compl.*, vol. IX, p. 339.)

concours de M. et de Mme de Caumartin, Fléchier fit de son élève cet homme poli, officieux, probe, instruit et éclairé, qui se distingua plus tard dans le monde ; qui fut estimé de Boileau, loué par Saint-Simon, malgré sa haine pour tous les gens de robe, et enfin, dans sa vieillesse, consulté par Voltaire, qui lui doit plusieurs anecdotes de son *Siècle de Louis XIV*.

CHAPITRE XVI

Qualités d'esprit et de cœur de *Louis-Urbain* Lefèvre de Caumartin. Ce qu'en dit Boileau. Sa bonté inépuisable pour ses parents et ses amis. Il assure à toutes ses sœurs de nobles alliances. Ses malheurs de famille. Ses relations avec J.-B. Rousseau, avec Voltaire. Il meurt en 1720, conseiller d'État et intendant des finances. Beau portrait que nous en a laissé Saint-Simon.

Dans ses *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, écrits en 1665, Fléchier ne dit rien de son élève qui avait alors une douzaine d'années. C'est vraiment dommage : Saint-Simon nous a dépeint l'homme fait et le vieillard ; nous n'eussions pas été fâché que la main si délicate et si légère de Fléchier nous eût crayonné le portrait de l'aimable enfant. Mme de Sévigné, du moins, qui connaissait beaucoup la famille de Caumartin, va nous aider à suppléer au silence du maître. Dans ses lettres, elle vante l'extérieur agréable de *M. de Boissy* (1), alors qu'il avait vingt-deux ans, et qu'il était dans tout l'éclat de la jeunesse. Le jugement de Mme de Sévigné est confirmé par Saint-Simon, qui, à la date de 1697, nous le représente comme un *grand homme*, *beau*, *et très bien*

(1) Il portait, du vivant de son père, le nom de la terre de Boissy-Saint-Léger.

fait (1). Plus de vingt ans auparavant, en 1675, Mme de Sévigné trouvait que le fils de M. de Caumartin était *le plus joli garçon du monde*. Elle écrivait à Mme de Grignan, en lui envoyant un opéra de Quinault : « Voilà les premiers actes de l'opéra, quand vous en voudrez davantage, demandez-les à M. de Boissy : c'est le plus joli garçon du monde, qui, pour récompense, ne veut que l'honneur d'être nommé dans cette lettre (2). »

Ce qui valait encore mieux que sa beauté, c'était la distinction de son intelligence et la noblesse de son caractère : qualités éminentes, qui firent de lui cet homme universellement recherché pour le charme de son esprit et l'agrément de sa conversation, *fort répandu à la cour et dans le plus beau monde*, affable, doux, spirituel, dont nous parle Saint-Simon. Ce n'est pas que tout soit éloge dans le portrait que celui-ci nous en a laissé, non; comme Tallemant des Réaux, mais avec plus d'honnêteté et de sincérité, Saint-Simon ne loue pas volontiers : il cherche bien moins à montrer les qualités d'une personne, qu'à découvrir impitoyablement ses vices et ses travers.

Ainsi, il reproche à M. de Caumartin d'avoir été *glorieux*, d'avoir eu sous son manteau toute la fatuité que le maréchal de Villeroi étalait sous son baudrier, et d'avoir donné, le premier, le scandale d'un homme de robe portant le velours et la soie. Le reste du portrait est tout à l'honneur du *plus joli garçon du monde;* et, comme l'a si

(1) Saint-Simon, vol 1, p. 253; édit. Hachette, 13 vol. in-12.

(2) Lettre du 7 août 1675; vol. IV, p. 28, édit. Hachette. — *Le Thésée* de Quinault, sans doute, mis en musique par Lulli, et représenté pour la première fois en 1675.

bien dit M. Sainte-Beuve, « on y découvre des caractères de bonne éducation, qui décèlent la main excellente de son précepteur (1) ». « C'était, nous dit Saint-Simon, un grand homme, beau et très bien fait, fort capable dans son métier de robe et de finance, qui savoit tout, en histoire, en généalogies, en anecdotes de cour, avec une mémoire qui n'oublioit rien de ce qu'il avoit vu ou lu, jusqu'à en citer les pages sur-le-champ dans la conversation. Il étoit fort du grand monde, avec beaucoup d'esprit, et il étoit obligeant et, au fond, honnête homme (2). »

Saint-Simon n'est pas flatteur d'ordinaire; on peut le croire sur parole, quand il nous parle de l'obligeance et de l'honnêteté de M. de Caumartin. Oui, Fléchier eut la gloire de faire de son élève un *honnête homme*, dans le sens large et élevé que ce mot avait encore au dix-septième siècle; c'est Saint-Simon, le plus implacable des témoins, qui nous l'atteste; et c'est le plus grave des poètes, Boileau, qui vient joindre son témoignage à celui du *plus grand peintre de son siècle*. Employant adroitement un tour qui rappelle la louange qu'il avait adressée autrefois à M. de Montausier, dans son épître à Racine, Boileau amène d'une manière fort ingénieuse l'éloge de M. de Caumartin. Après avoir dit que l'âme, même la plus pervertie, aime encore ce qui est juste et bon, qu'elle est sensible à certain *air d'équité* qui séduit et qui plaît, il ajoute avec une délicate flatterie :

(1) *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*; Introduction, p. IX, note 1.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, vol. I, p. 253, édit. Hachette.

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau;
Tout n'est pas Caumartin, Bignon, ni d'Aguesseau (1).

Quant à son obligeance et à son bon cœur, il en donna des preuves nombreuses à ses parents et à ses amis. Dévoué aux uns et aux autres, il ne refusa jamais de les aider de son influence, de ses conseils et de son crédit; et jamais le soin de sa propre fortune ou de ses affaires ne l'empêcha de leur rendre les services qu'on pouvait attendre de lui. C'est M. de Caumartin qui, par l'intermédiaire de M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, *son proche parent et son ami particulier* (2), fit obtenir à Charles de Sévigné la lieutenance de roi de Nantes, malgré la rivalité d'un concurrent dangereux (3). Le 13 avril 1692, Charles de Sévigné écrivait de Rennes à M. de Ponchartrain, et se recommandait à la bienveillance du ministre pour la charge qu'il sollicitait. On voit par sa lettre que M. de Caumartin prit une part active à cette affaire; et, selon toutes les apparences, c'est grâce à lui qu'elle finit par réussir. « J'ai reçu une seconde lettre de M. de Caumartin, où il me parle de la continuation de vos bontés, et de la grâce que vous me faites de m'assurer encore de votre protection, pour entrer dans

(1) Satire XI, sur l'*Honneur*, adressée à M. de Valincour, et composée en 1698. (Sur le dernier vers de Boileau, voy. Pièces justificatives VI.)

(2) Saint-Simon, vol. I, p. 253. — Louis Phélipeaux, comte de Pontchartrain, né en 1643, mourut le 22 décembre 1727. Intendant des finances en 1687; secrétaire d'Etat en 1690; nommé le 5 septembre 1699 chancelier de France.

(3) La rivalité de M. de Guémadeuc, dont il est question un peu plus loin.

la nouvelle charge de lieutenant du roi de cette province (1). »

Charles de Sévigné avertissait le ministre qu'il ne pouvait donner que 50,000 écus pour cette charge; or, par des annotations mises à cette lettre, dans les bureaux de Pontchartrain, on voit que le concurrent offrait 194,000 francs. Ces propositions avantageuses furent rejetées cependant; Charles de Sévigné fut préféré, grâce, sans doute, à la puissante protection de M. de Caumartin. A la date du 16 avril 1693, on lit dans le *Journal de Dangeau ;* « M. le marquis de Sévigné achète la lieutenance de roi du pays Nantois 60,000 écus : elle lui vaudra 12,000 francs. M. de Guémadeuc avait eu l'agrément de cette charge-là en faveur du mariage qu'il devoit faire avec Mlle de Montchevreuil; mais tout cela est rompu (2). » On devine qui eut assez d'influence sur M. de Pontchartrain, pour faire rompre tout cela en faveur du chevalier de Sévigné. Le 7 septembre de la

(1) Lettre de Ch. de Sévigné, du 16 avril 1692. (*Lettres de Mme de Sévigné*, vol. X, p. 79, édit. Hachette.) — Les *lieutenants de roi* étaient des gouverneurs de villes importantes, qui ne relevaient que du roi. En février 1692, Louis XIV avait rendu un édit qui établissait des *lieutenants de roi* dans toutes les provinces. Leur nombre variait selon l'importance des provinces; ainsi il devait y en avoir treize en Guyenne, et quatre seulement dans le Dauphiné. A cette époque, la Brotagne eut un troisième lieutenant de roi, qui devait demeurer à Nantes. C'est cette charge de création récente que Charles de Sévigné sollicitait. (Voy. M. A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions de la France*, article : *Lieutenants de roi.*)

(2) *Le Journal* si curieux de Dangeau va de 1684 à 1720. MM. Dussieux et Soulié en ont publié une édition complète, 1854-1860, 19 vol. in-8°. Paris, Didot.

même année, celui-ci prêtait le serment d'usage. C'est *la Gazette* du 19 septembre 1693 qui nous apprend ce détail : « Le 7, le marquis de Sévigné prêta serment pour la lieutenance de roi de Nantes et du comté Nantois (1). »

En 1694, Mme de Sévigné, mal payée de ses fermiers, ayant assez de peine, comme elle le dit, *à trouver le bout de l'année*, était dans une gêne qui nous est attestée par les lettres de cette époque (2). « Je n'ai point encore reçu mon terme de Noël, écrit-elle le 12 février 1694, à Mme de Guitaut, sœur de Mme de Caumartin ; ce payement ira encore bien loin, car comme c'est par une lettre de change sur un marchand, il y a tant de jours et de mystères avant que de toucher son argent, qu'on se trouve insensiblement dans le rang des pauvres. Je ne puis vous dire à quel point je suis incommodée de ce retardement (3). » Un mois après, elle n'avait pas mieux reçu *son terme de Noël*. De plus en plus embarrassée, Mme de Sévigné priait *le plus joli garçon du monde*, qu'elle avait connu tout jeune, M. de Caumartin, alors maître des requêtes, de venir à son aide : « Vous ne voulez donc pas venir au sermon du P. de la Rue, à Saint-Paul? écrit Mme de Sévigné à sa fidèle amie, Mme de Guitaut. C'est pourtant un jésuite, qui a fort contenté les courtisans à Versailles (4). Si vous ne voulez

(1) Voy. *Lettres de Mme de Sévigné*, vol. X, p. 79, note 3.

(2) Au sujet de ces affaires, voy. depuis les lettres du 7 août 1693, jusqu'à celles du 31 mars 1694.

(3) *Ibid.*, vol. X, p. 136.

(4) Le P. de La Rue prêcha le Carême à Versailles, en 1693. Sur le P. de La Rue, voy. vol. I, p. 339.)

pas, et que vous aimiez mieux un de vos chanoines, ou M. Nicole, ou M. Letourneur (1), faites-moi donc tenir ici deux mille francs que mon fermier me garde entre ses mains, et qu'il n'ose confier aux marchands de Semur, qui n'osent plus se fier à ceux de Paris, et qui savent que présentement, sans aucune pudeur, on refuse ainsi toutes les lettres de change. Ces vendeurs de moutons sont des vilains qui m'ont fait enrager, et je ne puis pas même attendre jusqu'à Pâques, car mes besoins sont aussi pressants que ceux des pauvres, à qui je donne du blé. Que ferai-je donc, ma chère dame, vous êtes mon secours en toutes occasions : ne pouvez-vous point, vous qui savez que mon argent est là, me le faire donner ici (2) par le moyen de M. de Caumartin ? Que sais-je ce que je dis! Enfin, Madame, ayez pitié de moi, consolez-moi au moins, exhortez-moi au jeûne, afin de diminuer mes besoins (3). »

Ce sont encore les lettres de Mme de Sévigné qui nous montrent l'attachement de *Louis-Urbain* de Caumartin pour ses nombreuses sœurs. Quoique nées d'une mère qui n'était pas la sienne, et bien qu'elles fus-

(1) « Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'il s'agit ici, non de sermons prêchés, mais de lectures pieuses : de l'*Année chrétienne* de Letourneux (Mme de Sévigné écrit Letourneur) et des *Essais de morale* de Nicole. » (Note de l'éditeur.)

(2) Mme de Sévigné était alors à Paris; et Mme de Guitaut se trouvait à son château d'Epoisse, petit village de Bourgogne, à deux lieues de Semur et à quatre d'Avallon. Mme de Sévigné possédait en Bourgogne le château de Bourbilly. C'est du fermier de Bourbilly que Mme de Sévigné se plaint à Mme de Guitaut.

(3) Lettre de février ou mars 1694; vol. X, p. 137.

sent beaucoup plus jeunes que lui; quoiqu'il fût alors marié depuis longtemps, préoccupé de ses propres affaires ou du soin de sa fortune, Urbain de Caumartin, étranger à de vulgaires sentiments d'égoïsme ou de jalousie, n'en songea pas moins à leur avenir dans le monde. En 1693, alors qu'il est grave maître des requêtes, qu'il peut prétexter ou les fonctions de sa charge, ou ses devoirs de père de famille, il n'oublie pas ses sœurs pour cela, et travaille à leur établissement avec une activité que Mme de Sévigné constate dans ses lettres. « Je me réjouis avec vous, ma chère Madame, écrit-elle à Mme de Guitaut, à la date du 25 janvier 1693, du mariage de mademoiselle votre nièce (1); tout le monde l'approuve. M. de Caumartin vous les mariera toutes, quand il y en auroit une douzaine. S'il vouloit aussi marier toutes nos petites sœurs d'Avallon, ce seroit une commodité (2). »

Moins de deux mois après, le 8 mars de la même année, M. de Caumartin mariait sa troisième sœur, *Madeleine-Charlotte-Émilie*, à un conseiller au Parlement, Jacques de la Cour, seigneur de Manneville et de Balleroi. A cette occasion, le 10 mars 1693, Mme de Sévigné écrivait à Mme de Guitaut : « Nous n'eussions jamais cru, Madame, que votre maison eût été maison à faire noces (3). Cepen-

(1) *Marguerite* de Caumartin, fille de la seconde Mme de Caumartin. Mariée en janvier 1693 au marquis d'Argenson, conseiller d'Etat, garde des sceaux en 1718, elle mourut le 1er août 1719, à l'âge de quarante-sept ans. (Voy. *Dictionnaire de Moréri.*)

(2) Vol. X, p. 102. — Les filles de Mme de Guitaut qui étaient au couvent d'Avallon.

(3) « Il s'agit sans doute ici d'une maison que la comtesse de Guitaut avait à Paris, dans laquelle peut-être son mari était

dant madame votre sœur et M. de Caumartin (1) y ont fait celle de la troisième sœur. On dit des merveilles de ce mariage; on croit qu'il s'en prépare un autre, et puis encore un autre, jusqu'à ce qu'il y en ait cinq (2); car M. de Caumartin les marie avec une facilité qui devroit s'étendre jusques à mesdemoiselles vos filles. Mais nous remarquons la diversité de leurs vocations : les unes sont destinées à faire d'honnêtes femmes et à peupler la république; les autres à faire une communauté à force de

mort, et où, depuis son veuvage, elle ne devait pas recevoir grand monde, quand elle y venait. » (Note de l'éditeur.)

(1) Mme de Caumartin, *Catherine-Madeleine* de Verthamon, sœur de Mme de Guitaut; *Urbain* de Caumartin, l'élève de Fléchier, et non son père, *Louis* de Caumartin; celui-ci, nous l'avons dit plus haut, p. 129, mourut le 3 mars 1687.

(2) *Urbain* de Caumartin eut cinq sœurs dont voici les noms : sa sœur aînée, *Jeanne-Baptiste*, mariée en janvier 1690 à Barthélemy de Mascranni, seigneur de la Verrière, et maître des requêtes; elle mourut en 1693. Dans une lettre du 17 juillet 1693, Mme de Sévigné parle de la mort de Mme de Mascranni. (Voy. vol. X, p. 112.)

La seconde, *Marguerite*, mariée au marquis d'Argenson, en janvier 1693.

La troisième, *Madeleine-Charlotte-Émilie*, mariée à Jacques de la Cour, conseiller au Parlement; veuve en 1725; morte au château de Balleroi, dans le Calvados, au mois de mai 1749.

La quatrième, *Elisabeth-Antoinette-Julie*, mariée le 17 juillet 1696, à *François-Delphin* d'Aulède de Lestonac, marquis de Margaux, fils du premier président du parlement de Bordeaux; elle mourut à Bordeaux, sans enfants, le 11 avril 1713.

La cinquième, *Marie-Louise-Mélanie*, mariée en février 1702 à *Jérôme-Joseph* de Goyon, marquis de Thuisi, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes. Elle mourut à Paris, le 5 janvier 1717, et fut enterrée aux Minimes de la Place royale. (Moréri, *Dictionnaire historique*, article : Caumartin. — Sur la famille de Caumartin, voy. vol. II, Pièces justificatives IV.)

voiles blancs et noirs, qui se suivent d'aussi près que les établissements des autres (1). »

Urbain de Caumartin aurait bien mérité, ce semble, de goûter un peu de ce bonheur qu'il avait si généreusement procuré aux autres : cette consolation lui fut refusée. Parvenu aux fonctions les plus élevées, tour à tour conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant des finances et conseiller d'État; entouré de l'estime et de la considération universelles, jouissant d'une haute réputation dans la magistrature et dans le monde, il pouvait espérer passer une calme et glorieuse vieillesse au sein de sa famille et de ses amis. Mais les dernières années de sa vie furent attristées par les plus cruelles douleurs. Il vit mourir jeune encore sa fille *Louise-Cécile;* en 1687, il perdit le second de ses fils, *Henri-Urbain;* plusieurs années après, en 1695, il en perdit un autre, *Denis-Urbain;* et il commençait à se consoler de ce malheur, lorsqu'en 1699, il se vit encore enlever son fils aîné, le dernier fils qui lui restât, *Louis-Charles*, seigneur de Saint-Ange, qui mourut dans toute la fleur de la jeunesse, à l'âge de dix-neuf ans. Enfin, le 21 mai 1709, il perdait sa femme, à peine âgée de cinquante ans (2); et, jusqu'en

(1) Moréri, *Diction. histor.*, art. Caumartin, vol. X, p. 105.

(2) *Louis-Urbain* de Caumartin avait épousé, le 6 juin 1680, *Marie-Jeanne* Quantin de Richebourg, fille unique de Charles Quantin, seigneur de Richebourg et de Saint-Ange, maître des requêtes. C'est par sa femme que M. de Caumartin, l'élève de Fléchier, avait eu ce château de Saint-Ange, à cinq lieues, et non à trois, de Fontainebleau, où nous le trouverons bientôt en compagnie de Voltaire. A l'époque de son mariage, Mme de Sévigné écrivait des Rochers à Mme de Grignan, le 30 juin 1680 : « Guitaut m'écrivit de Saint-Ange, à trois lieues de Fontaine-

1720, époque de sa mort, il se vit condamné désormais à vivre seul, désolé, dans cet hôtel de la rue Sainte-Avoye, autrefois le séjour de brillantes réunions, sans autre consolation que la compagnie de sa pauvre belle-mère, Mme de Caumartin, qui ne parvint à une extrême vieillesse que pour être le témoin de ces catastrophes successives (1).

M. de Caumartin n'eut pas même le bonheur de se voir consolé dans ses douloureuses épreuves par son ancien précepteur, qui, malgré l'éloignement et les années, était toujours demeuré l'ami de la famille : Fléchier mourut à Nîmes, le 10 janvier 1710, quelques mois à peine après que le malheureux conseiller d'État eut perdu sa femme et tous ses enfants. Les relations n'avaient jamais été brisées entre Fléchier et la famille de Caumartin. Le 8 janvier 1705, après tant de deuils et de chagrins,

bleau, où il est allé morguer la cour, et voir tous les Caumartin et toute la noce dans cette belle maison de la nouvelle mariée; ils y ont été trois jours :

« Pour vous voir un moment, j'ai passé par Essone. »

(Vol. VI, p. 495.) — Le 17 juillet de la même année, Mme de Sévigné, écrivant à M. et à Mme de Guitaut, leur parlait encore de ce mariage :

« Pour vous voir un moment, j'ai passé par Essone. »

« Il me paroît que c'est ce que vous aviez fait en courant vers Fontainebleau, et revenant sur vos pas, pour voir, trois jours, ces deux grandes familles. Je crois que vous n'y avez point eu de regret : ce sont de bonnes et honnêtes personnes. Le mariage de M. de Boissy est assorti en perfection : c'est justement le contraire de *sottes gens, sottes besognes*; le bon esprit y paroît en tout et partout. » (Vol. VI, p. 539.)

(1) Mme de Caumartin, *Catherine-Madeleine* de Verthamon, eut la douleur de survivre à son beau-fils; elle mourut le 29 octobre 1722.

l'évêque de Nîmes écrivait une lettre empreinte d'une grave et religieuse tristesse à Mme de Caumartin, « à celle même qui, quarante ans auparavant, dans la fleur de sa jeunesse, présidait si agréablement aux plaisirs et à la société des Grands-Jours (1) ».

« Madame, je vous souhaite, à ce renouvellement d'année, tout ce qui peut contribuer à votre sanctification et à votre repos. Notre vie s'écoule insensiblement, et il ne nous reste de ce temps qui passe que les moments qui nous seront comptés pour l'éternité. Nous ne devons désirer de vivre, que pour accomplir ce que Dieu demande de nous, et la tranquillité de la vie doit être regardée comme une grâce et une bénédiction de douceur qu'il répand sur nous, et qui nous engage à le servir avec plus de fidélité. Vous avez raison, Madame, de nous féliciter de l'état paisible où nous sommes présentement dans nos diocèses. Il est difficile de s'assurer pour l'avenir de gens aussi corrompus et aussi furieux que l'étoient ceux-ci; cependant ils paroissent apaisés, ils ne tuent plus, ils ne brûlent plus, ils se remettent au travail, et sont bien aises de dormir dans leurs maisons, et de manger en paix le pain qu'ils ont gagné dans la journée... Ne cessez pas de prier le Seigneur pour nous, et de me croire aussi parfaitement qu'on le peut être (2). » Ajoutons ici l'excellente réflexion de M. Sainte-Beuve : « Ce n'est pas là tout à fait le ton de la *Relation des*

(1) M. Sainte-Beuve, *Mémoires sur les Grands-Jours*, Introduction, p. XXXIII.

(2) Fléchier, *Œuv. compl.*, vol. X, p. 186; lettre datée de de Montpellier, le 8 janvier 1705.

Grands-Jours; mais, pour avoir le droit de parler ainsi, de même que pour exhorter dignement M. de Montausier à la mort, Fléchier n'avait eu qu'à laisser venir les années et à mûrir : il n'avait rien à rétracter du passé (1). »

Urbain de Caumartin, *beau parleur*, homme d'esprit, « qui savait beaucoup et agréablement, jusqu'à être un répertoire fort curieux », fut lié, comme son père, avec les écrivains de son temps, et particulièrement avec les deux plus célèbres poètes du dix-huitième siècle, J.-B. Rousseau et Voltaire. Le premier, alors encore dans tout l'éclat de sa gloire un peu fragile, lui adressait une ode flatteuse, et l'engageait à venir à la campagne se reposer de ses fatigues :

Renoncez, pour un temps, aux travaux de Thémis;
Venez voir ces coteaux enrichis de verdure
Et ces bois paternels, où l'art, humble et soumis,
Laisse encor régner la nature (2).

. . . . . .

O rivage chéris, vallons aimés des cieux,
D'où jamais n'approcha la tristesse importune,
Et dont le possesseur tranquille et glorieux
Ne rougit point de sa fortune!

Trop heureux qui, du champ par ses pères laissé
Peut parcourir au loin les limites antiques,
Sans redouter les cris de l'orphelin chassé
Du sein de ses dieux domestiques!

. . . . . .

Jouissez en repos de ce lieu fortuné;
Le calme et l'innocence y tiennent leur empire,

(1) *Mémoires sur les Grands-Jours,* Introduction, p. XXXIV.

(2) Ces *bois paternels* désignent le domaine que M. de Caumartin possédait à Boissy-Saint-Léger.

Et des soucis affreux le souffle empoisonné
N'y corrompt point l'air qu'on respire (1).

Voltaire était tout jeune, poète encore obscur, et brouillé avec son père, qui ne voulait pas lui permettre de faire des vers, quand il connut M. de Caumartin. Voltaire, jeune, enthousiaste, passionné pour les lettres et la gloire qu'elles donnent, mais déjà incrédule et railleur, en relation avec un vieillard, avec un homme demeuré fidèle aux traditions du passé, avec l'ancien disciple d'un évêque, voilà une singularité assez piquante, et qui mérite d'être notée. En 1715, alors qu'il n'a guère que vingt ans (2), nous trouvons Voltaire au château Saint-Ange, dans cette *belle maison de la nouvelle mariée*, comme l'appelait Mme de Sévigné, passant des heures délicieuses dans la compagnie de M. de Caumartin, qui, avec son esprit extraordinaire, et servi par une mémoire prodigieuse,

(1) Cette pièce a pour titre : *A M. de Caumartin, conseiller d'État et intendant des finances.* (*Œuv. de J.-B. Rousseau*, p. 551, Paris, Firmin Didot, in-4°.) — « Dans l'édition de Soleure, 1712, cette ode est adressée *à M. Rouillé du Coudray, conseiller d'État*, ci-devant directeur des finances, et l'un des premiers bienfaiteurs de Rousseau. Dans celle de Londres, publiée onze ans après, et toujours par Rousseau lui-même, on lit : A M. D. C., ce qui laissait du moins hésiter le lecteur entre *du Coudray* et *de Caumartin*. Mais plus de doute, plus d'équivoque, en 1743 ; et ce dernier nom a pour jamais remplacé le premier, comme Mornay a exilé Sully de *la Henriade*. » (Note de l'éditeur.) — Relevons ici une erreur de l'éditeur. Il nous apprend que Voltaire commença *la Henriade au château de Saint-Aignan*, près de Fontainebleau. — Rousseau, qui était né à Paris en 1671, mourut à Bruxelles en 1741.

(2) Voltaire était né à Paris le 22 novembre 1694 ; il avait vingt et un ans en 1715. On sait qu'il mourut à Paris, le 30 mai 1778.

racontait, au futur historien du *Siècle de Louis XIV*, sur le grand règne qui venait de finir, bien des faits ignorés (1).

M. Beuchot, dans son édition de Voltaire (2), au sujet de ce château, met en note : « Le château Saint-Ange, bâti par Henri IV, pour la belle Gabrielle, n'est qu'à trois lieues du château de Fontainebleau, dont les Monmorins étaient gouverneurs; et ce fut chez M. de Caumartin, à Saint-Ange, que Voltaire commença *la Henriade*. »

Voltaire donne à entendre que le château Saint-Ange aurait été bâti par François Ier, pour la duchesse d'Etampes (3). M. Beuchot nous dit qu'il fut construit par Henri IV, pour Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie, de 1597 à 1600. Elle était née vers 1571, et mourut le 10 avril 1599. Comment Beuchot a-t-il été amené à dire, contrairement à l'opinion de Voltaire, qui devait bien le savoir, que le château Saint-Ange avait été bâti par Henri IV, et non par François Ier? M. Joanne, dans son *Dictionnaire de géographie*, dit que ce château fut bâti par François Ier (4). Beuchot ajoute, sur la foi de Mme de Sévigné, sans doute (5), que le château Saint-Ange n'est *qu'à trois lieues*

(1) L'ancienne demeure des Caumartin, le château Saint-Ange, appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Kysse, mariée en premières noces à M. le marquis des Roys. Le comte de Renel, beau-père du marquis des Roys, avait acquis le château du dernier des Caumartin. Après la comtesse de Kysse, le château appartiendra à son fils, M. le comte des Roys.

(2) Vol. X, p. 366.

(3) Voy. un peu plus loin, p. 171.

(4) Paris, Hachette, 1872. Article : VILLECERF.

(5) Voy. plus haut, p. 164.

de Fontainebleau. C'est une erreur : le château est à près de cinq lieues de Fontainebleau, non loin de Villecerf, petit village de Seine-et-Marne, situé à 11 kilomètres de Montereau, et à 18 ou 19 kilomètres de Fontainebleau.

De *la belle maison de la nouvelle mariée*, il ne reste plus rien que des caves superbes, qui attestent l'antique grandeur de l'édifice. M. Joanne se trompe quand il dit que sur l'emplacement de l'ancienne demeure, on a élevé des constructions modernes : il n'existe que les anciens communs. Le château avait été construit sur des proportions si vastes, qu'on pouvait monter en voiture, nous a-t-on dit, à tous les étages. Le parc est encore magnifique, dans son silence et sa tristesse. Il s'étend en amphithéâtre sur les flancs d'une petite colline, d'où on découvre une vue délicieuse. Çà et là, pour retenir les terres du coteau, sont de hautes murailles, d'une solidité que le temps n'a pas encore entamées.

Dans son épître, adressée de Saint-Ange au prince de Vendôme, Voltaire nous fait du spirituel vieillard un portrait charmant, qui nous montre tout ce qu'il y avait de distinction, de grâce et d'enjouement dans l'élève de Fléchier :

Caumartin porte en son cerveau
De son temps l'histoire vivante;
Caumartin est toujours nouveau
A mon oreille qu'il enchante;
Car, dans sa tête, sont écrits
Et tous les faits et tous les dits
Des grands hommes, des beaux esprits,
Mille charmantes bagatelles
Des chansons vieilles et nouvelles;

Et les annales immortelles
Des ridicules de Paris (1).

C'est aux fréquentes conversations que Voltaire eut, à cette époque, avec M. de Caumartin, que nous devons deux des plus remarquables ouvrages du brillant écrivain, *la Henriade* et le *Siècle de Louis XIV*. Condorcet, dans sa *Vie de Voltaire*, nous l'affirme d'une manière positive : « Son père, nous dit-il, le voyant toujours obstiné à faire des vers et à vivre dans le monde, l'avait exclu de sa

(1) Epître V; *A M. le prince de Vendôme*, année 1715; vol. XIII, p. 12; édit. Beuchot; 72 vol. in-8°. Paris, 1834, Lefèvre et Firmin Didot. — Il était frère du vainqueur de Villaviciosa; on le désigne sous le nom de *grand prieur de Vendôme*. On connaît quelle société amie des lettres, amie surtout des plaisirs, il réunissait au Temple, dans l'hôtel du *grand prieur de France*, à ces *soupers fameux* chantés par Chaulieu. Le duc de Vendôme naquit en 1655, et mourut en 1727. — Voltaire, paraît-il, était en temps de carême à Saint-Ange, où il observait assez mal les lois de l'Eglise. Dans son épître au prince de Vendôme, il se vante de laisser manger aux autres *harengs saurs et salsifis*, tandis qu'il fait lui-même, *avec faisans et perdrix*, son carême au château Saint-Ange. Dans cette même épître, avec ce laisser-aller charmant, que Suard appelle si bien *la grâce brillante et abandonnée de Voltaire*, il fait un bel éloge de cette magnifique demeure :

Château Saint-Ange, aimable asile,
Heureux, qui, dans ton sein tranquille,
D'un carême passe le cours!
Château, que jadis les amours
Bâtirent d'une main habile,
Pour un prince qui fut toujours
A leur voix un peu trop docile,
Et dont ils filèrent les jours!
Des courtisans fuyant la presse,
C'est chez toi que François Premier
Entendait quelquefois la messe;
Et quelquefois, par le grenier,
Rendait visite à sa maîtresse.

maison. Les lettres les plus soumises ne le touchaient pas. Il lui demandait même de passer en Amérique, pourvu qu'avant son départ, il lui permît d'embrasser ses genoux. Il fallut se résoudre, non à partir pour l'Amérique, mais à entrer chez un procureur (1).

« Il n'y resta pas longtemps; *M. de Caumartin* (2), ami de M. Arouet, fut touché du sort de son fils, et demanda la permission de le mener à Saint-Ange, où, loin de ces sociétés alarmantes pour la tendresse paternelle, il devait réfléchir sur le choix d'un état. Il y trouva le vieux Caumartin (3), vieillard passionné pour Henri IV et pour Sully, alors trop oubliés de la nation. Il avait été lié avec les hommes les plus instruits du règne de Louis XIV, savait les anecdotes les plus secrètes, les savait telles qu'elles s'étaient passées, et se plaisait à les

(1) « Ce procureur s'appelait Alain. Voltaire le nomme dans ses lettres XIII et XIV à Mlle Dunoyer. Ce fut chez ce procureur que Voltaire connut Thieriot et Bainast, à qui est adressée la lettre CCXXII; t. LI, p. 401. » (Note de M. Beuchot, vol. I, p. 127.)

(2) Il s'agit ici d'*Antoine-Louis-François* Lefèvre de Caumartin, né le 6 septembre 1696, d'abord conseiller au Parlement, maître des requêtes en 1721, conseiller d'État en 1745, mort le 14 avril 1748. Son père, *Louis-François* de Caumartin, était le frère d'*Urbain* de Caumartin, l'ancien élève de Fléchier.

En 1715, *Antoine-Louis-François* de Caumartin avait donc à peine dix-neuf ans, lorsqu'il conduisit Voltaire, presque aussi jeune que lui, à Saint-Ange, chez le *vieux Caumartin*, son oncle, dont il fut l'héritier. (Voy. nos observations sur la famille de Caumartin, Pièces justificatives, IV.) Voltaire cite son nom, dans son article *Charleval*; *Liste des écrivains français du siècle de Louis XIV*; édit. Didot, in-12, p. 520.

(3) L'ancien élève de Fléchier, celui dont Saint-Simon nous a laissé le portrait.

raconter. Voltaire revint de Saint-Ange, occupé de faire un poème épique dont Henri IV serait le héros, et plein d'ardeur pour l'étude de l'histoire de France (1). C'est à ce voyage que nous devons *la Henriade* et le *Siècle de Louis XIV* (2). »

Ces détails nous prouvent quel charme le jeune poète dut trouver dans les causeries de l'intéressant vieillard, *homme sage, esprit juste et fin*, comme il l'appelle, dans son épître au prince de Vendôme. Les paroles de M. de Caumartin échauffèrent si bien son imagination, et allumèrent son enthousiasme à tel point, qu'il se mit à l'œuvre aussitôt, et commença *la Henriade* avant même de quitter le château Saint-Ange, sous les yeux de celui qui lui avait inspiré l'idée de ce poème. Voici ce que nous lisons dans le *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade :* « Il commença *la Henriade* à Saint-Ange, chez M. de Caumartin, intendant des finances, après avoir fait *Œdipe*, et avant que cette pièce fût jouée. Je lui ai entendu dire plus d'une fois que, quand il entreprit ces deux ouvrages, il ne comptait pas les pouvoir finir, et qu'il ne savait ni les règles de la tragédie, ni celles du poème épique; mais qu'il fut saisi de tout ce que M. de Caumartin, très savant dans l'histoire, lui contait de Henri IV, dont ce respectable vieillard était idolâtre; et qu'il commença cet ouvrage

(1) On montre encore à Saint-Ange le banc sur lequel Voltaire aimait à venir s'asseoir. *C'est sur ce banc qu'il composa la Henriade,* nous dit naïvement le régisseur du château.

(2) Condorcet, *Vie de Voltaire*. (*Œuvres compl. de Voltaire,* édit. Beuchot, vol. I, p. 127.)

par pur enthousiasme, sans presque y faire réflexion (1). »

Quant au *Siècle de Louis XIV*, Voltaire a retiré, pour cet ouvrage, le plus grand profit de ses conversations avec M. de Caumartin : il en cite souvent le nom, il en répète souvent les récits, mais il n'indique pas toujours de qui il les tient. Voltaire a consacré cinq chapitres entiers à raconter les anecdotes du règne de Louis XIV. Il ne nous dit pas toujours qui l'a si bien instruit de ces curieuses particularités, mais, sans qu'il nous en avertisse, nous devinons facilement quelle est la source principale, pour ne pas dire unique, à laquelle l'auteur a puisé. Pour nous, nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en affirmant que la plupart de ces détails, nous les devons à celui qui connaissait *et tous les faits*, *et tous les dits* de l'ancienne cour.

Pendant son séjour au château Saint-Ange, pendant les loisirs forcés que son père lui avait faits, Voltaire aura recueilli de la bouche de M. de Caumartin ces révélations intimes sur le siècle de Louis XIV ; plus tard, il n'aura eu qu'à mettre un peu d'ordre dans ces différents récits, pour en faire l'une des pages les plus curieuses et les plus authentiques de son ouvrage. On sent, en effet, au ton affirmatif de Voltaire, qu'il est sûr de la vérité ; qu'il a eu, pour la plupart de ses anecdotes, de précieuses confidences, les confidences d'un témoin oculaire dont on ne peut nier, ni la bonne foi, ni les lumières, et dont la parole doit être, sur cette matière, de la plus grande autorité.

(1) *Œuvres de Voltaire;* édit. Beuchot, vol. XLVIII, p. 320.

C'est ainsi que, pour nous donner une idée de l'immense fortune de Mazarin, Voltaire rapporte que l'ancien ministre avait des biens qu'il ne connaissait plus. A ce propos, l'auteur cite un fait qui lui a été attesté par M. de Caumartin, qui, dans cette affaire, eut le rôle principal. « J'ai entendu conter, nous dit-il, à feu M. de Caumartin, intendant des finances, que dans sa jeunesse, plusieurs années après la mort du cardinal (1), il avait été au palais Mazarin, où logeait le duc, son héritier, et la duchesse Hortense ; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtemps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples (2), de jetons et de médailles d'or. Mme de Mazarin en jeta au peuple des poignées par les fenêtres pendant plus de huit jours (3). »

Le 16 octobre 1751, Voltaire écrivait au comte d'Argental, au sujet de quelque particularité du siècle de Louis XIV. Nous le voyons s'appuyer encore sur

(1) Mazarin mourut en 1661, au château de Vincennes. — Sa nièce, *Hortense* Mancini, dont il est question un peu plus bas, avait épousé le fils du maréchal de la Meilleraie, qui fut fait duc de Mazarin. — *Le palais Mazarin*, que le cardinal avait fait construire, est aujourd'hui occupé par la Bibliothèque nationale.

(2) *Le quadruple* était une pièce d'or valant 20 francs, sous Louis XIII.

(3) *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv, vol. XX, p. 139 ; édit. Beuchot.

l'autorité de M. de Caumartin. « Mon cher ami, je vous suis bien obligé de vos petites notes. Je ne puis concevoir comment le mot de *dernière fille* a pu échapper, puisque je dis précisément le contraire page 49, tome II. Je crois que vous n'avez pas cette page 49. Je vous supplie seulement d'ôter ce mot de *dernière*, en attendant que je mette un carton. Figurez-vous qu'on imprime à huit lieues de moi (1), et qu'il se glisse bien des fautes. M. de Caumartin (j'entends le vieux conseiller d'Etat) m'assura que le roi avait assisté deux fois au conseil des parties (2). C'est une anecdote qu'il faudrait approfondir, et dont vous êtes à portée de vous instruire (3). »

Il ne nous reste plus qu'à citer le portrait que Saint-Simon a tracé d'*Urbain* de Caumartin, de ce vieillard, qui, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1720, conserva une mémoire sûre, un esprit fin, que relevaient davantage encore toutes les vivacités d'une verte vieillesse. Pour donner une idée nette de l'ancien élève de Fléchier, on ne peut mieux faire que de placer ici le remarquable

(1) C'est la distance de Postdam à Berlin.

(2) On appelait *Conseil des parties*, les séances du conseil d'État qui avaient lieu le samedi. (Voy. Pièces justificatives V : *Le Conseil d'État dans l'ancienne monarchie.*)

(3) *Œuv. compl. de Voltaire.* (*Correspondance*, vol. LV, p. 679; même édit.) — Dans les différentes anecdotes qu'il rapporte, Voltaire cite assez souvent le nom de M. de Caumartin. Ainsi, à la fin du ch. XXVIII, du *Siècle de Louis XIV*, il parle d'une religieuse de l'abbaye de Moret, que l'on soupçonnait être fille de Louis XIV, et à laquelle le roi donna 20,000 écus de dot en la plaçant dans ce couvent. Voltaire ajoute en note : « L'auteur l'a vue avec M. de Caumartin, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent. » (Voy. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVIII, p. 330; édit. in-12, Paris, Didot, 1861.)

portrait crayonné par Saint-Simon, ce peintre admirable de son siècle, à qui nous devons tant de tableaux immortels. Saint-Simon, qui ne peut pardonner à Caumartin d'avoir été le premier homme de robe qui osa paraître à Versailles *en justaucorps et manteau de velours;* Saint-Simon, qui songe avec indignation que c'est lui qui introduisit l'usage du velours pour les magistrats, usage, dit-il avec mépris, « qui, d'eux, a gagné les avocats, les médecins, les notaires, les marchands, les apothicaires et jusqu'aux gros procureurs », Saint-Simon se venge de cette coutume nouvelle, en le traitant d'abord sévèrement : il lui reproche d'avoir affecté les grands airs de Villeroi, d'avoir eu un langage prétentieux, et *l'écorce de hauteur d'un sot grand seigneur.*

Mais défions-nous des rancunes excessives de Saint-Simon : il est implacable pour ceux qui froissent ses préjugés de duc et pair, et osent porter l'atteinte la plus légère à ses privilèges de grand seigneur. N'attachons pas plus d'importance qu'il ne faut à quelques critiques inspirées par la mauvaise humeur, et on verra alors tout ce qu'il y avait d'aimable, d'attrayant dans la personne d'Urbain de Caumartin. Malgré quelques sévérités, le portrait est plaisant, agréable, et vraiment séduisant : rien n'y manque de ce qui peut nous faire connaître l'élève de Fléchier, qui, dans ce tableau, apparaît à nos regards avec les plus solides et les plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur.

« Caumartin, conseiller d'État et intendant des finances, mourut aussi en ce même temps (1), à soixante-cinq ou

(1) En 1720.

six ans. C'étoit un grand homme, très bien fait et de fort bonne mine; on voyoit bien qu'il avoit été beau; il avoit pris tous les grands airs et les manières du maréchal de Villeroi, et s'étoit fait par là un extérieur également ridicule et rebutant... Il étoit fort proche parent et ami du chancelier de Pontchartrain; il eut toute sa confiance : tant qu'il fut contrôleur général, toute la confiance passoit par ses mains. C'est ce qui gâta encore ses façons. Le dedans étoit tout autre que le dehors; c'étoit un très bon homme, doux, sociable, serviable, et qui s'en faisoit un plaisir, qui aimoit la règle et l'équité, autant que les besoins et les lois financières le pouvoient permettre; et au fond, honnête homme, fort instruit dans son métier de magistrature et dans celui de finance, avec beaucoup d'esprit, d'un esprit accort, gai, agréable. Il savoit infiniment d'histoire, de généalogie, d'anciens événements de la cour. Il n'avoit jamais lu que la plume ou un crayon à la main; il avoit infiniment lu, et n'avoit jamais rien oublié de ce qu'il avoit lu, jusqu'à en citer le livre et la page. Son père, aussi conseiller d'État, avoit été l'ami le plus confident et le conseil du cardinal de Retz. Le fils, dès sa première jeunesse, s'étoit mis par là dans les compagnies les plus choisies et les plus à la mode de ce temps-là. Cela lui en avoit donné le goût et le ton, et de l'un à l'autre il passa sa vie avec tout ce qu'il y avoit de meilleur en ce genre. Il étoit lui-même d'excellente compagnie, et avoit beaucoup d'amis à la cour et à la ville. Il se piquoit de connoître, d'aimer et de servir les gens de qualité, avec lesquels il étoit à sa place, et point du tout glorieux, et parfaitement libre

des chimères de la robe; avec cela très honorable et même magnifique, point conteur, mais très amusant, et quand on vouloit un répertoire, le plus instructif et le plus agréable (1). »

Voilà des détails qui font grand honneur au modèle, à l'ancien élève de Fléchier. « Nous retrouvons là, dirons-nous avec M. Sainte-Beuve, très visibles et dans leur lustre, des qualités et des avantages que Fléchier continua à développer, et qu'il possédait lui-même avec modestie (2). » Ce passage de Saint-Simon nous en rappelle un autre de La Bruyère. L'auteur des *Caractères* semble l'avoir écrit exprès pour Urbain de Caumartin; on dirait qu'il a voulu tracer à l'avance le portrait du *vieux conseiller d'État :* « Un vieillard, dit-il, qui a vécu à la cour, qui a un grand sens et une mémoire fidèle, est un trésor inestimable : il est plein de faits et de maximes ; l'on y trouve l'histoire du siècle, revêtue de circonstances très curieuses, et qui ne se lisent nulle part; l'on y apprend des règles pour la conduite et pour les mœurs, qui sont toujours sûres, parce qu'elles sont fondées sur l'expérience (3). »

(1) *Mémoires de Saint-Simon,* vol. XI, p. 344. Paris, Hachette.

(2) *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne,* Introduction, p. IX.

(3) La Bruyère, ch. XI, *De l'homme.* — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que M. de Caumartin ne peut être en aucune façon l'original du portrait de La Bruyère. Quand parurent *les Caractères,* en 1687, M. de Caumartin n'avait pas trente-cinq ans.

CHAPITRE XVII

Mémoires sur les *Grands-Jours d'Auvergne*. — Caractère général de ces *Mémoires*. Leur utilité pour nous aider à déterminer les tendances littéraires de Fléchier. — Goût de Fléchier pour *la préciosité*. — Style précieux des *Mémoires*. — Les portraits. Les conversations. — Défauts des Mémoires : abus de l'esprit, antithèses forcées, mauvais goût. — Fléchier n'aime pas les fausses *précieuses*. Jolie façon dont il se moque de *deux ou trois précieuses languissantes*. Agréable récit à ce sujet.

C'est au séjour de Fléchier dans la maison de M. de Caumartin, que se rattache la plus agréable et la plus originale de ses compositions, nous voulons parler de ses *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, *en* 1665. Nous n'avons pas à juger ici cet ouvrage de la jeunesse de notre spirituel écrivain (1) : d'autres, avant nous, ont montré ce qu'il y avait de neuf et de piquant dans le fond, d'aimable et de léger dans la forme; ils ont loué ce style libre, gracieux, souple, ces pages charmantes que semble agiter encore un souffle plein de jeunesse et de fraîcheur, et qui font de ce *livre insouciant une sorte de petit chef-d'œuvre* (2).

(1) En 1665, Fléchier avait trente-trois ans; il était né en 1632.

(2) Pour l'appréciation de ces *Mémoires de Fléchier*, voy. M. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, vol. III; *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, Introduction; Ch. Labitte : *La Jeu-*

Nous n'insisterons donc pas sur les différentes qualités qui font le mérite des *Grands-Jours d'Auvergne :* la variété des tableaux qui passent sous nos yeux, l'art achevé du narrateur, la peinture si plaisante et si fidèle de certaines physionomies de province, le triste récit des vengeances et des cruautés des féroces seigneurs de l'Auvergne, les graves enseignements que l'auteur cache sous une forme frivole, tout cela a été indiqué, et nous n'avons pas à y revenir. Pour nous, nous ne chercherons dans les *Mémoires de Fléchier* que ce qui pourra jeter un nouveau jour sur les habitudes de son esprit, sur ses idées, ses goûts, au milieu de ce monde élégant, arrivé récemment de Paris, pour tomber dans la capitale de l'Auvergne (1).

nesse de Fléchier, Etudes littéraires, vol. II, p. 358. Paris, A. Durand, 2 vol. in-8°; M. H. Taine, *Essais de critique et d'histoire,* 1 vol. in-12. Paris, Hachette, 1866.

(1) Les commissaires des Grands-Jours arrivèrent à Clermont le 25 septembre 1665; ils en partirent le 4 février 1666, et rentrèrent à Paris le 12. — Une commission royale, en date du 3 septembre 1665, nomma Nicolas Potier, sieur de Novion, président à mortier au parlement de Paris, pour aller présider le tribunal des Grands-Jours en Auvergne; M. de Caumartin, maître des requêtes, devait tenir les sceaux; Denis Talon, remplir les fonctions d'avocat général. Cette Chambre des *Grands-Jours* était composée en outre de seize conseillers : Jean Lecoq de Corbeville, Noël Le Boultz, Guillaume Hébert, Charles Malo, Charles Tronson, Henri de Boyvin de Vaurouy, Claude Guillard, Destrappes de Pressy, Charles de Vassan, Antoine Barillon, Achille Barentin, Jean Bochart, Jérôme Le Pelletier, René Le Fèvre de La Faluère, Jean Nau et Jean-François Joly de Fleury, tous conseillers au Parlement.

Jean Dongois et Jean Drouet devaient remplir les fonctions de greffiers et rédiger les procès-verbaux. *Nicolas* Dongois, auteur d'un journal manuscrit sur les *Grands-Jours,* fut adjoint comme greffier des Grands-Jours à son père, Jean Dongois.

« La publication des *Mémoires*, écrivait Ch. Labitte en 1845, presque au lendemain de leur apparition, ne met que mieux dans son jour cette situation particulière à Fléchier dans le développement de la prose française au dix-septième siècle; elle le rattache même plus directement à cette période finissante de la manière Louis XIII, à laquelle appartiennent les plus jolis vers de Segrais, les premières lettres de Mme de Sévigné, et *la Princesse de Montpensier* de Mme de la Fayette. Le livre de Fléchier en marque la plus coquette nuance et le plus heureux moment. On est au seuil d'une époque de génie et de goût; le style va se transformer, et, comme dans toute transformation, quelques qualités vont disparaître que personne ne retrouvera, et Fléchier moins que personne. Eh bien! c'est ce je ne sais quoi qui avait sa senteur la veille, et qui devait être évaporé le lendemain, c'est ce léger parfum que l'auteur des *Grands-Jours* a su fixer sous sa plume. Ce fruit de sauvageon, bien venu et mûri jusqu'à la saveur par un soleil propice, Fléchier eut en quelque sorte le hasard de le cueillir. Sans doute, il tire encore trop de petites étincelles du choc des antithèses, sans doute il a des tours un peu languissants et il se perd quelquefois dans les circonlocutions précieuses; mais, en revanche, les beaux tours de langage que la régularité va bannir, les agréables façons de dire que la pruderie classique fera disparaître! Ces grâces un peu

Pour tous ces détails, voir le savant *Appendice* que M. Chéruel a placé à la fin des *Mémoires de Fléchier*. (Voy. Pièces justificatives VIII, des notes assez curieuses sur la plupart de *MM. des Grands-Jours*.)

traînantes n'en ont peut-être que plus de charme, quand on songe à la majesté alignée des prochaines *Oraisons funèbres*. Il se rencontre là des touches de style, une gaieté à fleur d'ironie, une douceur au goût qui ravissent. Cela charme et repose. »

Par ses préférences littéraires, en effet, par ses vers galants et ses pièces légères, Fléchier appartient à la société qui se réunissait chez Mlle de Scudéry; il est de l'école de Balzac et de Chapelain, et, malgré Boileau, il demeure partisan attardé du genre mis en honneur par Godeau, Voiture et *l'illustre Sapho*. « Les comédiens, venus à Clermont, s'étaient avisés de jouer la petite parodie de quelques scènes du *Cid*, connue sous le nom de *Chapelain décoiffé*, et qui était alors dans sa primeur. Une pareille audace contre l'illustre auteur de *la Pucelle* indigna MM. des Grands-Jours, et l'ordre fut solennellement donné aux gens de la troupe de s'abstenir désormais de cette *méchante* pièce, composée, dit Fléchier, par quelques envieux. Or, il faut se rappeler que Boileau avait vraisemblablement trempé dans la facétie de *Chapelain décoiffé;* cela marque nettement la position de Fléchier dans la littérature de son temps. Sorti de l'hôtel de Rambouillet (1), et de la suprême génération de l'école de Louis XIII, il en dut garder certaines opinions et certaines rancunes : pour lui évidemment, comme pour Huet, l'idéal était un peu en arrière, et Boileau, qui avait malmené beaucoup

(1) Voy. plus haut, p. 117, ce que nous avons dit du prétendu séjour de Fléchier à l'hôtel de Rambouillet.

de leurs anciens amis, leur demeura suspect (1). »

En parlant des relations de Fléchier avec Mlle de Scudéry et Chapelain, nous avons signalé les éloges qu'il ménage adroitement à l'un et à l'autre, à Chapelain surtout, « dont la vertu, la prudence et l'érudition, nous dit-il, sont connues partout où il y a des gens de bien ». Laissant de côté la question des amitiés littéraires de Fléchier, question traitée ailleurs, nous arrivons à d'autres détails qui complètent ce que nous avons dit déjà de

(1) Ch. Labitte. — Cette hostilité de l'ancienne école et de la nouvelle est très marquée dans la Correspondance de Mlle de Scudéry, publiée par MM. Rathery et Boutron, p. 370 et suiv. — A la date du 6 mars 1694, Mlle de Scudéry écrit à un abbé Boisot : « Il y a une nouvelle satire de Despréaux, imprimée contre les femmes, qu'il croit être la meilleure des siennes. Mais les gens de bon goût ne le trouvent pas, et il y a un caractère bourgeois et des phrases fort bizarres. Il donne un coup de griffe, selon sa coutume, à *Clélie*, sans raison et sans nécessité. Mais je suis accoutumée à mépriser ce qu'il dit contre ce livre, et je n'y répondrai pas. » — Au même, le 10 mars 1694 : « Il y a une satire contre les femmes du satirique public, que le mérite seul de votre amie doit faire sembler plus ridicule, car il a si mauvaise opinion des femmes, qu'il ne peut compter que trois honnêtes femmes dans tout Paris. » — Au même, le 24 mars 1694 : « Vous ai-je envoyé ce que M. de Nevers a écrit contre la nouvelle satire ? Quand vous l'aurez lue, vous me ferez le plaisir de me dire si vous savez ce que c'est qu'un *lit effronté*, et si ce vers :

... Que Vénus et Satan,

peut être fait par un chrétien. » — Mlle de Scudéry écrit encore, le 7 avril 1694 : « Le mariage de votre parent prouve que la satire contre les femmes n'empêche pas qu'on ne se marie. Toutes vos remarques sont justes, et l'on en peut faire beaucoup d'autres. Il n'y a que lui au monde, qui puisse mettre Faustine en un rang plus honnête qu'une simple coquette.

l'élève de Richesource et du protégé de Conrart. Pour celui qui veut se faire une idée exacte de Fléchier, de la tournure de son esprit, de ses premières habitudes littéraires, de ses qualités et de ses défauts, il n'y a pas d'ouvrage plus utile à lire que les *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne.*

Fléchier, bel esprit, jeune encore, aimable, assez mondain, avec sa politesse un peu guindée, son goût pour les conversations et les compagnies à la mode, avec sa modération naturelle, éloignée de tout excès, son expérience que les années commencent à mûrir, Fléchier est tout entier dans ce livre charmant, qui ne fut pas écrit pour la publicité, mais composé seulement pour l'amusement de Mme de Caumartin et de quelques autres personnes de ce cercle intime, dont il ne fut que le *secrétaire* (1). Ce fut à Clermont, dans le salon de M. de Caumartin, entre quelques amis de choix, qu'on fit d'abord une première et joyeuse lecture de ces piquantes pages ; plus tard, la relation fut lue aussi à Paris, et c'est là qu'elle dut avoir, auprès de tous les amis réunis ensemble, Chapelain, Conrart, Huet, Mlle de Scudéry, Mlle de la Vigne et bien d'autres encore, le meilleur et le plus franc succès. Nous aimons à nous le figurer, *la Relation* fut lue avec applaudissement au *Samedi*, chez Mlle de Scudéry ; Mme de Sablé, *l'oracle de la justesse et censée convertie* (2), qui en obtint proba-

(1) Ces *Mémoires de Fléchier* ne furent longtemps connus que par de rares et courts extraits. Ce fut seulement en 1844, que M. Gonod, bibliothécaire de Clermont, publia pour la première fois les *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, d'après un manuscrit retrouvé à la bibliothèque même de Clermont.

(2) Sainte-Beuve, *Introduction*, p. XXI.

blement une copie, en sourit à la dérobée; *pour les matinées longues et difficiles*, Mme de Sévigné trouva une distraction délicate dans cette spirituelle gazette; et, enfin, le vieux cardinal de Retz, l'ami de Mme de Sévigné, de M. et de Mme de Caumartin, eut vraisemblablement communication du manuscrit, dont la lecture égaya, peut-être, les dernières et tristes années de sa vie.

Dans ses *Mémoires*, Fléchier nous trace un agréable tableau de son existence à Clermont, existence de bel esprit parisien, transplanté en province, recherchant les réduits à la mode et les belles compagnies, heureux de retrouver dans une petite ville d'Auvergne quelque chose de ces plaisirs élégants qui avaient pour lui tant d'attrait. Aujourd'hui, il nous introduit dans le salon de M. de Caumartin, auprès de Messieurs des Grands-Jours, de leurs femmes, ou des dames les plus distinguées de la ville. Là, nous écoutons la libre et spirituelle causerie de Fléchier au milieu de l'assemblée attentive à sa parole, charmée de tant de bonne grâce, de finesse et d'enjouement; nous sommes témoins, en quelque sorte, des applaudissements et des sourires que provoquent les plaisantes aventures qu'il raconte. Demain, nous le suivrons chez Mme de Brion, à laquelle il apporte quelques livres nouveaux, ou des poésies récemment arrivées de Paris. Un autre jour, nous le verrons recevoir chez lui *deux ou trois précieuses languissantes*, dont il nous crayonnera d'une main légère un portrait amusant; ou bien encore, après avoir passé avec lui *quelques heures d'entretien dans la chambre*, s'il monte en carrosse avec quelques dames, afin de prendre un peu l'air de la campagne, nous

serons du voyage, et, en compagnie de l'aimable caravane, nous irons admirer la source des fontaines de Clermont, « ces mille ruisseaux qui sortent tous du sein d'un rocher, dont les uns courent à petites ondées et à petit bruit, tandis que les autres tombent avec murmure, et font des cascades qui valent mieux que celles de Vaux, et qui ne coûtent rien aux surintendants (1) ».

Fléchier est tout à fait de l'école de Mlle de Scudéry, dont il imite la manière avec une remarquable habileté. Comme dans le *Cyrus*, et selon la mode du temps, les *Mémoires* sont semés d'un grand nombre de portraits charmants, dessinés, il est vrai, d'une main plus délicate que vigoureuse, mais qui pour l'agrément, le relief et la fraîcheur ne le cèdent en rien aux meilleurs de Mlle de Scudéry (2). De plus, il est parfaitement familiarisé avec le ton admis dans les ruelles, et c'est avec une étonnante exactitude qu'il en reproduit le langage précieux. Lisez le petit roman placé en tête des *Mémoires*, votre illusion sera complète. Dans ce récit, style, idées, développements, tout est si conforme au genre traînant de Mlle de Scudéry, que vous croyez lire quelques pages détachées de *l'Astrée* ou du *Cyrus* (3). Comme les héros que nous représente celle-ci, le cavalier de la fille du président au présidial de Riom (4), a *les inclinations les plus*

(1) *Mémoires*, p. 65.

(2) Voy. les portraits de Mlle Gabrielle de Combes, p. 7; de Fayet, p. 11; de Mlle de la Tour-d'Auvergne, p. 81; de la comtesse de Saignes, p. 181.

(3) Voy. *Mémoires*, p. 6 et suiv.

(4) Les *présidiaux* étaient, pour employer un mot tout moderne, des tribunaux de première instance. On pouvait faire appel

nobles et les plus généreuses; comme eux, il fait de la dépense plus que jamais, donne des fêtes magnifiques ; et, afin de gagner le cœur de celle qu'on estimait *une des merveilles du monde*, il ne néglige rien « pour se mettre en réputation auprès d'elle, sachant bien que l'estime conduit à la tendresse par des voies fort courtes (1) ». Mais avant d'en venir *au bel endroit*, c'est-à-dire à la déclaration, le jeune homme hésite longtemps. Enfin, quand il croit que tout est bien préparé, Fayet vient prendre les dames dans son carrosse, et les conduit au jardin Charrier, qui *passe pour le Luxembourg du pays*, « et qui est le lieu de plaisance de la ville (2) ».

Après avoir fait un tour d'allée, une partie de la com-

devant les parlements des sentences des présidiaux. Chaque *présidial* devait se composer de neuf magistrats. (Voy. M. Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, article : Présidiaux.)

(1) *Le cavalier* s'appelait Fayet ; il était trésorier de France. Voy. p. 13. — Fléchier se souvient ici de sa carte du pays de *Tendre*, où l'on trouve une ville de *Tendre-sur-Estime*. — « Les *trésoriers de France* étaient des officiers de finances, dont la juridiction fut organisée sous Henri III (1575-1589). Ce prince avait établi dans chaque *généralité* un bureau composé de deux *trésoriers* pour l'administration du domaine, de deux receveurs généraux pour les impôts, d'un garde du trésor, d'un greffier et d'un huissier. Ils étaient chargés de la répartition des impôts, et de la juridiction en matière d'impôts, avec appel aux parlements. » (Voy. M. Chéruel, *Dictionn. hist. des institut. de la France*, article : *Trésoriers de France*.)

(2) A Riom, il ne reste plus aujourd'hui qu'un vague souvenir de ce jardin. Il était probablement situé, nous dit M. Chéruel, près de Mirabelle, dans un lieu qu'on appelle encore *le champ Charrier* et *le pré Charrier*. Il y a quelques années, nous avons voulu voir ce *jardin Charrier*; nous n'avons trouvé qu'une prairie assez étendue; mais rien n'y rappelle qu'elle fut jadis le *Luxembourg du pays*.

pagnie s'arrête « avec quelques messieurs de Clermont, qui étoient venus pour quelques affaires », tandis que les deux jeunes gens se retirent à l'écart, afin de causer plus librement. Alors Fayet, *sentant que son heure étoit venue*, interdit et confus, comme l'exigeait la situation, « tenant quelque temps les yeux baissés, soit de honte ou de crainte, soit pour recueillir un peu ses esprits », prend enfin la parole avec une timidité, un embarras, que révèle la longueur traînante de sa première phrase : « Si je n'avois appréhendé que ma confidence fût mal reçue, dit-il, il y a longtemps, Madame, que vous sauriez tout le secret de mon cœur, et je ne serois plus dans l'embarras où je me trouve de vous déclarer une passion, qui ne vous devoit pas être tout à fait inconnue ; mais, puisque vous avez la bonté, et de m'ordonner que je vous en fasse confidence, et de me promettre le secret, je vous avouerai, Madame, que j'aime, et que j'aime passionnément, mais avec tout le regret possible, la personne du monde la plus aimable. Jugez, Madame, que ce ne peut être que vous ; vous ne devez pas en être surprise, mes soupirs vous l'ont déjà bien dit, et c'est assez d'avoir eu l'honneur de vous avoir vue, pour vous prouver que je n'ai pu m'empêcher de vous adorer. »

« Il alloit en dire bien davantage ; mais elle fit un cri qui faillit à percer la palissade ; elle rougit, elle fit toutes les façons qu'on fait en cette occasion, quand on n'est pas déjà persuadé. Il s'arrêta fort respectueusement, et lui fit connoître qu'il n'y avoit rien dans sa passion qui ne fût très légitime ; qu'il seroit infiniment heureux, si elle approuvoit le désir qu'il avoit de la servir toute sa vie ;

que si elle condamnoit sa témérité, il s'en puniroit par des regrets éternels, et qu'il venoit de lui mettre son sort entre ses mains (1). »

Dans les *Précieuses ridicules* (2), Molière s'était déjà moqué de ces coquetteries et de ce ton guindé que les fausses précieuses apportaient dans l'expression de l'amour. A son tour, Fléchier semble bien railler les minauderies, les petites manières affectées de la jeune fille, qui, nous dit-il, était un peu *de la secte des précieuses;* mais que nous sommes loin de la franche critique du grand poète! Fléchier a beau paraître se moquer de ce cri « qui faillit à percer la palissade, et des façons qu'on fait en cette occasion », sa raillerie demeure inoffensive. Au fond, il est fort ami de toutes ces lenteurs et de ce genre mignard.

Ce qui le prouve, c'est d'abord la discrétion bienveillante avec laquelle il relève les côtés ridicules de ce langage; et ensuite, le plaisir qu'il semble prendre à observer scrupuleusement dans son récit toutes les lois de la galanterie mise en honneur par les précieuses du temps. Dans les *Précieuses ridicules*, Madelon nous donne le code véritable de la galanterie à la mode, dont Fléchier a suivi fidèlement les prescriptions. Comme le demande Madelon, Fayet « cache un temps sa passion à l'objet aimé, et cependant lui fait plusieurs visites ». « Le jour de la déclaration arrive, dit encore Madelon, qui se doit faire ordinairement dans une allée de quelque

(1) *Mémoires,* p. 21.
(2) Cette pièce fut jouée en 1659.

jardin, tandis que la compagnie s'est un peu éloignée; et cette déclaration est suivie d'un prompt courroux, qui paraît à notre rougeur, et qui, pour un temps, bannit l'amant de notre présence (1). » Conformément à ce cérémonial, ce sera dans une allée du jardin Charrier, *tandis que la compagnie s'est un peu éloignée*, que la déclaration aura lieu. A la petite scène décrite par Fléchier, il ne manquera pas même *la rougeur* exigée par les convenances, rougeur que devait laisser paraître, en ces occasions, toute fille bien élevée.

Fléchier se rattache aussi aux beaux esprits de l'époque, particulièrement à la société de Mlle de Scudéry, par son goût de la conversation. Il aime à se délasser des ennuis de la vie de province, en venant causer souvent avec les dames qu'il rencontre à Clermont. Ici, nous surprenons une des plus chères habitudes de Fléchier, habitude que nous avons déjà signalée, mais qui, cette fois, nous est pleinement confirmée par le témoignage de Fléchier lui-même. Car sa vie à Clermont, on peut le dire, est l'image fidèle de la vie qu'il menait à Paris; et il suffit de connaître sa manière de vivre dans la *désagréable* capitale de l'Auvergne, pour deviner sans peine quelle devait être son existence dans la capitale de la France, au centre même de tous les cercles à la mode. Lisez les *Mémoires sur les Grands-Jours*, vous y trouverez presque toujours Fléchier en conversation ou chez M. de Caumartin, ou chez quelque dame de la ville, ou dans le salon de l'un de MM. des Grands-Jours, écoutant un conte, égayant

(1) *Les Précieuses ridicules*, scène V.

lui-même la compagnie par quelque plaisante nouvelle, ou par la lecture d'une petite poésie récemment arrivée de Paris (1).

Le 23 octobre, « sur les cinq à six heures du soir », devait avoir lieu l'exécution du vicomte de La Mothe-Canillac, condamné à mort par sentence des juges. « Pendant que tout le monde, nous dit Fléchier, se préparoit à voir l'exécution, et que chacun parloit diversement de la sévérité des Grands-Jours, nous résolûmes de sortir de la ville, et d'aller un peu divertir, par la promenade, les idées que donne toujours la mort d'une personne qu'on estime plus malheureuse que coupable; mais les portes de la ville étoient fermées, et il n'eût pas été bienséant de les faire ouvrir pour aller aux champs, lorsqu'on étoit dans l'étonnement ou dans la douleur par toute la ville; il fallut donc passer l'après-dînée en conversation. On dit tout ce qu'on savoit sur le sujet de la justice et des exécutions, de la férocité de Biron, de la foiblesse de Bouteville, de la fermeté du jeune d'Effiat, de la gravité de M. de Thou, du malheur de Marillac, de la piété de Montmorency. On nous fit souvenir de l'épigramme qu'on fit à Toulouse sur son exécution devant un buste de marbre de Henri IV, qu'on voit dans la cour de la maison de ville :

Ante patris statuam nati implacabilis irâ
  Occubui, indignâ morte manuque cadens.
Illorum ingemuit neuter : mea fata videntis
  Ora patris, nati pectora marmor erant (2). »

(1) *Mémoires*, p. 61.

(2) « Charles de Gontault, duc de Biron, maréchal de France,

Un jour qu'il était venu à Vichy, Fléchier y avait rencontré une femme d'esprit et de vertu, sœur de M. de la Feuillade, et prieure des carmélites de Riom, qui lui avait fait promettre d'aller prêcher dans cette ville, pour la fête de la Toussaint. A cette occasion, on lui avait recueilli, nous dit-il, *un petit auditoire choisi*, et on s'était piqué de lui faire voir *bonne et belle compagnie*. Mais le sermon achevé, Fléchier s'empresse aussitôt de venir *passer quelques bons moments* en conversation, près des personnes qu'il pouvait connaître dans la ville. « L'engagement que j'avois de prêcher à Riom, le jour de la Toussaint, dans l'église des religieuses de Notre-Dame, par la sollicitation de M. le lieutenant général (1), et de Mmes de la

fut décapité le 31 juillet 1602, comme coupable de lèse-majesté. — François de Montmorency-Bouteville eut la tête tranchée, pour s'être battu en duel, le 21 juin 1627. — Henri Coiffier, marquis d'Effiat et de Cinq-Mars, grand écuyer de France et favori de Louis XIII, décapité à Lyon le 12 septembre 1642. — François-Auguste de Thou, fils de l'historien Jacques-Auguste de Thou, fut impliqué dans la conspiration de Cinq-Mars, et décapité à Lyon le même jour que le grand écuyer. — Louis de Marillac, maréchal de France, décapité le 10 mai 1632; son véritable crime fut d'avoir voulu enlever le pouvoir au cardinal de Richelieu. — Henri II de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, se révolta à l'instigation de Gaston d'Orléans, fut vaincu et pris au combat de Castelnaudary, et eut la tête tranchée à Toulouse, le 30 octobre 1632, au pied de la statue de Henri IV, son parrain. » (Notes de M. Chéruel.) Voici la traduction des vers cités plus haut : « Je tombai devant la statue du père, victime de l'implacable ressentiment du fils, et reçus, d'un bras indigne, une mort indigne de moi. Ni le père, ni le fils ne me plaignirent; les yeux de l'un, le cœur de l'autre, étaient de marbre. » (*Mémoires de Fléchier*, p. 76.)

(1) « Il y avait à Riom un lieutenant général de la sénéchaussée, qui s'appelait Amable Blich de Veausse, et un lieu-

Feuillade que j'avois rencontrées à Vichy, où elles prenoient les eaux, m'obligea d'aller passer la fête à Riom, avec M. le lieutenant, qui est un homme d'esprit, de mérite et de probité, qui rend la justice avec toute l'équité qu'on peut souhaiter, et qui soutient les lois par son autorité et par son exemple. Il m'avoit recueilli un petit auditoire choisi, et s'étoit piqué, par bonté, de me faire voir bonne et belle compagnie. Il m'avoit si bien prêché auparavant avant que j'eusse prêché moi-même, qu'on voulut bien avoir quelque bonne opinion de moi sur sa parole. Je prêchai donc; je passai quelque temps en conversation avec les dames religieuses et quelques autres dames qui étoient venues goûter des fruits du sermon; et, après avoir encore fait un tour de promenade, j'allai passer quelques bons moments chez Mme de Brion, dont la conversation est si agréable, si pleine d'esprit et si judicieuse, qu'on ne la quitte jamais qu'avec regret (1). »

Faire un tour de promenade, causer un instant avec quelques personnes de mérite, ou, afin de se distraire, assister à l'ouverture d'une audience et entendre la harangue d'un avocat en renom, tel est le plaisir de Fléchier. « On trouve ici peu d'habitudes à faire, écrit-il

tenant criminel nommé Paul Chabre. Ce fut chez ce dernier que logea M. de Novion, président des Grands-Jours. » (*Mémoires de Fléchier*, p. 1, note de M. Chéruel.)

(1) *Mémoires de Fléchier*, p. 103. — Sur Mme de Brion, voyez *Mémoires sur les Grands-Jours*, p. 49 et 53. — « Elisabeth d'Aubusson, sœur de François d'Aubusson, duc de la Feuillade. Après avoir été prieure des Carmélites de Riom, elle devint abbesse de la Règle à Limoges, et y mourut le 12 mars 1704. » (Note de M. Chéruel.)

dans ses Mémoires; et les matinées sont si longues et si difficiles, qu'il faut, après l'église, suivre le palais, et après avoir imploré la miséricorde de Dieu, aller s'informer de la justice des hommes, et passer du pied de l'autel au pied du tribunal (1). » Conversation et promenade, c'est bien là le goût de Fléchier; pour lui, l'une ne va pas sans l'autre, et, quand il a passé quelques heures dans un salon, il aime assez *prendre un peu l'air de la campagne*. « C'est une chose agréable que la conversation, dit-il ailleurs; mais il faut un peu de promenade au bout; et je ne trouve rien de plus doux que de prendre un peu l'air de la campagne, après avoir passé quelques heures d'entretien dans la chambre. Nous montâmes donc en carrosse avec quelques dames, et allâmes à la source des fontaines de Clermont, qui est une des curiosités du pays (2). »

A l'imitation de Mlle de Scudéry, Fléchier reproduit souvent tout au long le sujet des conversations; il indique les différents incidents de la causerie; il ne se met pas en scène lui-même, et ne désigne pas les interlocuteurs, mais il marque nettement la marche du dialogue, cite les diverses opinions de chacun, et, sans nous le dire, nous laisse deviner à quel moment il intervient dans le débat, pour exposer son sentiment. « Comme on se lasse d'entendre parler de procès et de crimes, dit-il, on est bien aise de trouver des conversations plus douces et plus divertissantes, et l'on se sert de tous

(1) *Mémoires de Fléchier*, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 64.

les moyens qu'on a de tourner le discours agréablement. Nous parlâmes donc d'abord de l'esprit des personnes qui en font profession, et d'une infinité de dames et demoiselles de Paris, qui en ont infiniment, et qui font voir que l'esprit est de tout sexe, et que rien ne manque à la plupart des filles pour être savantes, que l'usage de se faire instruire, et la liberté de savoir. — « Pourquoi, disoit une dame de la compagnie, nous veut-on défendre l'usage de raisonner; et pourquoi veut-on que la nature nous ait bornées à certain agrément extérieur, et qu'elle nous ait retranché la raison, parce qu'elle nous a donné peut-être un peu de beauté? Il y a de l'injustice d'avoir tenu nos esprits captifs depuis tant de siècles; et les hommes ont tort de s'être imaginé que la raison fût toute pour eux (1). » — « Ils ont eu quelque raison, repartit un de nos amis, de s'être conservé, par cette imagination, un peu de crédit dans le monde. C'est votre esprit de vous faire aimer, c'est notre industrie de nous faire admirer, et de pouvoir dire que, si vous êtes belles, ils sont savants (2). » — « Quel malheur seroit-ce, disoit

(1) Dans *les Femmes savantes*, Philaminte fait aux hommes le même reproche, acte III, sc. 2 :

> Car enfin, je me sens un étrange dépit
> Du tort que l'on nous fait du côté de l'esprit;
> Et je veux nous venger toutes, tant que nous sommes,
> De cette indigne classe où nous rangent les hommes,
> De borner nos talents à des futilités,
> Et nous fermer la porte aux sublimes clartés.

(2) Cette réflexion de *l'ami* pourrait bien être de Fléchier lui-même. Il oppose ici la science à la beauté, comme en 1660, à l'école de Richesource, il opposait *le savant* au *galant homme* et au *guerrier*. (Voy. vol. I, p. 58 et suiv.)

un autre, si les femmes avoient de l'étude ! Elles triomphent assez de nous, d'ailleurs, sans nous vaincre encore en science (1). Il seroit bon qu'elles eussent un peu plus de cœur, un peu moins d'esprit, moins de connoissance et plus de tendresse, et qu'elles n'eussent pas tant de raison à opposer à nos passions (2). »

Il n'est pas étonnant que Fléchier, lié avec les précieuses de son temps (nous entendons les vraies précieuses, et non les femmes ridicules que Molière a justement bafouées), ait pris aussi leurs manières, et n'ait pas su se préserver de quelques-uns de leurs défauts : l'abus de l'esprit, des rapprochements forcés et des antithèses peu naturelles, défauts que nous avons relevés bien des fois dans Fléchier, et que l'on retrouvera jusque dans ses oraisons funèbres et ses sermons. On a pu déjà remarquer le ton langoureux et guindé du récit des aventures de Fayet, et de la fille du président au présidial de Riom. On rencontre, dans une multitude d'autres passages, la trace

(1) La Bruyère, ch. III, *Des Femmes*, effleure la même question. « Pourquoi s'en prendre aux hommes de ce que les femmes ne sont pas savantes? Par quelles lois, par quels édits, par quels rescrits leur a-t-on défendu d'ouvrir les yeux et de lire, de retenir ce qu'elles ont lu, et d'en rendre compte ou dans leurs conversations, ou par leurs ouvrages? » Le moraliste termine par une réflexion qui rappelle exactement celle du bel esprit : « Mais à quelque cause que les hommes puissent devoir cette ignorance des femmes, ils sont heureux que les femmes, qui les dominent d'ailleurs par tant d'endroits, aient sur eux cet avantage de moins. » Par l'exposé de ces griefs ou ces essais de justification, Fléchier devance ici Molière et La Bruyère. *Les Femmes savantes* sont de 1672, et *les Caractères* furent publiés en 1687.

(2) *Mémoires*, p. 60.

de ce genre précieux, qui, pour l'affectation et le mauvais goût, nous rappelle les harangues prononcées à l'académie de Richesource. Ainsi, dans la description de Clermont, dont il est loin, pour le coup, de faire l'éloge, il nous dit : « Pour la ville de Clermont, il n'y a guère de ville en France plus désagréable (1). La situation n'en est pas fort commode, à cause qu'elle est au pied des montagnes. Les rues y sont si étroites, que la plus grande y est la juste mesure d'un carrosse; aussi deux carrosses y font des embarras à faire damner les cochers, qui jurent bien mieux ici qu'ailleurs, et qui brûleroient peut-être la ville, s'ils étoient en plus grand nombre, et si l'eau de mille belles fontaines n'étoit prête d'éteindre le feu. »

Le reste de la description est spirituel, agréable, mais avec un mélange de recherche et de coquetterie, qui nous gâte un peu ce joli croquis. Après nous avoir dit que « si les femmes de Clermont sont laides, elles sont du moins bien fécondes »; que « si elles ne donnent pas de l'amour, elles donnent bien des enfants », il ajoute avec une complaisance de bel esprit en bonne humeur : « C'est une vérité constante, qu'une dame qui mourut, il y a quelques années, âgée de quatre-vingts ans, fit le dénombrement de ses neveux et nièces, en compta

(1) Fléchier parle de Riom, la rivale de Clermont, d'une manière plus favorable, se souvenant, sans doute, qu'à son arrivée, il y fut logé *avec propreté*, et même avec *magnificence* : « La ville n'est pas de grande étendue, mais elle est fort agréable et fort riante; elle n'est pas fort percée, mais les rues en sont fort larges, et les maisons y sont d'assez belle apparence. Le monde n'y est pas si riche qu'à Clermont, mais il y est beaucoup plus civil et plus poli. » (*Mémoires*, p. 1.)

jusqu'au nombre de quatre cent soixante-neuf vivants, et plus de mille autres morts, qu'elle avoit vus durant sa vie. J'en ai vu la table généalogique que M. Blaise Pascal, son fils, qui a été si connu par ses inventions mathématiques et par les *Lettres Provinciales*, en a fait dresser pour la rareté du fait (1). Après cela, peut-on douter de la propagation prodigieuse d'Israël, pendant le temps de la servitude, et n'a-t-on pas sujet de demander ici ce que les Hollandois demandoient lorsqu'ils entrèrent dans la Chine, et qu'ils virent la foule du monde qu'il y avoit, si les femmes de ce pays-là faisoient dix enfants à la fois? Il est vrai que depuis Abraham, on n'a pas ouï parler d'une postérité aussi nombreuse, et qu'on peut dire qu'elle approche bien du nombre des étoiles du ciel. Quoi qu'il en soit, on fait honneur au sacrement, et Dieu donne la plénitude de sa grâce sanctifiante; et cette dame nous disoit un jour fort plaisamment que les dames n'y seroient stériles que longtemps après les autres, et que le jour du jugement n'arriveroit chez eux que longtemps après qu'il auroit passé par tout le reste du monde. Cette grande bénédiction continue, et deux ou trois dames que nous avons vues, et qui paroissent

(1) Cette dame se nommait Jeanne Enjobert, femme d'Etienne Pascal, président à la *Cour des aides* de Clermont, et père du grand écrivain. — Les *cours des aides* étaient des tribunaux qui avaient seuls le droit d'interpréter les ordonnances relatives aux impôts. Il y avait une *cour des aides* à Paris, à Montpellier, à Clermont, à Bordeaux et à Montauban. Dans d'autres villes, les *cours des aides* étaient réunies aux parlements ou aux chambres des comptes. (Voy. M. Chéruel, *Dictionnaire des institut. de la France*, article : Cours des aides.)

encore bien fraîches, comptent le dix-huitième de leurs enfants; et quelques autres, que l'on prenoit pour jeunes, ne comptoient pour rien de n'avoir eu que dix enfants. Aussi, la vérole qui est la contagion des enfants, s'étant répandue, s'est enfin lassée dans la ville, et, après en avoir emporté plus de mille, elle s'est retirée de dépit qu'il n'y parût pas (1). »

Voilà l'écueil de Fléchier : sa plaisanterie n'est pas toujours irréprochable, et ne sait pas toujours s'arrêter à temps. « Il a du bel esprit, dirons-nous avec M. Sainte-Beuve, et, par endroits, du précieux; il a du mauvais goût. Il caresse volontiers son idée jusqu'au bout, et concerte son expression; il pousse et redouble à plaisir son antithèse (2). » Personne n'a mieux critiqué que M. Taine, et mieux justifié en même temps ce grand style traînant et pompeux, où tout est facettes brillantes, miroitements de toutes sortes, petites oppositions arrangées avec un art infini. « Fléchier, nous dit-il, use et abuse de la symétrie et de l'antithèse, et raconte ainsi le discours que les Pères de l'Oratoire firent aux magistrats : « Il fallut haranguer « devant les premiers orateurs du Parlement, et prêcher la « justice à ceux qui la rendent; il fallut leur prononcer « les maximes de l'Evangile avec autant de gravité qu'ils « prononcent leurs arrêts; faire le juge des juges mêmes, « et leur parler de la chaire avec autant d'autorité qu'ils « parlent de leur tribunal. » Ces oppositions prolongées plaisaient au dix-septième siècle, comme un mot

(1) *Mémoires de Fléchier*, p. 39 et suiv.
(2) *Ibid.*, Introduction, p. XXII.

piquant au dix-huitième siècle, comme une image imprévue aujourd'hui. Par la même raison, on voulait de l'ordre en toute chose, une disposition calculée et des proportions équilibrées dans les diverses parties du discours, des exordes, des transitions, une conclusion. Fléchier compose son journal avec autant de soin qu'un sermon ou une tragédie. On avait l'amour de la règle (1). »

Ces *oppositions prolongées* plaisaient aux beaux esprits du temps, voilà l'explication de ces abus, que l'on pourrait reprocher avec quelque vivacité à Fléchier, s'il n'avait pour excuse d'avoir suivi la mode et pris le ton que lui donnaient ses contemporains. Cette symétrie éternelle, cette prose aussi régulièrement alignée que les jardins de Lenôtre, est d'une monotonie fatigante : oui, c'est vrai ; mais que d'aimables qualités à côté de ces défauts ! que d'esprit, de finesse et de gaieté dans la plupart de ces récits ou de ces descriptions ! Aussi, pour ma part, et malgré les justes reproches que l'on peut faire à Fléchier, je souscris volontiers au jugement de M. Sainte-Beuve : « Par cette disposition de bel esprit qui s'arrête et se complaît à la bagatelle, Fléchier n'est pas de l'école sévère et judicieuse de Boileau : il y a en lui de ce goût qu'aura Fontenelle, et qu'avait Benserade, un goût *de ruelles* dans le meilleur sens du mot (2). »

Voulez-vous un autre exemple de goût précieux? lisez encore le passage suivant. Un jour, selon son habitude, Fléchier se trouve *en conversation* au milieu d'un cercle

(1) M. Taine, *Essais de critique et d'histoire*, p. 20.
(2) *Mémoires de Fléchier*, Introduction, p. XXIII.

d'amis, il raconte la plaisante aventure de Mlle de Scudéry et de son frère, arrêtés tous deux à Lyon, *par les officiers de la justice*, comme coupables de conspirer contre la vie de Louis XIV. « Comme nous étions sur la fin de notre conte, dit Fléchier, un conseiller des Grands-Jours arriva, qui nous raconta qu'il venoit de juger et de faire donner la question à une femme de Lyon. On l'accusoit d'avoir brûlé deux ou trois maisons, et il est probable qu'elle est incendiaire, suivant la coutume des habitants de ces montagnes, qui ne menacent que de brûler ceux qui leur font quelque déplaisir, et qui, étant toujours sous la neige, ne laissent pas d'avoir souvent recours au feu pour se venger (1). »

Cependant, il ne faudrait pas croire pour cela que Fléchier appartienne le moins du monde à la société de ces fausses précieuses, que Molière avait si justement accablées de ses railleries. Pas plus que Mlle de Scudéry, pas plus que Conrart, Huet ou Chapelain, il ne mérite d'être placé en si mauvaise compagnie. La manière dont il se moque des *deux ou trois précieuses languissantes* qui viennent le trouver, montre qu'il ne donna jamais dans ce genre ridicule; que s'il aima l'esprit, s'il en abusa même souvent, il ne favorisa jamais cependant les sottes prétentions des Cathos et des Madelon qu'il rencontra.

La scène décrite par Fléchier est fort amusante, et tout à fait digne de Molière. Le malicieux abbé n'oublie aucun trait capable de nous marquer son dédain pour ces im-

(1) *Mémoires*, p. 63. Voy. encore plusieurs autres exemples de ces mauvaises et fades antithèses, p. 175, 209, 229, 245, 297.

portunes visiteuses. En compagnie de plusieurs messieurs et dames de Clermont, Fléchier est allé en promenade jusqu'à Vichy. Là, il a rencontré un capucin, « qui n'avoit pas la barbe aussi vénérable que les autres, et qui se piquoit d'être un peu plus du monde que ses confrères ». Le religieux, qui se souvient d'avoir vu le nom de Fléchier au bas d'une ode ou d'une élégie (1), s'empresse aussitôt de venir lui faire ses compliments, de le traiter de bel esprit, et de dire partout qu'il était poète. « Faire des vers et venir de Paris, ce sont des choses qui donnent bien de la réputation dans ces lieux éloignés. » Fléchier, nous dit-on, réunissait alors ces flatteuses conditions : ses vers avaient été insérés dans les recueils du temps, les dames les plus spirituelles commençaient à goûter le charme de ses lettres, et il était déjà prédicateur en renom.

« Ce bruit de ma poésie, nous raconte-t-il, fit un grand éclat, et m'attira deux ou trois précieuses languissantes, qui recherchèrent mon amitié, et qui crurent qu'elles passeroient pour savantes dès qu'on les auroit vues avec moi, et que le bel esprit se prenoit ainsi par contagion (2). L'une étoit d'une taille qui approchoit un peu de celle

(1) Peut-être l'élégie intitulée : *Plainte de la France à Rome, sur l'insulte faite à son ambassadeur, le* 20 *août* 1662.

(2) Molière, dans les *Précieuses ridicules*, fait dire la même chose à *Madelon*, quand elle déclare que, *si l'on veut être du beau monde*, il faut connaître *les beaux esprits* du temps. « Ce sont eux, dit-elle à Mascarille, qui donnent le branle à la réputation dans Paris ; et vous savez qu'il y en a tel dont il ne faut que la seule fréquentation pour vous donner bruit de connoisseuse, quand il n'y auroit rien autre chose que cela. » Se rappeler que les *Précieuses ridicules* sont de 1659.

des anciens géants, et son visage n'étant point proportionné à sa taille, elle avoit la figure d'une laide amazone; l'autre étoit, au contraire, fort petite, et son visage étoit si couvert de mouches, que je ne pus juger autre chose, sinon qu'elle avoit un nez et des yeux. Je pris garde même qu'elle étoit un peu boiteuse, et surtout je remarquai que l'une et l'autre se croyoient belles. Ces deux figures me firent peur... Je me rassurai le mieux que je pus, et ne sachant encore comme leur parler, j'attendis leur compliment de pied ferme.

« La petite, comme plus âgée et de plus mariée, s'adressa à moi : « Ayant de si beaux livres que vous avez, me « dit-elle, et en faisant d'aussi beaux vers que vous en « faites, comme nous a dit le R. P. Raphaël, il est pro- « bable, Monsieur, que vous tenez, dans Paris, un des « premiers rangs parmi les beaux esprits, et que vous êtes « sur le pied de ne céder à aucun de MM. de l'Académie. « C'est, Monsieur, ce qui nous a obligées de venir vous « témoigner l'estime que nous faisons de vous. Nous « avons si peu de gens polis et bien tournés dans ce « pays barbare, que lorsqu'il en vient quelqu'un de la « cour et du grand monde, on ne sauroit assez le consi- « dérer. » — « Pour moi, reprit la grande jeune, quelque « indifférente et quelque froide que je paroisse, j'ai tou- « jours aimé l'esprit avec passion, et ayant toujours « trouvé que les abbés en ont plus que les autres, j'ai « toujours senti une inclination particulière à les honorer. »

« Je leur répondis avec un peu d'embarras que j'étois le plus confus du monde; que je ne méritois ni la réputation que le bon Père m'avoit donnée, ni la bonne opinion

qu'elles avoient de moi ; que j'étois pourtant très satisfait de la bonté qu'elles avoient eue de me flatter, et de celle qu'elles avoient de le croire, puisque cela me donnoit occasion de connoître deux aimables personnes qui devoient avoir de l'esprit infiniment, puisqu'elles le cherchoient en d'autres. Après ces mots, elles s'approchèrent de ma table et me prièrent de les excuser, si elles avoient la curiosité d'ouvrir quelques livres qu'elles voyoient ; que c'étoit une curiosité invincible pour elles. Parmi tous les livres de poésie, elles y trouvèrent la traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, par Nicole (1). Je ne sais si le titre leur en plut, et si elles espérèrent y pouvoir apprendre quelque chose, mais elles me prièrent de leur prêter cet ouvrage qu'elles avoient tant ouï estimer dans l'original. Je leur prêtai donc l'*Art d'aimer ;* je leur eusse bien voulu donner encore celui de se rendre aimables. »

Ce récit, *malin*, *moqueur*, *assorti pourtant*, *et où rien ne jure*, est bien amusant, d'un comique fin et délicat. C'est un petit tableau de genre, calme, doucement animé, où l'on distingue nettement la physionomie des divers personnages : *la grande jeune*, avec sa figure de laide amazone ; et *la petite boiteuse*, dont le visage était si couvert de mouches, qu'on ne pouvait juger autre

(1) « Cette traduction de l'*Art d'aimer*, en vers français, ne renferme que des fragments du poème d'Ovide; elle est de *Claude* Nicole, président de *l'élection* de Chartres, oncle du célèbre moraliste de ce nom. On retrouve toujours ici le Fléchier des premiers temps, qui, en fait de poésie, suit la mode et ne songe nullement à la contrarier; il est pour la poésie d'idylles, de sonnets, de recueils choisis, et du *Mercure galant*, pour la poésie à la Des Houlières. » (Note de M. Chéruel.)

chose, sinon qu'elle avait un nez et des yeux ; et au milieu de ces *deux précieuses languissantes*, Fléchier, *lui qui voit tout d'un coup le ridicule des hommes*, qui, plus que personne, remarque *promptement une sottise* (1), Fléchier, avec sa bonhomie narquoise, sa civilité à fleur d'ironie, avec cet *air fin et spirituel* empreint sur son visage, recevant ces deux *coquettes*, et, à la fin de leur visite, les saluant avec un sourire moqueur.

Mais si Fléchier raille ces précieuses, il n'est pas lui-même à l'abri de toute critique en fait de recherche et d'affectation. Plus d'une fois, on pourrait tourner contre lui des reproches qu'il relève si gaiement chez les autres. « Fléchier, en écrivant ce récit, ne songeait qu'à faire sourire son beau monde aux dépens des fausses précieuses ; aujourd'hui, quand nous le lisons, une partie de notre sourire lui revient à lui-même, à l'abbé spirituel et fin, si bien tourné, si pénétré de son bon goût, mais un peu précieux (2). »

On a vu son attitude dans le cercle, où des dames se plaignent assez vivement de ce que l'on veut interdire l'étude aux femmes. L'une des dames présentes, comme plus tard Philaminte et Armande, indignée qu'on borne l'effort de leur intelligence

A juger d'une jupe ou de l'air d'un manteau,

ne peut tolérer qu'on veuille défendre aux femmes *l'usage de raisonner*, et déclare que la raison n'est pas toute pour les hommes. Je crois entendre la réponse

(1) Portrait de Fléchier par lui-même.
(2) *Mémoires*, Introduction, p. XXIV.

de Fléchier, dans la réplique de *l'ami*, qui prend la parole au nom des hommes. Fléchier ne va pas jusqu'à dire, avec la rondeur de Chrysale, que les femmes doivent *laisser la science aux docteurs de la ville*, mettre de côté tous les livres pour s'occuper de faire aller leur ménage; il ne dit pas, avec le bonhomme impatienté de voir que sa maison va *sens dessus dessous :*

> Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
> Qu'une femme étudie et sache tant de choses;

sur ce point, enfin, il indique son opinion avec beaucoup moins de netteté que Clitandre (1), mais, ce qu'il dit, avec une certaine discrétion, suffit pour nous faire comprendre sa véritable pensée : il veut les femmes douces, aimables, affectueuses, exemptes de prétention, bien plus que précieuses, savantes et désagréables. La Bruyère a dit : « On regarde une femme savante comme on fait une belle arme : elle est ciselée artistement, d'une polissure admirable, et d'un travail fort recherché; c'est une pièce de cabinet, que l'on montre aux curieux, qui n'est pas d'usage, qui ne sert ni à la guerre ni à la chasse, non plus qu'un cheval de manège, quoique le mieux instruit du monde (2). »

(1) Je consens qu'une femme ait des clartés de tout :
Mais je ne lui veux point la passion choquante
De se rendre savante afin d'être savante...

(*Femmes savantes*, act. I, sc. III.)

(2) La Bruyère, ch. III, *Des Femmes*. — La Bruyère songeait-il, dans ce portrait moqueur, à Mme Dacier? *femme savante*, sans doute, mais bien digne d'être comparée à *une pièce de cabinet*. Voy. ce que nous en avons dit précédemment, vol. I, p. 196 et 347.

CHAPITRE XVIII

Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne (suite). Ton libre de ces *Mémoires;* sel gaulois semé çà et là. — Les descriptions dans les *Mémoires.* — Les portraits. Esprit d'observation. Pénétration de Fléchier. Sûreté de son coup d'œil.

L'esprit fin et délicat, le sel attique, quelquefois même gaulois, est répandu dans ces Mémoires avec une agréable profusion : plaisanterie parfois assez osée, et qui, sous la plume d'un abbé, peut paraître singulièrement risquée. Il semble que Fléchier ait voulu montrer à M. de Caumartin et à ses amis, qu'il avait le secret de tout dire, qu'il se sentait assez de souplesse pour franchir heureusement les passages les plus périlleux. En effet, c'est merveille de voir de quelle façon dégagée, avec quelle dextérité, Fléchier touche à certaines questions embarrassantes, et sait, d'une main légère, effleurer les sujets les plus épineux, demeurant toujours poli, ingénieux, où tout autre eût été trivial et grossier. « Cette politesse faisait le style, le devoir, prescrivait d'être toujours, en parlant, agréable et jamais rude; au lieu d'exagérer la sensation comme aujourd'hui, on l'atténuait; au lieu de poursuivre l'originalité et la force, on recherchait la douceur et la grâce; au lieu de heurter

des contrastes, on notait des nuances. Fléchier cause à voix presque basse, d'un ton toujours égal, sans gestes, le sourire aux lèvres, comme il convient lorsqu'on est sur un beau fauteuil, parmi vingt personnes choisies, sachant bien qu'en un tel lieu les émotions fortes donnent des ridicules, et que les éclats de voix indiquent un malotru. En raillant, il effleure; l'âpreté et la vivacité blessante seraient ici de mauvais ton; le style mesuré est de mode, pratiqué et universel au même titre que l'art de bien attacher ses canons et son rabat (1). »

N'allons pas nous effaroucher de ces expressions hardies, de ce *style libre* qui déconcerte notre délicatesse ou notre pruderie modernes, et dont ne s'effrayaient, au dix-septième siècle, ni des dames distinguées comme Mme de Sévigné, ni des hommes d'Église, sages et irréprochables comme Fléchier. Nous, modernes, qui avons d'autres idées, d'autres mœurs, un autre langage; nous, *habitués au sérieux triste*, comme l'a si bien dit M. Taine, nous ne comprenons rien à ce style de belle humeur, gai, franc d'allure, divertissant, hardi, qui contraste si complètement avec le ton reçu aujourd'hui. Je ne résiste pas au plaisir de citer la page excellente, si vraie, empreinte de je ne sais quelle mélancolie, dans laquelle M. Taine explique pourquoi ce franc parler d'autrefois a disparu; pourquoi, surtout, Fléchier a pu développer jadis certaines histoires, qu'il ne pourrait pas conter aujourd'hui. « Fléchier, nous dit-il, n'en était pas moins un prêtre fort régulier, et regardé comme

(1) M. H. Taine, *Essais de critique et d'histoire*, p. 17.

tel. C'est que le clergé autorisé, vénéré, sans ennemis, sans rivaux, avait alors le droit de causer et même de rire. Aujourd'hui, il est obligé d'endosser l'air grave, la sévérité, la pureté parfaite ; c'est sa cuirasse, et la faute ou le mérite en est aux balles laïques qui le contraignent de la porter.

« Cette sécurité est un des traits dominants du dix-septième siècle ; de là, ses fêtes et sa belle humeur. Aujourd'hui, la lutte est partout, et aussi le sérieux triste. Chacun a sa *position* à faire. Dans un société d'égaux, il n'y a plus d'ancêtres ni de fortunes : tous ceux qui ont un nom ou de l'argent l'ont gagné ; et on ne gagne rien qu'après un combat obstiné, par la contention d'esprit, par un travail incessant, par le calcul morose. La vie n'est plus une fête dont on jouit, mais un concours où l'on rivalise. Joignez à cela que nous sommes obligés de nous faire nos opinions. En religion, en philosophie, en politique, dans l'art, dans la morale, chacun de nous doit s'inventer ou se choisir un système : invention laborieuse, choix douloureux, bien différent de l'heureuse insouciance qui jadis installait chacun dans la soumission à l'Eglise et dans la fidélité au roi. La vie n'est plus un salon où l'on cause, mais un laboratoire où l'on pense. Croyez-vous qu'un laboratoire ou un concours soient des endroits gais ? Les traits y sont contractés, les yeux fatigués, le front soucieux, les joues pâles. Jugez par contraste de la bonne humeur et de la joie qu'on avait jadis. Le voyage de Fléchier, comme ceux de Chapelle et de la Fontaine, n'est qu'une suite de fêtes... La journée se passe en visites, en promenades de plaisir, en conver-

sations agréables ; la soirée, en bals et en concerts. M. de Novion, le président, ou pour se délasser un peu de ses grandes occupations, ou pour complaire à mesdames ses filles, desquelles il fait tantôt le père et l'amant, va lui-même aux assemblées et donne lui-même le bouquet, ainsi qu'un jeune galant. On regarde danser la *goignade*, danse fort tortillée et fort risquée, qui probablement ferait rougir aujourd'hui les pudiques sergents de ville, mais dont Fléchier ne détourne pas les yeux, et que Mme de Sévigné *aime à la folie*. Rien de plus naturel et de plus sage. On ne pense plus à résister au roi ; on n'a point à résister au peuple ; on n'a point à défendre ni à combattre le clergé ; on n'a point à conquérir son opinion ni son rang. Dans cette oisiveté et dans cette liberté d'esprit, que peut faire un homme riche et noble ? Se divertir : il se divertit (1). »

C'est précisément ce que fait Fléchier ; il veut divertir les personnes *riches et nobles* parmi lesquelles il se trouve ; et il les divertit, en leur contant des histoires dont notre pruderie contemporaine a bien quelque raison de s'alarmer. Ces réserves faites, il conte, il faut le reconnaître, « avec détail, ironie, bonne grâce, galanterie et un tact exquis des bienséances ». Oui, Fléchier a de l'esprit, il en a beaucoup, et souvent du meilleur aloi. On a vu déjà le trait railleur qu'il décoche contre les précieuses, auxquelles il prête l'*Art d'aimer* d'Ovide, avec le regret de ne pouvoir leur donner *celui de se rendre aimables*. Dans un autre endroit, parlant de l'arrestation

(1) M. H. Taine, *Essais de critique et d'histoire*, p. 13.

du vicomte de La Mothe-Canillac, Fléchier l'appelle spirituellement *le plus innocent de tous les Canillac*, parce qu'il était moins coquin, paraît-il, que ses autres parents. Ailleurs, un habitant de Riom raconte à Fléchier les aventures de la fille du président au présidial de cette ville. Notre abbé ne peut comprendre qu'une personne de ce mérite et de cette qualité « eût passé sa vingtième année, sans avoir trouvé quelque grand parti ». L'interlocuteur lui répond que la jeune fille a quitté l'aimable trésorier de France, Fayet, pour un autre « qui lui donnera un rang plus considérable ». « Je ne pus m'empêcher de lui dire, ajoute Fléchier avec une malicieuse bonhomie, qu'il valoit mieux être moins élevée et être plus heureuse, et que je ne savois pas comment on appeloit en Auvergne ces préférences par ambition ou par intérêt, mais qu'à Paris, c'étoient des infidélités et des inconstances (1). »

Il nous raconte encore l'amusante histoire d'un baigneur, qui, *par une témérité sans exemple*, avait osé se révolter contre M. Griffet, médecin de Bourbon (2), et s'était oublié jusqu'à l'appeler *âne de médecin*. C'est d'un ton railleur et de la manière la plus plaisante du monde que Fléchier qui, dans sa vie, ne semble pas avoir aimé beaucoup les médecins, développe cette petite anecdote. « Il n'est point d'art plus souverain que la médecine ; elle ordonne avec autorité ce qu'il lui plaît, et menace de mort ceux qui refusent d'obéir à ses ordon-

(1) *Mémoires*, p. 9. — Nous avons cité l'histoire de Fayet, p. 188.

(2) Bourbon-l'Archambault, petite ville du département de l'Allier, renommée jadis pour ses eaux thermales.

nances (1). Tous les malades sont ses sujets, et tous ceux qui veulent vivre reconnoissent son pouvoir et révèrent ses ordres. Aussi, il n'est rien de plus glorieux qu'un médecin qui prétend qu'on lui doit honneur par un précepte de l'Ecriture (2), et qu'il est nécessaire à la république. Les baigneurs de Bourbon, qui n'ont pas l'esprit de juger des choses, et qui n'ont pas lu par malheur les livres de la Sagesse, n'avoient pas cette soumission d'esprit et cette obéissance aveugle pour leur maître. Ils croyoient que leur science étoit indépendante de celle d'Hippocrate et de Galien, et qu'ils savoient aussi bien les règles du bain que M. Griffet et M. Delorme. Ce dérèglement parut

(1) On se souvient de la scène si amusante, dans laquelle Purgon menace Argan de toutes sortes de maladies pour *son étrange rébellion contre son médecin.* (*Malade imaginaire,* act. III, sc. VI.) Cette pièce fut représentée en 1673.

(2) Ce précepte se trouve dans l'*Ecclésiastique,* ch. XXXVIII, 1. *Honora medicum propter necessitatem; etenim illum creavit Altissimus.* « Respectez les médecins : ils sont nécessaires, et c'est le *Très-Haut* qui vous les donne. » — Vers 1680, Fléchier écrit à Mlle Des Houlières : « Je ne sais, lui dit-il, si la santé de Monsieur votre père est entièrement rétablie; faites-moi la grâce de m'en mander des nouvelles. Mgr le Dauphin se porte un peu mieux, mais son mal sera long. Il est à la merci de cinq ou six médecins, qui ne se déferont pas sitôt d'une si illustre pratique. » (*Correspondance de Fléchier avec Mme Des Houlières et sa fille,* p. 215.) — La Bruyère, à son tour, dira plaisamment et avec vérité : « Il y a déjà longtemps que l'on improuve les médecins, et qu'on s'en sert : le théâtre et la satire ne touchent point à leurs pensions; ils dotent leurs filles, placent leurs fils aux parlements et dans la prélature; et les railleurs eux-mêmes fournissent l'argent. Ceux qui se portent bien deviennent malades, il leur faut des gens dont le métier soit de les assurer qu'ils ne mourront point. Tant que les hommes pourront mourir, et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé. » (Ch. XIV, *De quelques usages.*)

si étrange, que ces messieurs jurèrent par Esculape qu'ils les rangeroient bien à leur devoir; ils le firent avec beaucoup de chaleur, et depuis ils n'ont vu que des baigneurs soumis. Mais comme ces soumissions contraintes ne sont pas éloignées de la révolte, et qu'une domination violente trouve quelquefois de la résistance, il s'en trouva un qui ne porta pas tout l'honneur qu'il devoit à M. le médecin, et qui se doit réparer par toute sorte de voie. L'occasion se présenta bientôt de venger l'injure reçue, en vengeant les intérêts publics; et, quelque personne qui prenoit le bain s'étant évanouie entre les mains de ce baigneur révolté, il fallut lui faire de grandes leçons et le menacer d'un ton bien grave; mais il n'eut pas assez de vertu, et s'échappant en paroles, il appela M. Griffet, *âne de médecin*. Toute la faculté de Bourbon, qui réside en lui, en fut scandalisée, et lui fit procès devant messieurs des Grands-Jours, qui, pour l'exemple, et pour la satisfaction d'un médecin dont ils peuvent avoir besoin, si Dieu réduit leur santé à la nécessité des eaux de Bourbon, condamnèrent ce misérable à lui demander pardon, à lui payer une amende de 100 francs, et à être suspendu pendant six mois de ses fonctions de baigneur : il est vrai que ce sont des mois d'hiver où son office est inutile. Voilà comme on a puni ce téméraire. Le médecin, pourtant, murmure encore, et trouve qu'il n'a pas sujet d'être satisfait (1). »

Les nombreuses descriptions qui sont dans *les Mémoires*, nous montrent combien était gracieuse et fleurie l'imagi-

(1) *Mémoires*, p. 129. — *Le baigneur révolté* ne désigne pas ici quelqu'un qui se baignait, mais quelque serviteur employé pendant la saison des bains.

nation de Fléchier, imagination de poète qui décrit avec beaucoup de fraîcheur et de précision les routes qu'il parcourt, les paysages qu'il découvre, ou les lieux qu'il visite. Messieurs des Grands-Jours viennent d'arriver à Riom. Dans l'intervalle d'une petite halte dans cette ville, Fléchier est allé se promener au jardin Charrier, où un habitant du pays lui a fait le récit des tristes déceptions de Fayet. Surpris par la nuit qui approche, il ne lui reste plus de jour qu'autant qu'il en faut pour retourner chez lui. Il s'empresse alors de monter en carrosse, dit adieu à son compagnon, le remercie de *la douceur de son entretien*, et revient à la hâte faire ses préparatifs de départ, car on allait bientôt se mettre en route pour Clermont.

« Le lendemain, nous dit-il, nous partîmes pour Clermont, où tous les Messieurs des Grands-Jours se rendirent avec beaucoup de bruit, et autant de magnificence qu'ils purent (1). Ces deux villes sont éloignées de deux lieues l'une de l'autre, mais le chemin en est si beau, qu'il peut passer pour une longue allée de promenade ; il est bordé de faux (2) des deux côtés, plantés à égale distance, qui sont arrosés continuellement de deux ruisseaux d'une eau fort claire et fort vive, qui se font comme deux canaux naturels pour divertir la vue de ceux qui passent, et pour entretenir la fraîcheur et la verdure des arbres. On découvre en éloignement les montagnes du Forez, d'un côté, et une grande étendue de prairies qui sont d'un vert bien

(1) Les commissaires des Grands-Jours arrivèrent d'abord à Riom, le 23 septembre 1665 ; et deux jours après, le 25, ils firent leur entrée à Clermont.

(2) Hêtres, du latin *fagus*.

plus frais et plus vif que celui des autres pays. Une infinité de ruisseaux serpentent dedans et font voir un beau cristal, qui s'écoule à petit bruit dans un lit de la plus belle verdure du monde. On voit, de l'autre, les montagnes d'Auvergne fort proches, qui bornent la vue si agréablement, que les yeux ne voudroient point aller plus loin, car elles sont revêtues d'un vert mêlé qui fait un fort bel effet, et d'ailleurs d'une grande fertilité (1). »

M. Sainte-Beuve a fort bien précisé le caractère de ces descriptions : on ne peut s'empêcher de les trouver agréables, mais on les voudrait un peu moins étudiées. « Fléchier, dit-il, en chaque occasion aura de ces descriptions de la nature, descriptions un peu maniérées et qui empruntent volontiers aux choses des salons, au cristal, à l'émeraude, à l'émail, leurs termes de comparaison et leurs images : toutefois, sous l'expression artificielle, on sent un certain goût et un sentiment fleuri de la nature (2). » C'est ce *sentiment fleuri de la nature* que nous voulons noter ici, sentiment que nous retrouvons encore dans la description des fontaines de Clermont (3), dans la description surtout d'une maison de campagne, située à un quart de lieue de Clermont, résidence fort agréable en été par l'abondance des eaux qui l'arrosent, et la rendent *le séjour de Saint-Cloud et le Liancourt d'Auvergne* (4).

« La situation en est la plus belle du monde; elle est sur une éminence fort douce à monter, de laquelle on

(1) *Mémoires*, p. 37.

(2) *Ibid.*, Introduction, p. XXII.

(3) P. 64.

(4) « L'Oradoux, dont il s'agit ici, est une maison de campagne située entre Clermont et Montferrand. » (Note de l'éditeur.)

voit une grande étendue de prairies, qui sont beaucoup plus vertes et plus fleuries que celles de Paris, et qui étant rafraîchies par une infinité de ruisseaux, ont un émail plus vif et plus sensible que les autres. On voit en perspective deux villes de distance égale qui semblent paroître belles pour faire honneur à cette maison. La montagne de Dôme, avec une grande suite d'autres, borne la vue d'un côté, et une plaine s'étend de l'autre, qui donne toute la liberté aux yeux de voir en éloignement des rochers d'une autre province. Le bâtiment est fort petit, mais il est assez propre (1) ; et s'il est défectueux, sa situation et sa belle vue font qu'on lui pardonne tous ses défauts. Il y a des grottes d'où viennent les eaux, et c'est une chose considérable que les sources mêmes sont dans la maison, et font de fort plaisantes figures. On y trouve des bassins où se rendent mille fontaines ; des îles flottantes, qui font autant de cabinets, où l'on fait toutes les parties de divertissement ; des cascades, qui font un bruit fort modéré, et qui répandent à petits bouillons l'eau la plus vive et la plus claire dans le jardin et la prairie ; une volière, dans laquelle il y a même des chutes d'eau et une grotte où l'eau coule de tous côtés par cent petits canaux de plomb, et où l'on voit une Diane dans une niche qui jette des filets d'eau, et qui est toute couverte d'un voile liquide et coulant, qui tombe sans interruption et qui conserve toujours sa figure (2). »

Qu'on nous permette de donner un dernier exemple de cette *imaginative fleurie*. Il s'agit du passage où Fléchier

(1) Dans le sens d'élégant.
(2) *Mémoires*, p. 113.

nous décrit la maison qu'il habitait à Clermont avec la famille de Caumartin. A son avis, les salles en étaient trop vastes et les chambres trop peu nombreuses ; mais à côté de ces inconvénients, il y a des avantages qu'il prend plaisir à signaler. « La maison où nous étions, dit-il, étoit assez vaste, mais peu commode pour tant de monde. Il n'y a pas de chambres pour la nécessité, il y a de la surperfluité en salles. C'est l'usage de la ville d'avoir par toutes les maisons des salles d'une grandeur prodigieuse, qui puissent fournir au bal, et à danser les bourrées d'Auvergne dans toute leur étendue; mais nous avions l'avantage de voir du plus haut étage de la maison une fort agréable campagne, et des montagnes en éloignement qui font une belle perspective. Ce qui me troubloit dans ce logis étoit une fontaine qui jaillit dans un jardin du voisinage, et qui fait en tombant un petit bruit si semblable à celui de la pluie, que je ne savois plus où j'en étois. Il se faisoit dans mon imagination une confusion d'espèces : lorsqu'il pleuvoit, je croyois que c'étoit la fontaine, et j'étois bien surpris lorsque je me voyois arrêté dans le logis ; lorsqu'il ne pleuvoit pas, je croyois que c'étoit la pluie que j'entendois, et je n'osois aller en ville. Ainsi la crainte et la surprise me rendoient solitaire en dépit de moi. Je prenois plaisir quelquefois de voir, de ma chambre, blanchir les montagnes, et regardant les neiges du coin de mon feu, j'étois ravi d'être bien chaud et de voir l'hiver à deux lieues de moi, car c'est ici la coutume de le voir un mois avant qu'on le sente (1). »

(1) *Mémoires*, p. 85.

Il y a trop d'esprit dans tous ces détails ; mais on ne peut le nier, Fléchier regardant de sa chambre la neige des montagnes, et *ravi d'être bien chaud* au coin de son feu, rend ici avec beaucoup de charme des impressions que nous avons tous éprouvées, et que nous éprouvons encore bien souvent. L'hiver venu, lorsque le ciel est sombre et le temps orageux, quand on est chaudement renfermé chez soi, rien de plus agréable que de voir, de sa fenêtre, la neige tomber à gros flocons, ou que d'entendre le sifflement de la tempête et le souffle tumultueux des vents. Dans *ces jeux terribles de la nature*, entre ces désordres dont nous sommes les témoins et le calme qui règne autour de nous, il y a un contraste qui saisit l'âme, et la remplit de je ne sais quelle inexprimable douceur. Mais pour un homme, si peu humain qu'il soit, le plaisir doit cesser où commence le péril d'un être vivant. Qui oserait répéter aujourd'hui le cri égoïste et barbare de Lucrèce : « Il est doux, quand la mer est houleuse, quand les vents soulèvent les flots, de contempler du rivage la lutte désespérée d'un naufragé? »

> Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
> E terra magnum alterius spectare laborem (1) !

Ce sont là des sentiments qui nous blessent, parce qu'ils révèlent une âme insensible aux infortunes d'autrui. Comme on préfère, à ces vers du poète latin, les paroles de Maurice de Guérin, qui, après avoir admiré avec l'un de ses amis le sublime spectacle de l'Océan en fureur,

(1) *Lucrèce*, liv. II.

après avoir entendu le grondement sourd et profond des vagues qui se brisaient en mugissant contre les rochers, disait avec une sensibilité si vive et si vraie : « Jetez un vaisseau en péril sur cette scène de la mer, tout change : on ne voit plus que le vaisseau ! Heureux qui peut contempler la nature déserte et solitaire ! heureux qui peut la voir se livrant à ses jeux terribles sans aucun danger pour un être vivant ! Heureux qui regarde, du haut de la montagne, le lion bondir et rugir dans la plaine, sans qu'il vienne à passer un voyageur ou une gazelle (1) ! » C'est cette nature déserte et solitaire que Fléchier aimait à contempler ; il se laissait charmer par le spectacle calme et grandiose qui se déroulait sous ses yeux ; mais il avait l'âme trop humaine et trop douce, pour goûter l'âpre volupté dont parle le poète latin, la volupté d'être sur le rivage, à l'abri du péril, tandis qu'un homme était sur le point d'être englouti par les flots.

Dans les *Mémoires des Grands-Jours*, on trouve autre chose que des qualités au fond assez frivoles, autre chose que des descriptions agréables : un esprit fin et souvent délicat, un art de conter presque achevé, et si habilement dissimulé, que c'est à peine si vous apercevez les petits artifices du narrateur. L'ouvrage de Fléchier se recommande encore par d'autres mérites plus solides, et qui, cette fois, conviennent davantage à un futur orateur. Quand on a lu, dans *les Mémoires*, les pages tour à tour vives, spirituelles ou brillantes, dans lesquelles Fléchier embellit tout ce qu'il touche, et fait naître, en quelque

(1) Cité par M. Sainte-Beuve. *Causeries du lundi*, vol. XV, p. 24.

sorte, les fleurs sous ses pas; ces pages écrites d'un style dont nous ne pouvons mieux rendre toute la grâce, la souplesse et la légèreté, qu'en le comparant « à la démarche des divinités fabuleuses, qui coulaient dans les airs sans poser le pied sur la terre (1) », on est tout surpris de voir que l'auteur est un écrivain sérieux, un observateur pénétrant, un homme qui, sans le laisser paraître, entre une parole aimable et un sourire, examine discrètement, et voit fort bien tout ce qui se passe autour de lui.

C'est dans les portraits surtout que ce mérite se révèle; c'est dans la peinture de ces diverses physionomies que Fléchier ne s'arrête pas à la surface, et que son regard bienveillant, mais sûr, pénètre jusqu'au fond des cœurs, pour en découvrir les vices, ou pour en noter les travers. Deux ou trois traits lui suffisent pour ridiculiser les dames de Clermont, qui viennent *en troupe* pour saluer les dames de MM. des Grands-Jours : « Comme la plupart ne sont pas faites aux cérémonies de la cour, et ne savent que leur façon de province, elles vont en grand nombre, afin de n'être pas si remarquées, et de se rassurer les unes les autres. » Pareille avalanche de visiteuses met le désarroi partout : en un clin d'œil, *la chambre est toute pleine;* « on ne peut suffire à fournir des chaises », et, tandis qu'on passe un temps considérable *à placer tout ce petit monde*, Fléchier est dans un coin du salon, qui sourit de les voir entrer, *l'une les bras croisés*, *l'autre les bras baissés comme une poupée :* jolie scène, prise sur le

(1) Fénelon; Discours de réception à l'Académie française, le 31 mars 1693. Fénelon parle ainsi pour caractériser le style *noble et léger* de Pellisson qu'il remplaçait.

fait, plaisante, animée, et que le dernier coup de crayon met en quelque sorte sous nos yeux.

Le portrait de Mme Talon est complet et, nous n'hésitons pas à le dire, d'une perfection achevée; grâce à l'habileté du peintre, qui a saisi admirablement tous les traits de cette singulière physionomie, aucun détail ne nous échappe; on voit, on entend la mère du célèbre avocat général : elle est là, près de nous, vivante, grondeuse, aussi sévère et aussi agissante qu'elle l'était aux Grands-Jours. Il faut voir son ardeur effrénée, sa passion turbulente des réformes. Elle veut tout changer : régler la police de Clermont, modifier les poids et mesures du pays, imposer des assemblées de charité, et faire fermer une des portes de la cathédrale, parce qu'elle pouvait servir de passage d'une rue à une autre, « bien que ce fût une occasion à plusieurs de faire quelque prière, et que le bon Dieu, comme on lui disoit, y gagnât toujours quelques *Ave Maria* ».

Il faut entendre aussi avec quelle sévérité elle admoneste les religieuses, qu'elle vient épouvanter jusque dans leurs couvents, les Ursulines surtout, dont elle veut réprimer à tout prix les graves désordres. Rien de plus grave, en effet, que les crimes qui soulevaient la vigoureuse indignation de Mme Talon : d'abord, ces malheureuses Ursulines avaient contracté la coupable habitude de se lever à quatre heures et demie en été et à cinq heures en hiver, tandis qu'en tout temps, Mme Talon veut qu'elles se lèvent à quatre heures; puis, un autre abus, qu'il faut réformer *à quelque prix que ce soit*, c'est qu'elles ont l'audace de porter une ceinture de laine, au lieu d'en porter une

de cuir, *selon leur statut*. Aussi, avec quelle fine raillerie, à travers laquelle perce l'accent grave et sérieux du moraliste, Fléchier termine-t-il ce curieux portrait de Mme Talon absorbée par trop de futilités, pour avoir le temps de s'occuper de ce qui offrait une importance réelle! « Voilà, nous dit-il, ce qu'elle entreprend avec beaucoup de chaleur. Elle ira bientôt examiner les autres communautés religieuses, et nous verrons introduire la réforme aussi bien qu'aux Ursulines. Ce qu'il y auroit à observer, en ce monastère, c'est qu'il fait un corps séparé et indépendant de tout le reste de l'ordre, et ne reconnoît ni aucune société ou alliance, ni aucune supériorité. Cette indépendance n'est établie sur aucun fondement, ni sur aucune bulle de Rome, ce qui pourroit même faire douter de la validité de leurs vœux. Mais il vaut mieux réformer leurs ceintures, que d'aller examiner leur établissement jusque dans leur principe.

« Quoi qu'il en soit, les Grands-Jours font de grands fruits en ce pays, et pour l'ordre de la police, et pour le soulagement des opprimés, et pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique; et si les messieurs donnent des arrêts pour régler les affaires, il se trouve une dame qui prend le soin d'y régler les mœurs, et d'introduire la sainteté dans les monastères. Il est impossible qu'on empêche le monde de murmurer, quand on fait de bonnes œuvres. Les uns disent qu'elle feroit mieux de réformer sa coiffure qui est tout à fait extraordinaire; les autres ont remarqué qu'elle porte un bonnet qui s'étend et se relève, et qui a quelque forme de mitre, qui est la livrée de sa mission et le caractère de son autorité. Les autres

se plaignent qu'elle gâte tout, au lieu de raccommoder; qu'elle empêche les charités, en voulant examiner si rigoureusement les dames charitables; qu'elle détruit l'hôpital, en voulant le régler, parce qu'elle en fait sortir ceux qu'elle n'y trouve pas assez malades à son gré, et le laisse plutôt vide; qu'elle exige trop de soin des administrateurs, disant que le roi et M. Colbert en ont bien davantage sans se plaindre, et qu'enfin étant venue principalement pour régler le ménage de son fils, et pour empêcher qu'il ne fasse trop de dépense, elle ne devroit pas se mêler de tant de choses, ni examiner tout jusqu'à une pension d'un prisonnier et aux gages de l'exécuteur de la justice; mais la vertu est généreuse et se met au-dessus de tous les murmures (1). »

Quel joli tableau! quelle scène piquante, que celle où nous voyons les sollicitations de Mlle de Beauverger, demandant grâce pour son frère, faisant fort adroitement sa cour aux juges, et gagnant à sa cause jusqu'à l'austère M. Talon lui-même, qui lui *subrioit quelquefois, peut-être sans y penser.* « Cette demoiselle, avec son air libre et sans façon, n'oublia rien de ce qui pouvoit justifier son frère, sollicitant les juges avec beaucoup de soin, et fit sa cour à M. Talon, qui la recevoit de son côté fort civilement, et se radoucissant un peu avec elle, l'entretenoit, et lui subrioit même quelquefois, peut-être sans y penser.

(1) *Mémoires*, p. 102. — « Denis Talon, avocat général au parlement de Paris, président à mortier en 1689, mort en 1698. Il était procureur général du roi à la cour des Grands-Jours. Fléchier parle presque toujours de ce magistrat et de sa mère avec une ironie qu'explique la rivalité des familles Talon et de Caumartin. » (Note de l'éditeur, p. 39.)

C'étoit une faveur bien considérable de voir sourire un homme qui grondoit toujours, et de tirer quelques demi-douceurs de la bouche d'un procureur général qui ne faisoit que demander justice à la cour, et donner des conclusions sanglantes contre la noblesse. Il est vrai que sa galanterie n'alloit pas plus avant qu'avoir un peu moins de gravité, et qu'être doux pour lui n'étoit qu'être un peu moins austère. » Ne vous semble-t-il pas voir d'ici se dérider peu à peu le front du grave magistrat que gagne insensiblement *l'air libre et sans façon* de la jeune visiteuse, et qui oublie sa sévérité ordinaire jusqu'à recevoir un baiser *de la sœur d'un criminel?* « Dans la dernière sollicitation qu'elle lui fit, s'étant jetée à ses pieds, et lui la relevant civilement, elle se jeta à son cou, et comme transportée de joie par le bon accueil qu'il lui faisoit, elle le baisa fort innocemment en lui faisant un compliment d'excuse, qui fut reçu aussi honnêtement que le baiser avoit été pris (1). »

Le caractère léger de M. Nau (2), « qui chantoit les chansons bachiques avec plus d'emphase, qui dansoit la bourrée avec plus d'impétuosité, et qui portoit plus haut l'autorité de la justice »; ses emportements si violents que, dans une querelle entre des soldats et des laquais, il veut mettre en prison le lieutenant criminel *qui étoit venu mettre le holà, de la part de M. de Novion;* qu'il menace l'intendant qui avait voulu se mêler de l'affaire, et fait la leçon à M. de Novion lui-même ; enfin, son amour

(1) *Mémoires*, p. 287.

(2) Sur M. Nau, voyez Pièces justificatives VIII : *Notes sur MM. des Grands-Jours.*

déréglé de la chicane, et son goût plus déréglé encore pour la bonne chère, tous ces détails, tous ces contrastes, sont finement analysés et parfaitement indiqués dans cette phrase si légère, si plaisante et si railleuse : « Enfin, on faisoit peur de M. Nau aux petits enfants; il avoit eu le soin de régler la police, et il avoit eu l'industrie de manger beaucoup de perdrix à très bon marché. Il dressa tous les grands arrêts, il réforma les poids et mesures, sous l'autorité de Me Talon, et fit tout ce que le plus fier lieutenant criminel eût su faire. Il ne parla doucement qu'à son maître à danser (1). »

Il faut voir encore le tableau, à la fois si curieux et si instructif, des étranges prétentions des paysans, qui, à la vue de la sévérité des *Grands-Jours* pour la noblesse, deviennent insolents tout à coup et, *peu s'en faut, oppresseurs à leur tour*. Dans ce passage remarquable, Fléchier nous montre déjà toute l'étendue de ce talent de moraliste et d'observateur dont nous parlions plus haut : « Il nous fait voir le paysan, dit M. Sainte-Beuve, l'homme voisin du sol et en ayant gardé de la dureté, tel qu'il était alors, tel que le connaissait d'abord le vieil Hésiode, et tel qu'il redevient si aisément dans tous les temps. *Nous autres, races d'hommes qui vivons sur la terre, nous sommes jaloux*, a dit quelque part Ulysse, chez Homère. Dure et ingrate nature humaine, pétrie au fond d'envie bien plus que de bonté, qui ne sort guère d'un excès que pour un autre, et qui, dès qu'elle n'est plus foulée à terre, a besoin de fouler quelqu'un (2) ! »

(1) *Mémoires*, p. 318.
(2) *Ibid.*, Introduction, p. xxv.

Il n'y a rien à retrancher à ce récit. Sous une forme légère, il contient cependant un grave enseignement, et suggère des réflexions sérieuses. Le tableau est fait de main de maître, et tracé avec une vérité saisissante : il semble que Fléchier ait pressenti quelque chose de ces haines, de ces colères sourdes qui devaient éclater plus tard ; qu'il ait voulu décrire à l'avance une de ces tristes scènes que l'on devait voir à la fin du siècle suivant : pour l'orgueil, la cupidité effrénée, la violence, l'injustice et la brutalité, les paysans de 1665 sont déjà les précurseurs de *ces jacobins* qui se feront une joie cruelle d'insulter à de nobles infortunes. « Si l'on ne leur parle avec honneur, dit Fléchier, et si l'on manque à les saluer civilement, ils en appellent aux Grands-Jours, menacent de faire punir et protestent de violence. Une dame de la campagne se plaignoit que tous ses paysans avoient acheté des gants, et croyoient qu'ils n'étoient plus obligés de travailler, et que le roi ne considéroit plus qu'eux dans son royaume. Lorsque des personnes de qualité, d'esprit et de fort bonnes mœurs, qui ne craignoient point la plus sévère justice, et qui s'étoient acquis la bienveillance des peuples, venoient à Clermont, ces bonnes gens les assuroient de leur protection, et leur présentoient des attestations de vie et de mœurs, croyant que c'étoit une dépendance nécessaire, et qu'ils étoient devenus seigneurs par privilège de leurs seigneurs mêmes. »

Mais voici *qui est plus curieux que tout :* dans ce qui suit, nous retrouvons déjà l'un des plus redoutables problèmes de notre temps, l'une des plus dangereuses théories des communistes de nos jours, « cette éternelle

question des biens chez une race avare et âpre au partage ». « Ils étoient encore persuadés, continue Fléchier, que le roi n'envoyoit cette compagnie que pour les faire rentrer dans leurs biens, de quelque manière qu'ils les eussent vendus, et sur cela ils comptoient déjà pour leur héritage tout ce que leurs ancêtres avoient vendu, remontant jusques à la troisième génération. Ces simplicités qui faisoient rire ceux qui ne s'y trouvoient point intéressés, donnoient une fâcheuse contrainte à ceux qui y avoient quelque part, parce qu'il falloit souffrir des insolences auxquelles ils n'étoient pas accoutumés, et réprimer des promptitudes qu'ils n'avoient pas l'habitude de réprimer, lorsqu'ils voyoient la justice plus éloignée.

« Celui qui s'en trouva le plus incommodé fut M. de Chazeron, qui est un homme assez considérable dans la province, et dont on n'a pu faire aucune plainte. Un de ses sujets, fort avare et fort mutin, se souvenant qu'il avoit appris, par tradition dans sa famille, que son bisaïeul ou trisaïeul avoit autrefois vendu quelque pré ou quelque vigne au grand-père de ce gentilhomme, le vint trouver dans sa maison, et lui demanda la restitution de son bien. Ces demandes ne sont jamais agréables; mais, quand elles sont injustes et sans fondement, elles excitent la colère des plus modérés. Il lui représenta que le temps de la restitution étoit venu; qu'après en avoir joui injustement, le roi envoyoit des gens qui ne le craignoient pas, et qui rendroient bonne justice. On lui répondit qu'il se trompoit; que ce qu'il demandoit n'étoit pas juste, et que si ses ancêtres avoient vendu leur champ, les siens aussi l'avoient payé. Cette raison ne parut pas

trop convaincante à ce bonhomme, qui se mit sur sa rustique fierté, et enfonçant son chapeau, et s'approchant avec emportement, et mettant sa main gauche à son côté, et faisant un geste menaçant de la droite : *Vous me le rendrez*, disoit-il, *et les Grands-Jours*... Le paysan auroit été plus sage en un autre temps, et le seigneur l'auroit été moins; mais la peine où l'on voyoit ceux qui étoient accusés faisoit craindre ceux qui ne l'étoient pas. Aussi, toute la punition qu'il osa faire de cette hardiesse, fut de lui jeter son chapeau par terre, et de l'avertir de se tenir dans le respect. Mais ce misérable, entrant en fureur, lui commandoit de lui ramasser son chapeau, ou qu'il lui en coûteroit la tête. La chose en vint au point que le gentilhomme, craignant de s'emporter et se méfiant de sa patience, en un temps où il falloit éviter toute sorte de reproche, lui releva son chapeau, et lui en ayant donné quelques coups, trouva à propos de monter à cheval et de venir faire ses plaintes à M. le Président (1). Tant le peuple se flatte ici des Grands-Jours, et tant la noblesse les craint (2)! » Après un tel récit, quand on compare,

(1) M. de Novion.

(2) *Mémoires*, p. 170. — Les détails que donne Fléchier sont confirmés par une lettre du président de Novion à Colbert. Le 20 octobre 1665, M. de Novion écrit à Colbert, pour l'informer qu'on recherche activement les coupables, et qu'on ne ménage personne. « Nous avons, écrit-il, quantité de prisonniers; tous les prévôts en campagne jettent dans les esprits la dernière épouvante. Les Auvergnats n'ont jamais si bien connu qu'ils ont un roi, comme ils font à présent. Un gentilhomme (M. *de Chazeron*) me vient de faire plainte qu'un paysan lui ayant dit des insolences, il lui a jeté son chapeau par terre sans le frapper, et que le paysan lui a répondu hardiment qu'il eût à

d'un côté, les menaces du paysan, son langage hautain et provocateur, de l'autre, la patience du gentilhomme, intimidé par son insulteur, obligé de se laisser traiter indignement, pour ne pas s'attirer une mauvaise affaire, on répète, avec M. Sainte-Beuve : « En n'ayant l'air que de sourire, le futur évêque de Nîmes se montre encore ici un connaisseur très clairvoyant et très expérimenté de la nature humaine, et ne versant d'aucun côté. C'est un moraliste qui connaît les grands, et déjà les petits (1). »

lui relever son chapeau, ou qu'il le mèneroit incontinent devant des gens qui lui en feroient nettoyer l'ordure. Jamais il n'y eut tant de consternation de la part des grands, et tant de joie entre les foibles. » (*Correspondance administrative sous Louis XIV*, vol. II, p. 165.)

(1) *Mémoires*, Introduction, p. XXVI.

CHAPITRE XIX

Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne (suite). — Fléchier moraliste. Justesse de ses observations. Caractère tempéré de sa morale. — Il se moque de l'abus de l'érudition; du phébus des orateurs de Clermont. — Il signale ces mêmes défauts chez les prédicateurs et les avocats. — Conclusion sur les Grands-Jours d'Auvergne.

Fléchier, en effet, est un excellent observateur de la nature humaine, dont il découvre avec une rare sagacité les faiblesses, les défauts ou les vices. Aussi ne sommes-nous pas étonné que le moraliste se révèle souvent dans les Mémoires sur les Grands-Jours; que des réflexions justes, quelquefois profondes sur les hommes, les événements, leurs causes, indiquent déjà un esprit grave, et qui connaît bien le cœur humain, ses misères, ses bassesses, ses perfidies, tous ses vilains côtés, en un mot. Ainsi, après avoir énuméré les accusations à la charge de M. de Montvallat, qui, « selon le bruit le plus commun, bien loin d'avoir commis des meurtres, et d'avoir fait des violences qui eussent éclaté dans le pays, passoit pour si doux et si tranquille, qu'il étoit certain que ses paysans l'avoient souvent menacé, et que sa femme l'avoit souvent battu, et qu'il avoit été aussi bon seigneur que bon mari », Fléchier nous donne la véritable raison pour laquelle on

avait trouvé tant de témoins pour les crimes qu'on lui reprochait. « C'est, nous dit-il brièvement, parce qu'il n'est pas des plus violents, et qu'il ne se fait pas craindre comme les autres (1). » C'est l'éternelle vérité humaine : l'âne est châtié sans pitié pour sa peccadille, qui est *un cas pendable*, tandis qu'on n'ose pas trop approfondir

Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
Les moins pardonnables offenses.

Fléchier nous parle-t-il de ces religieuses qui viennent réclamer auprès des Grands-Jours, ou de celles qui, depuis quelque temps avaient quitté l'habit, il ne s'étonne nullement de pareils désordres, dont il nous indique aussitôt la cause : « On les contraint, dit-il, pour des intérêts domestiques, on leur ôte, par des menaces, la liberté de refuser; et les mères les sacrifient avec tant d'autorité, qu'elles sont contraintes de souffrir le coup sans se plaindre (2). » Plus tard, de longues années après, en 1682, quand il prêchera à Versailles, en présence de Louis XIV, Fléchier reviendra sur cette question, il s'élèvera contre un tel abus avec une vigoureuse fermeté, sans craindre de dévoiler les calculs peu honorables d'un grand nombre de familles à cette époque. « Cette fille se fait religieuse, dira l'orateur, parce qu'elle ne trouve pas de parti selon sa condition ou son caprice, et souvent,

(1) *Mémoires*, p. 164 et suiv. — M. de Montvallat fut condamné à 8,000 livres d'amende. Il fut jugé dans la séance du 27 novembre 1665.

(2) *Ibid.*, p. 59. — Voy. encore, p. 189, le motif qui poussait une femme de Clermont à demander d'être séparée de son mari.

hélas! parce qu'elle déplaît à ses parents, ou qu'elle n'est pas assez belle pour le monde, ou qu'elle a le malheur de n'être pas l'aînée de la famille; on la force tantôt par douceur, et tantôt par crainte, d'aller dans un cloître, sans piété et sans vocation, pleurer toute sa vie la perte involontaire de sa liberté, et porter la peine de l'âge ou de la beauté d'une sœur, de l'ambition ou de l'avarice d'une mère (1). »

Fléchier ne se contente pas d'observer les défauts de ceux qui l'entourent; il ne se contente pas de nous signaler les travers de M. Talon, qui gronde toujours, ou ceux de sa mère, *qui veut tout réformer;* les sévérités excessives de M. Nau, dont il raille *l'humeur brusque et justicière;* les ridicules de M. de Novion, *qui fait tantôt le père et tantôt l'amant* (2), il juge encore les personnages dont

(1) Sermon pour le IIIe dimanche de l'Avent. (*Œuv. compl.* vol. VI, p. 93.)

(2) Le président des *Grands-Jours*, M. de Novion, le fastueux et le galant, avec sa nuance légère d'iniquité, comme dit M. Sainte-Beuve, mérite une mention particulière. « Cette nuance encore légère du temps de Fléchier, ne fit que se marquer et trancher de plus en plus avec les années. M. de Novion, devenu premier président du Parlement, après M. de Lamoignon, parut un magistrat scandaleux. » — « Le premier président de Novion étoit fort accusé de vendre la justice, dit Saint-Simon, et on prétend qu'il fut plus d'une fois pris sur le fait, prononçant à l'audience des arrêts dont aucun des deux côtés n'avoit été d'avis; en sorte qu'un côté s'étonnoit de l'avis unanime de l'autre, et ainsi réciproquement, et que, sur ces injustices réitérées, le roi prit enfin le parti de l'obliger à se défaire. » — « Il dut quitter sa charge (1689), et fut remplacé par M. de Harlay. » (M. Sainte-Beuve, Introduction aux *Mémoires de Fléchier*, p. XXXI. — Voy. sur M. de Novion, Pièces justificatives VIII, quelques autres détails.)

il nous parle, et, c'est dans un langage ferme et élevé, avec l'accent d'une âme profondément honnête et généreuse, qu'il loue la conduite des uns et blâme celle des autres. Le curé de Saint-Babel avait fait périr un paysan dont il voulait se venger. Fléchier flétrit par des paroles éloquentes le sacrilège de ce malheureux, qui osa offrir le sacrifice pour celui qu'il venait de faire assassiner. « Ce que je trouve de pitoyable, dit-il, c'est que le lendemain de cette action, il fit lui-même le service, et dit la messe pour le mort, ne craignant pas d'offrir le sacrifice innocent, après en avoir fait un si cruel et si sanglant, et osant faire le prêtre après avoir fait le meurtrier, et offrir le sang de Jésus-Christ, lorsqu'il avoit ses mains encore teintes de celui de son frère (1). »

Ailleurs, Fléchier nous parle d'une femme traduite devant le tribunal des Grands-Jours, pour avoir tué celui qui avait voulu lui ravir son honneur. « Selon les lois, ajoute-t-il, cette femme étoit excusable de s'être portée à cette extrémité contre un homme qui venoit lui faire violence; il y a une défense légitime pour l'honneur, comme il y en a une pour la vie; l'honnêteté et la pudeur ont leur désespoir lorsqu'on les presse, et on leur permet un premier mouvement comme à des passions justes et raisonnables, lors même qu'elles semblent sortir des bornes de la raison. Si le droit a permis aux maris de tuer les deux adultères, et de venger l'honneur de leur famille dans leur premier emportement, ne croyant pas qu'on peut réprimer un ressentiment si violent et si pardon-

(1) *Mémoires*, p. 112.

nable, pourquoi ne seroit-il pas licite à une dame qui se voit réduite à se défendre contre la force, de sacrifier à sa chasteté celui qui veut la contraindre au crime? Ces sortes d'amour ne peuvent être punies que par la mort (1). »

Le marquis de Malause, neveu de Turenne, et « l'un des principaux seigneurs de la haute Auvergne », avait dû comparaître devant Messieurs des Grands-Jours. Il était accusé, quoique protestant, de jouir d'une cure, dont il employait les revenus à ses usages particuliers. Malgré la considération des juges pour Turenne, le neveu fut condamné à une *aumône fort ample* (2), et à une restitution de 18,000 francs. Fléchier s'élève avec force contre de tels abus. « C'étoit, dit-il à cette occasion, la coutume des gentilshommes qui dominoient dans ces quartiers reculés, de se servir indifféremment de tout ce qui leur étoit propre. Le peu d'égard qu'ils avoient pour la religion, la grande avidité d'avoir du bien, l'autorité qu'ils ont parmi ces habitants des montagnes, et l'éloignement de toute sorte de justice, leur fait prendre impunément toute sorte de libertés. Ils oppriment l'Eglise après avoir opprimé les pauvres, et, n'étant pas encore contents des héritages de leurs voisins, qu'ils trouvent à leur bienséance, ils usurpent encore l'héritage de l'épouse de Jésus-Christ, et tyrannisent les prêtres, après avoir tyrannisé les peuples (3). »

Dans ces divers passages, on sent déjà le langage élevé d'un moraliste et le ton sévère d'un juge à la vue des

(1) *Mémoires*, p. 142.
(2) 5,000 livres.
(3) *Mémoires*, p. 296.

injustices d'autrui ; c'est presque la libre hardiesse de l'orateur chrétien. En d'autres endroits, le moraliste se révèle avec plus de netteté encore, par des réflexions pleines de justesse, de précision et de profondeur. Fléchier nous trace le tableau des folies que fit faire au comte de Saignes, après la mort de sa première femme, *une jeune beauté* qu'il trouva dans le voisinage de ses terres, et « qui eut assez de charmes pour lui faire oublier et ses premières amours, et ses résolutions, et son âge, et ses intérêts, et toutes sortes de bienséances ». Après nous avoir montré le comte riche, heureux, jouissant paisiblement de la fortune que sa femme lui avait laissée, Fléchier nous le fait voir en proie à une nouvelle passion qui va anéantir tout ce repos, et sera la cause des chagrins qui l'accableront dans la suite. La réflexion de Fléchier, à ce sujet, est d'une parfaite justesse ; c'est une vérité de tous les temps, rendue vivement, sans recherche, avec un heureux mélange de force et de simplicité : « Les hommes, dit-il, ne sont jamais contents de leur sort, et lorsqu'il semble qu'on n'ait plus rien à souhaiter, il vient certains désirs de je ne sais où, qui troublent tout sans qu'on y pense (1). »

Le grand prévôt du Bourbonnais avait été l'auteur de la mort de son exempt (2). Depuis près de vingt ans, il jouissait d'une sécurité complète et n'avait jamais été inquiété par personne, quand, malgré sa vieillesse, il fut traduit devant le tribunal des Grands-Jours, condamné à

(1) *Mémoires*, p. 180.

(2) On appelait ainsi des officiers chargés de mettre à exécution les décrets des tribunaux, et d'arrêter les coupables.

neuf ans de bannissement et à une amende considérable : « Les crimes, ajoute Fléchier, se découvrent lorsqu'on les croit ensevelis, et l'on est bien souvent surpris, quelques adresses qu'on ait trouvées et quelque temps qu'on ait passé (1). »

Toutefois, la morale de Fléchier n'a rien d'exagéré et demeure également éloignée d'une sévérité outrée, ou d'une indulgence excessive. Ainsi, dans ses *Mémoires*, on trouve une dissertation curieuse sur la comédie, qu'il excuse doucement pourvu qu'elle soit dans *la bienséance,* « Je ne suis point de ceux, dira-t-il avec une discrète franchise, qui sont ennemis jurés de la comédie, et qui s'emportent contre un divertissement qui peut être indifférent, lorsqu'il est dans la bienséance (2). » Il y a loin de cette indulgence et de cette gaieté innocemment maligne, qui anime le récit des Grands-Jours aux *Maximes et Réflexions sur la comédie*, et à ces arrêts sévères que Bossuet porte contre le rire, « cette altération de la figure humaine que n'a jamais connue Jésus-Christ ».

Les défauts qu'il remarque le blessent, sans l'irriter; il semble plus disposé à rire d'un travers qu'à s'en indigner; tout au plus, quelquefois, égratigne-t-il légèrement, mais sans déchirer jamais. Cette disposition bienveillante, cette inclination douce est à remarquer; car, plus tard, quand il fera entendre du haut de la chaire les enseignements de la morale évangélique, il apportera, dans la guerre qu'il fera aux passions humaines, le même caractère d'indulgence et de douceur.

(1) *Mémoires*, p. 246.
(2) *Ibid.*, p. 134.

Cette sage modération de Fléchier est nettement marquée dans plusieurs passages des *Mémoires*. Ainsi, un jour qu'il était allé *prendre l'air des champs*, dans une maison de campagne située à un quart de lieue de Clermont (1), il rencontre un chanoine, « qui paroissoit homme d'esprit et homme de bien, et qui sembloit s'être retiré là pour y faire quelque méditation sérieuse ». Après avoir salué l'étranger aussi civilement qu'il peut, nous dit-il lui-même, il l'aborde avec un air riant et qui tenait pourtant un peu de sa *gravité ordinaire*. Puis, s'excusant avec politesse d'interrompre le cours de ses pensées, Fléchier lui demande dans quel but il est venu à l'Oradoux, « dans un lieu si propre à récréer les yeux par le paysage ». Le chanoine répond à Fléchier *de la meilleure grâce du monde;* il lui apprend qu'il s'est retiré dans cette solitude à cause de sa tristesse, et qu'il n'a pas voulu se trouver dans une ville, « où le sacerdoce devoit être déshonoré par le supplice d'un prêtre corrompu, et plus encore par ses crimes (2) ».

La réponse de Fléchier aux justes plaintes de l'inconnu est empreinte de cette sagesse, de cette mesure qui est l'un des traits saillants de ce beau caractère. « Je lui dis que la foiblesse est naturelle à tous les hommes, et que la prêtrise élevoit l'homme jusqu'à Dieu, sans pourtant détruire l'humanité; qu'il y avoit eu de tout temps de faux frères, et qu'il falloit se consoler de ce que la justice réprimoit les mauvais exemples, et qu'on obligeoit par les peines

(1) Voyez plus haut, p. 217, la description de l'Oradoux, habitation dont Fléchier parle ici.

(2) Voyez plus haut, p. 236.

de suivre les lois des hommes, ceux qui ne veulent pas s'assujettir à celles de Dieu (1). »

Ce qu'il dit de la conduite de Me Talon, montre qu'il n'approuve nullement sa violente passion des réformes, et qu'il n'aime pas du tout ce caractère emporté, turbulent et absolu, qui ne peut supporter les défauts les plus légers. Sa critique est exprimée d'une manière indirecte; mais, à la façon ironique dont il parle, on sent qu'il partage l'opinion commune sur la mère de l'avocat général. « Il est impossible qu'on empêche le monde de murmurer quand on fait de bonnes œuvres. Les uns disent qu'elle feroit mieux de réformer sa coiffure qui est tout à fait extraordinaire; les autres ont remarqué qu'elle porte un bonnet qui s'étend et se relève, et qui a quelque forme de mitre, qui est la livrée de sa mission et le caractère de son autorité. »

Fléchier n'est nullement pour les opinions exagérées; il ne penche d'aucun côté, et demeure toujours dans un juste milieu où il trouve la vérité. L'un de ses amis pense-t-il qu'*il y a du plaisir à mourir*, il se garde bien d'être de son avis, et dit avec autant de justesse que de bon sens : « Je ne pousse pas la philosophie si avant; je me contente de croire qu'on peut se passer de craindre la mort, sans consentir qu'on puisse l'aimer, et c'est bien assez pour moi de l'estimer plus supportable qu'on se l'imagine, sans me la figurer douce et agréable à souffrir (2). »

(1) *Mémoires*, p. 115.
(2) *Ibid.*, p. 80.

Il nous reste une dernière remarque à faire, et qui n'est pas sans importance, parce qu'elle nous explique pourquoi, dans ses discours, Fléchier a évité le vain étalage d'une érudition prétentieuse, ces rapprochements forcés, ces grands mots qui entraient dans toutes les comparaisons et rendaient le style si emphatique et si pesant. Il se moque souvent de ces défauts dans ses *Mémoires;* et si, plus tard, il n'y est pas tombé lui-même, c'est qu'il avait compris de bonne heure ce que de semblables excès avaient de ridicule. Il rit volontiers des harangues que les divers corps de Clermont viennent faire aux juges des Grands-Jours, à leur entrée dans la ville; de ces harangues débitées « en pleine campagne, remplies, pour la plupart, de lune et de soleil, de grands et de petits jours (1) ».

(1) *Mémoires*, p. 38. — Dongois raconte ainsi l'arrivée, à Clermont, de MM. des Grands-Jours qui venaient de Riom : « Le vendredi 25 septembre, sur les deux heures, M. le président et MM. les commissaires partirent en carrosse pour se rendre à Clermont. Ils étoient précédés seulement du chevalier du guet, qui s'étoit rendu à la porte du logis de M. de Fortia, avec cinquante ou soixante archers à cheval, couverts de leurs casaques rouges. M. le président ne voulut pas que le sieur Pannay, prévôt général des maréchaux, qui étoit prêt avec sa compagnie, les escortât.

« Dans le carrosse de M. le président, M. Lefèvre de Caumartin, maître des requêtes, garde du sceau pour la chancellerie des Grands-Jours, étoit avec lui au fond. Sur le devant étoient M. Le Coq et M. Hébert, et aux deux portières M. Le Boultz et M. Malo. Le reste de MM. les commissaires marchoit en différents carrosses, et M. Talon le dernier dans le sien.

« Les échevins de Clermont, qui, deux jours auparavant, avoient été jusques à Saint-Pourçain complimenter M. le président, se présentèrent encore les premiers à pied sur la route, à la portière de son carrosse, revêtus de leurs robes mi-parties,

Le soleil et la lune firent les frais principaux du discours que dut prononcer le sénéchal de Clermont (1), Guillaume de Beaufort-Canillac, dont Fléchier nous raconte l'histoire dans ses *Mémoires* (2) : « Le rang qu'il tient en qualité de sénéchal, nous dit-il, l'obligea de porter la parole à MM. des Grands-Jours, à la tête de la noblesse de la province, dont il s'acquitta cavalière-

et suivis de plusieurs personnes du conseil de ville. L'un des échevins harangua nu-tête. M. le président lui répondit en peu de paroles, au nom de MM. les commissaires, ayant toujours son chapeau à la main. » (Cité par M. Chéruel, *Mémoires sur les Grands-Jours*, Appendice, p. 384.)

(1) *Sénéchal*, « celui qui est le chef de la justice d'une certaine contrée, au nom duquel on prononce, et qui, lorsqu'il est besoin, convoque, assemble et conduit le ban et arrière-ban des gentilshommes de sa contrée. » (*Dictionnaire* de Richelet.) — Le bailli était le premier des officiers subordonnés au sénéchal.

(2) P. 234 et suiv. — « Le 15 janvier 1666, messire Guillaume de Beaufort-Canillac, marquis du Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, fut admonesté et condamné en 800 livres parisis d'aumône applicables à l'hôpital général de Clermont. » (*Journal de Dongois*, dont M. Chéruel a publié de nombreux extraits, à la fin des *Mémoires de Fléchier*.) — Nicolas Dongois, adjoint à son père comme greffier aux Grands-Jours d'Auvergne, a laissé un journal manuscrit, conservé aux archives nationales. « Il porte pour titre : *Journal des Grands-Jours tenus à Clermont en Auvergne, depuis le* 26 *septembre* 1665, *jusques au dernier janvier* 1666. C'est une copie du temps; mais en tête du manuscrit, on lit ces mots écrits de la main de Dongois : *J'ay fait ce recueil en* 1666, *au retour des Grands-Jours.* » (Note de l'éditeur, *Mémoires de Fléchier*, Appendice, p. 321.) — *Nicolas* Dongois, greffier de la Grand'Chambre, était neveu de Boileau; un autre Dongois, *Jean* Dongois, le père du précédent, greffier à la Chambre de l'édit, était beau-frère de notre poète. Dans son épître V, à l'occasion de cette dynastie de greffiers, Boileau disait :

> Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier,
> Pouvant charger mon bras d'une utile liasse,
> J'allai loin du palais errer sur le Parnasse.

ment, mêlant pourtant le soleil et la lune, et tous les autres astres dans sa harangue (1). »

Le langage solennel des avocats, leurs discours surchargés du poids d'une lourde érudition, de citations latines venues de tous côtés et puisées à toutes les sources, tous ces défauts, Fléchier les indique d'une façon plaisante et s'en moque librement. *Un bonhomme visionnaire*, qui poursuivait comme véritables des crimes qu'il avait imaginés, accusait sa belle-mère et ses frères du second lit d'avoir empoisonné son père. « L'avocat, qui n'avoit point encore plaidé, et qui faisoit attendre une belle cause à toutes les demoiselles de la ville, fit un exorde fort emphatique à l'honneur de la compagnie, rechercha tout ce qu'il y avoit de déclamatoire contre le poison et les belles-mères, et l'on peut dire qu'il épuisa

(1) Deux cents pas après les échevins de Clermont, les juges-consuls de Clermont vinrent aussi haranguer à la portière du carrosse : « Presque à la même distance, ajoute Dongois, M. le marquis de Canillac de Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, suivi de quinze ou vingt gentilshommes à cheval, étant venu à la rencontre, lui et ceux de sa suite mirent tous pied à terre et s'approchèrent du carrosse. M. le président et ceux qui y étoient avec lui, et dans le carrosse suivant, en descendirent. Le marquis de Canillac, au nom de la noblesse, félicita MM. les commissaires de leur arrivée, et leur protesta toute sorte de respect et d'obéissance par un discours dont ils parurent extrêmement satisfaits... »

« Sur les cinq heures du soir, MM. les commissaires arrivèrent à Clermont et descendirent en la maison du sieur Ribeyre d'Opme, ci-devant lieutenant général, destinée pour le logement de M. le président, où presque aussitôt M. Montorzier, second président de la Cour des aides, arriva avec sept conseillers, et M. du Vernet, avocat général, députés de cette compagnie... » (Journal de Dongois, cité par M. Chéruel, *Appendice*, p. 264.)

toute la matière, disant beaucoup de choses qui ne disoient rien (1). »

On ne s'étonnera pas que de semblables discours, au lieu d'éclaircir l'objet de la discussion, ne fissent que l'obscurcir encore plus complètement. C'est ce qui arriva pour le procès de Mlle de Beauvesé, qui réclamait certain bien qu'elle croyait lui appartenir. « Les avocats, raconte Fléchier, tinrent plusieurs audiences, et leurs plaidoyers étoient si embarrassés dans des formalités de droit, et chargés d'un si grand nombre de procédures, qu'après avoir ouï leurs discours, je ne fus pas plus instruit qu'auparavant du droit des parties, ni du fait même de la cause. Comme je me plaignois de mon peu d'intelligence devant quelques-uns des juges, ils me consolèrent en m'assurant qu'ils n'y avoient rien compris eux-mêmes (2). »

Ce n'étaient pas seulement d'obscurs avocats qui tombaient dans ce travers : mais on voyait encore des hommes de talent, d'un mérite incontesté et d'une science étendue, dont l'éloquence était gâtée par de si graves défauts. *La belle harangue* que M. Talon « prononça avec une éloquence merveilleuse », à l'ouverture des Grands-Jours, n'est pas à l'abri des critiques adressées avec tant de raison aux orateurs de Clermont. La maxime de philosophie placée en tête de ce discours, la justice comparée au soleil « qui élève, d'un côté, les fleurs par la chaleur de ses rayons, et qui, de l'autre, sèche les

(1) *Mémoires*, p. 208.
(2) *Ibid.*, p. 221

herbes inutiles (1) » ; enfin, la péroraison qui termine « par la paraphrase d'un psaume terrible, où il y a des expressions très fortes de la colère et de l'indignation de Dieu », tout cela n'a rien de bien naturel, et se rapproche du genre ampoulé en vogue à cette époque (2).

De son côté, le président des Grands-Jours, M. de Novion, qui désirait paraître savant, et entendait bien

(1) Ces comparaisons tirées du soleil et de la lune étaient très fréquentes. Dans une lettre charmante, où Fénelon raconte sa pompeuse entrée à Carenac, village du département du Lot, il parle ainsi du discours qu'il dut écouter : « Me voilà à la porte, déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom, vous ne manquez pas de vous représenter ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourroit dire quelles furent les grâces de son discours? Il me compara au soleil; bientôt après je fus la lune; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler; de là, nous vînmes aux éléments et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil étoit déjà couché, et pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même. » Lettre à la marquise de Laval, 22 mai 1681. (*Œuvr. compl. de Fénelon*, vol. VII, p. 394; Paris, Leroux et Jouby, 10 vol. in-4°, 1852.) — « Carenac, dans le département du Lot, est un bourg du Querci, sur la Dordogne, où Fénelon se rendit, en 1681, pour prendre possession du doyenné de ce lieu, que l'évêque de Sarlat, son oncle, venait de lui résigner. » (Note de l'éditeur. — Sur le rôle du soleil et de la lune à cette époque, voy. p. 9, et p. 270.)

(2) Voy. *Mémoires*, p. 44. — Ce discours de Talon se trouve cité tout au long par M. Chéruel. (Appendice des *Mémoires de Fléchier*, p. 372 et suiv.) Il ne manque rien à cette harangue pour avoir tous les défauts de l'époque, rien, pas même une citation grecque : « ..... Ces généreuses paroles qu'Eutiphron, dans son dialogue avec Socrate, croyoit être la juste définition de la véritable piété : Ἅπαν ὁ ἀδικοῦντι ἐπεξιέναι, *attaquer partout l'injustice...* »

ne pas demeurer en reste d'érudition avec M. le procureur général, montra qu'il connaissait à merveille l'histoire du pays, et jusqu'à l'origine de ses habitants. « M. le président de Novion harangua aussi avec beaucoup de gravité, expliquant les desseins du roi, et montrant qu'il étoit bien à déplorer que les gentilshommes d'Auvergne, qui sont issus du sang des Troyens et des Romains, eussent dégénéré de l'ancienne vertu de leurs ancêtres. » « Cela n'est appuyé, ajoute Fléchier, que sur l'autorité de Lucain, qui blâme les Auvergnats d'avoir l'effronterie de s'appeler les descendants des Troyens et les frères des Romains (1). »

Les prédicateurs, si enclins d'ordinaire à suivre les caprices et les travers de la mode, ne faisaient pas un meilleur usage de l'érudition. Fléchier se moque de ces religieux *de différentes couleurs* « qui venoient en corps citer saint Paul et saint Augustin », dans leurs discours aux magistrats envoyés à Clermont. « Le samedi et le dimanche, car nous étions arrivés le vendredi, se passèrent à considérer un peu la ville, ou à entendre une infinité de compliments particuliers des principaux officiers des justices voisines, qui venoient s'humilier devant celle de Paris; et des religieux de différentes couleurs, qui venoient en corps citer saint Paul et saint Augustin, comparer les Grands-Jours au jugement universel, et rapporter tout ce que leur fournit l'Écriture, qui peut s'appliquer au sujet de la justice des

(1) Arvernique ausi Latio se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi.....

(Lucain, *Pharsale*, Ier liv. v. 427. — *Mémoires de Fléchier*, p. 44.)

hommes. Un jésuite à la tête de son collège, et un capucin, le plus vénérable de sa province, se signalèrent entre les autres à citer les plus beaux endroits des saints Pères à la louange des Grands-Jours, et firent voir que saint Augustin et saint Ambroise avoient prophétisé ce qui se passe présentement en Auvergne (1). »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce qu'il y avait de choquant dans cette bizarre confusion, dans ce mélange de citations profanes et sacrées, jetées sans discernement dans les plaidoiries et les sermons. Avocats et prédicateurs étaient loin d'user modestement de leur érudition ; les vers de Lucrèce ou de Virgile retentissaient journellement dans la chaire et au barreau, où les poètes avaient autant d'autorité que les légistes et les Pères de l'Église. En 1687, La Bruyère raillait spirituellement cet abus : « Ovide et Catulle achevaient de décider des mariages et des testaments, et venaient avec les Pandectes au secours de la veuve et des pupilles. Le sacré et le profane ne se quittaient point, ils s'étaient glissés ensemble jusque dans la chaire : saint Cyrille, Horace, saint Cyprien, Lucrèce, parlaient alternativement ; les poètes étaient de l'avis de saint Augustin et de tous les Pères ; on parlait latin et longtemps, devant des femmes et des marguilliers ; on a parlé grec : il fallait savoir prodigieusement pour prêcher si mal (2). »

(1) *Mémoires*, p. 39.

(2) La Bruyère, ch. xv, *De la Chaire*. — Voy. encore dans les *Plaideurs*, comédie représentée en 1668, le discours si amusant de *l'Intimé* ; Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, Ier dialogue. *Œuv. compl. de Fénelon*, vol. VI, p. 567 ; édit. Leroux et Jouby. On ne sait à quelle époque précise furent composés les *Dialogues*.

Après 1665, ce défaut était encore presque universel, malgré les critiques de Boileau, les railleries de Racine, et l'exemple de Bossuet. Dans l'usage de l'antiquité, les orateurs montraient à peu près le même goût que certain peintre dont nous parlent les *Mémoires* de Fléchier. Dans un tableau, où on voyait ensemble le pape, les cardinaux, saint Dominique, l'artiste avait représenté « le cheval de Troie, traîné par Priam et par des messieurs et des dames de la ville, qui croyoient rendre un grand service à leur déesse Minerve, avec toutes les circonstances que Virgile décrit dans son second livre de l'*Énéide* (1) ». Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'alors la plupart des contemporains ne songeaient pas à réclamer contre ces bizarres rapprochements, qui blessaient à la fois la raison et le bon goût. La mode, à cet égard, était si bien prise, que si quelqu'un eût voulu attaquer de tels abus, on eût trouvé encore bien des gens qui auraient regardé ces absurdités comme la preuve d'une science extraordinaire, et auraient répondu comme le religieux répondit à Fléchier choqué de ce mélange du sacré et du profane, et surpris de voir *saint Dominique* allant de front avec *le cheval de Troie* : « Je vous avois bien dit que le Père qui a travaillé à ces ouvrages savoit fort bien les belles-lettres, et qu'il savoit quelque chose de plus que la Somme de saint Thomas ; il avoit lu tous les bons auteurs, et entendoit Virgile et Homère comme

M. E. Despois, édit. classique, *Avertissement*, donne à entendre qu'ils auraient été composés après 1695. Ces *Dialogues* ne furent publiés qu'après la mort de l'illustre écrivain; on sait qu'il mourut le 6 janvier 1715.

(1) *Mémoires*, p. 201.

son bréviaire ; et, comme il étoit pieux autant que savant, il faisoit un bon usage de ses lectures, et les appliquoit avec beaucoup d'esprit et de piété à Dieu et aux saints (1). »

En 1681, Fénelon se plaignait encore de ce mélange des « métamorphoses d'Ovide avec des passages terribles de l'Écriture sainte ». Après la prose un peu fade de Fléchier, après ce style maniéré et à l'allure traînante, on lira avec plaisir cette lettre de Fénelon, si vive, si spirituelle, où la grâce la plus naturelle et la plus piquante se mêle à la plus fine ironie, et dans laquelle il raconte le curieux plaidoyer qu'il entendit à Sarlat. « On n'a pas tous les jours un grand loisir et un sujet heureux pour écrire en style sublime. Ne vous étonnez donc pas, Madame, si vous n'avez pas chaque semaine une relation nouvelle de mes aventures ; tous les jours de la vie ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. Mon entrée dans Carénac n'a été suivie d'aucun événement mémorable ; mon règne y a été si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour embellir l'histoire.

« J'ai quitté ce lieu-là, pour venir trouver ici M. de Sarlat (2), et j'ai passé à Sarlat en venant. Je m'y suis arrêté, pour y entendre plaider une cause fameuse par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde, et de

(1) *Mémoires*, p. 201.

(2) A Issigeac, village de la Dordogne, où était alors l'évêque de Sarlat, oncle de Fénelon, François de Salignac de la Mothe-Fénelon. Il fut évêque de Sarlat pendant près de trente ans, de 1659 à 1688.

venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il étoit question de donner du pain, par provision, à des enfants qui n'en avoient pas. L'orateur, qui s'étoit chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla judicieusement dans son plaidoyer beaucoup de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses lois du code, et les métamorphoses d'Ovide avec des passages terribles de l'Écriture sainte. Ce mélange, si conforme aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun croyoit que les enfants feroient bonne chère, et qu'une si rare éloquence alloit fonder à jamais leur cuisine. Mais, ô caprice de la fortune! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfants ne purent obtenir de pain. On *appointa* la cause, c'est-à-dire en bonne chicane, qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider à jeun ; et les juges se levèrent gravement du tribunal pour aller dîner. Je m'y en allai aussi, et je partis ensuite pour apporter à Monseigneur vos lettres. Je suis arrivé ici presque *incognito*, pour épargner les frais d'une entrée. Sur les sept heures du matin, j'ai surpris la ville ; ainsi, il n'y a ni harangue, ni cérémonie dont je puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour réjouir Mlle de Laval, vous faire part des fleurs de rhétorique qu'un prédicateur de village répandit naguères sur nous, ses auditeurs infortunés! mais il est juste de respecter la chaire plus que le barreau (1). »

(1) Lettre à la marquise de Laval, datée d'Issigeac, 16 juin 1681. Issigeac est un chef-lieu de canton, du département de la Dordogne, où l'évêque de Sarlat avait une maison de campagne. — (*Œuv. compl. de Fénelon*, édit. Leroux et Jouby, vol. VII, p. 394.)

Négligeant le côté historique des *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, nous n'avons examiné que le point de vue littéraire et moral, le seul qui convînt à notre sujet, et qui pût nous faire mieux connaître les tendances de l'esprit de Fléchier et le genre de son talent. Or, sur cette question importante, *les Grands-Jours* répandent une lumière complète. Il suffit de lire cet agréable récit, pour voir percer chez le bel esprit les qualités et les défauts du futur orateur. Admirateur de Chapelain et de Mlle de Scudéry, l'hôte ordinaire des cercles à la mode, familiarisé avec le ton des ruelles, lié avec les précieux et les précieuses en renom, dont il partage les idées, les goûts et les plaisirs, Fléchier contracte, au milieu des *belles compagnies*, ces habitudes fâcheuses qu'il conservera toute sa vie. Il aime les petites oppositions de mots, les phrases d'une symétrie bien régulière, les antithèses multipliées, le genre précieux, en un mot, et gâte souvent sa jolie prose par un mauvais goût et une affectation déplorables. Mais, d'un autre côté, il se déclare l'ennemi des fausses précieuses, dont il raille les manières ridicules, la suffisance et le prétendu savoir, et condamne ce vain étalage d'érudition que déployaient, dans leurs plaidoiries ou leurs sermons, les avocats et les prédicateurs du temps.

Je trouve, dans un écrivain modeste, dont la vie laborieuse s'est écoulée au milieu des fatigues et des joies de l'enseignement, un excellent résumé de l'impression que laisse la lecture des *Grands-Jours*. « Ce sont, dit-il, des propos et des anecdotes de salon, des discussions subtiles, des analyses métaphysiques du sentiment et de la

passion, où Fléchier raffine sur l'amour et sur l'honnêteté, comme les héros de Mlle de Scudéry. Ce sont des épigrammes piquantes ; des portraits vifs et bien tournés, qui ne dissimulent pas les ridicules ; des antithèses continuelles, comme dans les oraisons funèbres. On y trouve aussi quelquefois cette lenteur, dont l'éloquence méthodique de Fléchier n'a jamais pu se défaire, même dans les morceaux pathétiques ; cette conscience d'un bel esprit scrupuleux et amoureux de lui-même, qui ne veut rien perdre, qui cherche à dire tout élégamment, comme il faisait dix ans plus tard dans l'*Oraison funèbre de Turenne*. Plus jeune, plus à son aise dans les *Mémoires*, il ne cache pas le soin qu'il prend de chercher quelque chose de rare, le tour aisé et galant, comme disaient les *femmes savantes*. Ce mélange de grâce et de recherche, de vérité et de faux goût, de finesse et de subtilité, de vivacité et de froideur, si vigoureusement attaqué par Boileau et Molière : tel étoit le ton des *cabinets* de l'hôtel de Rambouillet, et les *Mémoires sur les Grands-Jours* nous montrent l'esprit des précieuses transporté en province (1). »

Les Grands-Jours d'Auvergne nous révèlent aussi un écrivain distingué, maître de sa langue qu'il manie avec habileté ; un écrivain spirituel, élégant, enjoué, délicat, doué d'une imagination gracieuse, et possédant déjà cet

(1) M. A. Didier, ancien professeur de rhétorique au lycée Henri IV. On lui doit une bonne édition classique des *Oraisons funèbres de Bossuet*, et une édition classique des *Oraisons funèbres de Fléchier* ; Paris, Dézobry, 1852. — Pour le passage que nous avons cité, voy. *Oraisons funèbres de Fléchier*, édit. Didier, p. 311.

art de bien dire, qu'il portera un jour à sa perfection. Enfin, dans les peintures de mœurs, tandis qu'il trace le tableau des crimes ou des faiblesses d'autrui, il se montre observateur curieux et pénétrant de la nature humaine, et annonce le moraliste qui, plus tard, dans ses sermons, au lieu de prêcher, comme Bossuet, les vérités dogmatiques de la religion, fera plus volontiers la guerre à nos vices et à nos travers. Mais peu ami des opinions exagérées, il conservera à sa morale ce caractère d'indulgence et de douceur que nous avons pu remarquer dans les *Mémoires;* son langage sera digne de la chaire : noble, ferme, souvent même vigoureux, mais sans amertume, sans violence, sans colère, et gardant jusque dans les reproches mêmes quelque chose de cette bienveillance qui était particulière à l'orateur, et comme le fond de son aimable nature. Quant aux divers mérites du style des Mémoires, nous avons déjà dit notre opinion à ce sujet; et d'ailleurs, par les nombreuses citations que nous en avons faites, il a été facile d'apprécier les qualités de cette prose abondante, souple, colorée, pleine de contrastes heureux, semée de traits spirituels, dont les moindres détails sont relevés par les grâces de la diction et le charme de l'harmonie. « L'auteur des *Oraisons funèbres*, dirons-nous avec Ch. Labitte, gardera la renommée paisible dont il est en possession depuis plus d'un siècle et demi; c'est un nom désormais consacré, et qui, bien au-dessous de Bossuet et de Bourdaloue, a sa place désignée près de Mascaron. Mais une gloire inattendue et plus douce s'attache désormais au souvenir rajeuni de Fléchier : celui qui a écrit *les Mémoires sur les Grands-Jours*,

demeurera certainement comme un modèle d'aménité et de grâce, entre Voiture, qu'il rappelle en le corrigeant, et Hamilton, qu'il annonce en l'égalant (1). »

(1) Ch. Labitte, *Etudes littéraires*, vol. II, p. 388.

CHAPITRE XX

Fléchier, poète français. Plainte de la France à Rome, *élégie*, 1662. — Sur le mariage de M. de Caumartin, *élégie*, 1664. — Au roi, sur sa dernière maladie, *ode*, 1665. — La reine au roi, *élégie*, 1667. — Eloge du roi, à Colbert, 1667. — L'Hercule françois, 1668. — Sur les conquêtes du roi, *ode*, 1672. — Qualités et défauts de cette poésie officielle.

En 1665, quand Fléchier vint en Auvergne, il y arriva précédé non seulement de la réputation de bel esprit, mais encore de celle de poète. Dès cette époque, le bruit de sa renommée était déjà parvenu jusque dans cette partie reculée de la France, où, sans le savoir, il avait plus d'un rustique admirateur de son talent. Un jour, à Vichy, il rencontre l'un de ces admirateurs ignorés, *un bon Père*, qui, à la nouvelle de son arrivée, se souvenant d'avoir vu son nom au bas d'une ode ou d'une élégie, s'empresse aussitôt *de lui faire compliment*, et ne manque pas d'aller publier partout qu'il est poète. « Faire des vers et venir de Paris, ajoute Fléchier nous parlant du facile enthousiasme du religieux, ce sont des choses qui donnent bien de la réputation dans ces lieux éloignés, et c'est là le comble de l'honneur d'un homme d'esprit. Ce bruit de ma poésie fit un grand éclat, et m'attira deux ou trois précieuses languissantes, qui recherchèrent mon

amitié et qui crurent qu'elles passeroient pour savantes dès qu'on les auroit vues avec moi, et que le bel esprit se prenoit ainsi par contagion (1). »

Nous avons lu ces vers, et nous devons dire qu'une seule pièce exceptée, toutes les autres nous ont paru très médiocres, et ne justifient en rien *ce grand éclat* dont Fléchier parle dans ses *Mémoires* (2). Il n'y avait que des précieuses, ou des hommes d'un goût fort douteux, qui pussent louer sans réserve des poésies aussi décolorées, écrites d'un style traînant, souvent prosaïque, et presque toujours dépourvu de ces agréments dont Fléchier savait embellir son élégante prose. Quant aux pièces composées après 1665, elles ne valent guère mieux : on pourra en juger par ce que nous dirons des unes et des autres.

Le vrai Fléchier, l'écrivain habile et ingénieux, l'auteur des vers faciles adressés à Mlle de la Vigne, on ne le trouve que dans une élégie publiée vers 1663, et dans les *Dialogues sur le Quiétisme*, composés beaucoup plus tard. Nous aurions négligé ces vers français de Fléchier, si, par leurs qualités et leurs défauts, ils ne justifiaient pleinement nos observations précédentes; s'ils ne nous montraient clairement quels furent les goûts littéraires de sa jeunesse; si enfin, ils ne le rattachaient directement à cette école de Louis XIII, dont il continua les traditions, en imitant d'Urfé ou Godeau pour la poésie, comme il imitait pour la prose Balzac ou Mlle de Scudéry.

La meilleure de ces pièces est celle qui est intitulée :

(1) *Mémoires*, p. 50.

(2) Nous ne parlons pas ici des *Dialogues* sur *le Quiétisme*; il en sera question dans le chapitre suivant.

Plainte de la France à Rome, sur l'insulte faite à son ambassadeur, le 20 *d'août* 1662, *élégie*. Elle n'est pas sans défaut, assurément; mais elle renferme certains bons passages, des vers élégants et nullement indignes d'être cités. Chose curieuse, ils ont paru assez bien faits pour mériter d'être attribués au grand Corneille, et de figurer dans ses œuvres. On les trouve, pour la première fois, dans l'édition de Corneille, publiée en 1817 (1); et, depuis cette époque, on n'a cessé de les donner sous le nom de notre grand tragique (2). Voici la cause de cette erreur. Dans un petit volume, imprimé en 1664 et intitulé : *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers* (3), on trouve cette *élégie* signée en toutes lettres du nom de Corneille.

Trompés par cette affirmation, les derniers éditeurs de Corneille ont pensé que celui-ci était réellement l'auteur de cette pièce; ils l'ont imprimée avec confiance, heureux de restituer au poète une œuvre qu'ils croyaient lui appartenir. Mais l'autorité du *Recueil* en question ne peut prévaloir contre des preuves qui établissent d'une manière certaine que c'est à Fléchier, et non à Corneille, qu'il faut attribuer cette composition (4). D'abord, l'édi-

(1) Paris, Renouard, 12 vol. in-8°.

(2) On trouve cette pièce de Fléchier dans *les Œuvres de Corneille*, Paris, Lefèvre, 1824, 12 vol. in-8°; dans l'édition Didot, 2 vol. in-4°, Paris, 1858; vol. II, p. 481.

(3) Cologne, 1664, Pierre du Marteau, p. 167 : *Plainte de la France à Rome, par monsieur Corneille, Elégie.*

(4) Nous empruntons une partie des détails qui suivent au récent éditeur de Corneille, M. Marty-Laveaux, vol. X, p. 367 et suiv. Collection des grands écrivains de la France, L. Hachette, 1862.

tion originale de cette élégie, édition qui existe encore, et qui a pour titre : *Plainte de la France à Rome, sur l'assassinat de son ambassadeur, élégie*, se termine par la signature de Fléchier. « Cette édition originale, dit M. Marty-Laveaux, n'a ni frontispice, ni adresse, ni date; mais imprimée avec soin et même avec luxe, et formant sept pages in-4°, elle a tous les caractères d'une publication officielle, et est ornée des fleurons de l'imprimerie royale, ce qui ne laisse aucun doute sur son origine. » De plus, cette pièce parut en 1663, avec la signature de Fléchier, dans un recueil intitulé : *Délices de la poésie galante des plus célèbres autheurs du temps;* et en 1782, le consciencieux éditeur de Fléchier, Ducreux, la plaçait dans la collection des œuvres complètes de l'évêque de Nîmes. Enfin, à toutes ces raisons, nous pouvons ajouter ici le témoignage décisif d'un contemporain. En 1663, vers le mois de février ou de mars, Ménage écrivant à Huet, lui donne quelques détails sur sa santé : « Présentement, lui dit-il, je me porte assez bien, et j'espère, avec l'aide du printemps, me tirer d'affaire, et voir les premiers raisins mûrs... L'élégie dont vous me parlez, est d'un nommé Fléchier, précepteur du fils de M. de Caumartin (1). » Cette élégie est évidemment la *Plainte de la France à Rome*, puisque c'est en 1664 et en 1667 seulement que Fléchier composa les deux autres élégies qui figurent dans ses œuvres (2).

(1) *Correspondance de Huet,* Bibl. nationale, vol. II, p. 58.

(2) Nous avons trouvé une copie manuscrite de cette élégie, à la bibliothèque de l'Arsenal, dans un recueil manuscrit de chansons : Belles-Lettres françaises, 83, vol. II. Cette copie ne

Le duc de Créqui, notre ambassadeur auprès du pape Alexandre VII, était détesté des Romains, indignés de sa hauteur et de l'audace de ses gens, qui commettaient dans la ville les plus graves désordres (1). Le 20 août 1662, quelques laquais de l'ambassadeur osèrent même attaquer des gardes du pape. Le corps auquel appartenaient ces derniers, irrité de cet affront, résolut de se venger, et, les armes à la main, vint assiéger le duc de Créqui, jusque dans l'hôtel de l'ambassade française. « Ils tirèrent, dit Voltaire, sur le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait alors dans son palais; ils lui tuèrent un page, et blessèrent plusieurs domestiques. »

A cette occasion, les poètes officiels élevèrent la voix contre un tel attentat, au fond bien excusable, puisqu'il était la conséquence d'une première et injuste provocation. Mais les fils des Muses n'y regardent pas de si près; et, sans s'inquiéter de savoir de quel côté pouvaient être les torts, les beaux esprits du temps ne manquèrent pas de lancer leurs poétiques foudres contre la garde pontificale. Fléchier, poète officiel, comme l'étaient alors les lettrés de l'époque, Voiture, Boisrobert, Sarrazin, Benserade et tant d'autres, Fléchier, dont les vers eurent souvent les honneurs de l'imprimerie royale, composa lui aussi une pièce à ce sujet et, à l'exemple de ses émules, s'indigna de l'outrage fait au roi, dans la per-

ressemble ni au texte imprimé par Ducreux, ni à celui qui est donné par les divers éditeurs de Corneille. Elle renferme un grand nombre de variantes médiocres, et n'a pas les dix vers qui sont dans les *Œuvres de Fléchier*, édition Ducreux.

(1) Voy. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 72, édit. Didot, in-12.

sonne de son ambassadeur. Peut-être trouvera-t-on que, pour un futur évêque, Fléchier parle bien hardiment de Rome; mais, c'est là licence de poète, dont il ne faut pas s'effaroucher. Du reste, nous n'avons pas à juger ici le travail d'un théologien, mais l'œuvre d'un bel esprit qui a sa fortune à faire, qui veut montrer son habileté, et profiter de l'occasion favorable pour acquérir quelque réputation.

Après un début un peu lent, le poète raille finement la prise d'armes qui vient d'avoir lieu à Rome; et, avec une ironie qui ne manque pas de malice, il fait dire à la France irritée :

Je savois bien que Rome élevoit dans son sein
Des peuples adonnés au culte souverain,
Des héros dans la paix, de savants politiques,
Experts à démêler les affaires publiques,
A conseiller les rois, à régler les Etats;
Mais je ne savois point que Rome eût des soldats.

Peignant ensuite la tranquillité de Rome, au milieu des agitations de la France et du tumulte de ses dernières guerres, Fléchier revient à sa figure de prédilection, l'antithèse; il la prodigue ici à plaisir, mais sans recherche, sans effort, et avec un bonheur qu'il n'a pas toujours :

Tu recourois aux vœux quand nous courions aux armes;
Nous répandions du sang, tu répandois des larmes;
Et, plaignant le malheur du reste des mortels,
Tu soupirois pour eux aux pieds de tes autels.
. . . . . .
Reine de l'univers, arbitre de la terre,
Tu me prêchois la paix au milieu de la guerre :
J'ai suivi tes conseils et tes justes souhaits,
Et tu me fais la guerre au milieu de la paix.

Malgré quelques vers faibles et un peu traînants, c'est avec des expressions énergiques, avec un langage ferme, précis, exempt d'affectation, que Fléchier trace le tableau de l'antique grandeur de Rome :

Quel intérêt t'engage à devenir si fière?
Te reste-t-il encor quelque vertu guerrière?
Crois-tu donc être encor au siècle des Césars,
Où parmi les horreurs de Bellone et de Mars,
Jalouse de la gloire et du pouvoir suprême,
Tu foulois à tes pieds et sceptre et diadème?
Dans cet heureux état où le ciel t'avoit mis
Tu ne demandois plus que de grands ennemis;
Et portant ton orgueil sur la terre et sur l'onde,
Tu bravois le destin des puissances du monde,
Et tu faisois marcher, sous tes injustes lois,
Tes simples citoyens sur la tête des rois.
. . . . . .
Mais quelques grands exploits que la terre renomme,
Tu n'es plus cette fière et cette grande Rome;
Ton empire n'est plus ce qu'il fut autrefois,
Et ce n'est plus un siècle à se moquer des rois.
Tout cet éclat passé n'est qu'un éclat frivole,
On ne redoute plus l'orgueil du Capitole (1);
Et les peuples, instruits de tes douces vertus,
Adorent ta grandeur et ne te craignent plus.

Voilà un congé en règle, qui ne pouvait être donné d'une manière plus élégante, et avec une plus gracieuse impertinence. Rome ne possède plus rien de la puissance qui fit autrefois sa gloire; elle n'a plus rien de l'antique valeur de ses héros, et elle est aussi incapable de « planter

(1) A titre de curiosité, nous donnons quelques variantes du manuscrit de l'Arsenal. Ainsi, en cet endroit, on lit :

Et tu n'es plus au temps de te moquer des rois;
On ne redoute plus l'orgueil du Capitole,
Qui fut jadis si craint de l'un à l'autre pôle.

sa croix sur les murs de Byzance », que de *marcher au secours de Venise* (1), qui, à cette époque, était complètement déchue de sa première splendeur. Opposant alors à ce tableau, celui de ses propres succès, l'éclat de ses récentes victoires, ce glorieux traité des Pyrénées, qui lui donnait enfin la paix avec un peuple, depuis longtemps son plus redoutable adversaire (2), la France, justement fière de ses vaillantes troupes, s'écrie avec l'accent d'un légitime orgueil :

J'ai vu de tous côtés mes ennemis vaincus,
Et je suis aujourd'hui ce qu'autrefois tu fus.
Les lois de mon État sont aussi souveraines,
Mes lis vont aussi loin que tes aigles romaines,
Et, pour punir le crime et l'orgueil des humains,
Mes François d'aujourd'hui valent tes vieux Romains.

Après avoir exprimé, dans un bon vers, ce qui fait la force de la Rome moderne :

Tu tiens ta sûreté de ta propre foiblesse,

Fléchier prête à la France un langage assez hardi. Mais songeons que c'est une nation offensée qui parle ; et, dans la chaleur de l'indignation, on est bien un peu excusable de franchir la mesure. Dans ce débat, le poète s'applique à dégager la question politique de la question religieuse ; et il n'y réussit pas trop mal à l'aide de ces antithèses qu'il ramène toujours, antithèses qui donnent à son style

(1) Allusion à la situation de la célèbre république. Depuis 1645, les Turcs cherchaient à enlever Candie aux Vénitiens, et finirent par s'en emparer en 1669.

(2) Le traité des Pyrénées fut signé entre la France et l'Espagne, le 7 novembre 1659.

une physionomie très spirituelle, mais qui ont le tort de revenir trop souvent :

Mais puisque ta fureur ne peut se contenir,
Après tant de mépris il faudra te punir.
La gloire des héros n'est jamais assez pure,
Et le trône jaloux ne souffre point d'injure.
Ne te flatte plus tant de ton divin pouvoir :
On peut mêler la force avecque le devoir.
Des monarques pieux, des princes magnanimes
Ont révéré tes lois en punissant tes crimes;
Ils ont eu le secret de partager leurs cœurs,
D'être tes ennemis et tes adorateurs;
De soutenir leur rang et sauver leur franchise,
En se vengéant de Rome, et respectant l'Eglise (1).
Ils ont su réprimer ton orgueil obstiné,
Sans choquer le pouvoir que le ciel t'a donné,
Et séparer enfin, dans une juste guerre,
Les intérêts du ciel d'avec ceux de la terre.

La France termine *sa plainte*, en invitant le roi à agir avec modération, à faire respecter *les droits du trône*, sans méconnaître *les droits de l'autel :*

Pense au sacré devoir d'un monarque chrétien :
Fais agir ton pouvoir, mais révère le sien;
Et, mêlant au courroux le respect et la crainte,
Punis Rome l'injuste, et conserve la sainte.

Pour un abbé, c'est là un propos assez vif, et qui, malgré toutes les licences poétiques, paraît aujourd'hui quelque

(1) Manuscrit de l'Arsenal :

En se vengeant de toi, mais non pas de l'Eglise.

Ces corrections sont bien faibles; nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que cette copie de l'Arsenal est l'œuvre de quelque versificateur maladroit, qui a voulu retoucher le texte de Fléchier.

peu étonnant. Le bruit de cette *plainte* arriva-t-il jusqu'à Rome? Nous l'ignorons; mais ce que nous pouvons dire, c'est que si la cour romaine eût connu la pièce de Fléchier, elle eût eu le bon goût de ne pas se fâcher des inoffensives épigrammes dirigées contre elle; elle aurait oublié volontiers les traits malins de l'irrévérencieux versificateur; elle lui aurait pardonné avec bienveillance cette peccadille de jeunesse, et n'en aurait pas moins consenti, plus tard, à son élévation à l'épiscopat, sans demander aucun éclaircissement à ce sujet, sans exiger aucune rétractation, même en vers; sans le réduire à la nécessité d'une amende honorable, à la façon de celle que Bossuet imposa à Santeuil, coupable d'avoir chanté avec trop d'enthousiasme, lui, poète chrétien, les divinités du paganisme (1).

Ces vers de Fléchier ne sont pas sans mérite : ils sont faciles, naturels, élégants, quelquefois même vigoureux. De plus, dans la forme, ils ont quelque chose de sonore, d'ample, d'abondant et de majestueux, qui rappelle la manière de Corneille, que Fléchier essaye évidemment de reproduire ici, comme d'autres essayeront plus tard d'imiter le style de Racine. Nous avons le regret de ne pouvoir faire le même éloge des pièces suivantes, écrites dans le goût du temps, et qui, loin d'attirer quelque gloire à Fléchier, seraient capables de ruiner la réputation

(1) On lit dans les *Œuvres de Santeuil,* une pièce latine avec ce titre : « Ad Meldensium episcopum, Jac. Benignum Bossuetum. Religioni se excusat accusatus quod Pomonæ, cum de re hortensi scriberet, vocem usurpasset, poeta christianus. » (*J. B. Santolii opera,* Parisiis; apud Dionysium Thierry; 1 vol. in-12, 1694, p. 34.)

poétique la plus solidement établie. Un style froid et banal, surchargé d'expressions prosaïques, d'antithèses forcées, de pointes puériles à peine dignes des plus mauvaises précieuses, Fléchier enfin, avec la plupart de ses défauts, sans aucunes de ses qualités ordinaires, voilà à peu près ce que l'on trouve dans ces méchants vers.

Nous ne pouvons citer des exemples pour justifier toutes ces critiques : ce serait beaucoup trop long pour nous, et trop peu intéressant pour le lecteur. Comme modèles du goût de Fléchier à cette époque, on n'a qu'à lire les pièces adressées à M. de Seignelay (1), à M. de Caumartin ou à Colbert : ce ton affecté et souvent subtil, ce style fade, maniéré, qui ne procède que par antithèses et par contrastes, tout cela est bien d'un bel esprit, d'un habitué de la société précieuse, ami de Conrart, de Cha-

(1) *L'Hercule françois, ou explication d'un dessin de M. Le Brun, pour M. de Seignelay, l'an* 1668. *Œuv. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 168. Le sujet de cette pièce n'appartient pas à Fléchier, comme semblerait l'indiquer le titre donné par Ducreux. A la Bibliothèque de l'Arsenal, parmi les papiers non classés, nous avons trouvé l'édition originale, in-4°, avec le titre suivant : *Hercules Gallicus*; Parisiis, apud Sebastianum Mabre-Cramoisy, MDCLXVIII. — L'*Hercule françois*, ou *l'Explication de la thèse dédiée au roi*, pour M. le marquis de Seignelay. La pièce est signée : *Fléchier*, sur les vers latins du P. de la Bretonnière. — Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils du grand Colbert, naquit en 1651 et mourut en 1690. Boileau lui a adressé une de ses meilleures épîtres, la neuvième : *Rien n'est beau que le vrai*. — Au dix-septième siècle, ces sortes de traduction étaient assez en usage. Ainsi, je vois dans le même recueil de l'Arsenal, que Commire avait fait une pièce latine sur ce que le prince de Condé ne vivait plus que de lait. Après les vers latins, vient une traduction faite par Fontenelle, avec ce titre : *Traduction de l'Ode à son Altesse Sérénissime, Mgr le prince, sur ce qu'il ne vit plus que de lait.*

pelain, de Mlle de la Vigne et de Mlle de Scudéry, et qui semble vouloir faire passer dans ses écrits le langage usité dans les cercles à la mode. Toutes ces pièces, publiées pour la plupart de 1663 à 1668, alors que notre poète avait trente-six ans, nous prouvent que l'auteur des *Grands-Jours* subit pleinement l'influence des ruelles du temps, dont il imite le faux goût, les petites coquetteries de style, la fadeur et la prétention.

Dans son *Ode* sur la dernière maladie du roi, en 1665, Fléchier veut rappeler le danger que la France courut à cette époque. Nous ne ferons pas remarquer que, dans cette ode, il n'y a pas le plus léger souffle lyrique, et que le langage du poète est celui d'un homme fort médiocrement ému du péril qu'il retrace; mais ce que nous voulons signaler, c'est le ton précieux avec lequel il nous dit que le sort, s'il eût enlevé Louis XIV,

Avoit mille crimes à faire
Dans un crime qu'il auroit fait.

Nous ne pouvons retenir un mouvement d'impatience, quand nous voyons Fléchier employer le langage des ruelles les plus discréditées, et vouloir, en quelque sorte, lutter d'affectation et d'obscurité avec les plus mauvais écrivains. En s'adressant à la reine, il lui dit, dans un style que les *Précieuses ridicules* n'auraient pas désavoué :

Lorsque la fièvre violente
Porta son ardeur insolente,
Au cœur de votre illustre époux,
Le ciel fit connoître à la Parque,
Que le cœur de ce grand monarque
Ne devoit brûler que pour vous.

Pointe puérile et singulièrement déplacée dans un tel sujet et dans une telle pièce ! N'est-il pas surprenant de voir Fléchier, homme d'esprit, prosateur distingué, auteur des vers élégants qui se trouvent dans *la Plainte de la France*, écrire ainsi une ode en style de madrigal, et s'exposer à être confondu avec les plus pauvres versificateurs de son temps?

Dans une autre pièce, la reine, qui redoute les dangers auxquels Louis XIV s'expose dans les combats, supplie son époux de modérer l'ardeur qui l'emporte, et s'applique à exprimer ses craintes dans un discours rempli de toutes sortes de traits d'esprit :

Je fais des vœux pour toi, plutôt que pour ta gloire;
Je crains pour le vainqueur, plus que pour la victoire.
. . . . . .
J'ai tremblé mille fois, et je t'ai souhaité
Un peu moins de succès et plus de sûreté.
. . . . . .
Dans le charmant séjour de tes provinces calmes,
Tu te délasseras à l'ombre de tes palmes,
Et, sans rompre le cours de tes faits éclatants,
Tu vaincras un peu moins, pour vaincre plus longtemps (1).

Ailleurs, il avait déjà dit à peu près la même chose :

Vous ferez en réglant vos veilles,
Peut-être un peu moins de merveilles,
Mais vous en ferez plus longtemps (2).

Nous avons noté bien des fois ce défaut de Fléchier,

(1) *La reine au roi*, sur ses travaux de la guerre, en 1667. *Elégie; Œuv. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 161. — Il s'agit ici de la conquête de la Flandre en 1667.

(2) *Au roi*, sur sa dernière maladie, avant 1666, *Ode*. (*Ibid.*, vol. IX, p. 156.)

qui use et abuse sans cesse de ces petites oppositions de mots. Bonnes ou mauvaises, il ne les rejette jamais : il les prodigue déjà, en 1660, à l'académie de Richesource; il les sème à profusion dans ses *Grands-Jours d'Auvergne*, en 1665, et dans les pièces qu'il écrivit les années suivantes, en 1666, 1667, 1668. L'habitude une fois contractée, il ne pourra plus s'en défaire : il la conservera toujours, dans ses sermons, et dans la dernière de ses oraisons funèbres qui est de 1690 ; dans ses *Dialogues sur le Quiétisme*, composés vers 1695, et jusque dans les lettres qu'il écrira, vers la fin de sa vie, à Mme Des Houlières ou à Mlle de Scudéry.

Dans les *Grands-Jours d'Auvergne*, Fléchier s'est moqué plus d'une fois, et avec assez de vivacité, de ceux qui mêlaient le soleil, la lune et tous les autres astres à leurs harangues ; mais, dans ses vers français, il est tombé, sans scrupule, dans le défaut qu'il reproche aux orateurs auvergnats. Il est vrai que Louis XIV avait le soleil pour emblème; mais fallait-il, pour cela, parler à tout propos du soleil et des étoiles? Louis XIV est malade ; le poète officiel veut nous donner une idée de la tristesse de la cour pendant ce temps, et s'exprime ainsi :

Ces astres qui tirent leur jour
De l'éclat qui vous environne,
Et des rayons de la couronne
Ne luisoient plus dans votre cour.

. . . . . .

Ainsi, quand le père des jours,
Sous un noir amas de nuages,
Cède à la fureur des orages
Dans le plus brillant de son cours,

Tous les astres, confus et sombres,
S'étonnent de voir sous les ombres
Pâlir son visage vermeil;
L'air n'a qu'une lumière obscure,
Et l'on voit toute la nature,
Aussi pâle que le soleil.

Dans un autre passage, parlant de l'action de Louis XIV dans le monde, de son influence sur les affaires de l'univers, il dit dans le même style des précieuses :

Ainsi l'astre du jour fait ressentir au monde
La féconde vertu de ses brillants regards,
Et ranime la terre et l'onde
Du feu de ses rayons épars.
La vive impression d'une flamme si pure
Pénètre dans le sein de tant d'êtres divers;
Et réchauffant le corps de toute la nature,
Donne le mouvement à ce vaste univers (1).

Dans une pièce adressée à Colbert (2), Fléchier a recours de nouveau à la comparaison obligée. Quoique le style soit plus correct et plus élégant, que les vers aient une certaine harmonie qui satisfait mieux l'oreille, Fléchier a tort cependant d'user encore d'une comparaison si vieillie :

Comme l'astre éternel qui fournit sa carrière,
Sur son char de rubis entouré de lumière,
Et qui roule un beau jour dans un ciel pur et clair,
Dissipe les vapeurs qui se forment dans l'air;
Ses rayons, pénétrant les plus sombres nuages,
Vont chercher dans leur sein la source des orages,
De mille traits de feu percent l'obscurité,
Et répandent partout le calme et la clarté.

(1) *Sur les conquêtes du roi, Ode*, 1672. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 172.)

(2) *Eloge du roi*, à M. Colbert, 1667. (*Ibid.*, vol. IX, p. 164.)

Ainsi règne Louis dans une paix profonde,
Il invite au repos tout le reste du monde :
Les tyrans ne sont plus ou sont humiliés,
Il répand son bonheur sur tous ses alliés,
Et maintenant les droits de leurs riches provinces,
Il est le protecteur et l'arbitre des princes.

Mais tout n'est pas également à blâmer dans ces pièces; quand il redevient lui-même, quand il cesse d'imiter le langage maniéré des précieuses, alors Fléchier écrit convenablement : son vers est net, précis, et plein de cette harmonie si douce à l'oreille, qui sera bientôt le charme principal de son éloquence. Tel est, nous semble-t-il, le caractère particulier de ce début de *l'Elégie*, sur le mariage de M. de Caumartin. Nous sommes au moment où l'Amour vient se plaindre à Vénus de ne pouvoir triompher de l'inflexible magistrat :

L'astre qui fait les jours, sortoit du sein de l'onde,
Les zéphirs retenoient leur haleine féconde,
Et les flots agités du liquide élément
Par un instinct secret couloient plus doucement.

La mère des Amours calme la douleur de son fils; elle lui apprend que le rebelle va être bientôt soumis à ses lois par une jeune beauté qui habite, dit-elle élégamment,

Près de ces bords fameux, où la Seine profonde
Traverse la cité la plus vaste du monde,
Et roule avec orgueil dans son riche canal
Sur un sable doré son mobile cristal (1).

Dans un autre endroit, où Fléchier imite évidemment

(1) *Sur le mariage de M. de Caumartin en* 1664, *Elégie.* (*Œuv. compl. de Fléchier,* vol. IX, p. 175.) — Nous avons parlé plus haut de cette pièce, p. 135 et suiv.

un passage célèbre de Boileau (1), il y a des vers bien frappés, qui n'égalent pas, il est vrai, ceux de notre célèbre satirique, mais qui ne manquent ni d'éclat, ni de mouvement, ni de rapidité. Comme dans Boileau, le Rhin *à la barbe limoneuse* prend la parole ; mais au lieu d'encourager les combattants à une résistance acharnée, le dieu déclare que tous les efforts tentés contre Louis XIV sont inutiles :

Nourrissez dans vos cœurs et la haine et l'envie,
Allumez dans le sein des peuples et des rois
La discorde et la jalousie,
Et violez toutes les lois;
Serrez le nœud fatal de vos puissantes ligues,
Bordez tous vos canaux de bataillons épais,
Lâchez ces flots mutins qui retiennent vos digues,
Il viendra vous punir jusque dans vos marais.

Sous les yeux de Louis, tonnant sur le rivage,
Malgré vous, à l'envi, mille guerriers fameux
Passeront armés à la nage,
Et fendront mes flots écumeux.
En vain je roulerai mes orgueilleuses ondes,
En vain je sortirai, frémissant de courroux,
De l'humide séjour de mes grottes profondes,
Je tremblerai moi-même et fuirai comme vous (2).

(1) Boileau, épitre IV, *Au roi.*

(2) *Œuv. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 173. — Boileau avait dit auparavant :

Le Dieu lui-même cède au torrent qui l'entraîne;
Et seul, désespéré, pleurant ses vains efforts,
Abandonne à Louis sa victoire et ses bords.

Cette pièce de Fléchier ne porte pas de date dans les *Œuvres complètes*; mais il est manifeste qu'il s'agit ici du passage du Rhin, qui eut lieu le 12 juin 1672. L'ode dont nous venons de citer un fragment serait donc de l'année 1672, ou du commencement de 1673.

Fléchier aime assez à imiter ou, plutôt, à s'inspirer des idées d'autrui, qu'il emprunte quelquefois et qu'il arrange avec une liberté fort peu scrupuleuse. Dans une strophe d'ailleurs convenable, mais qui a le tort de rappeler les beaux vers de Malherbe et d'Horace sur le même sujet, Fléchier avait dit :

Mais hélas! l'immortalité
N'est pas un droit de la couronne,
Et ce n'est pas un bien que donne
Ni le sang, ni la royauté.
Le sort, jaloux du diadème,
N'épargne pas la vertu même,
Ni les trônes, ni les autels;
Et les impitoyables Parques
Attaquent les plus grands monarques
Comme les moindres des mortels (1).

Assurément, ces vers sont assez bien tournés; mais comme la diction correcte et soignée de Fléchier est loin de valoir la belle strophe de Malherbe!

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre
Est sujet à ses lois;
Et la garde, qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend point nos rois (2).

En 1667, Fléchier adresse à Colbert un *Eloge du roi*. Il veut montrer que Louis XIV, bien différent d'un grand nombre de princes, qui n'ont d'autre gloire que celle que leur donne leur haute fortune, joint à l'illustration de sa

(1) *Au roi, sur sa dernière maladie, Ode.* (*Ibid.*, p. 158.)
(2) Horace avait déjà dit dans un mâle et simple langage :

Pallida Mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

(*Odes*, liv. I, IV, à Sextius.)

naissance l'éclat de son mérite personnel. Fléchier exprime cette pensée en vers bien faits, dans un langage qui ne manque ni de gravité ni de vigueur :

Sous les titres pompeux d'une illustre fortune,
Souvent les plus grands rois n'ont qu'une âme commune;
Le destin les élève à ce superbe rang
Et ne les y maintient que par le droit du sang.
On aime leur grandeur, sans aimer leur personne;
Ils n'ont que cet éclat qui vient de la couronne,
Et connus par leur nom, plus que par leurs exploits,
Ils ne seroient plus rien, s'ils cessoient d'être rois.

Dans la même pièce, parlant de l'ardeur que Louis XIV sait communiquer à ses troupes par sa seule présence, Fléchier dit avec assez de précision :

Un feu que la valeur répand sur son visage,
Une noble fierté que donne le courage,
Inspire à ses soldats de glorieux projets,
Et passe de son cœur au cœur de ses sujets (1).

Quelques années plus tard, en 1672, il reprendra la même idée, et dira avec une légère variante :

Il brave la fortune et cherche les combats;
Le feu de ses regards partout se communique,
Et passe de ses yeux au cœur de ses soldats (2).

Ces derniers vers, écrits en 1672, ne sont pas précisément de la période qui nous occupe; mais il était utile d'en placer ici quelques extraits, afin de pouvoir mettre pleinement en relief la manière persistante de Fléchier, comme nous l'avons déjà fait à l'aide des lettres adressées

(1) *Œuv. de Fléchier*, vol. IX, p. 166.
(2) *Ibid.*, p. 172.

à Mme et à Mlle Des Houlières. A cette date, il a quarante ans : il vient de prononcer sa première oraison funèbre (1); il est à la veille d'entrer à l'Académie française ; il n'en continue pas moins son rôle de poète officiel, de membre de la société précieuse, dont il conservera jusqu'à la fin de sa vie les habitudes, les traditions et le langage.

(1) L'*Ode sur les conquêtes du roi* est de la fin de 1672 ; l'oraison funèbre de Mme de Montausier est du 2 janvier de la même année ; et c'est le 12 janvier 1673, que Fléchier entrait à l'Académie, à la place de Godeau.

CHAPITRE XXI

Poème sur *la Béatitude*. Il doit être distingué des *Dialogues sur le Quiétisme*. Ces deux ouvrages composés entre 1696 et 1699. Curieuse préface attribuée à Fléchier. Faiblesse du poème *sur la Béatitude*. Condamnation de Fénelon en 1699. Attitude de Fléchier dans ces circonstances. Dialogues de La Bruyère *sur le Quiétisme*. Défauts de cet ouvrage. Fléchier a-t-il fait quelques emprunts à La Bruyère? *Dialogues* de Fléchier *sur le Quiétisme*. Qualités de ce poème.

Afin de mieux préciser le caractère général de l'esprit de Fléchier, nous allons terminer par quelques mots sur deux poèmes écrits près de trente ans après l'*Ode sur les conquêtes du roi*. Il s'agit, dans ces ouvrages, du Quiétisme, sujet peu poétique assurément, mais que l'auteur déclare très susceptible de *recevoir les plus belles couleurs de la poésie*. Ces poèmes d'une étendue considérable, puisqu'ils contiennent plus de cinquante pages, ne portent aucune date. Le premier a pour titre : *Poème chrétien sur la béatitude, contre les illusions du Quiétisme, à Mgr l'archevêque de Paris;* le second est intitulé : *Dialogues sur le Quiétisme* (1).

(1) M. l'abbé Delacroix a confondu ensemble le *Poème sur la Béatitude* et les *Dialogues sur le Quiétisme*. Ces deux ouvrages doivent être distingués. On ne peut certainement pas dire du premier, comme l'écrit M. Delacroix, « que c'est le chef-d'œuvre

Ces deux ouvrages sont loin d'avoir une valeur égale. Ils étaient probablement destinés à paraître en même temps, l'un à la suite de l'autre. Ménard ne nous indique ni l'année de leur composition, ni l'année de leur publication. Ducreux ne nous dit absolument rien ni de l'un ni de l'autre, mais il est certain qu'ils ne furent pas composés avant 1695, époque à laquelle le quiétisme commença à faire du bruit en France, et où Mme Guyon fut enfermée à Vincennes. Peut-être même, sont-ils postérieurs à l'apparition du livre des *Maximes des Saints*, qui est de la fin de janvier 1697 : Fléchier aurait eu alors soixante-cinq ans, Il était évêque de Nîmes depuis dix ans. (1).

de Fléchier dans la poésie française ». (*Histoire de Fléchier*, p. 492.) Cette appréciation n'est vraie que du second, c'est-à-dire des *Dialogues sur le Quiétisme*. (Voy. plus loin, p. 286.) Ch. Labitte a commis aussi une confusion à peu près semblable. Après avoir cité quelques vers de Fléchier sur l'*âge d'or*, il ajoute : « Certes, voilà d'assez jolies rimes, et qui le paraissent surtout quand on se rappelle les lourds, les plats *Dialogues sur le Quiétisme* versifiés par l'évêque de Nîmes. » Ce jugement est vrai du *Poème sur la Béatitude* ; il ne l'est pas du tout des *Dialogues sur le Quiétisme* : on pourra le voir par ce que nous en disons un peu plus loin, p. 290 et suiv.

(1) « Ce fut à la campagne, et presque en se divertissant, que M. Fléchier composa ces dialogues. Il les lisoit à ses amis à mesure qu'il les avoit faits. On ne doutoit point alors qu'il ne les fit imprimer; mais l'infidélité d'un secrétaire auquel il les avoit donnés à transcrire, et qui en laissa prendre des copies qui coururent partout, l'en dégoûta. » Ménard, *Notice sur Fléchier*, p. 58. — Voy. encore M. A. Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 491. — Du vivant de Fléchier, on imprima furtivement *les deux premiers* dialogues; *les deux autres* parurent après sa mort arrivée le 16 février 1710.

Chose étrange, le consciencieux éditeur de Fléchier, Ducreux,

Si nous en jugeons par un passage de la très curieuse préface placée en tête de ces deux poèmes, c'est au fort de la querelle, alors que la lutte était vigoureusement soutenue de part et d'autre, que Fléchier écrivit ces vers : « On s'étonnera peut-être, dit-il, de ce que m'étant appliqué pendant plusieurs années à des occupations d'un caractère bien différent de celle-ci, je semble rabaisser le titre de prédicateur, en reprenant celui de poète. Je n'ignore pas que la poésie est un peu déchue de ce qu'elle étoit, et que c'est se dégrader en quelque manière, que de mêler des vers parmi des travaux aussi graves que ceux de la chaire.

« Cependant, comme le sujet de ce poème a été traité en prose par les plus éloquentes plumes de notre siècle (1), d'une manière qu'on n'y peut rien ajouter, et que d'ail-

ne dit rien de ces poèmes sur le *Quiétisme*, qu'il a cependant publiés, vol. IX des *Œuvres complètes*. Dans la préface de ce volume, p. 9, il fait l'éloge de ses vers latins, et trouve ses vers français « foibles, traînants, sans couleur et sans poésie » : ce sont là les seuls renseignements qu'il nous donne.

D'après M. A. Delacroix, le *Poème sur la Béatitude* et les *Dialogues sur le Quiétisme* auraient été écrits dans l'été de 1698, à Bousqueri, maison de campagne que Fléchier possédait près de Sommières. Pour nous, sans fixer aucune date précise, nous dirons que l'évêque de Nîmes composa ces *Dialogues* entre 1696 et 1699, après les *Dialogues* de La Bruyère, qui mourut le 10 mai 1696; et avant que Fénelon eût été condamné à Rome, condamnation qui eut lieu le 12 mars 1699. Vers la fin du dialogue III, Clarice en appelle des railleries de Flavie à l'autorité du Pape, *arbitre et juge de la foi*. Le Pape n'avait donc pas encore prononcé au moment où Fléchier composait le troisième dialogue.

(1) Dans cette allusion aux écrits de Bossuet et de Fénelon, n'y a-t-il pas en même temps quelque allusion aux *Dialogues* de La Bruyère?

leurs la matière m'a paru propre à recevoir les plus belles couleurs de la poésie, j'ai cru que le public me pardonneroit ce mélange passager d'une lyre chrétienne avec la trompette évangélique, et que cet agrément de la diversité, semée parmi mes ouvrages, serviroit à réveiller le goût des lecteurs (1). »

Quelques passages de cette préface sont encore utiles à signaler. Après avoir montré, par l'autorité de saint Grégoire de Nazianze, par celle de saint Prosper et de saint Paulin, qu'un évêque a le droit de cultiver la poésie, Fléchier s'appuie sur des exemples plus récents. « Personne n'ignore, dit-il, que le cardinal de Richelieu en faisoit ses délices, et qu'il adoucissoit au son d'une lyre délicate les saillies de ce grand et vaste génie qui donnoit le mouvement à toute l'Europe. Puis-je oublier M. Godeau (2), dont Voiture, lisant les ouvrages à l'ombre des palmes, les lui souhaitoit toutes? Ce saint évêque, dont la paraphrase sur saint Paul est un des plus riches trésors que notre siècle ait donnés à l'Église, a composé une infinité de beaux vers, qui seuls auroient été suffisants pour rendre son nom illustre; on assure même que la mitre fut le prix de ces stances, toutes admirables, qu'il

(1) *Préface de l'auteur, sur son poème concernant le Quiétisme.* (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 179.)

(2) D'abord évêque de Grasse, en 1636, plus tard évêque de Vence, en 1658; l'un des habitués de l'hôtel de Rambouillet, où il fut surnommé *le nain de la belle Julie*, à cause de sa petite taille. Il était né à Dreux, en 1605, et mourut à Vence, le 21 avril 1672. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie française. Fléchier avait été son successeur à l'Académie, où il fut reçu le 12 janvier 1673.

composa sur le *Benedicite*, et qu'il n'eut jamais tant d'occasion de le dire, que pour l'avoir fait (1). » En lisant ce morceau, ne vous croiriez-vous pas en 1665, alors que Fléchier écrivait ses *Mémoires sur les Grands-Jours*. A trente ans de distance, le prélat est bien toujours le même : bel esprit, élégant, poli, ami du tour précieux et de l'expression précieuse ; et, comme M. Sainte-Beuve

(1) *Ibid.*, p. 180. — On lit dans le *Menagiana* : « C'est M. de Beautru qui a dit de M. Godeau, qu'il avoit eu *Grasse* pour un *Benedicite* : car sa traduction du *Benedicite* de Daniel avoit été trouvée excellente. Il y a des gens qui trouvent que cela tire un peu trop à la pointe ; mais il faut remarquer que ce temps-là étoit le temps des pointes. » (*Menagiana*, vol. I, p. 109, édit. de 1762.) — Nous permettra-t-on d'exprimer un doute ? Cette préface est-elle bien de Fléchier ? ne serait-elle pas plutôt de quelque disciple, qui aura cherché à reproduire l'ancienne manière du maître ? Voiture, lisant les ouvrages de Godeau *à l'ombre des palmes*, et les *lui souhaitant toutes* ; la mention des vers de Godeau sur le *Benedicite*, et la remarque que celui-ci *n'eut jamais tant d'occasion de le dire, que pour l'avoir fait*, ce n'est plus là le style de Fléchier en 1696 : un pareil langage, attribué à cette date à l'élégant prélat, est un véritable anachronisme. Nous ne voudrions pas trancher cette question sans l'avoir bien examinée ; cependant, nous ne pensons pas être loin de la vérité, en affirmant que cette préface n'est qu'un pastiche adroit et fidèle du style de Fléchier, vers 1660. L'évêque de Nîmes, croyons-nous, n'avait pas composé de préface pour son poème sur le quiétisme, qu'il n'avait pas voulu publier de son vivant. (Voy. un peu plus haut, p. 278.) Les deux premiers dialogues, seuls, furent imprimés avant sa mort, mais furtivement ; les deux autres ne furent publiés qu'à sa mort, vers 1710. Quand on voulut les faire paraître, il manquait une préface. Un imitateur, plus ou moins habile, se chargea du soin de la faire. Il n'y réussit pas trop mal ; mais, ce qui arrive presque toujours, il ne manqua pas d'exagérer les défauts de son modèle. Ce n'est là qu'un avis que nous proposons ; mais nous pourrions bien être dans le vrai.

a eu raison de dire qu'il conserva toujours les traditions de sa jeunesse!

Le poème *sur la Béatitude*, dédié à M. de Noailles, alors archevêque de Paris, ressemble à tous les poèmes chrétiens composés à cette époque : à part quelques rares passages, deux ou trois vers précis, une expression heureuse ou piquante qui se présente par hasard, ce poème est long, fade et ennuyeux. Le prélat attaque, mais avec mesure, avec une raillerie tempérée, sans aigreur et sans colère, le sourire sur les lèvres, en quelque sorte, cette doctrine *du pur amour*, qui fit tant de bruit jadis, à cause de la célébrité des deux principaux champions engagés dans la querelle (1). Il aime peu cette *tendresse oisive*, ces *mystiques abstraits* avec leurs *fausses clartés* et leurs *brillantes chimères*. On veut, dit-il assez finement,

On veut goûter en paix les faux plaisirs des sens;
Pour les trouver plus doux, on les fait innocents.

Il montre le danger de ces nouveautés, et, comme les *dignes prélats* dont il parle (2), il signale, *sous ces belles couleurs*, le serpent

Qui cache son poison parmi l'émail des fleurs.

Dans *ces savants combats*, quelle attitude prit Fléchier? Selon sa coutume, une attitude pleine de réserve,

(1) « Le combat de ces deux grands prélats, a dit avec raison M. Nisard, est un des plus beaux souvenirs de l'histoire de notre littérature. Chacun y déploya, outre les qualités propres à son génie, les qualités de sa cause; mais la supériorité fut pour celui qui défendait la bonne. » (*Histoire de la littérature française*, vol. III, p. 366.)

(2) Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris; Godet des Marais, évêque de Chartres, et Bossuet.

fuyant les extrêmes et tout à fait amie du juste milieu. Au fond, il est avec M. de Meaux ; mais il l'est avec tant de sagesse, tant de circonspection, tant de ménagement, qu'il garde pour M. de Cambrai tout son respect, toute son admiration et toutes ses sympathies. « Vous avez trouvé, écrit-il avec une pointe d'ironie à l'un de ses amis, nos prélats bien échauffés sur le quiétisme. Il est à souhaiter pour la paix et pour l'édification de l'Eglise que ces écritures finissent (1). »

Comme c'est bien là le langage d'un homme qui veut donner raison à Bossuet, sans donner tort à Fénelon ! En 1698, écrivant à l'abbé Ménard, pour qui il eut une affection particulière, il prévoit la généreuse conduite de *M. de Cambrai*, et annonce avec une pleine assurance *son entière et sincère soumission*, au cas où il serait condamné par Rome. « La paix, lui dit-il, ne produit pas de grands événements (2), et toute la curiosité se borne aujourd'hui à entendre et à lire les raisons de M. de Cambrai et de M. de Meaux, et à savoir ce que Rome aura prononcé sur les disputes du quiétisme. En vérité, il seroit bien à souhaiter que cette affaire fût terminée. Si le livre de M. de Cambrai est condamné, je suis persuadé qu'il le condamnera lui-même ; et que, par une entière et sincère soumission, il édifiera l'Eglise, et apaisera le zèle des prélats qui ont combattu sa doctrine comme nouvelle (3). »

(1) Vol. X, p. 361 ; lettre sans date.

(2) Il s'agit ici de la paix de Ryswick, qui, en 1697, termina la guerre de la ligue d'Augsbourg.

(3) Lettre du 27 juin 1698 ; *Œuv. compl.*, vol. X, p. 85. —

Un peu plus tard, le 12 mai 1699, lorsque le livre des *Maximes des Saints* eut été condamné par Innocent XII, Fénelon se soumit humblement, comme l'avait prédit l'évêque de Nîmes. Mais, dans ces circonstances douloureuses, Fléchier sut encore, tout en faisant son devoir, user des ménagements les plus délicats à l'égard de l'archevêque de Cambrai. A Narbonne, dans l'assemblée provinciale du clergé, convoquée pour examiner le moyen de publier la Constitution pontificale qui condamnait les *Maximes des Saints*, nous voyons Fléchier prendre la parole, et mêler, à ses justes critiques d'une doctrine périlleuse, un bel éloge de Fénelon, éloge qui, à cette époque, fut un acte d'admirable fermeté et d'intrépide courage. « En le condamnant, disait-il en présence des évêques assemblés, nous avons sujet de le plaindre. Ses sentiments (1) n'ont pas toujours été peut-être bien justes, mais ses intentions n'ont jamais été mauvaises. On peut voir par son exemple jusqu'où va la prévention de l'esprit humain, quand il s'arrête à son propre sens, et quand il passe au delà des bornes raisonnables de la vertu. Mais on peut dire aussi qu'il n'a manqué que par un trop grand désir de perfection, et que sa piété même a été la cause et l'origine de son erreur.

L'abbé Ménard était prieur d'Aubord, petit village à quelque distance de Nîmes, canton de Vauvert. — Sur l'abbé Ménard, voy. M. A. Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 444 et suiv.

(1) Ce mot s'entend généralement aujourd'hui de la faculté de sentir ou de comprendre. Au dix-septième siècle, on l'entendait surtout dans le sens *d'opinion* :

Voilà l'homme, en effet : il va du blanc au noir,
Il condamne au matin ses sentiments du soir.

(Boileau, Satire VIII, *De l'homme.*)

« Mais ce qui doit nous consoler, c'est que cet archevêque que nous condamnons, est le premier à se condamner lui-même. S'il a eu la foiblesse de faillir, il a le courage de reconnoître qu'il s'est trompé. Dès qu'il a vu partir le coup qui le menaçoit, il a baissé sa tête humiliée, et nous a presque appris le décret de proscription fulminé contre son livre, par les marques publiques qu'il a données du repentir de l'avoir fait, et de sa soumission entière pour le Saint-Siège (1). »

Fléchier ne se contenta pas de ce noble hommage rendu à l'illustre vaincu : il eût désiré que la Constitution du pape ne fût pas publiée en Languedoc. A son avis, il y avait plus d'inconvénient que d'avantage dans cette publication, parce que, disait-il, « les peuples de cette province, naturellement vifs, bouillants et intéressés, ne connoissent guère ces pratiques de quiétude, de désintéressement et d'indifférence, même dans les matières spirituelles (2) ».

Le sage prélat ne put faire prévaloir son avis contre le sentiment de ses collègues de la province de Languedoc ; et, le 20 octobre 1699, il publiait un mandement par lequel, en condamnant *ces brillantes spiritualités*, il condamnait en même temps le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure, par Messire François de Salignac de Fénelon, archevêque-duc de Cambrai* (3).

(1) *Discours à l'Assemblée provinciale de Narbonne.* (*Œuv. compl.*, vol. VII, p. 340.)

(2) *Ibid.*, p. 343.

(3) Détail digne de remarque : ce mandement, qui se trouve

Tels sont les documents officiels de cette question, du moins, en ce qui touche à Fléchier : un discours prononcé à Narbonne, une mesure de douceur inutilement proposée, enfin, un mandement qui renferme comme à regret la condamnation d'un ami respecté. Mais, comme les *Dialogues sur le Quiétisme*, sous une forme frivole, plaisante et légère, sont bien plus intéressants que les différentes pièces que nous venons de citer! Oui, cet ouvrage, non pas *le poème sur la Béatitude*, mais celui qui a pour titre : *Dialogues sur le Quiétisme*, est vraiment « le chef-d'œuvre de Fléchier dans la poésie française ». Appliqué seulement à cette dernière composition, le jugement de M. l'abbé Delacroix est excellent, et demeure vrai de tous points. « Ici, dirons-nous avec lui, l'abbé Cotin a fait place à Boileau. Il y a du sens, du nerf, du naturel, de l'esprit, comme le voulait La Bruyère, et non comme on en avait fait jadis chez Mme de Rambouillet; des vers heureux, des tirades à la Molière, beaucoup d'aisance et de rapidité dans le dialogue; enfin une véritable difficulté vaincue, celle de mettre en vers une semblable matière, et de mettre dans ces vers de la clarté et de l'agrément (1). »

La clarté et l'agrément, l'agrément surtout, c'est ce qui manque souvent aux *Dialogues* de La Bruyère sur le même sujet (2). L'immortel moraliste, à la gloire

dans le vol. VIII, p. 55, est la reproduction exacte du discours que Fléchier avait prononcé à Narbonne, quelques mois auparavant.

(1) M. A. Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 492.

(2) Ils furent publiés le 15 décembre 1698; La Bruyère était mort, frappé d'apoplexie, le 10 mai 1696. — Voy. sur ces *Dialo-*

duquel les *Dialogues* n'ajouteront rien, voulut prendre part à l'ardente croisade dirigée par Bossuet contre les quiétistes. Dans ces discussions longues, arides, souvent subtiles, sur *l'oraison de simple regard*, *les motions divines*, *l'abandon parfait* et la *mort spirituelle;* dans ces discussions qui se traînent péniblement à travers neuf mortels dialogues (1), *la doctrine du pur amour* est examinée, étudiée, réfutée à fond, de la manière la plus complète et la plus décisive, mais dans un style où nous remarquons plus de correction que d'agrément (2). La matière offrait peu de ressources, nous dira-t-on, et il était difficile d'être amusant dans un pareil sujet : c'est possible; mais Pascal, lui aussi, n'était guère plus à son aise quand il abordait les questions si épineuses et si ardues de la grâce, et quand, se jetant dans la mêlée, lors du débat célèbre survenu entre Jansénistes et Moli-

gues, la notice de M. G. Servois, dans les *Œuvres de La Bruyère*, collection des grands écrivains. Paris, Hachette, 1865, vol. II, p. 529 et suiv.

(1) Les sept premiers dialogues, seuls, sont de La Bruyère; les deux derniers sont de l'abbé du Pin. (Voir *Ibid.*, p. 537.)

(2) M. Godefroy remarque que La Bruyère, quoique ami de Bossuet, tout en se moquant de Molinos et de ses disciples, de Mme Guyon et de ses livres, n'a garde de tirer parti des *Maximes des Saints* : délicatesse qui honore son caractère.

Ajoutons ici le jugement de M. Godefroy sur ces *Dialogues* de La Bruyère; l'appréciation du savant critique est plus favorable que la nôtre : « Les studieux amis de la belle littérature du dix-septième siècle, dit-il, ne devront pas négliger ces *Dialogues* trop peu connus. Ils n'y trouveront pas assurément toute la force, tout l'art, tout le sel, et toute la variété des *Provinciales*, mais assez de qualités de style et de composition, pour ne point regretter le temps donné à cette lecture. » (*Histoire de la littérature française*, vol. II, p. 557.)

nistes, il écrivait « le premier livre de génie qu'on vit en prose », dans lequel, au jugément de Voltaire, *toutes les sortes d'éloquence sont renfermées* (1). Non, le sujet *ne fait rien à l'affaire;* ce qui le prouve, c'est que Fléchier, dans un ouvrage semblable, s'est tiré plus heureusement que La Bruyère des difficultés qu'il rencontrait, et a réussi à nous faire sourire, là où l'auteur des *Caractères* est demeuré légèrement ennuyeux.

Le tort de La Bruyère est d'avoir pris *la doctrine du pur amour* beaucoup trop au sérieux; de l'avoir combattue en théologien, plus qu'en lettré et en homme du monde; de n'avoir pas relevé, comme Fléchier, le côté plaisant de la nouvelle doctrine. Les objections de *la Pénitente* ou les arguments *du Docteur* sont pressants, serrés, solides même, si l'on veut, mais un peu lourds; ici, La Bruyère n'a pas assez *sacrifié aux grâces.* Il est vrai, après l'avoir lu, nous sommes pleinement renseignés sur la valeur des livres quiétistes, *le Cantique des Cantiques*, le *Moyen court*, ou *les Torrents;* mais, pour lire ces dialogues jusqu'à la fin, il a fallu un véritable courage.

Nous avons dit qu'il n'y avait pas assez d'agrément dans *les dialogues de La Bruyère;* nous n'avons pas dit qu'ils en étaient entièrement dépourvus. Au milieu des aridités d'un tel sujet, on rencontre çà et là avec plaisir cette fleur d'enjouement que nous réclamions, et qui égaye un peu la tristesse d'une semblable discussion. Ainsi, rien de plus plaisant que *l'Oraison dominicale* que la Pénitente parvient à composer en suivant exactement

(1) Les *Provinciales* parurent en 1656.

la doctrine de son Directeur : sous une forme plaisante, c'est le résumé le plus précis, la critique la plus fine de tous les principes du quiétisme.

Le Directeur. Mais tandis que je vous parle, Madame, il me paroît que quelque chose vous passe par l'esprit; parlez hardiment et avec confiance, car il s'agit de votre salut.

La Pénitente. Il s'agiroit de peu de chose, mon Père, puisque vous voulez que j'y sois indifférente... Je vous avouerai que je faisois en moi-même une oraison dominicale à notre manière, je veux dire en l'ajustant à nos principes et à notre doctrine.

Le Directeur. Dites, ma fille, le projet en est louable.

La Pénitente. Écoutez ma composition.

Le Directeur. J'écoute.

La Pénitente. Dieu, qui n'êtes pas plus au ciel que sur la terre et dans les enfers, qui êtes présent partout, je ne veux ni ne désire que votre nom soit sanctifié : vous savez ce qui nous convient; si vous voulez qu'il le soit, il le sera, sans que je le veuille et le désire. Que votre royaume arrive ou n'arrive pas, cela m'est indifférent. Je ne vous demande pas aussi que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel : elle le sera malgré que j'en aie; c'est à moi à m'y résigner. Donnez-nous à tous notre pain de tous les jours, qui est votre grâce, ou ne nous la donnez pas : je ne souhaite de l'avoir, ni d'en être privée. De même, si vous me pardonnez mes crimes, comme je pardonne à ceux qui m'ont offensé, tant mieux; si vous m'en punissez, au contraire, par la damnation, tant mieux encore, puisque c'est votre bon plaisir. Enfin, mon Dieu, je

suis trop abandonnée à votre volonté pour vous prier de me délivrer des tentations et du péché (1). »

Les dialogues de Fléchier sur le quiétisme sont-ils redevables de quelque chose à La Bruyère? Le pacifique prélat a-t-il eu la première idée de railler doucement les excès et les ridicules d'une secte naissante? ou bien cette pensée lui a-t-elle été fournie par les *Dialogues* de l'auteur des *Caractères?* Nous inclinerions volontiers à le croire, La Bruyère a inspiré en partie la muse fine et moqueuse de Fléchier (2). A notre avis, l'ouvrage en prose est le

(1) La Bruyère, vol. II, p. 627, *Dialogue* V. — Durant cette querelle, plusieurs écrits en vers ou en prose furent publiés dans un ouvrage intitulé : *Recueil de diverses pièces sur le Quiétisme.* Comme dans La Bruyère, on y trouve une paraphrase du *Pater,* assez vivement tournée. L'une des deux paraphrases a certainement servi de modèle à l'autre. Voici trois strophes de la pièce renfermée dans *le Recueil :*

Adveniat regnum tuum

Votre royaume a des appas
Pour des âmes intéressées;
Les nôtres d'un motif si bas
Se sont enfin débarrassées.
S'il vient, il nous fera plaisir;
Mais Dieu nous garde du désir!

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie

Seigneur, notre pain quotidien
Ne peut être que votre grâce :
Donnez-la-moi, je veux bien;
Ne la donnez pas, je m'en passe.
Que je l'aie ou ne l'aie pas,
Je suis content dans les deux cas.

Et ne nos inducas in tentationem

Seigneur, si votre volonté
Me met à ces grandes épreuves
Qui désespèrent le tenté,
Mon cœur, pour vous donner des preuves
De mon humble soumission,
Consent à la tentation.

Cité par M. Nisard, *Histoire de la littérature française,* vol. III, p. 360. Paris, Didot, 1854, 4 vol. in-8°.

(2) Les épigrammes contre les quiétistes, dans le *Recueil*

modèle, l'original, la préface en quelque sorte, du poème que l'évêque de Nîmes devait composer un peu plus tard. L'aimable et malin vieillard, qui se vantait jadis de voir *tout d'un coup le ridicule des hommes*, et qui déclarait que *jamais personne ne remarqua plus promptement une sottise*, a passé par là avec sa malice, sa bonhomie et sa pénétration ordinaires ; il a vu les *sottises* et *les ridicules* des quiétistes, si patiemment relevés par La Bruyère ; il a fait des suppressions considérables, écarté toute discussion aride ou abstraite ; il a retranché certains tableaux, en a ajouté d'autres que La Bruyère avait négligés ; il a enfin allégé cette prose un peu pesante, et donné au dialogue plus de vivacité, en lui prêtant les ailes de la poésie.

La preuve de la parenté que nous cherchons à établir, ne consiste pas dans certains caractères vagues et généraux : c'est le même sujet, la même forme de discussion, ce sont les mêmes développements, et souvent les mêmes expressions. Comme, dans La Bruyère, le Directeur veut amener la Pénitente *au sommeil spirituel*, de même dans Fléchier, Flavie se moque *du doux sommeil de la sainte oraison*, dont Clarice fait l'éloge (1) ; comme La Bruyère s'élève contre les expressions inconvenantes dont se servaient les mystiques du temps, de même Flavie reproche à Clarice et à tous les quiétistes de parler impu-

dont nous avons parlé plus haut, p. 290, note 1, ont fait le reste. — La XIIe épître de Boileau, qui est de 1695, adressée à l'abbé Renaudot, pourrait bien avoir inspiré quelques passages à Fléchier.

(1) La Bruyère, *ibid.*, vol. II, p. 573. — Fléchier, premier *Dialogue*, vol. IX, p. 205.

rement des choses les plus sacrées ; elle condamne, et avec raison, tous *ces baisers de l'âme*, *ces douceurs conjugales*, *ces embrassements*, ces expressions mondaines d'*amante et d'amant*, d'*épouse et d'époux*, de *couche mystique*, que La Bruyère avait déjà condamnées (1).

Les dialogues de Fléchier, au nombre de quatre, et non au nombre de neuf, comme ceux de La Bruyère, ont pour interlocuteurs deux dames : Clarice, *quiétiste*, et Flavie, *nouvellement convertie*. La discussion s'engage entre Clarice, la femme pieuse, demeurée fidèle, et Flavie, la femme encore *demi-mondaine*, revenue récemment de ses erreurs et de ses frivolités passées, qui vient de se convertir, après avoir *perdu les plus beaux de ses jours*,

> Plus instruite des lois et des modes du monde,
> De ses amusements et de ses vanités,
> Que des ordres du ciel et de ses vérités (2).

Tout naturellement, c'est la jeune femme, nouvellement

(1) La Bruyère, *ibid. Dialogue* VII, p. 646. — Fléchier, *Dialogue* IV, vol. IX, p. 229.

(2) Fléchier, *Dialogue* I, vol. IX, p. 198. — Pourquoi donc, M. Delacroix a-t-il fait de Flavie, une protestante, ou *nouvelle catholique*, comme on appelait alors les protestantes converties? L'une, nous dit-il, est appelée Clarice, l'autre Flavie. « La première, ancienne catholique et quiétiste, cherche à convertir la seconde, *nouvelle catholique*, et tout bonnement orthodoxe. La donnée, comme on voit, ne laisse pas d'être piquante et vraie. L'évêque de Nîmes revêt la question d'une actualité de lieu qui lui assure, au moins en Languedoc, des lecteurs, même après l'évêque de Meaux, lequel, de l'aveu de Fléchier, a traité tout cela *d'une manière qu'on n'y peut rien ajouter.* » Ce que nous avons dit un peu plus haut prouve que *l'actualité de lieu* n'existe pas; dans les *Dialogues* de Fléchier, les interlocuteurs sont deux femmes du monde : d'un côté une *quiétiste*; de l'autre, une femme *nouvellement convertie*, et non pas une *nouvelle catholique*.

convertie, qui, par sa sagesse, sa modération, son bon sens, va combattre les idées chimériques de Clarice. Dans le premier dialogue, celle-ci veut prouver à son amie qu'on doit aimer Dieu sans intérêt, *sans contrainte*, et sans se préoccuper de son salut. Flavie a parfois d'agréables ironies, qui rappellent, dans un autre ordre d'idées, les plaisanteries d'Henriette à Armande, dans les *Femmes savantes*. Ce rapprochement n'a rien de forcé : Fléchier nous le fournit. Clarice répond à Flavie scandalisée de ce *langage amoureux :*

> Nous parlons comme font les personnes pieuses.

Aussitôt Flavie lui réplique :

> Et quelquefois aussi comme les précieuses (1).

Précieuses, en effet ; le mot est d'une rigoureuse justesse : comme les unes corrompaient la langue, comme elles l'énervaient par leur recherche et leur affectation, les autres corrompaient la vraie piété par les termes langoureux et raffinés dont elles faisaient un abus déplorable. Flavie déclare que, dans sa dévotion, elle ne peut *aller tout droit à la divine essence;* qu'elle aime à penser à Jésus-Christ, à méditer sa loi, ses miracles et ses œuvres ; elle n'a pas le droit, dit-elle avec esprit, de s'éloigner *des routes ordinaires :*

> De sauter Jésus-Christ, de franchir ses mystères,
> D'arriver à la fin sans prendre le milieu,
> Et d'aller d'un plein vol jusqu'au trône de Dieu.

Il n'est pas possible de railler d'une manière plus ingé-

(1) Fléchier, *Dialogue* IV, p. 231.

nieuse, avec plus d'agrément, plus de sens et de raison, tous *ces grands sentiments*, qui sont si fort du goût de Clarice. Flavie lui dit en se moquant :

Heureuse si j'avois un cœur comme les vôtres!
Vous tenez à vos pieds les vices abattus,
Vous portez jusqu'au ciel vos brillantes vertus;
Dans le sein de la paix vous possédez vos âmes.
Pour moi, je vis, hélas! comme les autres femmes :
Vous étouffez en vous vos inclinations,
Moi, je suis foible encor et j'ai mes passions;
Vous triomphez du vice, et je lui fais la guerre;
Vous volez dans les airs, moi je vais terre à terre ;
Vous jouissez en Dieu de sa félicité,
Moi, je le crains, et l'aime avec simplicité (1).

C'est la même sagesse, le même bon sens, la même ironie spirituelle dans le second dialogue. Clarice essaye de montrer à Flavie qu'elle a tort de s'en tenir à *l'usage commun des petites vertus;* il faut aspirer à *la vie unitive*, arriver à *l'état passif*, pour se perdre doucement dans le sein de Dieu :

On ne voit hors de lui rien qu'on puisse chérir,
Rien qu'on craigne de perdre, ou qu'on veuille acquérir;

(1) Ces dialogues de Fléchier sont remplis de réminiscences de Molière. Dans le passage que nous venons de citer, l'imitation est habile, mais néanmoins manifeste. Henriette dit à Armande (*Femmes savantes*, act. I, sc. I) :

... Tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve taillée à faire un philosophe,
Si le vôtre est né propre aux élévations
Où montent des savants les spéculations,
Le mien, ma sœur, est né pour aller terre à terre,
Et dans les petits soins son faible se resserre.
Habitez, par l'essor d'un grand et beau génie,
Les hautes régions de la philosophie,
Tandis que mon esprit, se tenant ici-bas,
Goûtera de l'hymen les terrestres appas.

On demeure immobile et mort en sa présence,
Madame, et tout cela se fait sans qu'on y pense.

FLAVIE.

Mais enfin pour jouir de cet unique bien,
Que faut-il que je pense ou que je fasse ?

CLARICE.

Rien.

FLAVIE.

Cette pratique-là, Madame, est bien aisée,
Et votre loi mystique est bientôt exposée.

Voilà qui est vif, gai, rapide, et bien fait pour embarrasser notre quiétiste, que déconcerte l'allure franche et libre de Flavie. Tandis que Clarice paraît *sommeiller* en parlant; que son langage est traînant, et comme empreint de ce *mystique sommeil* qu'elle affectionne, Flavie, au contraire, riposte vivement, raille sans pitié *cette nonchalante et dévote paresse*, cette *vénérable et sainte oisiveté*, dont sa folle amie fait ses délices, et, apprenant que, pour posséder Dieu, il n'y a *rien à faire*, elle lui dit plaisamment :

Le ciel où vous tenez votre esprit attaché,
Vous donne ses faveurs, madame, à bon marché.

Puis, quand Clarice montre à Flavie *la base et le fond de la vie unitive;* quand elle déclare à cette dernière que, l'esprit une fois plongé *dans l'essence divine* et *absorbé dans le souverain bien*, on peut vivre *au gré de ses désirs*, *pécher innocemment sans salir la pureté de*

l'âme, Flavie admire cette belle morale, qui permet de *vivre sans contrainte* et de *se moquer du péché :*

Cette religion paroîtra bien commode ;
Et, croyez-moi, bientôt vous serez à la mode (1).

Enfin, quand Clarice veut apprendre à Flavie à se détacher d'elle-même, à s'anéantir en présence de Dieu, celle-ci résiste ouvertement, défend sa liberté en fort bons termes, se moque de tous *ces raffinements* de la piété, s'honore de descendre *au détail de ses soins domestiques*, de faire quelque bien ici-bas, et termine en engageant Clarice et toutes les quiétistes à abandonner leurs sottes rêveries, à descendre quelquefois *de l'essence de Dieu*, pour venir, sur la terre, *faire comme les autres.*

CLARICE.

Faites-vous devant lui comme un rien de vous-même ;
Reconnoissez en lui sa majesté suprême,

(1) Boileau, dans son épître à l'abbé Renaudot, se moque aussi de cette indolence des quiétistes, de cette *religion commode* qui permet de *pécher innocemment :*

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique,
Au milieu des péchés tranquille fanatique,
Du plus parfait amour pense avoir l'heureux don,
Et croit posséder Dieu dans les bras du démon.

— Le cardinal de Bouillon, un des défenseurs les plus déclarés de l'auteur du livre des *Maximes des Saints*, écrivait à l'abbé de Chanterac : « Tous ces grands termes du pur amour de Dieu, de la sainte indifférence, d'abandon à sa volonté, aboutissent, dans ceux qui s'en servent, à tout ce que la corruption de la nature humaine peut produire de plus abominable. » (Lettre du 26 mai 1698, citée par M. Godefroy, *Histoire de la littérature française*, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, vol. II, p. 556. Paris, Gaume, 1860.)

Remettez en ses mains, avec humilité,
Le précieux dépôt de votre liberté;
De tous désirs mondains purifiez votre âme;
Ne veuillez rien...

FLAVIE.

Oh! non; je veux vouloir, Madame;
Qui perd sa liberté ne peut être content.
Je n'aime pas ce *rien* que vous estimez tant :
En tout ce que je fais, ou que je me propose,
Permettez que j'y sois du moins pour quelque chose;
Que mon esprit soumis agisse autant qu'il peut,
Que je puisse vouloir, du moins, ce que Dieu veut,
Et que sur ce que j'aime ou ce que je désire,
Me réservant encor quelque reste d'empire,
Pour aider le Seigneur à me bien gouverner,
Je me retienne un cœur que je veux lui donner.

Un peu après, avec une ironie plus marquée, avec un sens droit et élevé, sur un ton que la raison rend éloquent, avec l'accent d'une pitié mal contenue, Flavie ajoute :

Ces passives langueurs, ces transports hors de soi,
Tous ces raffinements ne sont pas faits pour moi.
Il me faut une loi plus simple et plus facile;
Mon maître est Jésus-Christ, ma règle est l'Évangile.
. . . . . .
Je pratique sans faste, et selon l'occurrence,
Tantôt l'humilité, tantôt la patience;
De mes soins, de mon bien, j'assiste le prochain :
Je voudrois être utile à tout le genre humain.
. . . . . .
J'adore le Seigneur, je l'invoque en tout temps (1),
Aux pieds de ses autels je porte mon encens;

(1) C'est cet amour de Dieu que les quiétistes condamnaient. Dans son épître à l'abbé Renaudot, Boileau suppose plaisamment que Dieu, au jour du jugement, lui adresse des reproches

Je descends au détail de mes soins domestiques :
Madame, ce sont là mes petites pratiques.

. . . . . .

O vous, contemplatifs de céleste origine,
Et qui participez à la grandeur divine,
Qui par vos actes purs, simples et solennels,
Vous mettez au-dessus du reste des mortels,
Travaillez un peu moins à devenir tranquilles,
Soyez moins glorieux et soyez plus utiles.
Pour porter le secours et l'exemple en tout lieu,
Descendez quelquefois de l'essence de Dieu,
Avec des actions qui ressemblent aux nôtres,
Et venez ici-bas faire comme les autres.

En terminant, elle raille *la vénérable et sainte oisiveté* de toutes ces quiétistes qui veulent *se guinder au ciel par de nouvelles routes*, qui *renoncent à tout*, jusqu'à leur propre salut, et savent enfin,

... Par de secrets ressorts,
Séparer en vivant l'âme d'avec le corps.

Pour elle, elle refuse de suivre *ces âmes sublimes*, et le déclare net :

Je ne vais ni plus haut, ni plus bas que cela,
Et je m'en tiens encore à ces pratiques-là.

La discussion continue dans le troisième dialogue, vive,

sévères, et l'envoye *brûler en l'éternelle flamme*, pour avoir soutenu que l'homme devait l'aimer, tandis qu'un quiétiste, qui a délivré l'homme

De l'importun fardeau d'aimer son Créateur,

entend, au contraire, ces douces paroles :

Entrez au ciel : venez, comblé de mes louanges,
Du besoin d'aimer Dieu, désabuser les anges.

(Boileau, *Œuv. compl.*, petit in-4°, Paris, Didot, p. 239.)

alerte, assaisonnée de malice du côté de Flavie; nuageuse et guindée du côté de Clarice. Flavie s'obstine à rester terre à terre, s'en tient *aux vertus communes*, dédaigne *le mystique repos*, et reconnaît qu'elle n'a pas l'âme contemplative :

Aux sentiments divins j'en veux joindre d'humains.

Je vous l'ai dit, ajoute-t-elle, un peu impatientée à la fin par tous ces songes creux et ces folles rêveries,

Je vous l'ai dit, Madame, et je vous le redis,
Je ne veux occuper qu'un coin du paradis,
Parmi les petits saints inconnus dans l'histoire,
De là, vous voir briller (1) au sommet de la gloire.

Puis, vient une amusante réplique de Flavie : des mots heureux, des expressions comiques, des traits moqueurs, tout *le jargon dévot* plaisamment tourné en ridicule, avec une étonnante précision, voilà ce qui fait de cette jolie tirade l'un des meilleurs morceaux de ces dialogues dans lesquels, cependant, nous avons déjà signalé tant de bons passages.

Pour moi, je suis au rang de ces âmes traineuses
Qui, suivant du Seigneur les routes lumineuses,
Et jetant vers le ciel parfois quelque regard,
Marchent languissamment, et n'arrivent que tard.
Dans la dévotion que j'ai dessein de suivre,
Je n'ai d'autre secret que celui de bien vivre :

(1) M. Guerrier, dans son récent ouvrage sur *Mme Guyon*, p. 394, citant ce vers, a mis : *bâiller* au sommet de la gloire. L'expression est assez plaisante; mais je trouve *briller* dans Ducreux : ce qui est plus juste.

Quiétude, abandon, spiritualités,
Raffinements d'amour que vous nous débitez,
Sont pour moi jusqu'ici doctrines inconnues.
Mon âme ne sait pas s'élancer dans les nues;
L'extatique sommeil n'est pas selon mon cœur,
Et l'amour endormi répugne à mon humeur.
Je ne sais point pousser vos immenses tendresses (1),
Ni, pour mettre à couvert mes petites foiblesses,
En vertu d'un traité dont on est convenu,
Prolonger, comme vous, un acte continu.
Je ne sais pas mourir, ni me perdre en moi-même,
Et puis me retrouver dans l'essence suprême,
Et confondant en Dieu mon être avec le sien,
Me plonger dans le tout, me plonger dans le rien.

Clarice, obligée alors de se défendre à son tour, cite pêle-mêle les Conciles, les Pères, les Docteurs.

Vous venez des Bégards, Madame, et des Béguines,

lui a dit plaisamment Flavie; et, comme c'est là une très grosse injure, pour prouver qu'elle ne vient ni des *Bégards*, ni des *Béguines*, Clarice cite les noms les plus célèbres du calendrier quiétiste : Rusbrock, Harphius, Taulère, Malaval, et bien d'autres illustrations de la secte. Ici, le dialogue nous rappelle la manière de Molière, quelques-unes de ces répétitions qui sont d'un effet si comique : le *Sans dot* de l'*Avare*, ou le *oh! oh! en tapinois*, qui fait pâmer d'aise Cathos et Madelon; ce *oh! oh!* qui paraît si admirable à celle-ci, « qu'elle aimerait mieux avoir fait ce oh! oh! qu'un poème épique ».

(1) Dans les *Précieuses ridicules*, sc. V, Madelon avait dit : « Il faut qu'un amant, pour être agréable, sache débiter les beaux sentiments, pousser le doux, le tendre et le passionné. »

CLARICE.

Nous avons pour docteurs des Pères vénérables,
Dévots, judicieux, savants, irréprochables;
Rusbrock, le grand Rusbrock y tient le premier lieu.

FLAVIE.

Rusbrock! Que dites-vous?

CLARICE.

Ce grand homme de Dieu,
Rusbrock, encore un coup, dont la science exquise...

FLAVIE.

De quel pays étoit ce Père de l'Eglise?

CLARICE.

Vous ne connoissez pas Rusbrock, Madame?

FLAVIE.

Non.

CLARICE.

Rusbrock! que de douceurs sous ce barbare nom!
Harphius vient après; quels mystiques, Madame!
Ils ont si bien écrit sur les noces de l'âme,
Qu'ils méritent l'honneur de votre souvenir.

FLAVIE.

Donnez-leur donc des noms qu'on puisse retenir.

Après Rusbrock, Harphius, et autres personnages tout aussi célèbres, Clarice invoque l'autorité de *la savante Prisque*, c'est-à-dire de Mme Guyon. On sait que ce nom lui fut donné par Bossuet, qui eut le tort d'appeler Fénelon *un Montan*. Flavie refait à sa manière le

portrait de Mme Guyon, que Clarice vient de tracer. Çà et là, elle lance quelque trait malin contre *la savante dame*, rappelle qu'elle n'eut pas l'honneur de briller à Saint-Cyr, et remarque *qu'elle joint la souplesse à la dévotion :*

> Mais je n'approuve pas qu'une femme s'empresse,
> Qu'elle veuille partout faire la prophétesse,
> Que tantôt à la ville, et tantôt à la cour,
> Elle aille sourdement prêcher le pur amour.

Il ne sied pas à une femme, dit-elle, de *disputer avec les Docteurs;* le monde veut des directeurs, *et non des directrices* (1).

Cette sortie de Flavie, contre les Prisques du temps, amène d'une façon très naturelle , dans la bouche de Clarice, l'éloge de Fénelon :

> Ayez pour votre sexe un peu plus d'indulgence ;
> L'illustre Fénelon en a pris la défense.

On voudrait pour *l'illustre prélat* une autre apologiste; mais enfin les détails sont convenables, les traits justes et bien choisis : on sent que le poète garde à M. de Cambrai toute l'estime, toute la considération que lui conser-

(1) Dans *Les Femmes savantes,* Chrysale dit à Bélise :

> Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
> Qu'une femme étudie et sache tant de choses.

Clitandre avait dit à Henriette (act. I, sc. III) :

> Et les femmes docteurs ne sont point de mon goût.

Ces réminiscences se présentent à chaque instant; nous ne les ferons plus remarquer : il est facile de les constater en lisant les vers de Fléchier.

vera l'évêque de Nîmes. Clarice loue dans Fénelon l'absence de faste et d'ambition, sa vertu, son savoir, sa politesse, son aimable piété, *la paix et la douceur qui brillent sur son visage*, en un mot, toutes ces merveilleuses qualités que Saint-Simon, malgré sa jalousie pour Fénelon, relèvera dans ses *Mémoires*, où il crayonnera l'un des portraits les plus beaux, les plus achevés, les plus vivants de cette inépuisable galerie.

A ce grand nom, Flavie oppose celui de Bossuet, *prédicateur habile*, *célèbre docteur*, qui blâme les idées de l'archevêque de Cambrai, et l'accuse d'abolir la vertu d'espérance :

Je ne sais point, pour moi, quels sont ces différends :
Mais enfin, cet évêque est l'oracle du temps;
Des sens les plus obscurs il dissipe les ombres,
Il perce de l'erreur les voiles les plus sombres;
Et quelque autorité, quelque adresse qu'elle ait,
On voit fuir l'hérésie au nom de Bossuet.

Clarice et Flavie, on le comprend bien, ne peuvent s'entendre dans une querelle qui émeut tant de prélats,

Depuis Meaux et Paris jusques à Cisteron.

Clarice, afin de clore le débat, en appelle au pape, *arbitre et juge de la foi*. Flavie accepte, tout en décochant un dernier trait railleur à la pauvre quiétiste :

Je laisse donc à Rome à régler vos affaires,
Et je ne prétends pas entrer dans vos mystères.
Jouissez du repos que vous me proposez;
Jour et nuit, devant Dieu, soyez les bras croisés,
Plongez-vous dans le sein de la divine essence;
Pour moi, dans une simple et pieuse ignorance,

Je veux, sans m'avilir, sans me trop élever,
Pratiquer la vertu, Madame, et me sauver.

Le quatrième dialogue n'est pas inférieur à ceux qui précèdent : il est animé, agréable, amusant, semé de vers charmants, dans lesquels Fléchier se moque des quiétistes, comme il s'était moqué autrefois des deux *précieuses languissantes*, qui vinrent le trouver à Clermont. Un passage à citer est celui où Flavie proteste contre *le langage amoureux* dont se servent Clarice et ses amies; contre ces expressions inconvenantes, de noces de l'époux, de douceurs conjugales, de chaste mariage, de fêtes nuptiales, expressions qui blessent le bon sens autant que la pudeur, et que les quiétistes avaient sans cesse sur les lèvres :

A force d'expliquer l'amour à votre gré,
De mêler le profane avecque le sacré,
Et de parler de l'un comme on parle de l'autre,
On ne sait presque plus quel amour est le vôtre.
Ce style inusité ne peut s'autoriser,
Et croyez-moi, Madame, on peut en abuser :
Par l'époux, quelquefois, une jeune mystique
Entend un autre époux que celui des Cantiques.

Décidément, comme Clarice l'a remarqué un peu plus haut, Flavie aime trop à raisonner. On ne sait comment la contenter, tout la choque : elle ne veut rien entendre *à l'acte discursif*, *à la séparabilité*, *à l'exclusion de mercénarité*, et à tant d'autres belles choses qui *délectaient le cœur et flattaient l'oreille* des contemplatifs; elle blâme, enfin, *le langage dévot*, auquel elle trouve tantôt trop de douceur, tantôt trop de rudesse. Flavie réplique à Clarice : sa réponse est excellente, elle renferme une

juste critique de *ces phrases emphatiques*, de *ces propos raffinés*, si familiers à Mme Guyon et à ses adeptes :

> Il est vrai, je ne puis vous le dissimuler,
> Je n'ai jamais aimé ces façons de parler ;
> L'un et l'autre langage, à mon sens, est bizarre :
> L'un est trop naturel, et l'autre trop barbare;
> L'un a trop de fumée, et l'autre trop de feu;
> L'un s'entend un peu trop, l'autre s'entend trop peu.

Flavie défend ainsi jusqu'à la fin les droits de la raison et les règles du bon goût; elle ne veut pas plus des expressions obscures, que de celles qui bravent l'honnêteté.

> Mais on ne parle enfin que pour se faire entendre,

dit-elle avec beaucoup de sens; et, un peu plus loin, elle ajoute avec une certaine humeur :

> Pour chacun de vos mots il faut un commentaire.

En terminant, Flavie engage Clarice à laisser là ce style ampoulé, ces fadeurs et ces enflures, *ce fin du fin*, eût dit Molière, qui n'était pas particulier aux seules *précieuses;* lui recommande *le bon sens* dont elle a tant besoin, et *la netteté* qui lui manque, dans un langage qui rappelle la réponse d'Henriette à Armande, dans les *Femmes savantes* (1) :

> Il faudroit donc avoir, Madame, un Furetière (2),
> Qui de votre jargon fit un volume à part,

(1) *Les Femmes savantes*, act. I, sc. I.

(2) Furetière naquit à Paris, en 1619 ; et mourut en 1688. Il avait été nommé membre de l'Académie française en 1662. Mais accusé, en 1686, d'avoir voulu publier pour son propre

Et nous développât tout le fin de votre art.
Croyez-moi, laissez là vos fadeurs, vos enflures,
Conformez votre style aux saintes Ecritures;
Joignez-y la prudence avec la netteté.
Il faut sur le bon sens régler la piété,
Traiter l'amour de Dieu d'une manière chaste,
Expliquer l'oraison sans finesse et sans faste,
Et, pour apprendre au monde à vivre saintement,
Parler et raisonner intelligiblement.

Ainsi finissent ces dialogues, qui sont loin d'être dépourvus d'intérêt, et sont de beaucoup préférables à toutes les autres pièces dont nous avons parlé plus haut; dialogues dans lesquels l'auteur a triomphé du plus triste, du plus aride des sujets, et qui demeurent, en effet, « le chef-d'œuvre de Fléchier dans la poésie française ». Au nom de la raison, au nom du bon goût, l'aimable vieillard condamne, avec une sévérité enjouée, ces *mignardises* de langage, et *ces colifichets dont le bon sens murmure.* « Tel est, dirons-nous avec M. l'abbé Delacroix, le ton général de ce poème : du bon sens, une légère raillerie pour les doctrines, avec beaucoup de modération et d'égards pour les personnes. Fléchier ne fut certainement pas du nombre des prélats dont Bossuet put présenter la signature au roi, en signe d'adhésion à la guerre qu'il

compte un *Dictionnaire* de la langue, tandis que l'Académie préparait le sien, ses confrères l'exclurent de leur compagnie. L'ouvrage de Furetière ne put être publié en France; il parut en Hollande deux ans après la mort de l'auteur, sous le titre de *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois*, etc. Rotterdam, 1690, 2 vol. in-f°, ou 3 vol. in-4°. Basnage en donna une nouvelle édition, 3 vol. in-f°. La Haye, 1701. Plus tard, en 1704, il fut réimprimé à Trévoux, petite ville du département de l'Ain, d'où il a gardé le nom de *Dictionnaire de Trévoux.*

avait déclarée à Fénelon; bien moins fut-il de ceux qui reçurent du pape ce compliment, que si l'archevêque de Cambrai avait péché par excès d'amour de Dieu, ils avaient péché, eux, par défaut d'amour du prochain (1). » M. Nisard a fort bien résumé l'impression dernière que laisse dans l'esprit le souvenir de cette lutte mémorable : on admire Bossuet, on ne cesse pas d'aimer Fénelon. « Le Saint-Siège même, en le frappant, nous dit-il, laissa voir qu'il avait été sensible à ce grand art de plaire que relevait une vertu admirable; et si l'évêque de Meaux resta maître des intelligences, l'archevêque de Cambrai resta maître des imaginations (2). »

(1) *Histoire de Fléchier*, p. 494. — Ceci nous rappelle une jolie épigramme, qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal : *Sottisier ou recueil de chansons, poésies et autres pièces satiriques*; BELLES-LETTRES FRANÇAISES, vol. II, n° 83. Nous n'affirmons pas que cette épigramme soit inédite; nous croyons l'avoir rencontrée quelque part :

Dans ce combat, où les prélats de France
  Semblent chercher la vérité,
L'un dit qu'on détruit l'espérance,
L'autre se plaint que c'est la charité :
C'est la foi qu'on détruit, et personne n'y pense.

En parlant du quiétisme, nous n'avons dit que ce qui se rapportait à notre sujet. Ceux qui désireraient étudier ce débat plus à fond, liront avec intérêt l'ouvrage que vient de publier M. Guerrier, professeur au lycée d'Orléans : *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence*, 1 vol. in-8°. Paris, Didier, 1881. — Voy. surtout, dans cet ouvrage, ce que l'auteur dit des *Dialogues* de Fléchier et de ceux de La Bruyère, p. 391 et suiv.

(2) M. D. Nisard : *Histoire de la littérature française*, vol. III, p. 381.

CONCLUSION

Nous voici arrivé au terme de notre étude. Le modeste Doctrinaire, l'ancien professeur de rhétorique de Narbonne, est devenu un personnage célèbre, un écrivain en renom, dont les ouvrages sont également goûtés de la ville et de la cour; il a sa place marquée dans les cercles à la mode, chez Mlle Dupré, Mlle de Scudéry, Mme Des Houlières, et jusque dans l'académie assez étrange de l'abbé d'Aubignac. Ses vers faciles et légers courent de main en main; les bonnes compagnies du temps les savourent avec délices, et *les dames les plus spirituelles* attendent impatiemment les jolis billets qu'il envoie tour à tour de Flandre, d'Alsace, de Saint-Germain ou de Fontainebleau.

Si les débuts du jeune Provençal furent difficiles, s'ils furent pénibles dans cette ville de Paris, où il était inconnu, et où il n'apportait que beaucoup d'esprit et beaucoup d'espérances; si le disciple de Richesource,

l'humble catéchiste de Saint-Roch, dut attendre pendant quelques années les faveurs de la fortune, quand une fois il put saisir l'aveugle déesse, il ne la laissa plus partir, et l'obligea de suivre docilement ses pas. Dès lors, tout semble lui sourire; il marche de succès en succès : poète, historien, orateur, il traite tous les genres, se place au premier rang dans plusieurs, et ne se montre inférieur dans aucun. S'il aborde la poésie latine, il égale sans peine les meilleurs latinistes de son temps : Huet, Vanière ou Santeuil. Son vers plein, sonore, harmonieux, a je ne sais quoi de virgilien, qui rappelle toute la douceur et toute la cadence du poète de Mantoue, qu'il imite souvent avec un rare bonheur. Poète des ruelles, il adresse des sonnets ou des madrigaux à *Iris* et à *Climène;* sous le nom de *Tyrsis*, il arrange de jolies rimes et décoche à Mlle de la Vigne les plus délicieuses malices du monde. Moins fade que Conrart, aussi vif et aussi plaisant que Voiture, il est plus agréable et plus naturel que Cotin. Un style grave, sérieux, d'une élégance soutenue, recommande l'*Histoire de Théodose*, qui peut bien avoir ses défauts, mais n'en demeure pas moins l'un des meilleurs ouvrages historiques de cette époque (1). Orateur enfin, qu'il développe des sujets de morale ou déplore la mort d'illustres personnages de son temps, il est digne d'être placé à côté de Bossuet ou de Bourdaloue, et mérite de servir plus d'une fois de modèle à Massillon.

Dès 1662, Chapelain désigne Fléchier à la munificence

(1) Cette histoire parut en 1679, et fut composée, comme le *Traité de la connaissance de Dieu*, le *Discours sur l'histoire universelle*, pour l'éducation du Dauphin.

de Louis XIV. En 1665, il porte déjà le titre de *prédicateur du roi;* vers 1668, il devient lecteur du Dauphin; il est reçu en 1673 à l'Académie française, à la place de Godeau et le même jour que Racine, qu'il a la gloire d'éclipser complètement à la séance solennelle de sa réception.

Ce qui attache, dans cette période de la jeunesse de Fléchier, qui va de 1659 à 1672, ce ne sont pas seulement les dons de l'intelligence qu'il avait reçus en si grande abondance, ce sont surtout ces belles qualités du cœur, sans lesquelles les dons les plus merveilleux de l'esprit ne sont rien.

Nous n'avons pas la prétention de refaire le portrait de Fléchier : il l'a tracé lui-même de main de maître, et, tel qu'il est, nous pouvons bien dire qu'il est encore *de toute perfection.* Nous ne voulons que mettre en relief certains côtés de cette exquise nature, cet ensemble harmonieux des plus précieuses qualités, qui nous font trouver en Fléchier cette chose si rare :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

D'un naturel doux et facile, obligeant envers ses inférieurs, commode à ses égaux, modeste avec tous et ne se préférant à personne, content de sa propre gloire sans dédaigner celle des autres, Fléchier fut en outre un ami fidèle et dévoué. Il était lent à se donner; mais, comme il le dit lui-même, « quand l'affaire est une fois conclue, et qu'il s'est donné, c'est pour toujours et sans réserve ». Un peu auparavant il avait dit avec quelque grâce : « Il ne prend pas de ces feux subits, qui s'éteignent presque

aussitôt qu'ils sont allumés, il va pied à pied, et laisse mûrir l'amitié (1). »

Mais s'il fut exempt d'orgueil et d'envie, il ne se laissa jamais humilier par les orgueilleux qu'il put rencontrer. Dans ces circonstances, il sut montrer une grande fierté d'âme, et ne permit jamais qu'on l'outrageât impunément. D'Alembert nous rapporte la réponse qu'il fit un jour à certain prélat, « qui n'ayant que ses aïeux pour mérite, se trouvoit humilié d'avoir en Fléchier un confrère que Dieu avoit fait éloquent, charitable et vertueux, mais n'avoit pas fait gentilhomme ». Ce prélat trouvait fort étrange qu'on l'eût tiré de la boutique de ses parents, pour le placer sur un siège épiscopal, et il eut la sottise de le lui dire. — *Avec cette manière de penser*, lui répondit l'évêque de Nîmes, *je crains que si vous étiez né ce que je suis, vous n'eussiez fait des chandelles* (2).

(1) Puisque nous parlons du portrait de Fléchier, rappelons que l'un des bons peintres du dix-septième siècle, H. Rigault, a laissé de l'évêque de Nîmes un portrait remarquable, fréquemment reproduit par la gravure. Nous ne savons pas où est l'original. Mgr Besson, actuellement évêque de Nîmes, un maître lui aussi en l'art de parler et d'écrire, possède un autre portrait qui est fort bon, mais dont on ne connaît pas l'auteur. Voici ce que dit de Fléchier, un écrivain que nous avons cité souvent, et qui était bien informé : « Il étoit d'une taille médiocre. Il avoit le visage ovale, les yeux noirs et pleins de feu, la bouche, le nez et les sourcils bien faits; le front ouvert et élevé. Ses cheveux étoient noirs; il ne les quitta jamais, ayant toujours préféré, autant par goût que par modestie, la coiffure donnée par la nature à celle des faux cheveux. Sa physionomie étoit spirituelle; il y régnoit un air de bonté, de candeur et de probité, qui annonçoient toute l'excellence de son cœur. » (Ménard, *Notice sur Fléchier*, p. 81.)

(2) Pour comprendre la réponse de Fléchier, il faut se rap-

Une autre fois, ce fut le maréchal de la Feuillade qui se fit mettre à la raison. *Ce flatteur intrépide de Louis XIV*, comme l'appelle d'Alembert, se dédommageait sans doute de ses adulations auprès du maître, par les airs de hauteur qu'il affectait avec les autres. — *Avouez*, dit-il à Fléchier, *que votre père seroit bien étonné de vous voir ce que vous êtes. — Peut-être moins étonné qu'il ne vous semble*, répondit le prélat ; *car ce n'est pas le fils de mon père qu'on a fait évêque, c'est moi* (1). « Il faut pardonner ces réponses, ajouterons-nous avec d'Alembert, à la modestie obligée d'imposer silence à l'orgueil. Car la vraie modestie est comme la vraie bravoure, qui jamais n'outrage personne, mais qui sait repousser les outrages, au moins quand celui qui les fait n'est pas assez vil pour ne mériter que le mépris. »

C'est cette *vraie modestie* qui plaît dans Fléchier, modestie d'un homme qui *se sent* et *s'estime ce qu'il vaut*, tout en laissant à chacun son jugement. Vers 1661, il envoie quelques vers à Huet, et lui dit avec candeur : « Comme j'ai toujours eu assez mauvaise opinion de moi-même, j'ai toujours vécu sans ambition, et je n'ai été jusqu'ici homme de lettres que pour moi. » « Il n'est

peler que son père tenait un petit *commerce de détail*, à Pernes, sa ville natale. (Ducreux, *Œuv. compl. de Fléchier*, p. XIX.) — Ch. Labitte dit qu'il exerçait « la simple profession de fabricant de chandelles ». Je crois que le spirituel critique prend trop à la lettre la réplique de Fléchier.

(1) Si Fléchier a eu quelques autres aventures de ce genre, on ne s'étonne pas que, dans son portrait, il ait écrit assez dédaigneusement : « Pour les grands, qui se prévalent de ce qu'ils sont, il les respecte de loin, et les abandonne à leur propre grandeur. »

personne qui aime mieux d'être averti que moi », lui dit-il encore. On aime à voir cette défiance de soi dans un homme qui avait tant de ressources en lui-même, et dont l'esprit était si souple, que, de son propre aveu, *il était capable de tout ce qu'il entreprenait.*

Ajoutez à ces qualités un désintéressement absolu, un noble dédain de la fortune, qu'il ne désira que pour avoir le plaisir d'obliger ses amis, et qu'il ne plaça jamais au-dessus du mérite et de l'honneur. « Il a toujours cru, écrira-t-il vers 1680, en traçant son portrait, que le mérite pouvoit se passer de la fortune; il s'est contenté de l'un, et ne s'est point inquiété de l'autre. » Et, dans le même morceau, il ajoutera ces fières paroles que sa vie entière a justifiées : « Tous les honneurs du monde lui paroîtroient trop achetés, s'ils lui avoient coûté quelque bassesse (1). » En vérité, il pouvait bien parler de lui-même avec cette assurance, celui qui, en 1687, désigné pour le siège épiscopal

(1) Nous aimons à confirmer, par des faits, ce que nous disons du caractère de Fléchier. Ménard nous parle de je ne sais quel parti religieux (les jansénistes, peut-être), qui essaya de l'attirer à lui; mais il rejeta toutes les offres qui lui furent faites pour son avancement. « Cette fermeté, continue Ménard, nous est attestée par un des journalistes de son temps. Le jeune prédicateur, dit-il, ferme dans la foi, ne fut point ébranlé dans la résolution qu'il avoit prise de ne pas faire fortune aux dépens de sa conscience. Des personnes vivantes, distinguées par leur naissance et leurs emplois, et dignes de toute créance, lui ont entendu raconter les efforts du parti pour le gagner, et ajouter : *J'aurois mieux aimé passer ma vie dans l'obscurité, que de parvenir par une si mauvaise voie.* (Ménard, *Notice sur Fléchier*, p. 83.)

de Nîmes, suppliait le roi de le laisser dans son modeste évêché de Lavaur, où il avait déjà travaillé, *comme ne devant pas en sortir*, et où Dieu bénissait ses travaux. « J'avoue, Sire, continuait-il, que j'ai une grande passion d'achever l'ouvrage que j'ai commencé, et que ce seroit une grande grâce de me laisser entretenir et augmenter les bonnes dispositions où je vois les nouveaux convertis de mon diocèse. Je ne doute pas que le successeur que V. M. m'a destiné n'ait plus de talent et de capacité que moi, mais l'application que j'ai eue à les instruire, et la confiance qu'ils ont prise en moi, me donnent des facilités qu'on n'a pas dans le commencement d'un épiscopat. L'évêché de Nîmes, Sire, est vaste et difficile à gouverner, et je ne me sens ni assez de force ni assez d'adresse pour cela. Je sais qu'il est plus riche et plus honorable que le mien ; mais V. M. m'a déjà donné tant de bien, que je n'en souhaite pas davantage, et l'honneur qu'elle m'a fait de me croire capable et digne d'être dans cette place-là me vaut mieux que la place même. J'y serois plus proche de mon pays et de ma famille, mais je ne dois pas avoir de plus forte affection que celle de servir Dieu et V. M. Je crois que je ne lui serai pas inutile en ce pays-ci. Je me jette donc aux pieds de V. M., pour la supplier de me laisser dans ce diocèse où elle m'a envoyé, et où je puis plus tranquillement prier Dieu qu'il continue de répandre abondamment ses bénédictions sur Elle. Je ne l'ai jamais importunée pour lui demander du bien, je crains que je l'importune en lui disant qu'elle m'en fait. C'est une grande preuve de votre bonté, Sire, que vous me réduisiez à ne

vous demander que la diminution de vos bienfaits et de vos grâces (1). »

Ce n'est pas que Fléchier fût sans ambition ; non : mais il avait cette ambition légitime, sage, mesurée, qui n'est à charge à personne, et ne coûte rien qu'à soi-même. Il l'avoue en termes charmants : dans ces justes limites, on ne peut blâmer une ambition aussi raisonnable, et qui n'est, en définitive, que ce sentiment qu'un homme distingué a de sa propre valeur. « Il a de l'ambition, dit-il, non pas de celle qui s'empresse et s'agite pour parvenir ; mais de celle qui attend paisiblement la justice qu'on doit ui rendre, qui ne cherche pas les voies les plus courtes, mais les plus honorables, et qui veut toujours mériter, longtemps avant que d'obtenir, ce qu'il peut légitimement prétendre. Il se console aisément de n'être pas heureux, pourvu que le public l'en juge digne, et il travaille à se faire considérer par lui-même, plutôt que par l'état où on l'aura mis. » Il serait à désirer qu'il y eût dans le monde, beaucoup d'ambitieux de ce genre ; de ces hommes qui ne cherchent pas, pour parvenir, *les voies les plus courtes, mais les plus honorables*, et qui, longtemps avant que de les obtenir, savent mériter les faveurs qu'on leur accorde. De tels ambitieux sont la gloire de leur nation, l'honneur du corps auquel ils appartiennent, dans l'Église, la magistrature ou l'armée ; quand des circonstances graves les réclament, ils ne sont pas au-dessous de leur laborieuse tâche ; ils ne sont pas de ces incapacités brillantes, qui

(1) Lettre au roi, datée de Lavaur, le 27 août 1687. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 52.)

n'ont guère d'autre droit au respect, que par les insignes de la dignité dont ils sont revêtus.

Les lettres de Fléchier sont empreintes de ce même caractère de sagesse et de modération. Ce qu'il a dit avec une certaine solennité dans son *Portrait*, se trouve pleinement confirmé par ce qu'il écrit dans l'intimité. « Quoique la voix du peuple, écrit-il à l'un de ses amis, soit ici, soit dans les provinces, m'ait déjà fait plusieurs fois évêque, je ne suis encore qu'abbé. Je laisse à la Providence à faire de moi tout ce qu'elle voudra, et dans les temps qu'elle aura marqués (1). » En 1683, à quelqu'un qui lui annonçait qu'une abbaye était vacante, il écrivait qu'il était résolu à ne rien solliciter : « Je vous suis très obligé, Monsieur, de l'avis que vous me donnez, touchant l'abbaye de Saint-Cibard (2). Ce qui pourroit me la faire souhaiter, ce seroit le plaisir que j'aurois de pouvoir être quelquefois avec vous, et de vous offrir une petite retraite, quand vous voudriez vous éloigner un peu du bruit du monde ; mais j'ai tant de peine à demander, que j'ai résolu de laisser faire à la Providence (3). »

Les bruits de sa prochaine élévation à l'épiscopat persistaient toujours. Peu de temps après, vers 1684, il écrit à M. de Benoît, avec la même modestie et la même tran-

(1) Datée de Saint-Germain, le 21 décembre 1680. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 25.)

(2) « Saint-Cibard, en latin *Sancti Eparchii monasterium*, abbaye de France, dans l'Angoumois, et dans un des faubourgs d'Angoulême ; ordre de Saint-Benoit. » (*Dictionnaire de géographie* de La Martinière.)

(3) Datée de Versailles, le 6 novembre 1683. (*Œuv. comp. de Fléchier*, vol. X, p. 41.)

quillité : « Le bruit qui a couru chez vous de ma nomination à l'évêché d'Orange, n'est pas véritable. Je n'ai point demandé cet évêché, et ne l'ai pas même désiré. Ce n'est pas que je ne le croie bien au delà de mon mérite; mais j'ai résolu de laisser agir les bontés du roi à mon égard, et d'attendre, sans m'impatienter, les grâces qu'il m'a fait l'honneur de me promettre (1). »

Fléchier, après avoir attendu longtemps *sans s'impatienter*, fut enfin nommé à un évêché, à celui de Lavaur, au mois de novembre 1685 : il avait alors cinquante-trois ans. Il était absent de Paris, en ce moment, occupé à évangéliser les protestants du Poitou et de la Bretagne, à la tête d'une mission qu'il était chargé de diriger. Lorsqu'il vint remercier Louis XIV, le roi le récompensa de sa longue attente par ces paroles flatteuses : *Je vous ai fait trop attendre*, lui dit-il, *ce que vous méritez depuis longtemps ; mais c'est que je ne voulois pas me priver de l'impression que me font vos discours, en vous éloignant de moi* (2).

Jusque vers 1670, Fléchier représente excellemment l'homme de lettres au dix-septième siècle, aimable, doux, poli, indulgent, ami des opinions moyennes, et gardant une égale mesure avec les personnes et les choses. En littérature, il ne sera ni l'adversaire de Boileau, ni le partisan obstiné de Voiture (3) ; en morale, malgré Bossuet,

(1) Lettre datée de Versailles, le 16 octobre, vers 1684. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 44.)

(2) Paroles citées par Ducreux. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. I, p. XXXIII.)

(3) Toutefois, comme Mlle de Scudéry, Fléchier ne fut pas

il avouera qu'il n'est pas *ennemi juré de la comédie*, pourvu qu'elle n'offense *ni l'honnêteté, ni l'ordre de la société civile;* enfin, dans les querelles religieuses, il ne penchera d'aucun côté. Dans le débat survenu entre les Jésuites et les Dominicains, au sujet des *Cérémonies chinoises*, quand le P. de la Chaise le prie de dire son avis sur cette affaire, il se tient sur la réserve, et ne donne raison ni aux uns ni aux autres. « Le Saint-Père, écrit-il, craint que le décret qu'il va faire n'ait le même sort que celui de deux de ses prédécesseurs, qui ont décidé la question qu'on dispute encore devant lui. Il voit des gens de bien accusés, et des gens de bien qui accusent, et ne peut croire que les uns et les autres soient allés aux extrémités du monde, pour y rompre la charité, ou pour y favoriser l'idolâtrie, et qu'ils y deviennent les prévaricateurs d'une religion dont ils sont prêts d'être les martyrs (1). » A Clermont, il raille les Jésuites,

sans quelque prévention contre Boileau. Dans un opuscule, dont nous avons parlé ailleurs (voy. vol. I, p. 246), Fléchier avoue bien que Despréaux et Molière « ont poussé le genre satirique au plus haut point qu'il pouvoit aller »; mais il met aussitôt un correctif à ses éloges : « Pour moi, ajoute-t-il, j'aimerai toujours mieux nos Virgiles et nos Horaces françois, que nos Juvénals et nos Perses; le génie honnête, libre et élevé des premiers, me plaira toujours plus que celui des autres, quoiqu'il soit plein de feu, d'agrément et de force. » Remarquons-le avec Ch. Labitte, « La tendresse d'âme de Fléchier se trouvait ici d'accord avec ses sympathies de lettré. » (*Etudes littéraires*, vol. II, p. 386. — Voy. *Réflexions sur les différents caractères des hommes*, ch. VIII : *De l'esprit critique et satirique. Œuv. compl. de Fléchier*, vol. IX, p. 268.)

(1) Lettre au P. de la Chaise, datée de Nîmes, le 29 septembre 1702. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 121.)

et se moque de certain conseiller de la cour des aides, *passionné moliniste*, sans témoigner pour cela beaucoup de respect envers *la ligue de Port-Royal* et *le parti de saint Augustin* (1). Enfin, lorsque éclata le différend célèbre qui mit aux prises les deux plus grands évêques du temps, il sourit des illusions quiétistes, partagea l'opinion de Bossuet, mais sans cesser de respecter et d'aimer Fénelon.

Cette modération, Fléchier la garda en toutes choses, dans sa vie privée, aussi bien que dans sa vie publique. Il suffit de lire son histoire, pour se convaincre que le simple particulier était aussi doux, aussi sage et aussi accommodant que le prélat. Rien de violent, rien de heurté dans cette belle nature, où les plus brillantes facultés de l'esprit sont relevées par les plus solides qualités du cœur. Tel il parut dans sa jeunesse, tel il demeura aussi quand il fut entré dans la gloire et la carrière des honneurs. Fidèle à ses anciens amis, Conrart, Huet, Chapelain et Mlle de Scudéry ; fidèle au genre précieux qu'il cultiva jadis, il ne reniera aucun de ses goûts d'autrefois, et ne sera pas fâché de jeter un regard en arrière, vers ce monde qu'il a quitté depuis tant d'années, et dont il ne peut oublier la grâce, la politesse, l'élégance et la distinction. Fléchier est évêque de Nîmes, il touche à la vieillesse, et il écrit à Mme Des Houlières : « Je croyois n'avoir plus de goût que pour les soins de l'épiscopat et pour les règles de la discipline de l'Église, mais j'ai senti que j'aimois encore les sonnets, les stances et les idylles,

(1) Voy. *Mémoires sur les Grands-Jours*, p. 87 et suiv.

et qu'au milieu des occupations les plus sérieuses, j'étois encore capable d'amusement. Vous m'avez remis devant les yeux l'image d'un monde que j'avois presque oublié, et je me suis intéressé aux plaisirs et aux chagrins que vous avez exprimés dans vos ouvrages (1). »

Vers 1686, il est évêque de Lavaur, et il écrit à Mlle de Scudéry, qui lui avait envoyé ses dernières *Conversations*. C'est la même admiration que jadis, quand il se trouvait rue de Beauce, dans le salon de *Sapho*, en compagnie de Conrart, de Mlle de la Vigne ou de Montausier. « Il me falloit une lecture aussi délicieuse que celle-là pour me délasser des fatigues d'un voyage, pour me guérir de l'ennui des mauvaises compagnies de ce pays-ci, et pour me faire goûter le repos, où la rigueur de la saison et la docilité de mes nouveaux convertis me retiennent dans ma ville épiscopale. En vérité, Mademoiselle, il me semble que vous croissez toujours en esprit. Tout est si raisonnable, si poli, si moral et si instructif dans ces deux volumes que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, qu'il me prend quelquefois envie d'en distribuer dans mon diocèse, pour édifier les gens de bien, et pour donner un bon modèle de morale à ceux qui la prêchent... Recevez donc, Mademoiselle, avec mon remerciement, les louanges que vous donne un homme relégué dans une province, qui n'a pas encore perdu le goût de Paris, qui vous conserve toujours la même estime qu'il a eue toute sa vie pour vous, et qui

(1) Lettre datée de Nîmes, le 25 mai, sans indication d'année. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 356.)

est très parfaitement, Mademoiselle, votre, etc. (1). »

Comme c'est bien là l'habitué des ruelles et l'ami des beaux esprits du temps, fidèle jusqu'au bout à ses premières affections littéraires, « à ce premier idéal poétique qu'il avait conçu et cultivé dans sa jeunesse » ! Jusqu'à la fin de sa carrière, Fléchier demeure homme de lettres, ami des stances et des sonnets, partisan de ce style précieux qu'il admira jadis, et qui a encore tant d'attraits pour lui, qu'il voudrait distribuer dans son diocèse des exemplaires de Mlle de Scudéry, « pour édifier les gens de bien, et pour donner un bon modèle de morale à ceux qui la prêchent ».

Pendant tout le cours de son laborieux épiscopat, Fléchier ne cessa de favoriser les lettres, qui avaient fait sa fortune. Le 11 janvier 1690, il accepta d'être nommé protecteur de l'*Académie royale de Nîmes*, dont l'existence avait été reconnue par lettres patentes, quelques années auparavant, en 1682. Le protecteur de l'*Académie royale* eut à cœur de justifier la confiance qu'on avait mise en lui. Deux ans après, en 1692, pendant un voyage qu'il fit à Paris, usant de son influence auprès de ses collègues de l'Académie française, Fléchier obtint que l'Académie de Nîmes fût agrégée à celle de Paris. L'Académie française accorda cette faveur dans sa séance du 2 octobre 1692. Il fut décidé que les députés de l'Académie de Nîmes seraient admis à siéger au bout de la table, qu'ils seraient reçus à l'entrée de la première salle

(1) Lettre datée de Lavaur, le 26 décembre, sans indication d'année. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 359.)

où s'assemblait l'Académie, et reconduits par les académiciens que le Directeur aurait nommés. Le 30 de ce même mois, l'abbé Bégault vint, au nom de ses collègues de Nîmes, et en présence de Fléchier, prononcer un discours de remerciement. La réponse de M. de Tourreil, alors directeur, fut remplie de politesse et de cordialité pour l'Académie de Nîmes, mais surtout d'estime et d'admiration pour le protecteur (1).

Plus tard, en 1710, lorsque l'archevêque d'Albi, M. de Nesmond, vint prendre séance à l'Académie française, à la place de Fléchier, il put rappeler cette alliance que l'ancien évêque de Nîmes avait heureusement préparée entre les deux Académies. « Au milieu des soins d'un diocèse pénible et agité, il conserva toujours le souvenir et l'amour de vos exercices. A l'ombre de sa protection et sous ses yeux, s'éleva dans Nîmes une société d'hommes choisis, que vous favorisâtes de votre adoption, et il leur procura la gloire et l'honneur de votre alliance. Il voulut que ses citoyens fussent tout ensemble savants et vertueux, que les lettres fussent cultivées sous un ciel si serein et si lumineux; que l'esprit d'une nation vive et ingénieuse fût dirigé par les préceptes et par les exemples; que l'art perfectionnât en elle tous les dons de la nature, et qu'une ville, si célèbre par tant de monuments de l'antiquité, le devînt aussi par le savoir et par l'éloquence (2). »

Non content de cette protection accordée à l'*Académie de Nîmes*, Fléchier avait fondé chez lui comme une acä-

(1) Ménard, *Notice sur Fléchier*, p. 40.

(2) Séance de l'Académie française du 30 juin 1710. Discours cité par Ducreux. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. I, p. xc.)

démie privée, où il réunissait quelques jeunes gens, qu'il formait aux fortes et saines études, qu'il éclairait de ses conseils, et dont il encourageait avec bienveillance les timides essais. L'illustre orateur, le maître en l'art de bien dire, celui qui avait su manier avec une égale perfection la langue de Virgile et celle de Corneille, aimait à stimuler ces jeunes ardeurs, à diriger leurs travaux, et à applaudir à leurs efforts ou à leurs succès. « C'était là comme une seconde académie, dans les rangs de laquelle la première (1) put se recruter plus tard, et où se formèrent, sous les yeux et par les leçons de Fléchier, de jeunes orateurs et des écrivains qui se rendirent ensuite utiles à l'Eglise (2). »

Rien de plus intéressant aussi que de voir la faveur que Fléchier ne cessa jamais d'accorder aux lettres et aux gens de lettres. Il n'oublie pas que ce sont elles qui l'ont accueilli à son arrivée à Paris, et que c'est par elles qu'il se rendit cher jadis à Conrart, à Chapelain et à Montausier; il n'oublie pas qu'il eut besoin d'être protégé à ses débuts; qu'il sollicita autrefois la bienveillance de Huet, de Mlle Dupré ou de Mlle de la Vigne, pour les humbles essais de sa muse, et c'est sans peine qu'il accorde aux autres la protection qu'il demandait autrefois pour lui. Il remercie Mme Des Houlières, qui vient de lui envoyer un recueil de ses poésies, et avoue qu'il aime encore les sonnets, les stances et les idylles; il félicite Mlle de Scudéry, et relève volontiers ce qu'il y a de rai-

(1) L'Académie de Nîmes.
(2) M. A. Delacroix, *Histoire de Fléchier*, p. 443.

sonnable, de poli, de moral, d'instructif dans ses nouvelles *Conversations;* il se déclare admirateur de Santeuil, se fait le protecteur de Vanière et de bien d'autres poètes, qui ne firent jamais en vain appel à ses libéralités.

En 1690, il écrit une lettre charmante, pleine d'esprit, de grâce et d'enjouement, au chanoine de Saint-Victor. C'est plaisir de voir avec quel aimable abandon, avec quelle élégance et quelle distinction, le prélat, que tant de soucis accablent, sait encore tourner un compliment et s'entretenir avec Santeuil. « M. Le Pelletier m'envoya, il y a quelque temps, lui dit-il, votre *Plainte de sainte Hunégonde*, Monsieur, et je la reçus avec d'autant plus de joie, que je l'avois attendue avec impatience. Tout ce qu'il y a de savants et de polis soupirent après vos poésies ; et les ministres de l'État même se font un plaisir et un honneur de les distribuer. Je vous avoue que votre Sainte est une jolie personne; elle a de l'esprit, de la délicatesse, de la sensibilité plus que sainte du paradis. Que je la trouve aimable dans tout ce qu'elle dit d'elle et de vous! Je lui sais bon gré surtout de connoître ce que vous valez, et de vous représenter tel que vous êtes, quand vous touchez et retouchez vos nobles ouvrages. Qu'elle me plaît, quand elle gronde son abbé; quand elle se moque des vieilles hymnes qu'on lui chante, et quand elle pleure le tort qu'on lui fait de la priver de l'honneur qu'elle doit recevoir des vôtres! Vous seul pouvez donner de l'inquiétude aux bienheureux qui n'en ont point. Continuez à leur faire ouïr agréablement leurs louanges, ou plutôt celles de Dieu, et ne manquez pas de m'envoyer ici tout ce que vous composerez en leur honneur. J'en

aurai autant de plaisir qu'eux, et je ferai autant d'éloges de vos poésies, que vous en aurez faits de leur sainteté(1). »

Relégué au fond de sa province, Fléchier n'avait pas perdu pour cela *le goût de Paris :* il aimait toujours les poètes et les œuvres des poètes, et les encourageait de son mieux. « Il voulut partager avec Nicolas de Lamoignon l'honneur de protéger Vanière. Il lui donnait des conseils ; il fit plusieurs corrections au *Prædium rusticum.* Aux Etats du Languedoc, où son éloquence spirituelle et fleurie lui assurait beaucoup d'influence, il donnait, comme d'autres évêques, son suffrage à Vanière, pour lui faire décerner une pension, qui tomba cependant sur un astronome. Dans une de ces assemblées, on délibérait sur une inscription dont on avait besoin pour une statue de Louis le Grand, érigée à Montpellier. Fléchier opina pour qu'elle fût en vers latins : c'était sans doute pour ménager au poète, son protégé, une occasion de se distinguer. Fléchier fit beaucoup plus : il lui accorda une pension, que le poète touchait trois fois par an. Aucun biographe, que je connaisse, ne relate ce fait; c'est la muse même de Vanière qui nous l'apprend discrètement, dans la dédicace de ses épigrammes à l'évêque de Nîmes :

Nec sterili tantum stimulas me laude poetam,
Otia sed largo facis ære; nec annua Janus

(1) Lettre datée de Montpellier, le 10 décembre 1690. (*Œuv. compl. de Fléchier,* vol. X, p. 58.) Les vers de Santeuil sont insérés dans ses œuvres, sous ce titre : Divæ Hunegundis querimonia, quod abbas clarissimus hymnos, quos in illius honorem conscribendos a poeta impetraverat, mutata mente neglexerit. Paris, Denis Thierry, 1 vol. in-12, 1694 ; p. 36.

Tempora, ver flores, spicas constantior æstas
Adducit, tua quam referat ter dona quotannis
Fundus, ut appellas, non mendax... (1). »

En 1694, Fléchier écrit à l'abbé Ménard, pour lequel il eut une véritable affection. En remerciant des nouvelles militaires qu'on lui envoie, il n'oublie pas de parler des questions littéraires, qui lui tiennent plus à cœur. « Je m'imagine aussi bien que vous, écrit-il, que le fort de la guerre tombera dans ces quartiers, et que le Piémont et le Roussillon seront les grands théâtres de cette année (2). Nous entendrons de plus près que vous le bruit de l'orage, et si nous apprenons avant vous ce qui se passe, nous vous rendrons nouvelles pour nouvelles.

« Je suis bien fâché que les divers sentiments de Messieurs de l'Académie ayent fait différer la publication du dictionnaire. Je ne doute pas qu'on n'en destine un exemplaire bien conditionné à tous les Quarante, dont j'ai l'honneur d'être. Je vous prie de vouloir bien le faire retirer, quand il sera temps, de M. Coignard (3), pour me

(1) M. l'abbé Vissac : *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, p. 206. — Voici la traduction de ces vers de Vanière : « Ce n'est point par de stériles compliments que vous encouragez mes vers, mais bien par de généreuses largesses qui me procurent des loisirs. Quand janvier ramène une année nouvelle, quand le printemps nous ramène les fleurs, et l'été les moissons, mon petit fonds, comme vous l'appelez, ne me trompe pas, et trois fois par an me donne vos présents. »

(2) Il s'agit ici de la guerre de la *Ligue* d'Augsbourg, qui dura de 1688 à 1697, et que la France soutint seule contre l'Empire, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre et la Savoie. Le traité de Ryswick, près de la Haye, termina cette longue guerre, illustrée par les exploits de Luxembourg et de Catinat (octobre 1697).

(3) Imprimeur de l'époque.

l'envoyer par la voie de M. Anisson, directeur de l'imprimerie royale, qui l'adressera à Lyon, pour me le faire tenir. Le sieur Coignard vous donnera bien aussi un exemplaire des épîtres dédicatoires de MM. les abbés Testu, Choisi et Régnier (1), que vous aurez la bonté de m'envoyer par la poste. Si la lettre du P. Caffaro, sur la comédie, peut se mettre en paquet, vous me ferez plaisir aussi de me l'envoyer par la même voie. Je ne crains point pour ces nouveautés la dépense du port. J'aurai soin de vous faire rendre ce que vous pourrez avoir payé pour moi (2). »

Un mois après, Fléchier le remerciait de la peine qu'il avait prise de lui envoyer les « quelques ouvrages qui paroissent depuis peu sur la scène ». Il juge avec beaucoup de sagesse et de mesure la lettre qui attira au P. Caffaro une si sévère réplique de Bossuet (3); il parle de la satire de Boileau, des *anti-satires* qui en ont été faites, et l'avertit qu'il ne sera pas fâché de recevoir les autres *petits ouvrages qui courent.* « Le manifeste du prince d'Orange est assez bien écrit, lui dit-il ; il y a des endroits qui sont assez spécieux, d'autres foibles, et quelques-uns qui ne conviennent pas à la personne qui parle. Aussi, je suis persuadé que c'est une composition de quelque bel esprit aventurier, et non pas un écrit du prince

(1) Tous trois de l'Académie française.

(2) Lettre datée de Nîmes, le 20 mars 1694. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 62.)

(3) La lettre de Bossuet, au P. Caffaro, porte la date du 9 mai 1694. Peu de temps après, la même année, Bossuet publia ses *Maximes sur la comédie.* — (Voy. sur ce débat, M. de Bausset, *Histoire de Bossuet*, liv. X.)

d'Orange. Je l'ai reçu de Lyon, imprimé. J'ai été pourtant bien aise de le recevoir de vous quelques jours auparavant.

« J'ai lu aussi la lettre du P. Caffaro. Je ne regarde point le langage, qui est assez bon, et meilleur qu'il n'appartient à un étranger. Mais son opinion est bien expliquée et bien soutenue; il n'oublie rien de ce qui peut servir à sa cause, et, à quelques endroits près, cette dissertation est fort raisonnable; mais je ne sais s'il étoit expédient de la faire imprimer. Ces sortes de doctrines, quoique appuyées sur les principes des théologiens, peuvent ôter à des âmes timorées la retenue et les scrupules qu'elles ont, et favoriser le relâchement, le libertinage ou, du moins, l'oisiveté des gens du monde. Il faut laisser à décider ces sortes d'affaires dans le confessionnal, et ne pas les abandonner au jugement d'une infinité de personnes qui se prévalent de tout, et qui ne sont pas assez sages pour s'arrêter à ce qu'il y a de juste et de permis dans une opinion indulgente, et pour observer toute la modération que l'auteur demande. Je ne m'érige point en juge de la querelle des deux religieux : il ne convient point à deux personnes d'un même ordre de se quereller en public.

« J'ai vu la satire de M. Boileau, et je l'ai trouvée comme vous me l'aviez écrit. M. Perrault m'a envoyé son apologie du mariage, et je sais qu'il y a beaucoup d'autres anti-satires (1). Je vous serai obligé si vous m'envoyez ce qui le méritera de ces petits ouvrages qui courent. J'ai

(1) Il s'agit ici de la satire sur *les Femmes*, que Boileau venait de publier en 1693. Cette satire mit en émoi toute la société

été fort aise que l'Académie ait enfin déterminé de faire une épître dédicatoire (1). »

On le voit, l'homme de lettres, l'amateur des nouveautés littéraires, persiste jusqu'à la fin, fidèle aux goûts de sa jeunesse et à ses anciennes admirations, médiocre partisan de Boileau, dont il parle avec assez d'indifférence, tandis qu'il est plein de feu et de chaleur, quand il loue les beaux vers ou la belle prose de Mme Des Houlières, de Mlle de Scudéry ou de M. Perrault. Mais alors, comment Fléchier, avec les idées que nous lui connaissons, et avec tous les liens qui l'attachaient à la société précieuse; comment Fléchier put-il s'affranchir des mille entraves qu'il rencontrait sur son passage, et laisser là toutes les frivolités d'autrefois, pour s'élever jusqu'à la majesté des *Oraisons funèbres ?* Problème littéraire bien curieux, qu'il serait intéressant d'étudier à fond, et que nous ne ferons qu'indiquer rapidement. Si le disciple de Richesource, le protégé de Conrart, l'hôte assidu des *Samedis*, ne sombra pas en route et put retrouver le chemin d'une forte et grande éloquence, il en est redevable d'abord aux solides études de sa jeunesse, qui le ramenèrent peu à peu dans la voie d'où il s'était éloigné. Il arriva à Fléchier ce qui arrive d'ordinaire, en temps d'épidémie, aux tempéraments sains et robustes : la contagion les épargne souvent, et ils peuvent, presque sans péril, ou du moins avec un moindre péril, demeurer au milieu d'elle.

précieuse. (Voy. de quelle manière Mlle de Scudéry parle du *satirique public*, vol. II, p. 185.)

(1) Lettre datée de Nîmes, le 20 avril 1694. (*Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 62.)

De plus, si Fléchier eût été engagé dans le monde, s'il n'eût été qu'homme de lettres, il ne serait jamais allé au delà de Voiture, de Chapelain ou de Balzac : il aurait eu autant d'esprit que le premier, autant d'indulgence que le second, et autant de soin que le troisième pour le choix des mots et l'harmonie du langage. Heureusement pour lui, il était d'Église, et une carrière plus vaste et plus noble fut ouverte à son talent. Sollicité par les grandes vérités de la religion, invité à faire l'éloge d'un illustre capitaine ou de magistrats célèbres, à monter dans une chaire qui avait retenti naguère des harangues immortelles de Bossuet, à parler dans une chapelle témoin des audaces de Bourdaloue, en présence de Louis XIV, devant ces courtisans habitués à toutes ces splendeurs oratoires, que pouvait-il faire des coquetteries de Voiture et de la pompe fleurie de Balzac? Faire entendre du haut de la chaire les graves enseignements de la religion; retracer les vertus douces et modestes d'une reine pieuse et résignée dans son délaissement; *égaler les lamentations aux douleurs*, pour pleurer la mort imprévue de l'un de nos vaillants capitaines, c'étaient là de grands sujets bien dignes d'un orateur chrétien. Fléchier trouvait ainsi le fonds solide qui avait manqué à Balzac et à Voiture, écrivains habiles tous les deux, qui ont rendu des services réels à notre langue, mais qui ont tous deux le malheur d'avoir des mots plus grands que les choses qu'ils veulent exprimer : Voiture dépense beaucoup d'esprit à propos de pures bagatelles; Balzac développe de belles moralités dans un style sonore, har-

monieux, mais d'une harmonie creuse, qui frappe l'oreille sans jamais pénétrer jusqu'au cœur. Fléchier a bien fait de s'adonner dans la suite à l'éloquence religieuse; il a échappé par là à un double péril : s'il fût resté simplement homme de lettres, il n'eût jamais été qu'un bel esprit comme Voiture, et un rhéteur comme Balzac, et n'aurait pas une place honorable à côté de Bossuet et de Bourdaloue.

Enfin, Fléchier a eu un dernier bonheur : il a vécu à la plus belle époque du siècle de Louis XIV, en ce siècle qui fut par excellence celui de la politesse, de l'élégance, de la distinction et de la sociabilité, époque à jamais mémorable, dont il serait temps de ne plus médire, où se sont accomplies de grandes choses dans les lettres et les sciences, en philosophie, en éloquence et en poésie; « où il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale, qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie (1) ».

Ce n'a jamais été sans un secret dépit que nous avons entendu bien des fois des attaques violentes dirigées contre le dix-septième siècle. Dans ces dernières années surtout, poètes, historiens, économistes, semblent s'être concertés ensemble; on a fait avec fracas, en quelque sorte, le siège de cette grande époque, et on a regardé comme un triomphe de porter le désordre et le ravage au milieu de ce magnifique et glorieux édifice, œuvre de la persévérance, du courage et de la sagesse de nos pères.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, Introduction.

On a montré que le souverain avait eu bien des faiblesses, les particuliers bien des vices; que cette époque tant vantée n'avait été exempte ni de fautes, ni de malheurs, ni de crimes : comme si les fautes, les faiblesses ou les vices, n'étaient pas, hélas! de tous les siècles et de tous les pays, et, nous l'ajouterons, de tous les régimes! Pour nous, nous n'avons jamais rien compris à ces invectives contre le passé. Que des étrangers attaquent nos mœurs, nos institutions, nos habitudes, cela se comprend; mais que nous allions nous-mêmes renier et salir nos vieilles gloires, déchirer de nos propres mains nos vieux titres de noblesse dans le monde, voilà ce qui nous a rempli souvent d'une patriotique tristesse. Aujourd'hui, moins que jamais, quiconque a l'honneur de tenir une plume, poète, publiciste, orateur ou romancier, ne devrait commettre pareille faute. La France est assez humiliée, sa prospérité est assez cruellement atteinte, l'antique gloire nationale est assez éclipsée, le sol de la patrie a été assez mutilé, pour qu'on n'irrite pas davantage de récentes blessures. De grâce, laissez-la donc en paix cette fille immortelle de la civilisation et de la gloire, et qu'elle se console de ses malheurs présents, par le souvenir de sa grandeur passée et l'espérance de sa résurrection prochaine.

Plus que jamais nous devons avoir le souci de notre dignité. Respectons-nous nous-mêmes, afin que nos adversaires nous respectent. S'ils nous rappellent nos défaites et leurs victoires, nos désastres et leurs succès inouïs, rappelons-leur fièrement nos triomphes dans les luttes pacifiques de la pensée; s'ils nous disent qu'ils règnent

aujourd'hui en Europe par la force, ne craignons pas de leur rappeler que jadis nous avons commandé au monde par nos lois, notre politesse, notre bon goût, par tous ces arts aimables qui embellissent la vie humaine et en augmentent le prix ; s'ils disent : *le règne de Frédéric le Grand* (1), rappelons à ces enfants du Nord qu'on dit partout : *le siècle de Louis le Grand*, et que, comme l'a dit Voltaire, « quiconque pense, et, ce qui est encore plus rare, quiconque a du goût, ne compte que quatre siècles dans l'histoire du monde (2) » : le siècle de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV.

Qu'ils raillent notre amour du luxe et des plaisirs élégants, notre goût pour les ouvrages de l'esprit, et notre passion de la gloire et de l'honneur ; qu'ils raillent, tant qu'ils voudront, ces sentiments généreux, nous nous en consolerons sans peine. Ce qu'on a pu dire d'une des grandes périodes de notre histoire nationale, on ne le dira certainement jamais d'aucune époque de leur pays : « C'était un temps digne de l'attention des temps à venir,

(1) Le grand Frédéric traita les lettres en servantes, bien plus qu'en amies : il en fit un instrument de ses desseins, au lieu d'y chercher un délassement dans ses loisirs. Le 27 juin 1740, au début de son règne, il écrivait à Voltaire : « J'ai d'abord commencé par augmenter les forces de l'état de siège de seize bataillons, de six escadrons de hussards et d'un escadron de gardes du corps. J'ai posé le fondement de notre nouvelle Académie. » M. le duc de Broglie, qui cite ce passage de Voltaire, ajoute : « Une armée et une académie, mises sur le même pied, le même jour, pour servir la même politique, c'est Frédéric tout entier. » (Voy. *Etudes diplomatiques. La première lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse*, d'après des documents nouveaux, par M. le duc de Broglie, *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1881.)

(2) *Siècle de Louis XIV*, Introduction.

que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, les symphonies de Lulli, toutes nouvelles pour la nation, et, puisqu'il ne s'agit ici que des arts, les voix des Bossuet et des Bourdaloue se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame, si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se trouvera plus, où un duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, au sortir de la conversation d'un Pascal et d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille (1) ».

L'époque la plus brillante du règne de Louis XIV s'étend de 1661 à 1685, de la mort de Mazarin à la mort de Colbert. Alors tout sourit au jeune souverain, et la fortune semble obéir humblement à ses ordres. De grands ministres, Colbert et Louvois, dirigent les affaires de l'intérieur ou celles de la guerre; Turenne, Condé, gagnent des provinces, et enlèvent des places que Vauban fortifie; les traités d'Aix-la-Chapelle en 1668, et de Nimègue en 1678, nous donnent deux provinces, la Flandre et la Franche-Comté, que nous possédons encore; dans les arts, de grands peintres, d'admirables sculpteurs, Poussin, Lesueur, Lebrun, Puget, Coustou, Girardon, embellissent les palais que d'habiles architectes élèvent à grands frais : Versailles, Trianon, Marly et Saint-Germain; enfin, dans les lettres, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, Bossuet, Bourdaloue, La Bruyère, jettent sur cette époque un éclat incomparable.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII.

Ce fut précisément dans cette belle période de gloire, de succès, de fêtes, de splendeurs de toutes sortes que Fléchier vécut à la cour, où il resta pendant près de vingt ans, de 1668 à 1687, d'abord comme lecteur du Dauphin, et plus tard comme aumônier de la Dauphine. A ce moment, Molière est en pleine possession de sa renommée, Boileau publie ses belles *Epîtres*, Racine devient le digne successeur de Corneille, et « porte la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir (1) »; enfin, comme si la religion devait avoir sa place dans cette magnifique floraison de l'esprit humain, si les auditeurs furent illustres : Louis XIV, Madame, Colbert, Condé, Mme de Maintenon et Mme de Sévigné, illustres aussi furent les orateurs chargés d'instruire ce brillant auditoire, nous voulons parler de Bossuet et de Bourdaloue.

Jusqu'alors, Fléchier n'avait été qu'un disciple de Voiture, un émule plus ou moins heureux de Conrart, de Cotin, de Mlle de Scudéry. De 1660 à 1670, il avait été bel esprit, comme l'étaient encore Chapelain, Perrault, Ménage, Lamotte, d'Aubignac, tous ces demeurants d'un autre âge, qui ne veulent pas de la nouvelle école qui grandit, qui résistent à Molière, à Racine et à Boileau, et forment un véritable parti d'opposition littéraire. Fléchier ne sera pas resté impunément dans ce milieu de précieux et de précieuses; il n'aura

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII. — Racine donne *Bajazet* en 1672, *Mithridate* en 1673, *Iphigénie* en 1674, *Phèdre* en 1677.

pas impunément, pendant de longues années, porté la livrée galante du temps, et rimé de jolies frivolités pour charmer les loisirs de Conrart, de Saint-Pavin ou de Mlle de la Vigne. Son éloquence gardera quelque empreinte des habitudes qu'il aura contractées : une certaine recherche, des coquetteries de style, des grâces un peu fades, je ne sais quoi d'affecté, de mondain, de précieux, qui pouvait peut-être faire admirer l'orateur, mais que Fénelon n'eût pas manqué de condamner sévèrement.

D'un autre côté, comme Fléchier est bien redevable de ses qualités, au milieu où il a vécu de 1670 à 1687! Ce n'est pas en vain qu'il aura été pendant près de vingt ans le collègue et l'ami de Bossuet; qu'il aura entendu cette grande voix « retentir comme un coup de tonnerre » à Notre-Dame, à Saint-Denis, à Versailles ou à Saint-Germain; ce n'est pas en vain qu'il assistera aux sermons de Bourdaloue, qu'il entendra la parole grave, incisive, pénétrante de ce *Démosthène* de la chaire, de cet émule du grand évêque de Meaux, « qui surpassa Bossuet en travail, sans pouvoir jamais l'égaler en éloquence et en génie (1) ».

C'étaient là de magnifiques modèles : Fléchier pouvait les imiter sans péril, sûr de ne pas s'égarer en suivant de si glorieuses traces. Bossuet et Bourdaloue lui ont ouvert

(1) Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, vol. I, p. 127. — L'oraison funèbre de la reine d'Angleterre est de 1669, et celle de la duchesse d'Orléans de 1670. Bossuet prêcha devant la cour pendant les années 1661, 1663, 1665, 1666 et 1669. — Bourdaloue, qui était né, comme Fléchier, en 1632, débuta à Paris en 1669; où il prêcha l'Avent, dans l'église des Jésuites de la rue Saint-

la voie : l'un lui a montré comment il fallait pleurer les morts illustres de son temps, et l'autre comment il devait s'élever contre les vices et les défauts des hommes; et il a si bien profité des leçons de ces grands maîtres, qu'il n'est pas resté trop loin de Bourdaloue dans le sermon, et que dans l'oraison funèbre, il demeure sans contredit le second après Bossuet, à une grande distance, sans doute, du panégyriste de Condé, mais enfin assez près de lui, pour que ni Mascaron, ni Bourdaloue, ni Massillon, ne puissent lui disputer la place.

La cour, enfin, exerça aussi une influence réelle sur le caractère de l'éloquence de Fléchier. Ce style châtié, correct, harmonieux, où tout est disposé avec art et symétrie; cet amour du *bien dire* que Fléchier conserva jusque dans la plus extrême vieillesse, tout cela n'est-il pas comme l'empreinte laissée sur cet esprit si flexible par la cour la plus brillante de l'univers? Si Fléchier écrit presque toujours avec pureté, avec élégance, avec je ne sais quel air de noblesse et de majesté, cela ne vient-il pas évidemment de ce que notre orateur vécut de longues années à Paris, à la cour surtout, au centre même de la politesse. dans le lieu du monde où la langue française se parlait alors avec le plus de finesse, de pureté et de distinction?

Ce qui frappe, en effet, même en lisant les derniers

Antoine. En 1670, il prêche à la cour pour la première fois; presque trente ans après, en 1697, il y prêchera encore. (Voyez, dans l'excellent ouvrage de M. A. Feugère, *Bourdaloue et son temps*, le relevé complet des diverses stations prêchées, par Bourdaloue, à la cour et dans les paroisses de Paris; 1 vol. in-12. Paris, Didier, p. 35.)

ouvrages du prélat, c'est ce ton poli, digne, mesuré, qu'il sait garder en toutes choses; cette suprême élégance, cette urbanité avec laquelle il relève les faits les plus humbles ou les détails les plus familiers, qu'il se plaigne des démêlés qu'il a avec certain chanoine, ou qu'il prie M. de Bâville de le débarrasser d'une confrérie de pénitents gris, blancs ou noirs, dont il ne veut pas (1). L'homme bien élevé, doux, sage, l'ancien courtisan, habitué aux belles manières et au beau langage, persistera jusqu'à la fin; son style gardera comme un reflet des splendeurs de Versailles ou de Saint-Germain : la grandeur, l'ordre, la majesté. Sa phrase ne courra pas vive et légère comme celle de Pascal; alerte et divinement négligée comme celle de Mme de Sévigné; fine et railleuse, et quelquefois amère comme celle de La Bruyère : non; sa phrase aura quelque chose de plus apprêté, de plus solennel et de plus pompeux; quelque chose, s'il est permis de le dire, qui rappellera la démarche grave et cadencée du grand roi, quand, dans la galerie des glaces, à Versailles, il s'avançait avec majesté à travers la foule éblouissante des courtisans inclinés sur son passage, au milieu des princes, des seigneurs, des grandes dames, des hauts dignitaires de l'Etat; au milieu de tous ces

(1) Voy., Pièces justificatives IX, la jolie lettre de Fléchier à ce sujet. C'est un modèle d'ironie finie et contenue, et qui étonne, quand on songe que celui qui écrivait avec cette verve, cette malice et cet esprit, avait alors soixante-quinze ans. « Une douce ironie, comme il convient à cette indulgente nature, sert le plus souvent de couvert à Fléchier pour glisser ses plus vifs griefs. » Cette lettre, adressée à M. de Bâville, intendant du Languedoc, est datée de Nîmes, le 17 novembre 1707.

personnages illustres à des titres divers, et qui étaient dans tout l'éclat de leur gloire, de leur jeunesse ou de eur beauté. Voilà les éléments dont se composera l'éloquence de Fléchier, et que tout œil un peu exercé discernera sans beaucoup de peine. Habitué des ruelles, formé à la grande école de Bossuet et de Bourdaloue, élevé, en quelque sorte, dans le centre de la politesse et du bon goût, son style retiendra quelque chose de ces influences, et reflétera l'image des différentes sociétés parmi lesquelles notre orateur grandit.

On voit par là, combien il y a loin des madrigaux à Mlle de la Vigne et de l'école de Richesource, à ce que Ch. Labitte appelle un peu dédaigneusement « la majesté alignée des oraisons funèbres ». Il y a moins loin cependant qu'on ne le croirait d'abord. M. Sainte-Beuve a fort bien saisi cette nuance, et marqué finement cette gradation insensible par laquelle le disciple d'un sot maître, le membre de l'*Académie* de la place Dauphine, devint plus tard digne de célébrer la mémoire de Montausier et de Turenne : « Voyons Fléchier tel qu'il était, apprenons à le goûter dans les qualités qui lui sont propres, et qui lui assurent un rang durable comme écrivain et comme narrateur; ne craignons pas de nous le représenter dans sa première fleur d'imagination et d'âme, dans sa première forme de jeune homme, d'abbé honnête homme et encore mondain; et bientôt, sans trop de complaisance, sans presque avoir à retrancher, nous arriverons insensiblement à celui qui n'avait eu, en effet, qu'à se continuer lui-même et à se laisser mûrir pour devenir l'orateur si digne de célébrer Mon-

tausier et Turenne, et l'évêque régulier, exemplaire, édifiant. Il n'y a pas de vie plus unie que la sienne, ni qui se tienne mieux (1). »

Il n'y a pas de vie *plus unie* que la sienne, c'est bien vrai; c'est le témoignage que rendent à cette noble et douce mémoire tous les contemporains, tous les biographes et tous ceux qui, dans ces dernières années, ont eu à parler de Fléchier. *La douceur*, tel est le trait dominant de ce beau caractère; c'est le mot qui revient sans cesse sous la plume, quand on veut donner une idée véritable de ce que fut l'évêque de Nîmes, dans tout le cours de sa glorieuse carrière. Saint-Simon nous rappelle ses vertus et les regrets qu'il laissa, à sa mort, dans *tout le Languedoc :* « Il mourut, nous dit-il, célèbre par son savoir, par ses ouvrages, par ses mœurs, par une vie très épiscopale. Quoique très vieux, il fut fort regretté et pleuré de tout le Languedoc. » Ch. Labitte l'appelle un *tendre prélat;* nous dit qu'au milieu des guerres qui ensanglantèrent le Midi, il remplit le rôle de « doux conciliateur »; il n'hésite pas à le placer à côté de Fénelon pour l'aménité du caractère, et écrit cette phrase, qui renferme le plus bel éloge qu'on puisse faire de Fléchier : « Pour l'aimable douceur, l'excellent Fléchier a sa place marquée à côté, et peut-être même au-dessus de Fénelon (2). »

Il n'est donc pas étonnant que cette douceur ait passé de son caractère jusque dans ses écrits, si, comme on

(1) Sainte-Beuve, *Introduction aux Mémoires sur les Grands-Jours*, p. IV.

(2) *Etudes littéraires*, vol. II, p. 384.

l'a dit : « Le style est l'homme même. » Cette harmonie du langage, ces périodes si habilement cadencées et si artistement conduites, cette grâce à laquelle il atteint quelquefois, cette urbanité qui distingue ses moindres billets comme ses pièces d'éloquence, « cette phrase relevée et de condition », tout cela n'est-il pas l'image fidèle de notre futur orateur (1)? L'heure n'est pas encore venue de suivre Fléchier « à travers la brillante arène des succès oratoires ». Un jour, peut-être, entreprendrons-nous ce travail ; nous trouverons alors, nous le croyons, autre chose que le rhéteur classique dont nous parlent tous les cours de littérature ; un orateur vraiment digne de ce nom, bien au-dessous de Bossuet, sans doute, mais assez grand encore, pour que Fénelon, en apprenant sa mort, puisse s'écrier : « *Nous avons perdu notre maître!* »

Aujourd'hui, nous n'avons pas à le suivre dans ces

(1) Vers 1680, Fléchier, écrivant son portrait pour Mlle Des Houlières, parlait en ces termes du style de ses ouvrages, dont il vante *la douceur* et *l'élégance* : « Pour son style et pour ses ouvrages, il y a de la netteté, de la douceur et de l'élégance; la nature y approche de l'art, et l'art y ressemble à la nature. On croit d'abord qu'on ne peut ni penser, ni dire autrement, mais après qu'on y a fait réflexion, on voit bien qu'il n'est pas facile de penser ou de dire ainsi. Il y a de la droiture dans le sens, de l'ordre dans le discours et dans les choses, de l'arrangement dans les paroles, et une heureuse facilité qui est le fruit d'une longue étude. On ne peut rien ajouter à ce qu'il écrit sans y mettre du superflu, et l'on ne peut rien en ôter, sans y retrancher quelque chose de nécessaire. » A l'époque où Fléchier parlait ainsi de son style, il avait prononcé plusieurs de ses oraisons funèbres, celles de Mme de Montausier, de Turenne et de Lamoignon.

éclats de la gloire, comme dit Ch. Labitte. Pour le moment, nous n'avons voulu que rechercher les origines de ce talent si souple, si varié, si distingué, et retracer le milieu dans lequel il s'était formé. Nous avons vécu ainsi quelque temps en compagnie de Montausier, de Huet, de Conrart et de Chapelain. A côté du précepteur de M. de Caumartin ou de l'aumônier de la Dauphine, nous avons fait le voyage d'Auvergne, de Flandre ou d'Alsace; nous avons assisté aux magnificences du Carrousel de 1662, et souri aux billets galants de Conrart à Mlle de la Vigne. Quel plaisir de nous reporter ainsi en arrière, et de nous trouver, par l'imagination, au milieu d'un monde, où tout était si différent du nôtre : mœurs, idées, habitudes, costumes même, tout, jusqu'à la forme de la société! Quel plaisir de passer de l'humble salon de la rue de Beauce ou de celui de la rue de l'Homme-Armé, à la demeure plus somptueuse de M. de Caumartin; d'assister au sermon avec Mme de Sévigné, d'aller à Saint-Germain, chez *M. de Condom*, pour entendre réciter des vers; de vivre enfin en plein dix-septième siècle, en ce temps qui demeure pour nous un modèle éternel de grandeur, d'élévation morale, de politesse et de bon goût! Admirable époque, en vérité, dont on a pu médire, mais que l'on ne peut étudier sans l'admirer de plus en plus; sans aimer davantage cette terre de France, si féconde en grands hommes de toutes sortes, dans les sciences, les lettres et les arts; cette patrie de Descartes, de Pascal, de Bossuet, de Corneille, de La Fontaine, de Molière, de Turenne et de Condé; cette patrie qui a fait de si glorieuses choses dans le

monde, et dont nous sommes fiers d'être les enfants!

C'est ce sentiment de respect et d'amour pour la France qu'éprouvait un écrivain célèbre, tandis qu'il traçait le tableau de la *Société française au dix-septième siècle*. Les paroles de l'illustre vieillard nous aimons à les redire ici, heureux de terminer par cet éloquent passage le livre que nous publions. « Nous l'avons déjà dit bien souvent, s'écriait M. Cousin, il y a une vingtaine d'années, et nous le répétons avec plus de force que jamais : si nous mettons sous les yeux de la France l'image d'un temps qui n'est plus, ce n'est pas pour lui donner un vain spectacle; nous aimons à lui rappeler qu'elle a été grande, pour l'élever à ses propres yeux, lui rendre, autant qu'il est en nous, le sentiment de sa force, combattre l'engourdissement moral qui suit d'ordinaire les agitations stériles, réveiller dans les générations nouvelles les passions généreuses qui ont fait battre le cœur à nos aïeux et à nos pères, remettre en honneur, s'il est possible, l'énergie, la constance, le mépris des vains plaisirs, le dédain de la fortune, l'enthousiasme des grandes choses, la foi dans les destinées de la patrie. En un mot, une étude assidue de notre histoire nous a mis dans le cœur le respect et l'amour de la France, et ce sentiment-là, nous voudrions l'imprimer et le répandre dans les esprits et dans les âmes (1). »

(1) *La Société française au dix-septième siècle,* Avant-propos, p. VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

I

LETTRES DE Mme DE LA FAYETTE A HUET (1). (Voy. p. 75.)

Ce 18 décembre 1662.

J'ai reçu vos vers latins, il y a déjà quelque temps. Je puis, sans faire l'entendue, vous assurer que je les ai

(1) *Marie-Magdeleine* de la Vergne devint comtesse de la Fayette, par son mariage avec M. de la Fayette, en 1655. Elle naquit à Paris, en 1634, et mourut en 1693. Nous lui devons plusieurs romans pleins de charme : *La Princesse de Montpensier*, 1660; *Zaïde*, 1670; *la Princesse de Clèves*, 1678, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées, Paris, d'Hautel, 1812, 5 vol. in-18. — Nous avons encore de cette charmante femme des *Mémoires* sur la cour pendant les années 1688 et 1689; ils se trouvent dans les collections de *Mémoires*. Ajoutons que sa correspondance avec Huet renferme des détails fort intéressants pour l'histoire littéraire du temps. Les lettres de Mme de la Fayette, dans la *Correspondance de Huet*, sont au nombre de vingt-six.

lus ; mais je ne vous assurerois pas sans présomption que je les eusse entendus ; néanmoins, avec le secours de M. Ménage, vous croyez bien que j'en vins à bout (1). Je suis charmée de ceux où *Araminte* a part (2). Je les trouve bien tendres pour pouvoir croire que tous les sen-

(1) « M. Ménage avait montré le latin à Mme de la Fayette. » (Note du manuscrit.)

(2) *Araminte* désigne quelque personne connue de Mme de la Fayette. La pièce latine où il est question d'*Araminte* est adressée à Charles Du Périer : *Ad Carolum Pererium, poetam laureatum*; Carmina Hueti, 1 vol. in-12. Paris, Barbou 1761, p. 120. — Huet disait : « O Araminte, si je pouvais, loin du profane vulgaire, et pendant de longues années, si je pouvais avec toi passer tranquillement ma vie !

« Puis, lorsque enfin, arrivé au terme d'une longue carrière, je verrai la mort s'approcher, ô si la même heure pouvait enfermer notre froide dépouille dans le même tombeau ! »

O mihi longos utinam per annos
Plebe secreto liceat profana,
Liberam curis, Aramintha, tecum
Ducere vitam !

Post ubi seri revolutus œvi
Terminus mortem tulerit propinquam,
Una nos mergat gelidos eodem
Hora sepulchro.

Charles Du Périer était né à Aix ; il mourut en 1692. Il était lié avec Rapin, Bouhours, Huet, Ménage qui l'appelait *le prince des poètes lyriques*. Il se vantait d'avoir formé Santeuil, et doit surtout sa réputation à ses vers latins. — Dans une lettre, datée du 15 octobre 1661, Mme de la Fayette parle d'*Araminte*. M. C. Henry, qui a publié cette lettre, p. 2, transcrivant la note du manuscrit de Huet, écrit ceci : « *Araminte* désigne ici Mme de Plenneville, sœur de Huet. » — Dans la lettre du 18 décembre 1662, *Araminte* désigne-t-elle aussi la sœur de Huet ? Nous ne le pensons pas. Mme de la Fayette n'aurait pas écrit à Huet : « Je suis charmée des vers où Araminte a part. Je les trouve bien tendres, pour pouvoir croire que tous les sentiments portent à faux. »

timents portent à faux. Il n'y a point de réparation que Mlle de Méry ne vous doive (1) pour l'injure qu'elle vous a faite, et je ne sais comment elle a pu soupçonner un homme, dont la sincérité est si bien peinte sur le visage, du moindre artifice du monde. Je m'en vais lui faire réponse, et des reproches du tort qu'elle vous a fait. Dieu veuille pourtant qu'elle ne vous en fasse pas de plus grand (2)!

Ce 25 de février 1663.

Il y a, ce me semble, bien longtemps que je ne vous ai écrit. Je ne vous en fais point d'excuses; elles seroient peut-être méchantes, et vous ne vous en payeriez pas. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce n'est ni par oubli, ni par manque d'estime que j'ai tardé à vous écrire. J'ai vu de vos œuvres entre les mains de Mlle de Méry. *Cœur de Paris est mon affaire*, m'a semblé très joli. Vous devenez poète françois; il me semble que vous vous en devriez tenir à la muse latine; c'est trop d'être à la fois et latin et françois. M. de Segrais trouvera mauvais que vous couriez sur son marché. Le sonnet *du pied démis* m'a paru aussi fort agréable : comment voudriez-vous que j'y trouvasse des fautes? M. Ménage n'y en trouve point. M. de la Mag-

(1) « Mlle de Méry était sœur de Mlle de la Trousse et cousine de Mme de Sévigné. » (Note du manuscrit.) — Mme de Sévigné parle fréquemment, dans ses lettres, de Mlle de Méry.

(2) *Correspondance de Huet*, vol. I, p. 5, manuscrits; Bibliothèque nationale, lettre publiée par M. C. Henry : *Un érudit, homme du monde, homme d'Église, homme de cour*, p. 3. M. Henry a publié dans ce recueil 21 lettres de Mme de la Fayette.

deleine (1) est ici; mais je ne l'ai pas encore vu : c'est-à-dire que M. de Segrais y sera bientôt (2).

Mlle de la Vergne à M. Huet, à Malnoue, sur l'abbesse de Malnoue (3).

Ce 22 novembre 1664.

Comme vous m'avez renvoyé mes vers sur les saints! vous êtes un très honnête homme de l'avoir si bien oublié; mais je crois que quand vous allez à Malnoue, vous oubliez toutes choses. Ce n'est que par cette raison que je vous pardonne de ne m'avoir pas rendu mes vers. Cela est cause que je ne les ai pas envoyés à Mme de Sévigné. S'il vous plaît de me les renvoyer au plus vite; et, s'il vous plaît encore, n'oubliez pas de dire à Mme de Malnoue (4) combien je suis au désespoir de n'avoir pas

(1) « M. de la Magdeleine était attaché à Mlle de Montpensier, dont Segrais était gentilhomme ordinaire, après avoir été son secrétaire. » (Note du manuscrit.)

(2) *Correspondance de Huet, ibid.*, vol. I, p. 7.

(3) Tel est le titre de cette lettre; mais nous avons dit plus haut que *Madeleine* de la Vergne s'était mariée, en 1655, au comte de la Fayette.

(4) M. Henry reproduit ici la note de Léchaudé d'Anisy : « *Marie-Claire* de Bretagne, abbesse de Malnoue, femme d'un caractère aimable et d'un esprit cultivé. Elle était sœur de Mlle de Vertus, dont parle Mme de Sévigné. » — Non; il ne s'agit pas ici de *Marie-Claire* de Bretagne, mais de *Marie-Eléonore* de Rohan, qui fut abbesse de Malnoue jusque vers 1670. (Voyez vol. I, p. 141 et 148.) — *Marie-Claire* de Bretagne, sa cousine, ne fut abbesse de Malnoue que vers 1670, lorsque *Marie-Eléonore* de Rohan quitta cette abbaye, pour venir à Paris, rue du Cherche-Midi, prendre la direction du couvent qu'elle y avait

l'honneur d'être connue d'elle; il me semble que vous m'avez répondu que si j'avois cet honneur, elle auroit un peu de bonté pour moi. Dites-lui, au moins, combien je l'admire sur tout ce que vous m'en avez dit, et sur tout ce que la voix publique m'en a appris. Je ne vous dis point que je suis très fâchée que vous nous ayez quittés; vous ne nous regrettez pas assez pour mériter qu'on vous dise des douceurs (1).

fondé. (Voyez *Poésies d'Anne de Rohan-Soubise*, et *Lettres d'Eléonore de Rohan-Montbazon*. Paris, Aug. Aubry, 1862, p. 15.)

(1) *Correspondance de Huet*, *ibid.*, vol. I, p. 29; publiée par M. C. Henry, p. 19.

II

VERS INÉDITS DE FLÉCHIER. (Voy. p. 80.)

Le terrible homme que Barbin!
Il ne songe soir et matin
Qu'à débiter livre sur livre,
Recueil sur recueil amoureux;
Et, si Dieu ne nous en délivre,
Un jour il nous vendra tous deux.

Sottise en vers, sottise en prose
De demoiselle qui compose
Et de galant qui veut être caché,
Il vend tout; et même, il s'engage
De donner la clef de l'ouvrage,
Et le nom de l'auteur par-dessus le marché.

De quoi sert-il d'être discrets?
Le palais saura nos secrets;
L'on en fera quelque histoire nouvelle.
Du moins, malgré moi, malgré vous,
On entendra parler de nous
Sur le second perron de la Sainte-Chapelle.

Juges, avocats, procureurs,
S'informant de nos vies et mœurs,
Voudront nous voir et nous connoître;
Et les vieux docteurs de la loi,
Et les plaideurs chagrins, peut-être,
Médiront de vous et de moi.

Vous allez passer dans la ville
Pour précieuse et pour habile,
Et quelques auteurs importants
Vous mettront, en gros caractères,
Dans les nouveaux dictionnaires
Des filles savantes du temps.

Pour moi qui, des royaumes sombres,
Suis venu raconter les histoires des ombres,
Tout vivant me rebutera;
Déjà mainte prude m'en gronde,
Et je vois bien qu'on me prendra
Pour un homme de l'autre monde (1).

L'on ne tient pas ici pour une vérité
Les discours d'un ressuscité;
On prend un récit véritable,
Pour un conte du temps passé,
Et ce n'est jamais qu'une fable,
Que l'histoire d'un trépassé.

Je consens que nul ne l'estime;
Mais si, par malheur, on l'imprime,
J'enrage contre mon destin;
Je fais vœu de ne plus écrire,
Et je ne cesserai de dire :
Le terrible homme que Barbin (2)!

(1) Cette pièce se rattache évidemment à la *Nouvelle de l'autre monde*, dont nous avons parlé. (Voy. p. 80.)

(2) Bibl. nationale, manuscrits; *Juvenilia Flecheriana*, fonds fr. 1726.

III

NOTE SUR LA MAISON DE FLÉCHIER A PERNES. (Voy. p. 128.)

Il y a une vingtaine d'années, vers 1864, nous avons visité la maison de Fléchier, à Pernes. Extérieurement, elle avait encore belle apparence ; mais comme elle était abandonnée depuis plus de trente ans, on peut se figurer dans quel état de délabrement elle était alors (1).

L'escalier en bois, qui conduisait au premier étage, était vermoulu. La poussière dont il était couvert et les toiles d'araignée qu'on voyait partout indiquaient que, depuis longtemps, personne n'était passé par là. Tant bien que mal nous arrivâmes au premier étage. Dans ce qui avait été jadis le salon, nous vîmes quelques tableaux, quelques vieux fauteuils ; un portrait de Louis XV enfant, à côté de celui d'un cardinal.

Dans une chambre, aussi délabrée que le salon, près de

(1) On nous a dit, à Pernes, que cette maison fut rendue, en 1815, par un nommé *Valentin*, à ce *M. de Fléchier*, petit-neveu de l'évêque de Nîmes, et qui est mort à Florence vers 1842. Nous avons dit un mot de lui, vol. I, p. 274 et 293. La fille de ce dernier, Mlle Nina de Fléchier, vient de mourir à Florence, l'année dernière, croyons-nous, dans un âge fort avancé.

la cheminée se trouvaient appendus au mur deux autographes : l'un de saint François de Sales, l'autre de saint Charles Borromée; un petit portrait gravé de Mascaron, ayant en exergue le texte dont il s'était servi pour l'oraison funèbre de Turenne : *Proba me, Deus, et scito cor meum* (1).

Puis, dans cette même chambre, sur des chaises à moitié éventrées, à terre, dans les coins, partout, au milieu de toutes sortes de débris, les restes malheureux d'une bibliothèque qui avait été riche autrefois. La bibliothèque de Fléchier, nous dit-on alors à Pernes, comptait près de trois mille volumes. En 1810 ou 1815, commença la dispersion de ces livres : une partie fut transportée à l'École centrale; l'autre fut vendue, après que la ville de Pernes en eut été la maîtresse (2).

(1) Fléchier prononça l'oraison funèbre de Turenne dans l'église Saint-Eustache, le 10 janvier 1676. Il choisit pour texte ces paroles du Ier livre des Machabées : *Fleverunt eum omnis populus Israël planctu magno; et lugebant dies multos, et dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat Israël?* Fléchier assistait à l'oraison funèbre prononcée par Mascaron, en 1675, aux Carmélites du grand couvent.

Le cardinal Maury raconte que Fléchier était hors de lui, saisi de frayeur, et avait peine à respirer, lorsqu'il entendit le texte insignifiant de Mascaron. « Soulagé alors de la crainte dont il était suffoqué, il ne put s'empêcher de dire à ses voisins, qui avaient remarqué son agitation : Me voilà tranquille. Je ne redoutais que son texte; je tremblais qu'il n'eût pris le mien; il peut dire maintenant tout ce qu'il voudra : j'applaudirai de bon cœur. » (Maury, *Essai de l'éloquence de la chaire*, p. 558, note XIII. 1 vol. in-8°, Besançon, Marquiset, éditeur, 1838.)

(2) Si nous nous en rappelons bien, ces détails nous ont été fournis, à Pernes, par un habitant de cette petite ville, M. Sosthène de Centenier, homme de goût et d'étude, et bien au courant de tout ce qui concerne son pays.

Voici un petit aperçu des ouvrages que nous avons remarqués :

Les *Œuvres de M. de Molière*, chez Jean-François Caronove, près S. Rome, à la Bible d'or. Toulouse, 1699.

*Satires du sieur D****, à Paris, chez Louis Billaine, Denis Thierry, Frédéric Léonard et Claude Barbin, 1669. — C'est l'une des premières éditions de Boileau.

Recueil des poètes françois. Paris, 1671.

Les nouvelles œuvres de M. de Cyrano de Bergerac, contenant l'histoire comique des États et empires du soleil.

Testament politique de Messire Jean-Baptiste Colbert, La Haye, chez Henri Val. Balderen, 1695.

Pensées de M. Pascal, sur la religion. Amsterdam, 1701.

Montaigne, 1598.

Introduction à la vie dévote, par François de Sales. Paris, F. Rouvelin, 1644; 1 beau vol. petit in-8°.

Exposition de la doctrine catholique, par M. Bossuet. Paris, 1686.

Exposition des Maximes des Saints sur la vie intérieure. Paris, 1697.

Nous avons trouvé en outre de belles éditions des principales oraisons funèbres de Fléchier, et de quelques-uns de ses ouvrages.

L'*Histoire de Théodose le Grand*, dont nous avons parlé plus haut, p. 128; 1 beau vol. in-4°, reliure maroquin rouge.

Un autre exemplaire de la même édition, mais avec une reliure plus simple.

Histoire du cardinal Ximénès, par Messire Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, in-4°. Paris, Jean Anisson, directeur de l'imprimerie royale, 1693.

Historia de el Cardenal don Fr. Francisco Ximenez de Cisneros, traducida en español de la escriviò en frances el illustrissimo y reverend. Señor Esprit Flechier, obispo de Nîmes; en Leon de Francia, por Antonio Briasson, en la calle de los Mercadores, 1713, in-4°.

La *Vie du cardinal Jean-François Commendon*, divisée en quatre livres, écrite en latin par Antoine-Maria Gratiani, et traduite en françois, par M. Fléchier. Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du roi, 1671.

Enfin quelques exemplaires de ses oraisons funèbres, éditions *princeps*. Ces éditions sont rares; on n'en trouve guère aujourd'hui que dans quelques bibliothèques publiques.

Oraison funèbre de M. le premier président de Lamoignon, prononcée à Paris, le 18 février 1679, par M. Fléchier, abbé de Saint-Séverin, de l'Académie françoise. Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679, grand in-4°.

Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée le 24 novembre 1683, par M. Fléchier, abbé de Saint-Séverin, aumônier de Mme la Dauphine. Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686; grand in-4°.

Oraison funèbre de Messire Michel Letellier, prononcée le 22 mars 1686, par M. Fléchier, abbé de Saint-Séverin et de Baigne, aumosnier ordinaire de Mme la Dau-

phine, nommé par Sa Majesté à l'évêché de Lavaur. Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686 ; grand in-4°.

Oraison funèbre de messire Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, prononcée dans l'église des Carmélites, du faubourg Saint-Jacques, le 11 août 1690, par Messire Esprit Fléchier, nommé à l'évêché de Nîmes. Paris, Antoine Dezallier, rue Saint-Jacques, 1690.

M. Barjavel, docteur en médecine, demeurant à Carpentras, l'auteur du Dictionnaire que nous avons souvent cité, nous avait montré, à l'époque de notre passage à Pernes, un ouvrage que Gratiani avait écrit en latin, dont Fléchier publia le texte, avec l'intention de le traduire en français, comme il avait traduit l'*Histoire du cardinal Commendon*. Ménard fait mention de cet ouvrage, p. 23, de la notice sur Fléchier. Voici le titre de cet ouvrage : « De casibus virorum illustrium, auctore Antonio Mariâ Gratiano à Burgo sancti Sepulcri ; opera ac studio D. Flecherii, abbatis Sancti Severini.

Lutetiæ Parisiorum, apud Antonium Cellier, viâ Citharea, 1680. 1 vol. in-4°, avec une dédicace à Ferdinand de Furstemberg, évêque de Paderborn, signée : *Flecherius, abbas Sancti Severini*, et datée de Paris, VII Kal. dec. 1679. — Ducreux n'a pas inséré cet ouvrage dans les *Œuv. compl. de Fléchier*.

On a imprimé à Londres, dit M. Barjavel, en 1725, in-8° : *Catalogus librorum bibliothecæ Domini Spirit. Flechier*. — *Dictionnaire biographique* de Vaucluse : article, FLÉCHIER. — Nous avons inutilement cherché ce catalogue à Paris, à la Bibliothèque nationale.

IV

NOTES SUR LA FAMILLE DE CAUMARTIN

(Voy. p. 163.)

La famille de Caumartin, aujourd'hui éteinte, et qui a honoré la magistrature française, était originaire de Ponthieu, pays de la basse Picardie, qui avait pour chef-lieu Abbeville.

Louis Le Fèvre de Caumartin, grand-père de *Louis-François* de Caumartin, de celui qui tint les sceaux aux *Grands-Jours d'Auvergne*, et fut père de l'élève de Fléchier, fut intendant de Poitou, puis de Picardie, conseiller d'Etat, président du grand conseil, et eut une grande part aux affaires sous Henri IV et Louis XIII, qui le fit garde des sceaux en 1622. Il mourut peu de temps après, le 22 janvier 1623, âgé de soixante-douze ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas des Champs.

Son fils, *Louis* Le Fèvre de Caumartin, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, président aux requêtes du palais, et conseiller d'Etat, mourut le 16 août 1624. D'un premier mariage, il n'eut pas d'enfants. Au mois d'avril 1622, il épousa *Madeleine* de Choisi de

Baleroi, qui mourut le 18 novembre 1672, et dont il eut un fils, *Louis-François* de Caumartin, père de l'élève de Fléchier.

Louis-François Le Fèvre de Caumartin, naquit le 6 juillet 1624, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, tint les sceaux aux *Grands-Jours d'Auvergne*, en 1665, fut plus tard intendant de Champagne, et enfin conseiller d'Etat. Il mourut le 3 mars 1687, à l'âge de soixante-trois ans. Au mois de novembre 1652, il avait épousé *Marie-Urbaine* de Sainte-Marthe, qui mourut le 15 janvier 1654, lui laissant un fils *Louis-Urbain* de Caumartin, qui fut l'élève de Fléchier.

Le 23 février 1664, il épousa en seconde noce, *Catherine-Madeleine* de Verthamon. Celle-ci mourut le 29 octobre 1722, âgée de quatre-vingts ans. De ce second mariage naquirent neuf enfants, quatre fils et cinq filles :

Louis-François de Caumartin, conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, qui mourut le 13 juillet 1722. Au mois d'octobre 1695, il avait épousé *Charlotte* Bernard, qui mourut le 28 août 1708, à l'âge de vingt-huit ans, lui laissant trois enfants.

Jean-François-Paul, né à Châlons, en Champagne, en 1668 ; membre de l'Académie française, à l'âge de vingt-six ans, en 1694 ; nommé à l'évêché de Vannes, le 17 septembre 1717 ; et transféré à l'évêché de Blois, en 1719. Il mourut le 30 août 1733. Il eut le cardinal de Retz pour parrain, et s'appela comme lui : *Jean-François-Paul.*

Félix, capitaine de frégate légère, mourut le 28 février 1696, à l'âge de 25 ans.

Paul-Victor-Auguste, chevalier de Malte, mourut le 16 juillet 1725.

Jeanne-Baptiste, mariée, en janvier 1690, à *Barthélemy* Mascranni, maître des requêtes; elle mourut le 5 février 1693.

Marguerite, mariée, en janvier 1693, à *Marc-René* de Voyer de Paulmi, marquis d'Argenson, conseiller d'État et garde des sceaux. Elle mourut le 1er août 1719.

Madeleine-Charlotte-Emilie, mariée, le 8 mars 1693, à Jacques de la Cour de Baleroi, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes. Elle mourut au château de Baleroi, au mois de mai 1725.

Elisabeth-Antoinette-Julie, mariée, le 17 juillet 1696, à *François-Delphin* d'Aulède de Lestonac, marquis de Margaux. Elle mourut à Bordeaux, le 11 avril 1713.

Marie-Louise-Mélanie, mariée, en février 1702, à *Jérôme-Joseph* de Goujon, marquis de Thuisi, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes. Elle mourut à Paris, le 5 janvier 1717.

Louis-Urbain de Caumartin, l'élève de Fléchier, qu'on appelait *M. de Boissy*, fils de *Louis-François* de Caumartin et de *Marie-Urbaine* de Sainte-Marthe, d'abord conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, intendant des finances, et conseiller d'État, mourut sous-doyen du Conseil, le 2 décembre 1720. Il fut inhumé dans la sépulture de sa famille, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs. Le 6 juin 1680, il épousa une fille unique, *Marie-Jeanne* Quantin de Richebourg, qui lui apporta ce beau château *Saint-Ange*, dont nous avons parlé. Celle-ci mourut le 21 mai 1709, âgée de cinquante

ans. *Louis-Urbain* perdit successivement tous ses enfants : *Louis-Charles*, seigneur de Saint-Ange, qui mourut le 18 août 1699, dans sa dix-neuvième année; *Henri-Urbain*, qui mourut en 1687; *Denis-Urbain*, en 1695; et *Louise-Cécile*, qui mourut jeune.

Louis-Urbain de Caumartin mourut en 1720 sans laisser d'héritier. Sa fortune passa alors à son frère *Louis-François* de Caumartin, qui ne mourut que le 13 juillet 1722. Celui-ci eut de son mariage avec *Charlotte* Bernard trois enfants : *Antoine-Louis-François* de Caumartin; *Timoléon*, qui mourut le 17 octobre 1717; et *Charlotte-Emilie*, mariée, en juin 1721, à *Nicolas-Alexandre* de Ségur, président au Parlement de Bordeaux.

Ce fut ce neveu d'*Urbain* de Caumartin, *Antoine-Louis-François*, qui amena Voltaire au château Saint-Ange, chez son oncle, le vieux et savant conseiller d'Etat.

Antoine-Louis-François de Caumartin, à qui échut la belle terre de Saint-Ange, était né le 6 septembre 1696; il fut d'abord conseiller au Parlement, puis maître des requêtes en juillet 1721, conseiller d'Etat en juillet 1745, et mourut le 14 avril 1748. Il épousa, le 20 août 1722, la fille d'un maître des requêtes, *Elisabeth* de Fieubet, dont il eut plusieurs enfants. (1)

Vers 1780, on ouvrit, sur le boulevard de la Made-

(1) Dans la *Correspondance de Fléchier*, vol. X, p. 49, on trouve une lettre adressée à Mme de Richemont, à l'occasion de la mort de Mme de Fieubet; lettre datée de Clercy, 18 janvier 1686. Il s'agit, sans doute, dans cette lettre, de la mort de la mère d'*Elisabeth* de Fieubet.

leine, de la rue Basse-du-Rempart à la rue Neuve-des-Mathurins, une voie nouvelle, à laquelle fut donné le nom de rue *Caumartin*, qu'elle porte encore. En 1790, un M. de Caumartin, marquis de Saint-Ange, maître des requêtes, était intendant de Franche-Comté. — La rue Caumartin va aujourd'hui de l'angle de la rue de Sèze à la rue Saint-Lazare.

Voici quelques détails intéressants et peu connus sur *Jean-François-Paul* de Caumartin, évêque de Vannes, en 1717. On verra de quelle manière M. de Caumartin entendait l'éducation de ses enfants. S'il donna à *Louis-Urbain* un maître illustre, Fléchier, il ne négligea pas non plus celle du futur prélat.

Le cardinal de Retz, « allié (1) et ami intime de MM. de Caumartin », vint exprès à Châlons, et fut le parrain de l'enfant.

Il n'avait pas encore sept ans, quand le cardinal lui remit, avec l'agrément du roi, une abbaye considérable que celui-ci avait en Bretagne, l'abbaye de Buzay, de l'ordre de Cîteaux. Le petit abbé de Caumartin devint bientôt après le héros d'un événement assez singulier. « Monsieur son père, nous raconte de Boze, qui venoit de

(1) La fille de *Louis* Lefèvre de Caumartin, mort le 22 janvier 1623, à l'âge de soixante-douze ans, *Anne* Lefèvre de Caumartin, avait épousé *Charles* de Bossut, tué en 1621, au siège de Saint-Jean d'Angély. Celui-ci était fils de *Claude* de Bossut et de *Gabrielle* de Gondi, sœur du cardinal de Retz. (Voy. Moréri, article : Caumartin.) — *Anne* Lefèvre de Caumartin eut ainsi *Gabrielle* de Gondi pour belle-mère, et pour oncle le cardinal de Retz.

quitter l'intendance de Châlons, fut nommé commissaire du roi pour la tenue des Etats de Bretagne; il y mena le nouvel abbé de Buzay, qui, en cette qualité, jouit non seulement de l'entrée aux Etats, mais y eut encore la présidence d'une commission d'usage, dont il remplit les fonctions en camail et en rochet, et à l'occasion de laquelle il fit plusieurs discours que nous ne supposerons pas, avec quelques personnes, avoir été l'ouvrage d'un enfant de sept à huit ans, mais que nous assurerons, après des témoins dignes de foi, qu'il prononça avec toute la grâce et toute la présence d'esprit qui pouvoient les lui rendre propres; de sorte que le petit Président, c'est ainsi qu'on le nommoit, fut la merveille de l'assemblée, l'entretien de toute la province et la nouvelle de la Cour. »

Au retour des Etats de Bretagne, M. de Caumartin voulut faire donner une éducation brillante à un enfant qui paraissait avoir de si heureuses dispositions. « On lui loua, nous dit M. de Boze, une maison particulière au faubourg Saint-Jacques, où il avoit une table entretenue pour les gens de lettres, que ses maîtres jugeoient à propos d'y appeler, afin de donner à cette éducation privée tous les avantages de l'éducation publique. »

Le secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous cite le nom de ces maîtres : M. Lenglet, qui se fit ensuite une grande réputation dans l'Université; un M. Labbé, mort plus tard, en Chine, évêque de Tillopolis. Trois professeurs du Collège de France travaillèrent aussi à cette éducation : M. Couture le forma aux beautés de l'éloquence latine; M. Boivin, le cadet,

lut avec lui les plus excellents auteurs grecs; et M. Pouchard lui enseigna l'hébreu.

A l'étude des langues succéda celle de l'histoire et des mathématiques; et plus tard, quand il fut en âge de commencer son cours de théologie, il eut pour guide, nous dit M. de Boze, « un docteur également sage et éclairé, M. l'abbé de Gouay, petit-neveu du cardinal Duperron ».

Il fut reçu à l'Académie française, le 8 mai 1694, à la place de l'abbé de Lavau : il n'avait pas encore vingt-six ans accomplis. En 1701, il fit partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il présida souvent les assemblées publiques et particulières.

Le cardinal de Noailles lui confia une partie de l'administration de son diocèse; il devint ensuite supérieur du séminaire des Irlandais; en 1714, il fut doyen du chapitre de Tours, et un peu plus tard vicaire général de ce diocèse. Le 17 septembre 1717, il fut nommé évêque de Vannes; sacré, le 17 juillet 1718, à Dinan, par l'évêque de Saint-Malo, et transféré, en 1719, à l'évêché de Blois. Il mourut, le 30 août 1733, des suites d'une attaque d'apoplexie qu'il eut, à Blois, au sortir de la messe, et dans la chapelle même de son palais épiscopal. Il était âgé de soixante-cinq ans, moins quelques mois.

De Boze vante « les mœurs douces et polies » de l'abbé de Caumartin, *son heureuse facilité à s'exprimer*, sa modération, son amour de la paix, et l'étendue d'une *érudition peu commune*, à laquelle rien n'était étranger : histoire, critique, généalogies, systèmes, découvertes, langues orientales, sciences exactes, théologie et droit canon. « Une conduite vraiment épiscopale et qui ne se

démentit jamais, nous dit Moréri, un gouvernement pacifique et éclairé, une bonté d'âme inaltérable, de la dignité dans toutes ses actions, voilà ce qui a toujours distingué M. de Caumartin... Indépendamment de la la science ecclésiastique que M. de Blois possédait dans un degré éminent, les sciences les plus relevées, les langues savantes, les belles-lettres, tout étoit de son ressort. »

Ajoutez à toutes ces qualités un esprit fin et railleur, *l'esprit des Caumartin*, comme on disait *l'esprit des Mortemart*. En 1694, le vaniteux évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre, avait été nommé, *de par le roi*, membre de l'Académie française, à la place de Barbier-d'Aucour. Le jeune abbé, membre lui-même de l'Académie depuis peu de temps, se trouvait alors directeur. Le jour de la réception du prélat, il fit un discours, où il se moquait finement du récipiendaire en l'accablant de louanges. « Il composa, raconte Saint-Simon, un discours confus et imité au possible du style de M. de Noyon, qui ne fut qu'un tissu des louanges les plus outrées et de comparaisons emphatiques, dont le pompeux galimatias fut une satire continuelle de la vanité du prélat, qui le tournoit pleinement en ridicule...

« Le jour venu de la réception (1), le lieu fut plus que rempli de tout ce que la cour et la ville avoient de plus distingué. On s'y portoit dans le désir de faire sa cour au roi, et dans l'espérance de s'y divertir. M. de Noyon parut

(1) L'évêque de Noyon fut reçu le 13 décembre 1694, à la place de *Jean* Barbier-d'Aucour, mort le 13 septembre 1694.

avec une nombreuse suite, saluant et remarquant l'illustre et nombreuse compagnie avec une satisfaction qu'il ne dissimula pas, et prononça sa harangue avec sa confiance ordinaire, dont la confusion et le langage remplirent l'attente de l'auditoire. L'abbé de Caumartin répondit d'un air modeste, d'un ton mesuré, et, par de légères inflexions de voix aux endroits les plus ridicules ou les plus marqués au coin du prélat, auroit réveillé l'attention de tout ce qui l'écoutoit, si la malignité publique avoit pu être un moment distraite. Celle de l'abbé, toute brillante d'esprit et d'art, surpassa tout ce qu'on en auroit pu attendre si on avoit prévu la hardiesse de son dessein, dont la surprise ajouta infiniment au plaisir qu'on y prit (1). L'applaudissement fut donc extrême et général, et chacun, comme de concert, enivroit M. de Noyon de plus en plus, en lui faisant accroire que son discours méritoit tout par lui-même, et que celui de l'abbé n'étoit goûté, que parce qu'il avoit su le louer dignement. Le prélat s'en retourna charmé de l'abbé et du public, et ne conçut jamais la moindre défiance. »

L'archevêque de Paris, François de Harlai, qui n'aimait pas M. de Noyon, se chargea de le détromper, de *lui ouvrir les yeux*, et, « pour l'honneur de l'épiscopat insulté, disoit-il, par un jeune homme, il le pria de n'en pas augmenter la victoire par une plus longue duperie, et de consulter ses vrais amis ». « L'excès de la colère et du dépit, continue Saint-Simon, succéda à l'excès du ravissement. Dans

(1) D'Alembert, dans son éloge de M. de Clermont-Tonnerre (*Histoire des membres de l'Académie*, vol. II, p. 38), a publié cette réponse de l'abbé de Caumartin.

cet état, il retourna chez lui, et alla le lendemain à Versailles, où il fit au roi les plaintes les plus amères de l'abbé de Caumartin, dont il étoit devenu le jouet, et la risée de tout le monde. »

A la suite de ces plaintes, le roi chargea M. de Pontchartrain, parent et ami du hardi directeur de l'Académie, de *lui laver rudement la tête*, « et de lui expédier une lettre de cachet pour aller se mûrir la cervelle, et apprendre à rire et à parler dans son abbaye de Buzay, en Bretagne ». L'abbé de Caumartin offrit d'aller faire ses excuses à M. de Noyon, et d'aller l'assurer qu'il n'avait pas eu l'intention de lui *manquer de respect et de lui déplaire.* « En effet, dit Saint-Simon en terminant son récit, il lui fit demander la permission d'aller lui faire cette soumission; mais l'évêque outré ne la voulut point recevoir, et après avoir éclaté sans mesure contre les Caumartin, s'en alla passer sa honte dans son diocèse, où il demeura longtemps. » — Voir pour tous ces détails sur la famille de Caumartin : De Boze, *Histoire de l'Acad. des Inscr. et Bell. Lettres*, vol. III, pag. 159 et suiv. Paris, Louis Guérin, 1740, in-12. — Moréri, *Dictionnaire historique*. — *Mémoires de Saint-Simon*, vol. I, pag. 132 et suiv. Edit. Hachette, Paris, 1864, 13 vol. in-12. — D'Alembert, dans son *Histoire des membres de l'Académie* (vol. II, pag. 9 et suiv.), a parlé avec bienveillance de l'évêque de Noyon, et montré qu'il n'était pas aussi sottement ridicule qu'on le disait.

Fléchier ne cessa jamais d'avoir d'excellentes relations avec la famille de Caumartin. On a vu, par ses lettres adres-

sées à l'abbé Robert ou à l'abbé de Nobilé (vol. I, Pièces justificatives), qu'il fait souvent mention de Mme de Caumartin, ou qu'il recommande M. de Nobilé à son frère, M. de Verthamon. Qu'on nous permette de citer ici quelques passages des lettres de Fléchier, qui prouvent la fidélité de cet attachement, et l'intérêt qu'il prit toute sa vie aux différentes affaires de cette famille. Lorsque M. de Caumartin, celui avec qui il avait assisté aux *Grands-Jours d'Auvergne*, en 1665, mourut en 1687, Fléchier écrivit à Mme de Caumartin.

Le 17 mars 1687.

Que puis-je vous dire, Madame, et quelle consolation puis-je vous donner dans l'affliction que Dieu vous envoie! Je sens presque autant que vous la perte que vous avez faite, et je juge par la douleur que j'ai de celle que vous avez eue, dans la surprise de cette mort que vous appréhendiez tant. Il n'y a qu'à se tourner vers Dieu, qui est le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation; car les hommes, comme disoit Job, ne peuvent être, dans les peines qui nous arrivent, que des consolateurs importuns... J'ai fait faire ici des prières, qui sont les seuls offices d'amitié que je puis lui rendre. Je m'y emploierai, et des gens meilleurs que moi, vous offrant dans cette occasion tout ce qui dépend de moi, et fâché de ne pouvoir vous aller rendre tous les soins dont je pourrois être capable, et dont vous pourriez avoir besoin dans le triste état où vous êtes : car je vous prie de croire que personne n'est si véritablement, ni si constamment que moi, Madame, votre, etc...

Permettez-moi, Madame, de témoigner ici, à tous messieurs vos enfants, la part que je prends à leur douleur et à leur perte (1).

Le 20 janvier (1696?), il écrit de Montpellier à Mme de Caumartin : (2)

Enfin, Madame, les États de notre province vont finir, et j'irai avec plaisir dans quelques jours vaquer paisiblement aux affaires de mon diocèse. Tous les vœux que vous avez faits pour moi au commencement de cette année me doivent attirer des bénédictions particulières, car je sais qu'ils partent d'un cœur sincère... Je n'ai pas manqué de faire connoître, à M. de Barbairac, la déférence que vous aviez pour ses conseils et ordonnances (3); et il m'a fort assuré que, sans avoir l'honneur de vous connoître, il s'intéressoit fort à votre santé, sur laquelle il n'a point

(1) *Œuvr. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 328. — La lettre a pour titre : *A Madame de C..., sur la mort de son mari*; et elle est datée de Mazamet, le 17 mars, sans indication d'année. Nous croyons pouvoir affirmer que *Mme de C...* désigne Mme de Caumartin. La lettre porte la date du 17 mars; et Moréri nous dit que M. de Caumartin mourut le 3 *mars* 1687. — Mazamet est un chef-lieu de canton du Tarn, et faisait partie du diocèse de Lavaur, dont Fléchier était évêque en 1687. Il avait été nommé à l'évêché de Lavaur le 12 novembre 1685, et il fut nomné à celui de Nîmes vers le mois d'août 1687, en remplacement de *Jean-Jacques* Séguier, qui avait offert au roi sa démission, et qui partit de Nîmes le 4 septembre 1687.

(2) La lettre a pour titre : *A Madame de C...* Nous pensons qu'il s'agit encore ici de Mme de Caumartin. (*Œuv. compl.*, vol. X, p. 73.)

(3) Ce devait être un médecin de la Faculté de Montpellier.

de mauvais pronostics à faire, si vous voulez bien prendre les soins qu'il faut de la ménager, tant par le régime qu'il vous a prescrit, que par le repos et la tranquillité de l'âme que vous pouvez, par votre vertu et par votre bon esprit, vous procurer vous-même.

M. l'Evêque de Béziers est en parfaite santé (1). La compagnie, les affaires, l'agitation, l'ont remis dans son naturel. Il s'en retourne chez lui comme tous les autres, où je lui ai fort persuadé de ne pas trop s'appliquer aux affaires, mais aussi de ne pas trop s'en retirer. Il lui faut du mouvement, de peur qu'il ne tombe dans la langueur; mais il lui faut une action réglée, de peur qu'il ne vienne à se fatiguer et à s'abattre. Il se loue infiniment de vos bontés.

Madame votre sœur (2) m'a fait l'honneur de m'écrire sur une affaire qu'elle a en ce pays-ci. J'ai cru que ma réponse lui seroit plus promptement et plus sûrement rendue en vous l'adressant à Paris. Je vous souhaite mille bénédictions, et je suis plus que personne, Madame, votre, etc...

(1) Du 5 janvier 1671 au 15 février 1702, l'évêque de Béziers fut Jean-Armand de Rotundis de Biscaras.

(2) *Elisabeth-Antoinette* de Verthamon, comtesse de Guitaut. Ici se présente une difficulté. La lettre est datée de Montpellier le 20 *janvier* 1697, et Mme de Guitaut mourut avant *la Saint-Jean* de 1696, c'est-à-dire avant le 24 juin 1696. (*Lettres de Mme de Sévigné*, vol. X, p. 222, édit. Hachette, in-8o.) — Malgré cette difficulté, nous ne pensons pas devoir regarder cette lettre comme adressée à une personne autre que Mme de Caumartin; trop souvent nous avons eu à relever les dates inexactes fournies par Ducreux. En fixant le 20 *janvier* 1697, Ducreux se sera trompé, comme il s'était trompé tant de fois. Cette lettre aura été écrite antérieurement, en 1696 ou 1695.

Le 19 *mars* 1696, Fléchier écrit à Mme de Caumartin, pour la consoler de la mort d'un de ses fils, qui venait de succomber après une longue et douloureuse maladie.

Ce fils était *Félix* de Caumartin, capitaine de frégate légère, qui mourut, nous dit Moréri, le 28 *février* 1696, à l'âge de vingt-cinq ans. (Voy. plus haut, p. 362.)

Cette lettre se trouve dans les *Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 70, toujours avec ce titre : *A Madame D. C.*

Le 1er avril 1698, après la mort de l'une de ses filles, Mme de Mascranni, morte le 5 février 1693, Fléchier écrit de Nîmes à Mme de Caumartin, à l'occasion des peines que cette perte paraît lui susciter.

Je m'imagine, Madame, que vous avez passé tranquillement ces grandes fêtes, et que les dévotions ont interrompu les affaires. Je sais que ces embarras de famille ne sont pas trop de votre goût, et qu'il n'y a guère pour vous de tribulation plus fâcheuse que celle du procès; mais apparemment les amis communs s'entremettront, et feront entendre raison à tout le monde. Je ne vois pas qu'on puisse mettre Mlle de Mascranni en meilleures mains que les vôtres (1). Quand son éducation ne vous appartiendroit pas par droit, elle devroit vous être commise par choix. Je sais bien que c'est une charge et une obligation qui demande d'assez grands soins. Ces grandes

(1) Ducreux écrit : *Mascarini.* (Voy. *Œuv. compl.*, vol. X, p. 84.) La lettre est toujours avec ce titre : *A Madame de C...* — Mme de Mascranni mourut fort jeune, trois ans à peine après son mariage : elle s'était mariée en janvier 1690. Mme de Sévigné, écrivant à Mme de Guitaut, le 17 juillet 1693, fait allusion à sa mort.

héritières doivent s'élever avec beaucoup plus de vigilance que d'autres, et leurs richesses ne leur servent souvent qu'à les rendre malheureuses, si la vertu ne vient au secours, pour en faire connoître la vanité : ce qui dépend des impressions qu'on leur donne dans leur enfance... Je suis... etc.

Le 7 juillet 1699 :

Il est vrai, Madame, qu'on est souvent entraîné par des affaires où l'on se trouve engagé par son état, qui interrompent le cours des offices les plus agréables de la société. Depuis le temps que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous avons eu beaucoup d'embarras au sujet de nos nouveaux convertis, et nous avons été à Narbonne tenir notre assemblée provinciale, et accepter la constitution du Pape, qui condamne le livre de M. l'archevêque de Cambrai. Je puis vous assurer que quelque occupation que nous eussions, M. l'évêque de Béziers (1) et moi, dans cette espèce de concile, nous n'avons pas toujours parlé des affaires de l'Église. Nous avons souvent loué votre bon cœur, et déploré la perte que nous venions de faire de M. l'Evêque de Luçon (2). Il n'y avoit point dans l'Eglise de prélat plus rempli de ses devoirs, plus régu-

(1) Il en a été parlé plus haut, lettre du 20 janvier 1696, p. 373.

(2) Henri de Barillon, évêque de Luçon, de 1672 au 7 mai 1699. Le bel éloge de Fléchier est confirmé par Saint-Simon. A la date de 1699, il écrit : « Un saint et savant évêque finit aussi ses jours, Barillon, évêque de Luçon, frère de Barillon, longtemps ambassadeur en Angleterre, et de Morangis, tous deux conseillers d'Etat. C'étoit un homme qui ne sortoit presque jamais de son diocèse, où il menoit une vie tout à fait aposto-

lier dans sa conduite, plus sage dans son zèle, plus aimable dans sa conversation, et plus digne d'être loué pendant sa vie et après sa mort. Quoique je ne l'eusse que peu connu, je l'ai extrêmement regretté.

Je ne doute pas que vous n'ayez été fort touchée du départ de monsieur votre fils le chevalier (1), mais il faut qu'il exerce la profession où la Providence l'a appelé, et souvent on se porte mieux dans les emplois que dans l'oisiveté.

Je me retire pour deux mois à la campagne, pour fuir les grandes chaleurs de la ville, d'autant plus que le peuple est entièrement occupé de sa récolte, et qu'il faut suspendre les affaires et les instructions pendant ce temps-là. Je ne doute pas que vous n'alliez aussi vous délasser un peu aux Bergeries. Je vous y souhaite une parfaite santé, et suis plus que personne du monde, Madame, votre, etc. (2).

A Nismes, ce 7 juillet 1699.

lique. Il étoit fort estimé, et dans la première considération dans le monde et parmi ses confrères, ami intime de M. de la Trappe, et ami aussi de mon père. Il vint trop tard à Paris se faire tailler, et en mourut de la manière la plus sainte, la plus édifiante, et qui répondit le mieux à toute sa vie. » Henri de Barillon mourut de la pierre en 1699. (Voyez Saint-Simon, vol. II, p. 7; édit. in-12. Paris, Hachette, 1864.) — Ce devait être le frère de ce M. de Barillon, conseiller au parlement, et qui fut au nombre des commissaires des *Grands-Jours d'Auvergne*. (Voyez un peu plus loin, la note curieuse qui le concerne, p. 399.)

(1) Paul-Victor-Auguste de Caumartin, *chevalier de Malte*, nous dit Moréri, et qui mourut le 16 juillet 1725. Voy. plus haut, p. 363, l'énumération des fils de M. de Caumartin.

(2) Toujours le même titre qui revient. On lit en tête de la lettre : *De civilité, à Madame de C...* (*Œuv. compl. de Fléchier*,

Le 7 mars 1703, Fléchier écrit encore de Nîmes, à *Madame de C...*, une lettre fort intéressante sur les troubles des Cévennes. (*Œuvres compl. de Fléchier*, vol. X, p. 134.)

Le 8 janvier 1705, il écrit de Montpellier, à *Madame de Caumartin la douairière*, à l'occasion du renouvellement de l'année.

... Vous avez raison, Madame, de nous féliciter de l'état paisible où nous sommes présentement dans nos diocèses. Il est difficile de s'assurer pour l'avenir de gens aussi corrompus et aussi furieux que l'étoient ceux-ci; cependant ils paroissent apaisés : ils ne tuent plus, ils ne brûlent plus, ils se remettent au travail, et sont bien aises de dormir dans leurs maisons, et de manger en paix le pain qu'ils ont gagné dans la journée. Nous avons vu paroître ici tous leurs chefs, plus fous et plus gueux les uns que les autres, qui se disoient pourtant évangélistes, prédicateurs, prophètes, qui sont partis pour aller porter leurs extravagances dans les pays étrangers. M. le maréchal de Villars a conduit cette affaire fort prudemment, et l'a calmée sans répandre du sang, ce qui nous a été fort agréable. Ne cessez pas de prier le Seigneur pour nous, et de me croire aussi parfaitement qu'on le peut être, Madame, votre, etc. (1).

vol. X, p. 92.) — Le 31 mai 1661, Fléchier écrit à Huet une lettre datée *des Bergeries*. (Voy. vol. I, p. 144.) Les Bergeries seraient donc une maison de campagne appartenant à M. de Caumartin. Si la date de 1661 était exacte, nous aurions là une preuve que Fléchier entra dans la famille de Caumartin dès 1661, et non vers 1665 ou 1663, comme nous l'avons dit, vol. I, p. 22 et p. 214.

(1) *Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 186.

Le 28 décembre 1708, il est à Montpellier, et il n'oublie pas d'écrire à *Madame de C...*, et de lui présenter ses souhaits pour l'année qui va commencer (1).

Enfin, on trouve une dernière lettre de Fléchier à *Madame de C...*, datée de Montpellier, le 10 janvier 1710, un mois à peine avant sa mort. (*Œuvr. compl.*, vol. X, p. 316.) Après quelques compliments d'usage, Fléchier ajoute :

Nous sommes ici tenant les Etats de la province de Languedoc, entre les demandes du roi, les besoins du royaume et les misères des peuples. Il est assez difficile de satisfaire à des devoirs si différents, et de concilier les désirs avec la puissance. Tous nos vœux doivent tendre à prier le Seigneur qu'il veuille bientôt donner la paix au monde, afin que nous le servions plus tranquillement. Je vous demande toujours quelque part dans vos prières, et je vous assure que personne ne vous honore plus, et n'est plus parfaitement que moi, Madame, votre, etc...

(1) *Œuv. compl. de Fléchier*, vol. X, p. 296.

V

LE CONSEIL D'ÉTAT DANS L'ANCIENNE MONARCHIE.

(Voy. p. 129.)

Comme nous parlons souvent des *conseillers d'Etat*, il est utile de dire quelques mots à ce sujet. Le *conseil d'Etat* a été désigné sous bien des noms : *conseil des parties* ou *de la justice*, *conseil des dépêches* ou *de l'intérieur*, *conseil de direction* ou *des finances*. Il a été encore appelé *cour du roi*, *conseil du roi*, jusqu'en 1302 ; *grand conseil*, *conseil étroit*, *conseil privé* (1302-1497); et enfin *conseil d'État*, de 1497 à 1789, époque où il reçut des attributions différentes de celles qu'il avait dans l'ancienne monarchie.

On a cru bien souvent que tant de noms différents désignaient des assemblées différentes ; c'est une erreur : malgré la variété de ces appellations, il s'agit toujours du même conseil délibérant sur diverses matières.

Le règlement de Compiègne (1er juin 1624) divisa les conseillers d'État en trois classes : *ordinaires*, *semestres* et *quatrimestres*. Les premiers étaient au nombre de huit ; les conseillers *semestres* étaient au nombre de dix. Les

quatrimestres étaient au nombre de treize : quatre servaient de janvier à mai; quatre, de mai à septembre; et cinq, dans les quatre derniers mois de l'année. Le roi était président du conseil; mais, ordinairement, c'était le chancelier qui dirigeait les discussions.

Les *maîtres des requêtes* assistaient aux séances du conseil d'Etat. Sous Louis XIV, ils eurent deux attributions principales. 1° Ils siégeaient alternativement pendant trois mois au *conseil du roi*, où ils remplissaient les fonctions de rapporteurs; 2° ils rendaient alternativement la justice, pendant trois mois, au tribunal appelé les *requêtes de l'hôtel*.

Au *conseil du roi*, où l'on s'occupait de finances, d'administration intérieure et de procès, ils n'avaient pas voix délibérative; ils exposaient l'affaire et les conseillers prononçaient. Ils recevaient leurs instructions du chancelier, et devaient assister ce magistrat lorsqu'il tenait le sceau.

La juridiction des *maîtres des requêtes*, appelées *requêtes de l'hôtel*, était ordinaire et extraordinaire. La juridiction ordinaire, dit M. Chéruel, leur donnait le droit de connaître en première instance des causes des princes, des officiers de la couronne, des commensaux de la maison du roi... Les appels des sentences qu'ils rendaient dans ces affaires étaient portés au parlement. La juridiction extraordinaire des *maîtres des requêtes* était souveraine : elle portait sur les différends qui s'élevaient à raison du titre des offices royaux, sur les procès que leur envoyait le conseil d'Etat, et en général sur toutes les procédures relatives au sceau. Les *maîtres des requêtes* devaient être au moins sept pour juger en

matière extraordinaire, et, dans ce cas, ils prenaient le titre de *maîtres des requêtes souverains en cette partie.*

Ce fut du corps des *maîtres des requêtes* que Richelieu tira presque toujours les intendants des provinces, et les commissaires pour les tribunaux extraordinaires. « Ainsi, rapporteurs au conseil d'Etat, juges aux requêtes de l'hôtel, chargés de missions dans les provinces, où ils représentaient l'autorité centrale, *les maîtres des requêtes* tenaient une grande place dans les institutions de l'ancienne monarchie. »

Les *maîtres des requêtes* étaient regardés comme faisant partie du parlement. Ils pouvaient siéger, mais seulement au nombre de quatre, à la grand'chambre, tant aux audiences qu'aux conseils, après les présidents, et au-dessus des conseillers.

Par le règlement du 18 janvier 1630, Richelieu détermina les attributions du conseil d'Etat. Dès le commencement de l'année, on divisait les provinces entre les conseillers d'Etat, afin qu'ils s'occupassent des affaires qui les concernaient.

Les séances du conseil étaient fixées au mardi, mercredi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Le mardi se tenait le *conseil des dépêches*. On y lisait les rapports adressés aux ministres par les gouverneurs des provinces, et plus tard, sous Richelieu, par les intendants des provinces. La plupart des intendants étaient choisis parmi les maîtres des requêtes, qui s'étaient formés dans les discussions du conseil. Cette assemblée rédigeait les instructions à adresser aux gouverneurs, ou les réponses aux dépêches que ceux-ci avaient envoyées aux

ministres. Le secrétaire d'Etat était tenu de rédiger immédiatement les résolutions adoptées dans le conseil, afin d'en assurer l'exécution.

Le mercredi se tenait le *conseil des finances*. On s'y occupait des finances et spécialement des impôts. On appela, dans la suite, *conseil de direction*, la séance où l'on adoptait les résolutions prises dans le conseil du mercredi. Les surintendants, les contrôleurs et intendants des finances y assistaient avec voix délibérative.

Le jeudi, le conseil s'occupait encore de finances, mais de la partie qu'on appellerait aujourd'hui *contentieux financier*.

Le samedi se tenait le *conseil des parties*. On y prononçait sur les évocations qui enlevaient les procès aux juges ordinaires, pour les attribuer à un tribunal spécial.

Ainsi, dès 1630, le conseil d'Etat avait reçu de Richelieu l'organisation qu'il a gardée jusqu'en 1789. Par les règlements de 1644, 1658, 1661, 1673, Louis XIV ne fit aucun changement essentiel. Les deux conseils de finances prirent sous lui le nom de *grande direction* et *petite direction*. Le conseil de *grande direction* était présidé par le chancelier ; le conseil de *petite direction*, par le surintendant, et, dans la suite, par le président du *conseil de finances*, que Louis XIV institua en 1661.

Les *intendants des finances* étaient, avec le *surintendant* et le *contrôleur général des finances*, chargés de l'administration du trésor public. Après la disgrâce de Fouquet, en 1661, la dignité de *surintendant* fut supprimée et n'a jamais été rétablie. Les surintendants furent remplacés par des *contrôleurs généraux*, qui devinrent les

chefs de l'administration financière. De 1661 à 1789, les finances furent toujours dirigées par des *contrôleurs généraux*. Colbert fut le premier contrôleur général. — (Voy. M. Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, articles : Conseil d'Etat et Maitre des requêtes, p. 211 et 717.)

VI

NOTES SUR DEUX VERS DE BOILEAU. (Voy. p. 158.)

D'après le manuscrit de Huet, auquel nous avons fait des emprunts si nombreux, les deux vers de Boileau, cités p. 158, se rapporteraient, non à *Urbain* de Caumartin, mais à son frère, l'abbé de Caumartin, qui fut évêque de Blois. Voici une lettre que nous trouvons dans la *Correspondance* de l'évêque d'Avranches. Elle est intéressante pour nous, car il y est question de personnages dont nous avons parlé fréquemment dans notre ouvrage; de plus, elle est de François de Nesmond, alors évêque de Bayeux, plus tard archevêque d'Albi, et le successeur de Fléchier à l'Académie française.

D'après l'opinion générale, le *Caumartin*, de la XIe satire, désigne l'ancien élève de Fléchier. Nous le croyons aussi; mais il nous semble bon de faire mention de cette opinion nouvelle.

M. Amery, docteur de Caen, écrit l'évêque de Bayeux à Huet, m'a fait passer par la poste trois imprimés de l'ode et de l'élégie, dont je vous en envoye deux, que je vous prie de faire voir à M. l'évêque de Nîmes (1), ainsi

(1) Fléchier. (Note du manuscrit.)

qu'à MM. les abbés Bignon et de Caumartin (1), qui sont de l'Académie, et parents de M. de Pontchartrain, lequel a prié l'abbé Bignon de le soulager pour ce qui regarde la partie des sciences. Je suis assuré que M. l'abbé Bignon, qui me fit hier l'honneur de me témoigner mille amitiés, voudra bien, si vous le jugez à propos, présenter à son oncle les marques du respect et de la gratitude de notre université de Caen. Vous en êtes, Monseigneur, le principal ornement, et j'en suis le chancelier, comme évêque de Bayeux. J'eus l'honneur de saluer hier M. de Pontchartrain, qui voudra bien permettre que son neveu lui témoigne toute notre reconnaissance de la part de toute l'université, en lui offrant ces foibles ouvrages, que l'on sait être beaucoup au-dessous du mérite des sujets. Vous pouvez lui faire connoître que depuis cent ans la ville et l'université ont produit les *Duperron*, les *Malherbe*, Sarrazin, Brébeuf, Yveteaux, et tant d'autres, dont le mérite et les écrits vous sont bien plus familiers. Monseigneur, faites valoir tout cela, afin que, dans les occasions, notre université de Caen trouve de la protection dans le conseil (2).

(1) « Le savant abbé Bignon et l'abbé de Caumartin, qui fut depuis évêque de Vannes, et plus tard de Blois, étaient comptés l'un et l'autre parmi les esprits les plus sages et les plus judicieux de ce temps, ce qui leur valut cet éloge de Boileau, dans sa XIe satire :

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau ;
Tout n'est pas Caumartin, Bignon, ni d'Aguesseau.

(Note du manuscrit.)

(2) Lettre inédite. (*Correspondance de Huet*, Bibl. nationale, n° 15188, p. 183.)

VII

NOTE SUR LE PARLEMENT DE PARIS. (Voy. p. 182.)

Voici quelques éclaircissements sur l'organisation du parlement au dix-septième siècle. A cette époque, le Parlement de Paris se composait de huit Chambres : la *Grand'Chambre*, les *cinq Chambres des Enquêtes* et les *deux Chambres de la Tournelle*.

La Grand'Chambre était composée du premier président, de neuf autres présidents à mortier, et de vingt-neuf conseillers : savoir dix conseillers d'Eglise et dix-neuf laïques. Les ducs et pairs, les conseillers d'honneur, les conseillers honoraires, l'abbé de Saint-Denis, l'archevêque de Paris, avaient séance à la *Grand'Chambre*, et voix délibérative. Les maîtres des requêtes avaient aussi séance et voix délibérative à la Grand'Chambre, mais ils ne pouvaient y entrer qu'au nombre de quatre.

Chaque Chambre des Enquêtes était composée de deux présidents et de vingt-huit conseillers.

La Tournelle criminelle était composée de quatre présidents à mortier, et de dix-huit conseillers : huit de la *Grand'Chambre*, et dix des *Enquêtes*.

La Tournelle civile était composée de quatre présidents et de vingt-six conseillers : six de la *Grand'Chambre* et vingt des *Enquêtes*.

Au dix-huitième siècle, le Parlement de Paris n'eut plus que sept Chambres : la *Grand'Chambre*, *trois Chambres des Enquêtes*, la *Tournelle criminelle* et *deux Chambres des Requêtes*.

Sur les attributions de ces diverses Chambres, voy. M. Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, p. 951. — Moréri, article : *Parlement*.

VIII

NOTES SUR MM. DES GRANDS-JOURS. (Voy. p. 183.)

La Correspondance administrative sous Louis XIV (vol. II, p. 34 et suiv.) nous fournit des *notes secrètes* sur les membres du Parlement de Paris. « Ces notes, remarque M. Chéruel, (appendice des *Mémoires* de Fléchier, p. 340), paraissent avoir été rédigées vers 1655, pour le cardinal Mazarin. Tous les commissaires ne sont pas compris dans ce *Tableau du Parlement*, qui fut dressé à peu près dix ans avant la tenue des *Grands-Jours*, à Clermont. »

Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements et cours des comptes du royaume, envoyées par les intendants des provinces à Colbert, sur sa demande, vers la fin de l'an 1663 (1).

Potier de Novion (2) est un homme de grande pré-

(1) On est bien peu d'accord sur l'époque où ces notes furent rédigées. M. Chéruel fixe la date de 1655; la *Correspondance administrative* indique 1663; et, pour augmenter la confusion, M. Ch. Livet, dans son édition de l'*Histoire de l'Académie française*, vol. II, p. 278, dit que ces *notes secrètes* furent rédigées en 1661, et à la demande de Fouquet.

(2) Président à mortier.

somption et de peu de sûreté, intéressé et timide lorsqu'il est poussé, assez habile dans le palais, y ayant sa cabale, composée de ses parents et amis, MM. le Féron, Mandat, Tubeuf, son gendre, son fils, etc., s'appliquant tous les jours à y faire de nouvelles habitudes ; son principal crédit est dans la seconde Chambre. Est souvent brouillé dans son domestique ; Mme Desbrosses-Choars a grand crédit sur lui ; a de grands biens, et particulièrement sur le roi ; s'est allié à M. le président de Bercy, par le moyen de son fils qui en a épousé la fille ; possède les aides d'Arques, de Fécamp, Montivilliers, anciens et nouveaux droits, 47,000 livres, et de Saint-Denis, 10,000 livres (1).

A ces renseignements nous ajouterons quelques détails. Nicolas Potier de Novion naquit en 1618 ; il mourut le 1er septembre 1693.

En 1637, à l'âge de dix-neuf ans, il fut reçu conseiller au Parlement de Paris. A la mort de son père, en 1645, n'ayant que vingt-sept ans, il fut président. En 1656, il fut secrétaire des ordres du roi, et en 1678, premier président au Parlement, en remplacement de *Guillaume de Lamoignon*, qui mourut le 10 décembre 1677. En 1689, il se démit de sa charge, et mourut dans sa terre de Grignon, à soixante et onze ans, « dans l'abandon et l'ignominie », nous dit Saint-Simon.

Il avait été reçu, le 27 mars 1681, à l'Académie française, à la place de Patru.

(1) « On appelle aujourd'hui *aides* tous les impôts que paient le vin, la bière, le cidre, et toutes les boissons qui se consument sur les lieux, ou qui sortent et qui entrent par les bureaux des fermes établies pour cela. » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1719.)

La Bruyère (chap. XII, *Des jugements*) cite NOVION parmi plusieurs personnages *doctes et polis* de son temps : Séguier, Bossuet, Montausier, Lamoignon et Pellisson.

M. Clément, dans l'un de ses ouvrages : *Portraits historiques*, a écrit la biographie de M. Novion, à laquelle il y aurait beaucoup à ajouter, nous dit-il. « La correspondance adressée à Colbert (Bibl. imp. mss. *Mélanges Colbert*, vol. 101 à 178) renferme un grand nombre de lettres de Novion. Il y en a aussi vraisemblablement dans celle du chancelier Séguier. C'est une figure singulière et pittoresque, un homme d'action, médiocrement moral. » (Voy. P. CLÉMENT, *Madame de Montespan*, p. 20, édit. in-12. Paris, Didier.)

Il paraît que M. de Novion laissait une médiocre liberté aux avocats, et expédiait assez lestement les affaires. Voici ce que je lis dans La Bruyère :

L'on applaudit à la coutume, qui s'est introduite dans les tribunaux, d'interrompre les avocats au milieu de leur action, de les empêcher d'être éloquents et d'avoir de l'esprit, de les ramener au fait et aux preuves toutes sèches qui établissent leurs causes et le droit de leurs parties; et cette pratique si sévère, qui laisse aux orateurs le regret de n'avoir pas prononcé les plus beaux traits de leurs discours, qui bannit l'éloquence du seul endroit où elle est en sa place, et va faire du Parlement une muette juridiction, on l'autorise par une raison solide et sans réplique, qui est celle de l'expédition (1).

Les *Clefs* disent que *la coutume* d'empêcher les avocats de

(1) *Expédition* signifie ici le désir de clore rapidement les débats.

parler s'introduisit dans les tribunaux, sous M. de Novion. (Voy. La Bruyère, chap. XIV : *De quelques usages.*)

Est-ce avec intention, et dans le but de désigner M. de Novion, avec sa *nuance d'iniquité*, que La Bruyère ajoute aussitôt après le paragraphe précédent les deux lignes suivantes :

Le devoir des juges est de rendre la justice, leur métier de la différer : quelques-uns savent leur devoir et font leur métier.

M. de Novion eut à se reprocher plus d'une fois d'avoir fait son *métier*. C'est pour cela, c'est à cause du grand nombre de réclamations faites contre lui, que *le premier président* dut se démettre de ses fonctions, en 1689. La Bruyère venait de publier ses *Caractères* deux ans auparavant, en 1687.

Dans ses *Mémoires sur les Grands-Jours* (p. 313), Fléchier a tracé un curieux portrait de M. de Novion, qui s'acquitta de son emploi, nous dit-il ironiquement, « avec beaucoup de soin et d'attachement ». Si, au commencement, il fit paraître « toute cette fierté qui lui est naturelle », quand *les dames* de la première qualité de la province venaient le solliciter, plus tard il fut moins sévère : on le vit donner la comédie à Mmes ses filles sur un théâtre *qui avait toute la mine d'un échafaud*, et courir les bals avec Mmes de Ribeyre et Tubœuf, ses filles, *leur disant des fleurettes* « plus propres pour un amant ou pour un mari, que pour un père (1) ».

(1) Voy. *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne*, p. 314.

Le Coq Corbeville (1), dévot et scrupuleux, d'esprit assez dur, capable néanmoins, bon juge, mais long à toutes choses, parleur et ayant quelque opinion de lui-même, et obstiné en ses opinions. N'est pas homme de grande pratique, aime ses intérêts du palais. Avoit épousé une Broé, dont il a donné un fils qui est conseiller en la première des enquêtes (2).

Le Boutz (3), homme d'esprit vif, éclairé, ardent, actif, qui sait et ne s'éloigne jamais des grandes maximes ; d'un travail infatigable ; homme d'honneur et d'intégrité, qui, pour toutes les bonnes qualités qui sont en lui, a été et seroit aujourd'hui arbitre des plus grandes affaires, si l'on vouloit l'accepter. Est civil, obligeant, quelquefois prompt, prenant feu, mais revient facilement ; est non seulement considéré dans sa Chambre, mais dans tout le Parlement, comme un des premiers conseillers des enquêtes, et tout à fait désintéressé (4).

(1) Conseiller à la deuxième Chambre des enquêtes. Il fut rapporteur dans le procès du vicomte de La Mothe-Canillac, le 23 octobre 1665. Dans ce procès, M. Le Coq parla en faveur de l'accusé ; M. de Pressy suivit l'opinion du rapporteur. Mais tous les autres furent portés *aux avis de mort*. Plusieurs commissaires opinèrent *en tremblant*, et firent voir qu'en le condamnant, ils auraient bien voulu le sauver. « M. de la Fallnère, nous dit Fléchier, le fit presque la larme à l'œil. »

L'exécution eut lieu le jour même, sur les cinq ou six heures du soir, « dans une place qui est devant la cathédrale ». (*Mémoires*, p. 75.)

(2) *Notes secrètes ; Corresp. administrative*, p. 46.

(3) Conseiller à la cinquième Chambre des enquêtes. — Fléchier ne parle pas de lui dans ses *Mémoires*.

(4) *Notes secrètes : Corresp. administ.*, p. 61.

Il est question de ce M. Le Boutz, à propos d'un passage de La Bruyère. « Le plus grand malheur, après celui d'être convaincu d'un crime, dit La Bruyère, est souvent d'avoir eu à s'en justifier. Tels arrêts nous déchargent et nous renvoient absous, qui sont infirmés par la voix du peuple. » (Chap. XII, *Des jugements.*)

La *Clef* ajoute : « Penautier, receveur général du clergé de France, accusé d'avoir empoisonné Matharel, trésorier des états de Bourgogne, son beau-père, de laquelle accusation il a été déchargé par un arrêt qui fut très fort sollicité par M. Le Boutz, conseiller de la Grand'Chambre, son beau-frère, aussi conseiller au Parlement, qui étoit très habile et en grand crédit. L'on veut qu'on ait encore distribué beaucoup d'argent à cet effet. » (Voy. La Bruyère, édit. Hachette, vol. II, p. 349.)

Hébert (1) est d'esprit fort doux et paisible, de beaucoup de probité, et de capacité raisonnable. A un fils conseiller au Parlement. Mme de Bussy, sa sœur, dont le mari est dans les affaires, le peut gouverner. A eu de grands différends pour la terre de Bucq, proche de Chanones, avec son coseigneur ; s'applique, et passionne ses intérêts, n'en ayant pas d'ailleurs. A beaucoup d'amis en la cinquième Chambre dont il est sorti (2).

Malo (3) a bon sens et fait bien la justice ; est ferme et sûr ; démêle bien une affaire ; a de l'honneur et de la probité : a des biens sur le roi, son père s'étant mêlé d'af-

(1) Conseiller-clerc à la Grand'Chambre.
(2) *Correspondance administ.*, vol. II, p. 40.
(3) Conseiller à la deuxième Chambre des enquêtes.

faires, et particulièrement des cuirs. Est officieux et civil (1).

M. Malo avait failli épouser Mᵉ de Brion, dont nous avons dit un mot; p. 195, et dont Fléchier parle toujours avec éloge. Celui-ci nous raconte que se trouvant à Vichy, il s'attacha particulièrement à la conversation de Mᵉ de Brion, « qui fut sa meilleure rencontre ». « C'est une dame de Paris, fille de M. de La Barde, autrefois ambassadeur en Suisse, qui est une personne aussi aimable qu'on en puisse voir. Elle est encore fort jeune, mais elle a plus de prudence et de vertu que d'âge. Elle n'est pas de ces beautés qui ont grand éclat et grande apparence, mais elle a quelque chose de doux et d'agréable, qui vaut mieux que tout le beau et tout le brillant des autres. Son esprit est fort vif et fort réglé, et l'on remarque bientôt en elle beaucoup de discernement et beaucoup de modestie. Elle avoit été accordée à M. Malo, conseiller au Parlement; mais quelque différend étant survenu inopinément, le traité fut rompu. M. de Brion fut plus heureux que lui, quoiqu'il eût peut-être moins de réputation et qu'il demeurât en Auvergne, où il a de fort belles terres. Il emporta les parents de la fille par son bien, et ôta à la fille la peur de la province, en achetant une charge de conseiller au Parlement de Paris (2).

Tronçon (3), bel esprit et de beaucoup de capacité, obligeant, doux envers tous et aimé de tous, vrai homme d'honneur, sans intérêts, ferme en ses opinions, déférant

(1) *Correspondance administ.*, p. 61.
(2) *Mémoires sur les Grands-Jours*, p. 49.
(3) Conseiller à la troisième Chambre des enquêtes.

à M. de Sève, prévôt des marchands; a épousé la fille de M. Rozay, auditeur des comptes, que l'on croit être mêlé d'affaires, et qui avoit grande liaison avec M. Camus, contrôleur général (1).

De Boivin-Vaurouy (2) a beaucoup d'esprit et d'amis; fort appliqué à sa charge, où il acquiert de la capacité; songe à ses intérêts légitimes; a des biens sur le roi comme regrats (3) et acquits, des bois en Normandie, proche ses terres; est attaché à M. le président de Mesme, à Mme la maréchale de la Mothe; a son frère conseiller à la Chambre de Rouen, qui a de grandes abbayes; M. de Champigny, intendant de justice, est son beau-frère; est détrompé de la Fronde, où il s'étoit engagé (4).

Grâce à *M. Vaurouy*, on put *finir les Grands-Jours agréablement*, « après les avoir commencés par une mort illustre (5) ». M. Vaurouy, veuf de sa première femme, épousa Mlle Ribeyre. Celle-ci était sœur d'Antoine Ribeyre, conseiller au Parlement de Paris, puis intendant à Limoges, gendre de M. de Novion, le président des *Grands-Jours*, par son mariage avec *Catherine* de Novion.

Fléchier raconte avec complaisance, et en détail, tout ce

(1) *Correspond. administ.*, vol. II, p. 52.

(2) Conseiller à la quatrième Chambre des enquêtes.

(3) « *Regrat*, marchandise de peu de valeur, qu'on achète pour la revendre, comme sont les cotrets, les fagots, le charbon. » (Richelet.)

(4) *Corresp. administ.*, p. 57.

(5) La mort du vicomte de La Mothe-Canillac, arrêté le 3 octobre 1665, jugé le 23 octobre, et exécuté quatre heures après. (*Mémoires de Fléchier*, p. 71.)

qui regarde ce *célèbre mariage*. Il vante la beauté de Mlle Ribeyre, mais non sans faire quelques malicieuses réserves.

C'étoit, dit-il, la grande et l'unique beauté de Clermont. Elle avoit la taille avantageuse, les yeux beaux, le teint fort uni, quelque chose de doux dans son visage et les traits fort délicats. Il lui manquoit pourtant je ne sais quel agrément, qui vient ordinairement de l'esprit. Elle avoit de l'éclat, sans avoir du feu, et c'étoit une de ces beautés qui ont de la douceur, mais qui ne sont pas assez animées. Elle fut belle, non seulement à Clermont, mais encore à Paris ; et pendant qu'elle y a été, bien des gens alloient par curiosité dans les assemblées ou les compagnies où elle devoit être, et venoient la regarder de fort près et presque sous son masque, sans qu'elle le trouvât mauvais ; excusant fort aisément les transports qu'on avoit pour elle, et trouvant l'admiration très légitime en son endroit.

Pour M. de Vaurouy, voici ce que Fléchier en dit :

Comme c'est un esprit fort agissant et naturellement gai, il expédioit ses affaires si promptement que, sans manquer au devoir de juge, il avoit temps de s'acquitter de celui d'amant. Après avoir ouï les parties, il venoit parler à sa maîtresse et se partageoit fort adroitement entre les procès et les conversations, le tribunal et la ruelle...

Pour sa personne, il est d'une taille fort petite, il a le visage un peu trop vermeil et les yeux un peu trop ar-

dents. Du reste, il est assez agréable, il a de l'enjouement, il chante assez bien, et ce n'est pas sans raison qu'il porte le nom de Boyvin. Il fait paroître qu'il a été fort bon mari, lorsqu'il parle de son premier mariage; et lors même qu'il recherchoit sa seconde femme, il pleuroit encore la première. Je ne sais si ces premières amours sont un bon présage pour les dernières, et si ces restes de tendresse pour celle-là n'occuperont pas une partie d'un cœur que celle-ci prend tout entier. Quoi qu'il en soit, la fille est heureuse d'avoir épousé un conseiller de la cour, d'être sortie de la province, et de s'être établie à Paris... Pour le mari, il n'est pas moins heureux d'avoir rencontré une belle personne, lui qui a trois ou quatre enfants d'un premier lit et qui, ayant presque tout son bien en Normandie, ne peut qu'en avantager ceux qui viendront.

Ce fut une chose plaisante que M. de Novion, ayant engagé une dame de ses amies à le régaler avec sa famille (1), ce qu'elle fit avec beaucoup de magnificence, il voulut que ce régal servît de noces (2). Il y eut des

(1) M. de Novion avait de nombreuses alliances en Auvergne. L'une de ses filles, *Marguerite* Potier, avait épousé Charles Tubeuf, baron de Blausac et de Vert, maître des requêtes.

Une autre, *Catherine* Potier, avait épousé Antoine Ribeyre, conseiller au parlement de Paris, issu de *la plus puissante famille d'Auvergne.*

Antoine Ribeyre, gendre de M. de Novion, avait pour beau-frère le sénéchal de Clermont, Guillaume de Canillac de Pont-du-Château, qui avait épousé Michelle Ribeyre. Le 15 janvier 1666, celui-ci fut jugé et condamné à une légère amende, grâce à la protection de M. de Novion, qui était son allié.

(2) Coup de griffe à l'adresse de M. de Novion, sourdement hostile à M. de Caumartin.

dames qui s'y divertirent fort, et qui crurent que pour honorer la fête d'un conseiller des Grands-Jours et d'une belle de leur pays, elles pouvoient perdre un peu de leur modestie, pour témoigner la joie qu'elles avoient de ce mariage (1).

Guillard (2), fort homme d'honneur, mais n'aimant nullement son métier ni la peine, est dans les divertissements, d'un naturel assez doux (3).

Devassan (4), bon homme, commode, obligeant mais foible, sans suite, n'aimant point sa charge, chasseur et ayant une charge de chasse ; est tout à M. de Novion, beau-frère de M. de Vaurouy, ayant pareils regrats, n'est point intéressé (5).

De Barillon-Chatillon (6) ne manque pas d'esprit, peu appliqué au palais, sans intérêt, donnant tout à la cour, précieux ami des comtesses, ne visitant que les grandes ; a son frère, maître des requêtes ; M. de Morangis, son oncle, dont il dépend comme son héritier ; a médiocre crédit dans sa Chambre, pour un peu de fumée et de vanité (7).

Fléchier ne dit qu'un mot de M. de Barillon, *le précieux ami des comtesses ;* mais ce mot confirme les *Notes secrètes*, et

(1) *Mémoires*, p. 297 et 299.
(2) Conseiller à la deuxième Chambre des enquêtes.
(3) *Corresp. administ.*, vol. II, p. 48.
(4) Conseiller à la quatrième Chambre des enquêtes.
(5) *Corresp. administ.*, p. 57.
(6) Conseiller à la quatrième Chambre des enquêtes.
(7) *Corresp. administ.* p. 57.

nous prouve combien étaient justes les informations ou les jugements de Fléchier. « Nous reprîmes le chemin du canal, en parlant des galanteries de M. de Barillon, des expéditions de M. Le Pelletier et des actions mémorables de M. Nau. » (*Mémoires*, p. 318.)

Barantin (1), homme rude, revêche et de mauvaise humeur, glorieux, opiniâtre, grand ménager, a peu de crédit et d'amis dans sa Chambre : a de grands biens ; est père de M. Barantin, maître des requêtes et président au grand conseil ; a épousé la fille de M. Quatrehomme, conseiller en la cour des aides, qui a tout pouvoir sur lui (2).

Pelletier (3), honnête homme, a de l'esprit, appliqué à la profession, affectant de la singularité et prenant quelquefois des opinions bizarres, aime le monde, est sans intérêt, proche de M. Le Tellier, et frère de M. Pelletier, confident de M. Le Tellier. Il y a quelque jalousie entre les frères (4).

Lefebvre de La Falluère (5), doux, gracieux, honnête homme, s'appliquant entièrement au métier, est de Tours, a un frère conseiller au grand conseil (6).

(1) Conseiller à la troisième Chambre des enquêtes.

(2) *Corresp. administ.*, p. 52.

(3) Conseiller à la première Chambre des enquêtes. — Il fut chargé de visiter la Haute-Auvergne, p. 219; il fit arrêter les deux frères Combalibœuf, qui étaient accusés d'assassinat, et qui furent décapités à Clermont; p. 288 et 295.

(4) *Correspondance administ.*, vol. II, p. 41.

(5) Conseiller à la deuxième Chambre des enquêtes. — Fléchier confirme ces détails : « M. de la Falluère, est d'un naturel fort doux et fort civil... » (*Mémoires de Fléchier*, p. 168.)

(6) *Corresp. administ.*, p. 49.

Les *notes secrètes* ne disent rien de Talon et des conseillers suivants : Destrappes de Pressy, Jean Bochart, Jean Nau et Joly de Fleury.

Quant à M. Nau, *d'humeur brusque et justicière*, il nous semble que ce serait dommage de ne pas faire avec lui plus ample connaissance. Voici le portrait *en pied* que Fléchier nous a tracé du rude conseiller.

C'étoit lui, nous dit-il, qui chantoit avec plus d'emphase les chansons bachiques, qui dansoit la bourrée avec plus d'impétuosité, qui portoit plus haut l'autorité de la justice. Il interrogea M. de Montvallat (1), et faillit à lui faire tourner la cervelle et à le jeter dans le désespoir. Il interrogea le vicomte de Beaune sur une chose très légère, et le menaça d'abord de la question. Il l'épouvanta si fort, qu'il n'en est revenu que bien longtemps après. Dans une querelle entre les laquais et les soldats, il voulut mettre en prison le lieutenant-criminel, qui étoit venu mettre le holà de la part de M. de Novion; il menaça l'intendant qui voulut se mêler de l'affaire, protestant qu'il n'avoit point d'autorité devant les Grands-Jours, et faisant entendre à M. de Novion même, qui n'approuvoit pas toutes ces promptitudes, qu'il n'avoit pas plus de pouvoir que lui dans la Chambre. Enfin, on faisoit peur de M. Nau aux petits enfants; il avoit eu le soin de régler la police et il avoit eu l'industrie de manger beaucoup de perdrix à très bon marché. Il dressa tous les grands arrêts; il réforma

(1) Le procès du comte de Montvallat eut lieu le 27 novembre 1665. (Voy. les détails de ce procès dans Fléchier, *Mémoires*, p. 164 et suiv.)

les poids et mesures, sous l'autorité de Mme Talon, et fit tout ce que le plus fier lieutenant-criminel eût su faire. Il ne parla doucement qu'à son maître à danser. Il grondoit tous les solliciteurs, et, lorsqu'il étoit en conversation, il tournoit tout en termes de chicane et parloit en procureur, non pas en conseiller (1).

M. Nau montra aussi toute la rigueur de son caractère dans le procès de M. de Montvallat. Il ne tint pas à lui que l'accusé ne fût condamné, comme le demandait M. Talon, au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens (2).

La considération de ses dix enfants, nous dit Fléchier, faisoit pitié aux juges, et M. Nau, qui fut son rapporteur, ou, comme il le disoit, son persécuteur, portoit, lui seul, les choses à l'extrémité. Au commencement de son affaire, ce gentilhomme tomba entre les mains de M. de La Falluère, qui est d'un naturel fort doux et fort civil, et qui le traitoit d'une manière fort obligeante. Mais la commission qu'il eut d'aller informer des crimes du Bourbonnois, fit qu'on choisit M. Nau, qui est d'une humeur plus brusque et plus justicière, pour son commissaire. Il s'en acquitta si exactement, que la première punition de cet accusé, et peut-être une des plus grandes, fut d'avoir un si sévère rapporteur, qui l'examinoit à toute rigueur, et l'épouvantoit en toute rencontre. Il est vrai qu'il le tourmenta jusqu'à la sellette, et que, se

(1) *Mémoires de Fléchier*, p. 318.
(2) Sur ce procès de M. de Montvallat, voy. plus haut, p. 233.

trouvant derrière lui, lorsque M. le président l'interrogeoit, et trouvant qu'il ne le traitoit pas assez cruellement, il lui faisoit lui-même des demandes violentes, et le pressoit tout bas de répondre, en le poussant si rudement, qu'enfin il lassa sa patience, et l'obligea de se tourner vers lui, et de lui dire qu'il avoit à répondre à M. le président, et non pas à lui; qu'il étoit entre les mains de la cour, et qu'il étoit temps qu'il cessât de le persécuter (1).

M. de Caumartin; nous avons donné tout au long son portrait tracé par Fléchier. (Voy. plus haut, p. 148.)

M. Talon, avocat général au Parlement de Paris, remplit aux Grands-Jours les fonctions de procureur général du roi, et « tint un rang très considérable dans l'assemblée ». Fléchier a tracé son portrait avec une bonhomie narquoise, une ironie fine et légère, qui effleure lestement la peau, et ne la déchire pas. « Il faut avouer que M. Talon n'a jamais paru avec plus d'éclat que dans cet emploi (2). On a découvert toute l'activité et toute l'étendue de son esprit; et comme on disoit autrefois que Caton étoit un sénat abrégé, on peut dire aussi que M. Talon, lui seul, étoit les Grands-Jours; c'étoit lui qui régloit tout, qui donnoit le tour aux affaires, et qui étoit l'âme de la justice, dont il faisoit agir tous les ressorts. On s'étonna d'abord que sur les chemins il eût exigé des honneurs, qu'il se fût fait traiter de Monsei-

(1) *Mémoires de Fléchier*, p. 168.
(2) Celui de procureur général.

gneur comme le président, et l'on disoit qu'à Riom, il avoit été si en colère de ce qu'on n'avoit pas été assez ponctuel à lui rendre quelque respect, qu'une jeune demoiselle, qui l'entendit gronder, s'enfuit de la maison, croyant qu'il alloit faire pendre toute la ville. Mais on ne considéroit pas que son nom étoit si redouté, qu'on lui rendoit plus d'honneur qu'aux autres, parce qu'on croyoit qu'on pourroit en avoir plutôt besoin, et qu'un homme dans sa fonction ne pouvoit jamais trop se donner d'autorité pour le service du roi.

« Vous savez avec quelle assiduité il a travaillé, étant depuis le matin jusqu'au soir dans le travail, et ne prenant aucun de ces divertissements que les autres recherchoient; allant toujours son train et ne se démentant jamais, si bien que les gentilshommes qu'il poursuivoit à outrance ne lui ont pas su si mauvais gré, depuis qu'ils ont vu qu'il avoit partout le même esprit de sévérité, et qu'il avoit conclu, avec la même rigueur, contre un neveu de la maréchale de L'Hôpital (1), que contre les plus inconnus; et, par cette égalité que tous les autres n'ont pas observée, il s'est fait craindre sans se faire haïr... Quoi qu'il en soit, il a fait de très belles actions pendant les Grands-Jours, et c'est un excellent génie (2). »

(1) M. de Lévy, lieutenant du roi dans la province de Bourbonnais. Son procès fut jugé le 21 janvier 1666. (*Mémoires de Fléchier*, p. 243.)

(2) *Mémoires de Fléchier*, p. 317.

IX

LETTRE DE FLÉCHIER A M. DE BAVILLE (1). (Voy. p. 339.)

Il a pris à nos gens, Monsieur, une nouvelle espèce de folie, dont vous allez être surpris. Nous en avons vu de fanatiques, d'autres ont vécu et vivent encore en athées; en voici qui veulent, à quelque prix que ce soit, se faire pénitents blancs. Il y a quelques années, dans le temps même des troubles, on me fit pressentir si je voulois établir une confrérie de pénitents; qu'il étoit honteux que Nîmes n'eût pas des gens de cette dévotion et de cet habit; que cet ordre étoit fort du goût des nouveaux convertis; qu'au reste, en faveur de mon nom, on les appelleroit les confrères du Saint-Esprit.

Comme c'étoit alors la mode des imaginations et des

(1) Sur M. de Bâville, intendant de Languedoc, voyez vol. I, p. 322. — Il était fils de *Guillaume* de Lamoignon, premier président au parlement, qui mourut le 10 décembre 1677. Fléchier avait prononcé son oraison funèbre, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, le 18 février 1679.

M. de Bâville était frère de *Chrétien-François* de Lamoignon, qui mourut le 7 août 1709. Celui-ci fut l'ami de Boileau, qui lui adressa l'une de ses meilleures épîtres, la sixième : *Les plaisirs des champs*.

fantaisies, je pardonnai celle-là, et je me contentai de leur dire que des assemblées de nouvelle institution et des processions masquées n'étoient guère de saison en ce pays-ci. J'avois cru que l'affaire finiroit là. J'appris, dans la suite, que la ferveur de ces gens de bien ne faisoit que croître; qu'ils tâchoient sourdement de s'attirer des camarades, qu'ils avoient retenu la chapelle du présidial, qu'ils sollicitoient une bulle à Rome, et qu'ils espéroient que le Saint-Père auroit pitié de la ville de Nîmes, et lui accorderoit, pour la rendre sainte, une compagnie de pénitents.

J'écoutois encore ces discours comme des contes faits à plaisir, lorsque je vis venir chez moi cette vénérable troupe, destinée à réparer par sa piété tous les péchés commis par les hérétiques et même par les catholiques. Les deux chefs de ces messieurs étoient : M..., qui portoit la bulle et qui me la présenta, homme qui n'avoit jamais donné de ces espérances de religion, qui n'a pas laissé d'avoir ses aventures scandaleuses, et dont la vie auroit, à la vérité, besoin d'être pénitente; l'autre est le sieur ..., qui, n'ayant pu vivre en repos dans la confrérie du Saint-Sacrement, dont il étoit, voudroit se faire fondateur d'une autre, dont il fût le maître.

Ils m'expliquèrent leurs désirs, et je leur répondis qu'on s'étoit passé si longtemps dans Nîmes de ces sortes de congrégations; qu'il y avoit tant d'autres moyens de se sanctifier; qu'il y avoit leurs paroisses, où ils pouvoient assister aux saints offices; que le nom de *pénitent* n'étoit rien, si l'on ne faisoit pénitence, et que pour se disposer à la pénitence. il falloit quitter les mauvaises

habitudes et les mauvais commerces qu'on avoit; qu'à l'égard de la compagnie qu'ils vouloient établir, je croyois que cet établissement ne convenoit ni à la religion de mon diocèse, ni peut-être aux affaires présentes de la ville et de la province. Je pris la bulle, où le pape leur accorde ce qu'ils ont demandé pour l'érection de leur confrérie: je la leur rendis, et leur conseillai de n'y plus penser.

Depuis ce temps-là, ils ont eu l'insolence de me faire faire trois significations, dont je me suis moqué. Mais enfin, ce dernier acte, que j'ai l'honneur de vous envoyer, m'a paru aller un peu trop loin. Je sais bien que ni le Pape ni le Parlement ne me peuvent obliger d'établir une confrérie dans mon diocèse, malgré moi. Mais les tracasseries sont toujours désagréables, et je crois que vous aurez la bonté d'arrêter ces fous, par autorité; citer incessamment devant vous le sieur ... et ceux qui sont nommés dans l'acte; faire entendre que vous vous informerez des autres, leur faire une bonne réprimande, leur ordonner de me venir faire satisfaction et de se désister de cette folle prétention. M. le D. de R... (1) voudra bien, si le cas y échoit, leur faire aussi sa petite correction. Je suis, etc.

A Nismes, ce 17 novembre 1707.

(1) Le duc de Roquelaure, qui commandait alors la province de Languedoc, où il avait été envoyé pour contenir les calvinistes dans l'obéissance. Né en 1656, mort le 6 mai 1738, à Paris. En 1710, avec le duc de Noailles, il repoussa une descente des Anglais qui venaient de s'emparer de Cette. Il fut fait maréchal de France, le 2 février 1724.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

CHAPITRE IX

Mlle Dupré (suite). — Elle est liée particulièrement avec Conrart. — Elle met Bussy-Rabutin en relation avec Conrart. Vers inédits de Conrart à Mlle Dupré. — De l'époque à laquelle on peut faire remonter la liaison de Fléchier avec Mlle Dupré. — Mlle Dupré obtient que Bussy donne sa voix à Fléchier pour l'Académie. A partir de 1673, Fléchier n'a plus aucunes relations avec Bussy-Rabutin. — Du caractère général de la prose et des vers de Mlle Dupré. 1

CHAPITRE X

Les amies de Fléchier (suite). — Mlle de la Vigne. Son portrait. Enjouement de son caractère. Elle est en relation avec tous les beaux esprits du temps : Ménage, Huet, Pellisson, Mlle de Scudéry, Cotin. Une énigme de Cotin à Mlle de la Vigne. — Correspondance galante de Mlle de la Vigne avec Conrart. Cette correspondance commence en 1665 et finit en 1668. 25

CHAPITRE XI

Mlle de la Vigne (suite). — Correspondance de Fléchier avec Mlle de la Vigne. Caractère de ces lettres. Fléchier lui envoie des vers latins. Une pièce inédite de Fléchier à Mlle de la Vigne. Dialogue inédit de Fléchier, adressé à Mlle de la Vigne. Série de madrigaux adressés à celle-ci. Elle doit être distinguée des *fausses précieuses*. 59

CHAPITRE XII

Mlle de la Vigne (suite). — Ce que Mlle de la Vigne a de commun avec *les précieuses*. Lettre en vers de Mlle Descartes à Mlle de la Vigne. Fléchier se moque du *cartésianisme* de son amie. On parle de Mlle de la Vigne chez Bossuet, à Saint-Germain. Jolie lettre de Fléchier à ce sujet. Mlle de la Vigne refuse de prendre la défense du système de Descartes. Sa modestie. Elle est du nombre des *précieuses* respectées par Molière. . . 97

CHAPITRE XIII

Réunions que Fléchier fréquenta à Paris. — Fut-il au nombre des habitués de l'hôtel de Rambouillet? Il va au *Samedi*. Influence de ces réunions sur le talent de Fléchier. — Des relations de Fléchier avec Mme de Sévigné. Est-il vrai qu'il vint fréquemment à Livry? 115

CHAPITRE XIV

M. de Caumartin. Noblesse de son caractère. Sa fidélité au cardinal de Retz. Ses goûts littéraires. En 1664, M. de Caumartin épouse en secondes noces la sœur de Mme de Guitaut, *Catherine-Magdeleine* de Verthamon. Fléchier chante ce mariage. Qualités d'esprit de la seconde Mme de Caumartin. 129

CHAPITRE XV

Salon de M. de Caumartin (suite). Les habitués de l'hôtel de Caumartin : Mlle de Scudéry, Mlle de la Vigne, Mme et Mlle Des Houlières, Mme de Sévigné, Chapelain, Pellisson, Huet, Conrart. — Soin avec lequel M. de Caumartin fait élever ses nombreux enfants. — Fléchier, précepteur du fils de M. de Caumartin. Influence du maître sur l'élève. 141

CHAPITRE XVI

Qualités d'esprit et de cœur de *Louis-Urbain*-Lefèvre de Caumartin. Ce qu'en dit Boileau. Sa bonté pour ses parents et ses amis. Il assure à toutes ses sœurs de belles alliances. Ses malheurs de famille. Sa liaison avec J.-B. Rousseau et avec

Voltaire. Il meurt en 1720, conseiller d'État et intendant des finances. Beau portrait que nous en a laissé Saint-Simon. 155

CHAPITRE XVII

Mémoires sur les *Grands-Jours d'Auvergne*, en 1665. Caractère général de ces *Mémoires*. Leur utilité pour nous aider à déterminer les tendances littéraires de Fléchier. — Goût de Fléchier pour *la préciosité*. — Style précieux des *Mémoires*. — Les portraits. Les conversations. — Défauts des *Mémoires* : abus de l'esprit, antithèses forcées, mauvais goût. Fléchier n'aime pas les fausses *précieuses*. Jolie façon dont il s'en moque. Agréable récit à ce sujet. 181

CHAPITRE XVIII

Mémoires sur les *Grands-Jours d'Auvergne* (suite). Ton libre de ces *Mémoires*. Sel gaulois semé çà et là. Les descriptions dans les *Mémoires*. — Esprit d'observation. Pénétration de Fléchier. Sûreté de son coup d'œil. 209

CHAPITRE XIX

Mémoires sur les *Grands-Jours d'Auvergne* (suite). — Fléchier moraliste. Justesse de ses observations. Caractère tempéré de sa morale. — Il se moque de l'abus de l'érudition; du phébus des orateurs de Clermont. — Il signale ces mêmes défauts chez les prédicateurs et les avocats. — Conclusion sur les *Grands-Jours d'Auvergne*. 233

CHAPITRE XX

Fléchier, poète français. Plainte de la France à Rome, Élégie, 1662. — Sur le mariage de M. de Caumartin, Élégie, 1664. — Au roi, sur sa dernière maladie, ode, 1665. — La reine au roi, Élégie, 1667. — Éloge du roi à Colbert, 1667. — L'Hercule françois, 1668. — Sur les conquêtes du roi, ode, 1672. — Qualités et défauts de cette poésie officielle. 257

CHAPITRE XXI

Poème sur *la Béatitude*. Il doit être distingué des *Dialogues sur le quiétisme*. Ces deux ouvrages composés entre 1696 et 1699.

Curieuse préface attribuée à Fléchier. Faiblesse du poème sur *la Béatitude*. Condamnation de Fénelon en 1699. Attitude de Fléchier dans ces circonstances. — Dialogues de La Bruyère sur le *quiétisme*. Défauts de cet ouvrage. Fléchier a-t-il fait quelques emprunts à La Bruyère? — *Dialogues* de Fléchier *sur le quiétisme*. Qualités sérieuses de ce poème. . . . 277
Conclusion. 309

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS INÉDITS

DU SECOND VOLUME

I. Lettre de Mme de la Fayette à Huet. 347
II. Vers inédits de Fléchier. 353
III. Note sur la maison de Fléchier, à Pernes. . . . 355
IV. Notes sur la famille de Caumartin. 361
V. Le conseil d'État dans l'ancienne monarchie. . . 379
VI. Note sur deux vers de Boileau. 385
VII. Note sur le parlement de Paris. 387
VIII. Notes sur MM. des Grands-Jours. 389
IX. Lettre de Fléchier à M. de Baville. 405

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

Fabre, Antonin
La jeunesse de Fléchier
t.2

BX
4705
F605
F33
t.2

Fabre, Antoni
La jeunesse de Fléchier

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY